This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

KAIS. KÖN. HOF BIBLIOTHEK
65.846-B
Neu-

91. D. 68.
Vol. I.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Österreichische Nationalbibliothek
+Z22681110X
Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DE METZ

ET

DE LORRAINE.

Histoire — Littérature — Sciences — Beaux-Arts.

PREMIÈRE ANNÉE.

Première livraison — Janvier 1872.

Metz,
LANG FRÈRES, Imprimeurs-Éditeurs.
1872.

65846-B.

Digitized by Google

SOMMAIRE

DE CE NUMÉRO.

		Pages
	La *Revue* à ses lecteurs	1
1.	Mémoire sur les commencements de l'Histoire de Metz	3
2.	Itinéraire de Clovis après Tolbiac	7
3.	Numismatique	17
4.	Prix proposés par la Société Royale	18
5.	Chronique inédite concernant la cité de Metz	24
6.	Sur le retour de l'île d'Elbe	33
7.	Epître d'un homme de lettres	35
8.	La Mort de la Novice	38
9.	Vues d'avenir	41
10.	Chronique	43
11.	Correspondance	44
12.	Bibliographie	45

La reproduction et la traduction des travaux de la *Revue de Metz* sont interdites.

Digitized by Google

A NOS LECTEURS,

METZ!

Ce seul mot dit tout pour nous, qui déclarons ne vouloir être que de bons citoyens, d'honnêtes patriotes, et qui désirons le prouver par tous nos actes. Telle est notre pensée intime, franche et loyale.

Cette *Revue* ne sera pas seulement un guide, une histoire, une monographie; ce sera mieux, nous l'espérons, que tout cela. Ce sera Metz entière, étudiée sous toutes ses faces et sous tous ses aspects. On y trouvera, à côté des récits antiques, les scènes contemporaines; la description des monuments d'autrefois et des édifices d'aujourd'hui, des mœurs de toutes les époques, des impressions et des splendeurs artistiques. L'anecdote, toujours honnête, souvent instructive ou attachante, coudoiera le récit tragique. L'histoire fera son chemin à côté de la légende; le sentiment poétique se montrera parfois à côté du mot naïf et simple; les églises et les palais, les fleurs et les ruines se mêleront de telle sorte, que l'intérêt sera naturellement stimulé,

Digitized by Google

A ceux qui ont habité Metz et qui récemment ont dû s'expatrier, la *Revue* fera goûter la joie un peu triste du temps passé.

Nous désirons qu'on nous lise sans peine, sans effort. Quand il sera nécessaire et que nous le pourrons, la pensée sera complétée de manière à s'imposer tout d'abord à la vue, par de fidèles dessins qui viendront s'ajouter au texte.

L'étude et l'art sont toujours grands et salutaires.

Nous sommes en janvier 1872.

Laissons les douleurs de nos luttes; Metz nous fait voir que le temps, qui efface les conquêtes, consacre au contraire les monuments. Ne délaissons pas les enseignements de l'histoire : l'humanité n'y perdra rien.

Pour le Comité de rédaction,
F.-M. Chabert.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LES

COMMENCEMENTS DE L'HISTOIRE DE METZ,

JUSQU'A LA

FORMATION DE LA RÉPUBLIQUE.

Au milieu du XVIIIe siècle, la Ville de Metz eut la bonne fortune de voir fonder chez elle, par un maréchal de France[1], une *Académie* dont les longs et utiles services sont connus aujourd'hui de quelques personnes seulement.

Au nombre des mémoires importants communiqués à cette société savante, que le hasard a mis en notre possession, nous comptons un travail, encore inédit, lu par son auteur[2] dans la séance publique du 25 août 1777.

Ce travail, dont le titre est en tête de cet article, a paru assez intéressant pour servir d'introduction aux documents historiques que la *Revue de Metz* se propose de publier.

[1] M. de Belleisle, gouverneur de Metz, de 1727 à 1761.

[2] M. Emmery, depuis sénateur et comte de l'Empire.

Digitized by Google

Nous le reproduisons *in extenso.*

Messieurs[1],

De simples particuliers se glorifient de ce qu'ont fait leurs pères et de ce qu'ils ont été; les Cités, ces grandes familles unies par tant de liens et de rapports réciproques, ont droit comme les individus à cette source de noblesse, elles ont leur illustration solidaire qu'elles tirent de l'état et des actions de leurs anciens habitants, et ce patrimoine d'honneur n'est pas moins la propriété commune que les domaines et les autres biens de la Cité.

L'on voit des familles illustres perdre leur premier état, tomber et se confondre insensiblement dans les dernières classes : mais celles qui conservent leurs titres et la mémoire de leurs ayeux ont encore l'espoir et les moyens de se relever à la suite : le souvenir de ce qu'elles furent les garantit du moins d'une partie des désagrémens de leur condition actuelle. L'on respecte, jusque dans leur misère, l'ombre de leur grandeur passée.

Cette réflexion devroit nous prémunir contre l'indifférence avec laquelle nous envisageons l'histoire de notre Pays, qui n'est à proprement parler que la collection de nos titres communs, le mémorial des droits et des privilèges que nous ont transmis nos ancêtres et qu'ils ont acquis, non seulement à poids d'or, mais encore au prix de leur sang.

Ces droits, ces privilèges des peuples sont plus souvent trahis par l'ignorance que sacrifiés par la faiblesse, ou plutôt l'une et l'autre sont également les complices d'une perte à laquelle la faiblesse ne consent volontiers que parce que l'ignorance la débarrasse de ses propres remords et de la crainte des reproches.

Si l'histoire des provinces et des villes étoit connue de ceux qui sont chargés de les défendre ou de les protéger, les peuples auraient moins à gémir des avantages que l'orgueil et l'avarice

[1] L'auteur porte la parole devant ses confrères de la *Société Royale des sciences et des Arts*, primitivement *Société d'Etude*, établie en 1757.

Digitized by Google

ne cessent d'usurper sur eux. Vos titres, Messieurs, opposeroient à ces passions des barrières qu'elles ne franchiroient pas aisément.

Je ne ferai pas d'application particulière de cette importante vérité. Mais en un jour où nos loix académiques m'imposent le devoir de rappeller les motifs les plus capables de nous faire aimer la Patrie, je vous entretiendrai d'elle et ne vous entretiendrai que d'elle seule. Je ne m'assujettirai point à l'étiquette qui prescrit des éloges dont la morgue est jalouse, mais que la vraie grandeur dédaigne; en remplissant le vœu de notre fondateur, j'acquiterai le tribut d'hommages que nous devons à sa mémoire, et j'honorerai notre protecteur en pensant qu'on pouvoit sans danger se dispenser de louer Duguesclin, Fabert et Catinat.

Il est plus curieux qu'utile de rechercher quel étoit l'ancien état du Pays avant que les Romains eussent pénètré dans les Gaules et la Germanie, ou même après que ces deux grandes parties de l'Europe eurent été divisées en Provinces Romaines. Dans ce prodigieux éloignement, tous les peuples qui composoient un grand corps de nation paroissent avoir la même phisionomie, les histoires particulières ne peuvent renfermer de particulier que la description de quelques anciens monumens, elles ne sont à proprement parler que des recueils de statuaires ou d'architectes, elles ne donnent sur la Religion, les loix, les mœurs et le gouvernement que des notions communes et générales qui se trouvent partout.

On sait que Metz avait été reçue dans l'alliance des Romains, qu'elle étoit un de leurs principaux magasins et qu'ils y avoient établi des manufactures de draps destinées à l'habillement des légions. C'est à peu près là tout ce qu'il faut savoir de ces temps reculés; l'aqueduc de Jouy peut néanmoins donner une idée de l'importance dont étoit une ville à la commodité de laquelle on sacrifioit des dépenses aussi considérables que celles qu'a dû nécesssairement entraîner cette étonnante construction.

Le conquérant des Gaules, le fondateur de la Monarchie française, Clovis, se rendit maître de Metz au commencement

Digitized by Google

du 5e siècle de l'Ere Chrétienne. Lors du partage de ses Etats entre ses quatre fils, Metz devint la capitale du Royaume d'Austrasie, qui s'étendoit beaucoup au delà de la rive droite du Rhin, les revolutions successives qu'éprouva cet Etat tiennent plus à l'histoire de France qu'à notre histoire domestique. L'on peut seulement conjecturer que la Ville Royale fut moins maltraitée que les autres, et qu'elle conserva sous ses premiers maîtres quelques privilèges qui la distinguèrent de la foule des bourgades qu'on appelloit des cités.

Sous les derniers rois de la première Race, l'Austrasie se sépara de ces princes fainéans à qui leurs maires n'avoient laissé qu'un vain titre sans puissance. Les descendans de Saint-Arnould exercèrent la souveraine autorité dans le Pays qui les avoit vu naître, et donnèrent de là des loix au reste de la France. Pepin d'Héristal et Charles Martel, son fils, vainqueurs de tous les ennemis de la nation, avaient acquis de grands droits par de grands services. Pepin le Bref voulut enfin recueillir le fruit des exploits de son ayeul et de son père; pour monter sur le throne, ce prince n'eut besoin qu'ordonner au légitime possesseu d'en descendre. Les peuples furent au devant d'un joug, qui leur paroissoit moins humiliant que celui qu'ils secouoient, et la Religion elle-même se hâta de consacrer docilement une usurpation qui répugnoit à son esprit. Metz suivit dans cette révolution le sort de la France entière.

Sous la seconde race dont Pepin est le chef, mais à laquelle Charlemagne a donné son nom, l'on commence à saisir quelques particularités vraiment intéressantes pour l'histoire de cette ville. C'est à cette époque qu'on place l'origine de la prétendue souveraineté des évêques. Vous concevez à quel point il importe d'apprécier un système dont les conséquences influent tous les jours sur une multitude d'affaires publiques et privées. Celui-ci a été défendu par l'évêque de Madaure dans un temps où la politique croyoit avoir besoin de l'adopter. M. Lançon, le Me Echevin, l'a combattu depuis sous les auspices du Parlement; mais il s'en faut de beaucoup que tous les nuages soient dissipés et qu'il ne reste plus aucun doute. Nos derniers historiens se sont montrés plus jaloux d'éluder la question que de la résoudre. Il ne s'agit cependant pas

Digitized by Google

d'une de ces vérités stériles qu'on puisse impunément négliger. Qand un peuple s'est donné lui-même, il est essentiel pour lui qu'au moins rien n'affoiblisse ce dernier acte de sa liberté. La démonstration du système de Madaure détruiroit le monument d'affection et de confiance qu'établit entre un monarque et ses sujets le titre de leur soummission volontaire. Un pareil titre est devenu la base sur laquelle reposent actuellement tous les privilèges des Messins, ils ont donc le plus vif intérêt à ce qu'il ne paroisse pas même susceptible de contradiction.

Je ne me propose point, Messieurs, de rassembler ici tous les détails qu'il faudroit embrasser pour discuter ce point d'histoire, mais de rappeler en suivant l'ordre des temps quelques faits principaux dont vous tirerez aisément la conséquence.

Emmery.

(La suite à la prochaine livraison.)

SUR L'ITINÉRAIRE DE CLOVIS
APRÈS TOLBIAC.

Chacun sait ce que fut la bataille de Tolbiac. Elle amena la conversion du grand Clovis, et nos historiens l'ont envisagée avec raison comme le point de départ des hautes destinées de la France. Les détails en sont rapportés par Grégoire de Tours, par Frédégaire, par les hagiographes qui ont composé les deux vies de S. Waast et de S. Remy reproduites dans les *Acta Sanctorum*, et par tous les grands auteurs[1] qui ont écrit soit l'histoire de France, soit l'histoire de l'Eglise.

[1] Greg. Tur. *Hist. Franc.* l. II. n. 31; Fredeg. *Epitom.* c. 21; *Acta SS.* 6 fevr. et 1 oct.; Fleury, *Hist. eccl.* t. VII, p. 87—90; Racine, *Abrégé de l'hist. eccl.* t. II, p. 510—511; Dubos, *Hist. crit. de l'établissement de la Monarchie française dans les Gaules*, t. II, p. 479—507; Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cathol.* t. VIII, p. 486—489, 3e édit.; Receveur, *Hist. de l'Eglise*, t. III, p. 232—234; Jager, *Hist. de l'Egl. cathol. en France*, t. II, p. 92—102; Digot, *Histoire de Lorraine*, t. I, p. 81.

Digitized by Google

On peut remarquer l'analogie que présente la conversion de Clovis, roi de France, déterminée par une victoire miraculeuse, avec la conversion du grand Constantin empereur de Rome et de Constantinople, et avec celle du roi des Ibériens, l'une en 313, l'autre en 350. Mais nous n'approfondissons pas ce détail, vu qu'il ne rentre pas dans l'objet précis de cette courte dissertation. Nous l'indiquons par occasion.

Le baptême de Clovis ouvre la série des transformations qui ont rajeuni le monde par l'introduction des Barbares. En effet, la conversion des douze principaux peuples Barbares, dont les descendants occupent aujourd'hui les diverses contrées de l'Europe, a eu lieu dans l'ordre suivant:

En 496,	sous	Clovis,	conversion	des *Francs*
En 558,	-	Athanagild,	-	des *Visigoths*
En 597,	-	Ethelred,	-	des *Anglais*,
En 719,	-	Ratbod,	-	des *Allemands*,
En 756,	-	Bogoris,	-	des *Bulgares*,
En 826,	-	Harold,	-	des *Danois*,
En 830,	-	Siwast,	-	des *Suédois*,
En 911,	-	Rollon,	-	des *Normands*,
En 965,	-	Micislas,	-	des *Polonais*,
En 988,	-	Wladimir,	-	des *Russes*,
En 1000,	-	S. Etienne,	-	des *Hongrois*,
En 1227,	-	Conrad,	-	des *Prussiens*.

Les savants se sont divisés par rapport à l'itinéraire que suivit Clovis pour rentrer dans sa capitale après l'affaire de Tolbiac, et pour effectuer le retour qui devait aboutir à son baptême solennel et au pompeux sacre de Reims[1].

Selon Grégoire de Tours, Frédégaire, l'auteur du *Gesta regum Francorum*[2] et presque tous les historiens tant de

[1] On disait autrefois que trois grandes cérémonies n'avaient pas leur pareille au monde, savoir: le *sacre du Roi de France* à Reims, le *couronnement de l'Empereur d'Allemagne* à Francfort, et *l'enterrement du Duc de Lorraine* à Nancy.

[2] Dans Duchesne, *Recueil des Historiens de France*, t. I, p. 701.

Digitized by Google

l'Eglise que de la France, Clovis revint de Tolbiac et des environs de Cologne *en suivant le Rhin et la Moselle*, c'est-à-dire en passant **par Metz** *et Toul*, puis par Verdun, Vouziers et Reims. Telle fut longtemps l'opinion commune et uniforme qui régna parmi les érudits; et l'on peut dire que telle est encore aujourd'hui l'opinion générale[1].

Mais divers critiques plus ou moins habiles, et en première ligne les savants Bollandistes, ont élevé des doutes et formulé des objections contre un semblable itinéraire. Il semble à ces doctes auteurs que la marche de Clovis a été tout autre qu'on ne le croit communément. Fondés sur un système nouveau, ils soutiennent que le roi des Francs *n'a pas traversé Metz*, mais qu'il s'est dirigé de Cologne à Strasbourg en longeant le Rhin jusqu'à cette dernière ville. Les principaux auteurs qui s'éloignent ainsi de l'ancienne opinion sont :

1° le P. Henschenius, dans ses notes sur la *Vita sancti Vedasti* qu'on trouve au tome I de février, p. 796, dans les Bollandistes;

2° La Guille, dans son *Histoire d'Alsace*, 1re partie, p. 41—43 et 194;

3° Bertholet, dans son *Histoire du duché de Luxembourg*, t. I, p. 283.

4° Barre, dans son *Histoire générale d'Allemagne*, t. I, p. 11;

5° Grandidier, dans son *Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, t. I p. 154;

6° Les bénédictins Maur d'Antine, Clémencet, Durand et Clément, auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, t. I, p. 532;

7° Enfin M. Ravenez, dans son *Mémoire sur la bataille dite de Tolbiac et le lieu où elle s'est livrée.*

Entre deux opinions si complètement diverses, il s'agit de discerner la véritable. De quel côté donc devons-nous

[1] Aug. Digot, *Histoire du royaume d'Austrasie*, t. I, p. 168—170.

Digitized by Google

pencher? Adopterons-nous la thèse nouvelle, comme étant la mieux fondée? Suivrons-nous l'ancienne opinion, comme étant la plus sûre? Telle est la question, qu'il s'agit de résoudre.

A notre avis, la nouvelle thèse n'est qu'une pure hypothèse. Elle croule par son fondement, comme nous allons le démontrer. Par conséquent, l'ancienne opinion doit subsister dans toute sa force. Les traditions qui ont régné jusqu'à ce jour doivent demeurer comme l'expression du vrai. Le témoignage des plus anciens historiens fixe la question; car il est formel, et rien de sérieux ne le peut démentir.

Déjà l'ancienne croyance relative à la marche de Clovis a été justifiée par de savants auteurs; et dans cette nouvelle tentative, nous ne faisons simplement que marcher sur leurs traces. Nous citerons en particulier l'abbé Jager et Auguste Digot, qui ont frayé la voie.

L'abbé Jager est un auteur froid, circonspect, et même assez méticuleux; mais il est savant, et son témoignage a du poids. Il contredit les partisans du système que nous combattons; mais sa critique n'est pas approfondie, elle se borne à une simple note. « Comme nos anciens historiens, dit-il, ne nomment pas Tolbiac pour le lieu de cette bataille, les savants compilateurs des *Acta Sanctorum* ont cru probable qu'elle s'était donnée dans l'Alsace, puisqu'on marque que Clovis revint à Reims par Toul. *Cette raison ne paraît pas suffisante* pour abandonner l'opinion commune. Car Grégoire de Tours nous apprend que Clovis, après la bataille, rangea les Allemands à son obéissance : ainsi *il est naturel de croire* qu'il fit une incursion dans leur pays, et par conséquent qu'il ne revint pas du champ de bataille à Reims par le chemin le plus court. » Voilà tout ce que dit l'abbé Jager, dans son *Histoire de l'Eglise catholique en*

Digitized by Google

France; et c'est à peu près l'explication que donne aussi Digot, dans son *Histoire du royaume d'Austrasie*[1].

Sans doute, la raison que ces deux auteurs alléguent ici, d'après le sentiment très-respectable de l'abbé Dubos[2], a déjà sa valeur. Mais il est surprenant que ces écrivains, l'un et l'autre nés en Lorraine et connaissant mieux que personne l'histoire de leur pays natal, n'aient pas songé à S. Waast, à ses talents hors ligne, à sa réputation répandue au loin, à son mérite exceptionnel de Docteur[3], comme à l'explication *la plus naturelle* et la mieux fondée de l'itinéraire par Trèves et Metz, Toul et Verdun, Vouziers et Reims, que la tradition commune fait suivre à Clovis après Tolbiac.

Quant à nous, c'est par S. Waast, c'est-à-dire par celui que l'on pourrait appeler fort bien *l'Aigle de Toul*, que nous expliquons très-naturellement l'itinéraire de Clovis. Mais notre avis n'est rien par lui-même; il n'acquiert sa force que par les preuves dont on peut l'appuyer pour lui donner quelque valeur. Si donc le lecteur veut peser nos motifs, il verra lui-même jusqu'à quel point la probabilité oblige à nous donner tort ou raison. Quoi qu'il en soit, le système

[1] On sait que l'ouvrage de Jager a été approuvé d'une manière expresse par les savants de Rome, et que l'ouvrage de Digot a obtenu à Paris le prix Gobert, solennellement décerné aux travaux hors ligne par l'Institut de France.

[2] *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie française dans les Gaules*, t. II, p. 479—507.

[3] S. Waast n'avait pas le titre de *docteur*, mais celui de *diacre*. Depuis S. Etienne, diacre de l'Eglise primitive fort savant dans les différentes branches des études, on appela longtemps *diacres* ceux qui postérieurement furent appelés docteurs. Par exemple, S. Ephrem, S. Firmin, S. Waast, S. Einold, Alcuin, Walafried Strabon et quantité d'autres furent appelés diacres, par la raison particulière qu'ils exerçaient l'enseignement et qu'ils se signalèrent dans les écoles par leur haute instruction. C'est à quoi se rapporte la *défense aux diacres de Rome de faire désormais les fonctions de chantres*, c'est-à-dire de faire l'école aux petits enfants. Voir ce détail dans Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise catholique*, t. IX, p. 477.

Digitized by Google

des nouveaux critiques n'est fondé que sur deux objections, qu'ils ont cru décisives. Voyons donc, par un examen de bonne foi, ce que ces deux objections prouvent.

PREMIÈRE OBJECTION.

La bataille où Clovis défit les Allemands ne fut pas celle de Tolbiac, mais une autre grande bataille livrée près de Strasbourg; attendu que Tolbiac est à huit lieues du Rhin, et que les deux armées se rencontrèrent sur ses bords : circa ripas Rheni.

RÉPONSE.

Huit lieues, en pareil cas, ne sont pas une distance, et ce faible argument ne peut suffire pour fonder l'objection. Il est, en effet, aussi naturel qu'ordinaire de rapprocher d'un lieu connu, tel que le cours du Rhin, les localités, même assez distantes, qui n'ont pas d'autre voisinage mieux connu. C'est ainsi que la *bataille de Gaugamèle* est connue dans l'histoire sous le nom de *bataille d'Arbelles*, quoiqu'il y ait entre *Arbelles* et *Gaugamèle* une assez grande distance[1]. Pourquoi, d'ailleurs, les mots *circa ripas Rheni* désigneraient-ils Strasbourg plutôt que Worms, plutôt que Mayence, ou plutôt que Coblence, Bonn ou Cologne? Voilà donc un premier raisonnement assez défectueux.

DEUXIÈME OBJECTION.

Clovis passa par Toul, donc il arrivait de Strasbourg.

RÉPONSE.

Ce raisonnement est vicieux, car il pèche par la conséquence. On ne saurait donc en rien conclure, pas plus que du premier. L'objection procède ici d'une ignorance étrange de la géographie. Il y avait une route de Cologne à Toul[2], par Trèves et Metz, tout aussi facile à suivre que

[1] Rollin, *Histoire ancienne*, t. VI p, 316 et 328, édition de 1764.

[2] Voir la carte d'Austrasie dans Digot, *Histoire du royaume d'Austrasie*, à la fin du tome I. Voir surtout M. l'abbé Ledain, *Observations sur la Carte itinéraire de la Gaule au commencement du Ve siècle.*

Digitized by Google

la route de Cologne à Strasbourg. Clovis, d'ailleurs, en passant par Toul, avait un autre but que celui de marcher en ligne droite. Il y passa tout exprès pour emmener S. Waast, qui était à la fois un saint et un savant d'une haute réputation [1], et qui dirigeait les écoles de Toul avec un talent dont la Gaule de cette époque offrait bien peu d'exemples. On sait qu'en effet, S. Waast fut le premier instructeur de Clovis dans sa préparation au baptême, et que le roi des Francs reçut *pendant sa marche* les saintes leçons du fameux scolastique de Toul. Ce docteur méritait qu'un roi vint le chercher d'aussi loin, pour profiter lui-même de ses lumières précieuses sur la théologie. Il jouissait de ce grand éclat que S. Firmin et d'autres scolastiques toulois excitèrent dans les années suivantes. Le fait même de Clovis venant de loin le chercher à Toul, à défaut d'autres données, n'en serait-il pas déjà une preuve suffisante? De ce grand acte on pourrait dire, à ce qu'il semble, ce que le Psalmiste a marqué de la loi divine par ces paroles : *Justificata in semetipsâ.* Mais la biographie de S. Waast nous renseigne sur ses talents par des données précises. D'ailleurs, aujourd'hui même encore, en patois lorrain, un homme supérieur par l'intelligence s'appelle un *Viédâce* ou un *Védast.* Or n'est ce pas ici la trace bien reconnaissable du mérite de S. Waast, personnage des plus marqants parmi les premiers fondateurs et les premiers docteurs de ces écoles du Ve siècle, qui étaient déjà si prospères sur le sol illustre des Trois-Evêchés? Il nous semble qu'on est en droit de l'affirmer. Il est vrai que, par antiphrase, on appelle aussi quelquefois *Viédâce* les gens niais, comme on appelle dérisoirement *bel homme* les individus grotesques ou contrefaits. Mais ceci ne fait que confirmer notre assertion sur le vrai sens du mot *Viédâce*, pris pour synonyme de *Védast* ou *Waast*, dans la langue populaire de l'ancienne Austrasie.

[1] Nous traitons cette question d'une manière expresse dans notre *Histoire des écoles d'Austrasie*, chap. I.

Digitized by Google

L'histoire n'a pas accordé jusqu'à ce jour à S. Waast la part qui lui revient. On se contente de l'envisage comme un *saint*, et l'on ne songe pas à considérer en lui le *savant*. Pourtant S. Waast a brillé sous ce dernier rapport. Avec S. Remy[1], S. Euspice, S. Mélaine, S. Séverin et d'autres personnages marquants du clergé de l'époque, il fut à la fois l'une des plus éclatantes lumières de l'Eglise et l'un des principaux conseillers de Clovis. Mais tout cela est oublié à peu près entièrement; ce qui fait que l'histoire offre en ce point une importante lacune. L'ignorance va si loin à l'égard de S. Waast, qu'on a même perdu complètement les traces de son pays natal. En effet, les uns en font un solitaire de l'Auvergne, qui se serait réfugié, sans que l'on sache ni comment ni pourquoi, dans un coin très-retiré du diocèse de Toul. Cette première opinion est celle qu'admettent la plupart des historiens ecclésiastiques, et que Digot lui-même accepte sans difficulté dans son *Histoire de Lorraine*[2]. Mais d'autres auteurs, avec plus de raison, se persuadent que S. Waast était né à Toul, c'est-à-dire bien loin de l'Auvergne. Cette seconde opinion est celle que soutient et que démontre solidement le R. P. Bach, dans ses *Origines de Metz, Toul et Verdun*[3], ouvrage de la plus grande érudition et de la plus saine critique, comme sont en général tous les travaux du même auteur.

Toutefois, la question de l'origine de S. Waast n'est pas pour nous le point qu'il s'agit d'éclaircir. Nous la croyons assez peu importante; et dans tous les cas, nous avons mieux à faire que d'aller nous engager trop à l'aventure dans ces menus détails. Mais la critique peut-elle hésiter un instant à se prononcer quant à la science de S. Waast,

[1] En 1867, un *Bréviaire de S. Remy*, archevêque de Reims, a été découvert à Prague par M. Krummel, historien distingué.

[2] Tom. I p. 81.

[3] Voir les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle*, année 1863, p. 213—214.

Digitized by Google

à sa renommée comme docteur, à l'éclat extraordinaire que ses talents jetaient à Toul et même au loin, dans toutes les fractions de la population riveraine du Rhin ou de la Moselle? Ce fut là, on n'en saurait douter, le motif qui amena jusqu'à Toul le roi Clovis, détaché des faux dieux. Un pareil fait peut nous donner à réfléchir, s'il est vrai qu'un grand roi ne s'adresse pas au premier venu pour chercher des lumières dans l'occasion la plus solennelle de sa vie. Or, si S. Waast attira de si loin Clovis, quel homme devait-ce être et surtout quel docteur?

Il est évident, par toutes ces observations, qu'il se trouve ici une grande lacune dans notre histoire de France. Grégoire de Tours est, à cet égard, d'un laconisme étonnant. Frédégaire, de son côté, n'est pas plus explicite. Flodoard n'en dit presque pas davantage. Les Bollandistes eux-mêmes, dans la *Vie de S. Waast* révisée par Alcuin, sont loin de nous donner toutes les lumières désirables; et peut-être faut-il accuser ces compilateurs d'avoir contribué le plus, sur la question de l'itinéraire de Clovis, à égarer ou troubler l'opinion. Nous signalons donc aux érudits cette partie ténébreuse de l'histoire de Clovis et de S. Waast, comme un objet tout à fait digne de leurs recherches. Mais en attendant que d'autres lèvent complètement la difficulté, nous essayons du moins de la lever selon nos forces.

Beaucoup d'historiens semblent croire que le roi des Francs passait à Toul comme par hasard, sans aucun dessein, et uniquement parce que cette ville se trouvait sur sa route. Il aurait demandé à l'évêque S. Ursus[1], ou S. Ours, un prêtre

[1] On peut remarquer la fréquence des noms barbares, tels que : *Aper*, *Ursus*, *Lupus*, *Leo*, *etc.* dans la liste des évêques du temps. Auparavant, les noms d'évêques offraient un autre caractère : *Mansuetus*, *Clemens*, *Patiens*, *Irenœus etc.* Ceux-ci sont les indices d'un clergé missionnaire, envoyé de Rome dès les premiers temps. Ceux-là nous montrent la formation postérieure d'un clergé indigène. La foi des Gaules, selon toute apparence, est d'origine apostolique. Cette question, qui préoccupait

Digitized by Google

quelconque pour l'instruire, et l'évêque aurait choisi S. Waast à cause de sa sainteté pour remplir un si solennel ministère. Cette explication est trop naïve. S'il ne fallait qu'un saint, il y avait S. Remy et S. Ours lui-même, qui l'un et l'autre avaient le caractère d'évêque. Mais il est fort probable, il est même moralement sûr que S. Waast était le *scolastique* préposé aux écoles de Toul; ce qui nous explique de quelle manière *il aidait l'évêque dans l'administration du diocèse*, suivant le témoignage formel du biographe. La voix publique le désignait hautement au choix du monarque, parce que tous reconnaissaient en lui le plus habile maître de l'époque. Ainsi s'expliquent très-facilement les circonstances de l'itinéraire de Clovis, de sa préparation au baptême par S. Waast, et du renom qu'avaient très-anciennement les écoles de Toul[1].

Quoi qu'il en soit, nous soumettons ce point de vue nouveau au jugement de ceux qui figurent parmi les princes de la science et que nous reconnaissons volontiers pour nos maîtres.

François Jacquot.

Digot dans ses dernières années, a été savamment traitée par MM. Faillon et Arbellot. En tant qu'elle intéresse Metz, elle est éclaircie suffisamment pas les recherches du R. P. Bach et de l'abbé Chaussier.

[1] Les écoles de Toul furent très-florissantes pendant neuf siècles, c'est-à-dire depuis le temps de Constantin le Grand jusqu'au règne de S. Louis, où toutes les écoles du monde reconnurent la prééminence de l'école de Paris. L'histoire n'a pas oublié S. Vincent de Lérins, S. Hilaire d'Arles, S. Firmin, S. Evre, S. Loup de Troyes, le B. Oudard, le B. Hugues Métel et mille autres savants hommes qui ont fait l'honneur des écoles de Toul. Notre *Histoire des écoles d'Austrasie* fera ressortir tout le mérite de ces grands personnages.

Digitized by Google

NUMISMATIQUE MESSINE.

Un amateur distingué qui a suivi avec le plus grand intérêt les travaux de Mory d'Elvange, de Saulcy, Charles Robert, Chabert, etc., sur les monnaies frappées par la ville de Metz, nous signale une nouvelle variété du *thaler* pour l'année 1638. Il donne la gravure suivante, reproduction fidèle de la pièce métallique.

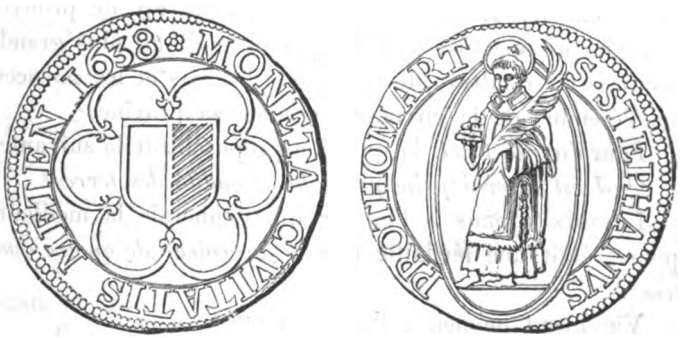

Ce spécimen inédit est à joindre à la série des thalers messins de 1567 à 1650, publiée dans les Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 38e année, 1856 — 1857, p. 480 et suiv.

Perrin.

Digitized by Google

PRIX PROPOSÉS

PAR LA

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES ET DES ARTS

DE METZ

DE 1761 A 1793.

Nous possédons le registre des prix proposés par la *Société Royale des Sciences et des Arts de Metz*[1], de 1761 à 1793 inclusivement, avec l'indication du nombre des Mémoires présentés à ces différents concours. En voici une analyse exacte. L'utilité de notre travail est de prouver que rarement une *Société d'étude* entoura d'une plus grande sollicitude l'agriculture, le commerce, les arts et les sciences, dans l'étendue de la circonscription de sa province[2].

Pour *l'année 1761*, la question proposée fut la suivante :

Quel est le vrai principe de la fécondité des terres?

Le prix promis à l'auteur qui donnerait la meilleure réponse, était une **Médaille d'or** *de la valeur de quatre cents livres*[3].

Vingt-sept mémoires furent envoyés.

Le discours n° 4, ayant pour auteur M. Frogé[4], curé de Mayet, du diocèse du Mans, a été couronné.

Pour *1762:*

[1] Elle tint sa première assemblée le 19 octobre 1760.

Voyez *Précis historique des travaux et des embellissements exécutés dans la ville de Metz*, de 1727 à 1761, par F.-M. Chabert. — 1856. Gd. in-8°, 212 pages, avec portrait du maréchal de Belleisle, et appendice.

[2] Ouvrage cité, p. 207. — *Affiches des Trois-Evêchés*, 1771, et années suivantes. — *Histoire des Sciences et des Lettres dans le Pays Messin*, par Bégin. Metz, 1829, page 568.

[3] *Précis historique etc.*, par F.-M. Chabert, p. 202.

[4] Ce nom a été orthographié jusqu'ici, par erreur, *Froger* ou *Froyer*.

Digitized by Google

Quelles sont les différentes productions qui conviennent le mieux au sol et à la température du Pays Messin?

Aucun mémoire n'ayant été jugé digne du prix *(Médaille d'or de la valeur de quatre cents livres)*, la question fut remise au concours de l'année suivante.

Pour *1763:*

Quelles furent les lois en conséquence desquelles la Justice se rendit à Metz et dans le Pays Messin, depuis la décadence de la maison de Charlemagne jusqu'au temps que les Coutumes écrites formèrent un corps de lois, d'après lequel la Justice fut administrée au peuple de ce pays?

Il y eut envoi de deux mémoires.

Le n° 1, signé de M. *Lemoine*, secrétaire-archiviste de l'église de Toul, emporta le prix.

Pour *1764:*

Quelles sont les productions du sol de la province des Trois-Evêchés, qui, eu égard à la position de la ville de Metz, peuvent former les branches d'un commerce avantageux d'exploitation? Quels sont les empêchements physiques et moraux qui s'y opposent, et quels sont les moyens de les surmonter?

Le mémoire portant le n° 3, fut couronné. L'auteur était M. *Lagrange*, négociant à Metz.

Pour *1765:*

Du régime des bois et forêts le plus sûr et le plus utile à la province des Trois-Evêchés.

Des sept mémoires présentés, celui chiffré n° 1, de M. *Cornu Desmarets*, marchand et receveur des droits réunis à Longwy, a été couronné.

Pour *1766:*

Quelle est la meilleure fabrique et quel est l'emploi le plus utile des lins et chanvres de la province, relativement aux débouchés du commerce, dont ils peuvent être susceptibles?

Le mémoire n° 2, qui obtint le prix de quatre cents livres, était de M. *J.-B. Josselet*, né à Metz, commerçant à Coblentz.

Digitized by Google

Pour *1767:*

Quelle est la meilleure méthode de faire et de gouverner les vins du Pays Messin?

Le prix n'ayant pas été adjugé en 1767, ni en 1768, fut maintenu pour le concours de 1769. En cette dernière année, il fut remporté par M. *Mathis*, de Metz, membre de la *Société littéraire des Philathènes* de cette ville, auteur du mémoire n° 3.

Pour *1768:*

Comment la ville de Metz est-elle passée sous la puissance des Empereurs d'Allemagne? En quel temps précisément obtint-elle le titre de Ville Libre Impériale? Et quels changements ces révolutions ont-elles opéré dans l'administration de la Justice?

Le mémoire n° 3, sous la signature de M. *Gætzmann*, ancien conseiller au Conseil souverain de Colmar, obtint la médaille[1].

Pour *1769:*

Quels sont les obstacles politiques et physiques qui s'opposent aux progrès de la navigation sur les rivières de la province des Trois-Evêchés, relativement à son commerce, et quels seraient les moyens de parer à ces obstacles?

Aucun des mémoires parvenus n'ayant rempli l'objet de l'Académie, elle décida de proposer la même question pour le concours de 1771.

Pour *1770:*

La désunion de diverses portions d'héritages possédés par un même propriétaire, sur un même ban ou finage, étant un obstacle réel aux progrès de l'agriculture, quels seraient les moyens de droit et de fait capables 1° d'opérer actuellement la réunion de ces portions; 2° d'en empêcher la désunion à l'avenir, en ménageant, autant qu'il est possible, l'intérêt des particuliers et en le combinant, surtout, avec l'intérêt général?

[1] Louis-Valentin Gœtzmann. Son mémoire couronné par l'Académie de Metz, a été publié en 1769, in-8° de 62 pages.

Digitized by Google

Des huit mémoires adressés aucun ne répondit d'une manière satisfaisante[1].

Pour *1771:*

On propose de donner un système de Réglement pour la police champêtre, qui en embrasse toutes les parties, et qui soit aisément praticable dans cette province, en observant de s'écarter le moins possible des dispositions des Coutumes du ressort du Parlement, et d'emprunter, autant qu'on le pourra, soit des autres Coutumes du Royaume, soit des anciennes Ordonnances de nos rois, les nouveaux moyens qu'on croira devoir indiquer.

L'Académie reconnut que le mémoire, n° 11, approchait le but de très-près. Néanmoins, elle remit la même question au concours, en 1773.

Dans la séance publique du 21 août 1771, elle adjugea le prix qu'elle avait proposé pour 1770 et qui avait été maintenu pour 1771, sur la question de la *Désunion des diverses portions d'héritages*, à M. *Vaultrin*, avocat au Parlement de Metz, membre de la *Société des Philathènes*[2].

Sur la question : *Quels sont les obstacles physiques*, M. Dupré de Geneste, secrétaire perpétuel de la *Société Royale*, déclara, dans la même réunion, que si l'auteur du mémoire n° 8

[1] En laissant cette question au concours, la *Société Royale* invita les auteurs à ne proposer que des moyens d'une exécution facile et propres à entrer dans le système général de législation, déclarant qu'il lui serait impossible d'approuver des plans de réforme qui tendraient à donner atteinte au droit inviolable des propriétés particulières. Elle recommanda encore aux concurrents de porter leurs vues sur les prés et les vignes, sur les terres arables, et de s'attacher particulièrement à la province.

[2] Un grand nombre de mémoires avait été adressé : trois avaient d'abord balancé les suffrages; mais ils se réunirent unanimement ensuite sur celui, n° 6, qui avait pour devise : *Video meliora*, et dont l'auteur était M. *Joseph Vaultrin* fils.

Digitized by Google

« n'avait pas traité toutes les parties que le sujet embrassait[1], il avait si bien vu celles auxquelles il s'était attaché, que l'Académie n'avait pas cru devoir laisser ses talents et son zèle sans récompense, *pourquoi elle offrait à son auteur, M. Mathis, une médaille d'or de la valeur de deux cents livres, comme un témoignage de la satisfaction de la Société Royale*, et comme un encouragement qui excitât l'auteur à rentrer dans la carrière qu'on allait de nouveau lui offrir. »

Pour *1772:*

Afin d'exciter davantage l'émulation des concurrents sur la question proposée de rechef : *Quels sont les obstacles physiques et politiques*, l'Académie avait « resserré les bornes du champ qu'ils avaient à parcourir, et leur avait offert, néanmoins, un prix plus considérable; en sorte que laissant à l'écart les *obstacles politiques*, elle a seulement demandé, dans le

[1] Pour mettre les concurrents en état de tendre plus directement au but, ils étaient prévenus qu'on désirait : que, dans la première partie de la question, ils fissent connaître : 1° le veritable et actuel état du cours, de la rapidité et des catarractes des Rivières dont il s'agit, et particulièrement de la Meuse, de la Moselle et de la Sarre; depuis le point où elles peuvent porter bateaux, jusqu'à leurs embouchures, ou jusqu'aux lieux où il serait utile d'étendre la navigation. — 2°. Quelle est la nature du sol, du lit et des rives de chacune d'elles, et quels changements le lit et les rives éprouvent communément par les hautes et basses eaux? — 3° Quelle est la durée ordinaire du temps, de chaque année, pendant lequel les eaux de ces Rivières ne sont pas assez fortes pour permettre la Navigation. — 4° Quels seraient les Moyens les plus expéditifs, les plus efficaces et les moins dispendieux à employer, pour contraindre ces Rivières à conserver ou à changer leurs rives, selon le besoin; — que, dans la seconde partie de la question, on exposât non seulement la quantité et l'espèce des Obstacles politiques; mais que l'on fît connaître au juste le rapport qui se trouve entre les Droits de perception et le Prix moyen des denrées de la Province qu'on pourrait exporter; le tout, depuis les Villes où l'on jugerait utile d'en faire les dépôts, jusqu'aux endroits où elles pourraient être exportées. — Enfin, quels Moyens ou pourrait employer pour lever ces obstacles politiques, ou, dans le cas où ils subsisteraient tels qu'ils sont, ce qu'il conviendrait de faire pour que le Commerce d'exportation ne fût jamais onéreux, ni à la Province, ni aux Commerçants.

Digitized by Google

programme pour l'année 1772, *qu'on recherchât les moyens de rendre la navigation plus étendue et plus aisée, sur les Rivières des Trois-Evêchés, en indiquant les obstacles physiques qui s'opposent à ses progrès et les moyens d'y remédier.* » Le prix fut augmenté de six cents livres, ce qui le porta à cent pistoles. On ne perdait pas de vue les *obstacles politiques*; mais on devait attendre, pour en proposer l'examen, que la *Société Royale* fût en état de disposer d'un prix plus considérable. Ce moyen se trouva avancé par l'offre, que fit M. de Calonne, intendant de la province, de faire remettre cent pistoles pour les frais d'un prix, sur cette autre partie de la question : *Quels sont les obstacles politiques qui s'opposent aux progrès de la navigation, relativement au Commerce sur les Rivières des Trois-Evêchés; mais principalement sur la Rivière de Moselle, et indiquer les moyens praticables de détruire ou de diminuer ces obstacles?*

L'Académie prévint en même temps les concurrents qu'ils devaient s'attacher :

1° A faire connaître d'abord l'état actuel, et ensuite l'état possible du Commerce de la Ville et de la Province, par le moyen de ses Rivières, et principalement par la Moselle; les différents genres de Denrées et de Marchandises dont il conviendrait de favoriser, restreindre, ou interdire l'exportation ou l'importation; et les moyens de procurer le plus grand accroissement possible aux avantages que la navigation peut produire, soit pour le Commerce direct, soit pour celui de commission ou d'entrepôt. — 2° A marquer le degré d'influence qu'ont ou que peuvent avoir, sur les diverses branches de Commerce, déjà établies, ou seulement possibles, les droits qui se perçoivent dans l'étendue du cours des Rivières des Trois-Evêchés, et surtout, ceux qui se lèvent dans les bureaux établis sur la Moselle, — 3° A distinguer soigneusement l'espèce et la nature de chacun de ces droits, et à tracer en peu de mots l'histoire de l'établissement et des progrès des différents péages. — 4° A déterminer la nature et la qualité des droits que l'on pouvait substituer à ceux qui existent actuellement, ainsi qu'aux

Digitized by Google

péages que l'on suppose devoir être supprimés : indiquer ceux de ces droits que la navigation de la Moselle pourrait supporter sans qu'il en résultât aucun préjudice au Commerce, et les moyens d'en simplifier la perception, pour la rendre le moins onéreux qu'il serait possible : observant de faire remarquer s'il y a des marchandises qu'il serait à propos de taxer fortement pour en diminuer l'importation, comme nuisibles aux fabriques de la Province et au Commerce national.

Il fut exigé de ceux qui concourraient à la fois pour les deux prix, de traiter la question des *Obstacles physiques* et celle des *Obstacles politiques* en deux mémoires séparés, sauf la faculté au même auteur de pouvoir réunir les deux récompenses.

Dans la séance publique tenue par la *Société Royale*, le mercredi 18 novembre 1772, elle décerna le prix de mille livres, sur la première question, à M. *Mathis*, de Metz, et celui de mille autres livres remis par l'intendant, pour la deuxième question, à M. *Blouet*[1], avocat au parlement.

(La suite prochainement.)

CHRONIQUE INÉDITE
CONCERNANT
LA CITÉ DE METZ.

EXTRAIT PUBLIÉ AVEC NOTES HISTORIQUES
DE 1684 A 1725.

Nous devons à de bienveillantes relations avec M. Jean-Baptiste-Nicolas-Charles baron de Montigny, la connaissance

[1] Jean François Nicolas Blouet, né à Metz, le 21 mars 1745.

Digitized by Google

d'une Chronique manuscrite commençant par la liste chronologique des Maîtres Echevins de Metz et finissant au mois d'août 1725, c'est-à-dire une année environ après que le modeste et laborieux Baltus, notaire et conseiller échevin de l'hôtel de Ville, commença à rédiger les Annales de son temps [1].

L'auteur du Journal, également manuscrit, faisant suite à la *Chronique en vers* qui se trouve dans la bibliothèque de M. Félix Maréchal, notre maire regretté, paraît y avoir puisé largement, surtout pour les faits postérieurs à l'année 1690.

A l'heure solennelle qui vient de sonner, il faut que nous cherchions à sauver les institutions qui nous sont chères et notre personnalité messine. Les documents historiques que nos pères ont pris soin de laisser par écrit, nous sont donc doublement précieux, parce qu'ils nous permettent de noter d'autant mieux nos besoins et nos vœux.

L'extrait que nous publions aujourd'hui comprend les faits qui sont consignés à l'original, à partir de l'année 1684, époque où s'arrête le *Recueil Journalier écrit par Joseph Ancillon, de ce qui s'est passé de plus mémorable dans la Cité de Metz, pays Messin et aux environs, depuis le mois de juin 1674 jusqu'à l'année 1683 inclusivement* [2].

Cette publication a d'autant plus d'opportunité, que dès la fin du 17e siècle, les faits journaliers de notre histoire locale n'ont plus trouvé de Chroniqueur pour les recueillir.

Charles de Vigneulles.

[1] *Annales de Metz, depuis l'an 1724 inclusivement* (à 1755), imprimées par dom Tabouillot, *pour servir de supplément aux preuves de l'Histoire de Metz.* 1789. In-4°, 354 pages.

Une table analytique et alphabétique de cet ouvrage, devenu rare, a été rédigée et publiée par M. Chabert. 1863. In-4°. XXVI pages.

[2] 2 vol. in 12. Edités par F.-M. Chabert. Imprimerie de Rousseau-Pallez, 1860—1866.

Digitized by Google

En 1684, la ville de Luxembourg a été réduite à l'obéissance du Roi[1], par le maréchal de Créqui[2].

Cette année le feu prit à Metz, en Saulnerie[3].

1686. — La gelée a été si rude que les oiseaux tombaient morts et la Moselle était prise presque jusqu'au fond.

1688. — Fut le siège de Philippsbourg qui fut emportée par Mgr. le Dauphin[4] qui vint ensuite à Metz et y entra par la porte des Allemands avec une suite nombreuse.

Il faisait grand froid.

1690. — Louis-François Jeoffroy fut le dernier maître échevin qui fut élu[5].

[1] La capitulation fut signée le 4 juin.

Elle portait, entre autres dispositions, « que toutes les Villes, Prévôtez, Seigneuries, Lieux, ensemble les vassaux et sujets dépendant du duché de Luxembourg et comté de Chiny avant la guerre qu'il y a eu entre les deux couronnes en l'an 1635, qui ont été cédez par le traité de paix des Pyrénées, avec ceux qui restoient dépendant de cette ville capitale, ne composeront qu'un corps qui sera régi et gouverné selon les loix fondamentales, bonnes usances et anciennes coutumes dudit pays, sous un Gouverneur, Président et gens du Conseil provincial, un Justicier et siège des nobles et autres justiciers et officiers subalternes, comme d'ancienneté. »

[2] François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, fut un des bons généraux de Louis XIV. Il avait été élévé à la dignité de maréchal de France en 1668. Villars fut son élève dans l'art de la guerre.

[3] Environ les deux tiers de cet endroit furent incendiés. Il fallut refaire, sur une grande étendue, les Travaux de maçonnerie servant à soutenir les terres de la rue *dessus le Mur*.

[4] Il avait alors 27 ans.

A son départ pour l'Allemagne, le roi Louis XIV lui avait donné le maréchal de Duras pour le guider.

La prise de Philippsbourg fut suivie de celles de Mannheim, de Worms et d'Oberwesel. En quelques semaines, tout le Palatinat se trouva entre les mains des Français.

La dévastation commise dans ce malheureux pays est un triste souvenir et pèsera à jamais sur la mémoire d'un ministre impitoyable et hautain, de Louvois.

[5] Elu le 5 février, il entra en fonctions le 14 mars 1690. Lorsqu'il se retira, le 3 mars 1692, il eut pour successeur Christophe d'Au-

Digitized by Google

Le 1er juillet, Luxembourg[1] gagna la bataille de Fleurus contre le prince de Waldeck qui perdit 6000 hommes, 8000 prisonniers et 100 canons.

On fit des feux de joie ici, à cette nouvelle.

1691. — Cette année a été bien rude à passer par la cherté du blé et autres denrées. Les pauvres gens vendaient ce qu'ils avaient pour vivre. Le pourpre[2] régnait grandement et la glace portait le jour de la saint Michel[3].

La guerre continuait toujours. Mons, capitale du Hainaut, au siège de laquelle Louis XIV assistait, avait capitulé au mois d'avril.

1693. — Cette année a été la plus mauvaise qui ait jamais été de mémoire d'homme. Le blé se vendait 56 escalins la quarte, qui font 17ll 8s, et le vin 20 et 25s le pot.

1694. — Cette année a été la plus fertile qui ait été depuis longtemps en blé, fruits, vins et autres denrées. Le pain valait 1 sou la livre, le vin 3, 4 et 5s le pot, et le reste à proportion.

1695. — Au mois d'octobre, une louve redoutable et rejetant le venin de la rage courut plusieurs villages autour de Metz, à Vaux, Jussy et jusque Moulins. Elle mordit différentes personnes en ces endroits où l'épouvante était grande. Un homme de Châtel-Saint-Germain parvint à tuer la mauvaise bête. Il en reçut récompense; il le méritait bien.

burtin, seigneur de Charly et de Chesny. Celui-ci avait encore été appelé à ce poste par l'élection (3 février 1692) et avait reçu sa nomination le 10 de ce mois; mais il ne resta en charge que jusqu'au 1er décembre de la même année. Le lendemain, M. de Rissan fut installé à sa place, l'élection ayant été complètement supprimée et les mairies du royaume ayant été érigées en titre d'office.

[1] Maréchal de France, surnommé le *Tapissier de Notre-Dame*, à cause des nombreux drapeaux dont il décora la métropole de Paris.

[2] Cette fièvre pétéchiale ne semble pas avoir causé heureusement une grande mortalité, ont noté MM. Félix Maréchal et Didion, dans leur savant ouvrage : *Tableaux des maladies endémiques, épidémiques et contagieuses qui ont régné à Metz et dans le Pays-Messin.*

[3] Un froid excessif s'était montré dès la fin du mois de septembre.

Digitized by Google

1697. — Le dimanche, 12 mai, Mgr. Georges d'Aubusson de la Feuillade mourut dans son palais épiscopal. Il fut enterré le mercredi 15 dudit mois, à la Cathédrale, dans une chapelle derrière le grand autel. Son cœur fut porté à l'hôpital Saint-Georges [1] qu'il avait fait bâtir de ses charités. Il a été fort regretté de tout le peuple de Metz et particulièrement des pauvres dont il était le père. C'était un bon évêque.

Le 17 août, mourut M. de Givry, commandant pour le service du Roi en cette ville et citadelle. Pour marque de ses bienfaits et de sa bonne réputation, les Chanoines de la Chathédrale lui ont fait son enterrement et son service funèbre, à leurs frais. De plus, dans toutes les églises de Metz les sergents et caporaux bourgeois lui ont fait faire un service.

Au mois d'octobre, fut signée la paix de Riswick, près de la Haye[2].

1698. — Le 2 février, la paix générale a été publiée, à la joie du peuple[3].

Le 16, Mgr. Henry-Charles du Cambout, duc de Coislin, Pair de France, etc., fit son entrée à Metz pour être évêque et fut reçu avec tous les honneurs qu'on avait coutume de rendre à un prélat. Le 19 mars en suivant, il donna la confirmation.

Le 10 novembre, Madame la Duchesse de Lorraine, fille de M. le duc d'Orléans, fit son entrée à Nancy avec le Duc de Lorraine, son époux.

Ladite année a été bien rude à passer à cause de la cherté du blé et des autres denrées. Il n'y avait point d'ouvrage pour les pauvres gens de métier, aussi il a fallu qu'ils vendent tout ce qu'ils avaient pour pouvoir vivre. La quarte de blé se vendait 14 et 15[ll] et plus; le vin 18 et 20[s] le pot.

[1] Ses bâtiments sont compris actuellement dans les dépendances du grand Lycée. — Voir *Histoire des Rues de Metz* par F.-M. Chabert, à l'article *rue St. Georges.*

[2] Louis XIV fit preuve, en cette circonstance, d'une grande modération.

[3] Tout le monde était si épuisé qu'on avait peine à nourrir les armées.

Digitized by Google

1699. — Cette année a été bien fertile en bon blé, bon vin et bon foin, en fruits et autres biens. Le blé valait 3ll au plus, de même la hotte de vin nouveau. La préparation était belle pour l'année suivante.

M. de Saint-Contest, intendant, a fait son entrée à Metz.

1700. — Aux mois de juin et juillet, une maladie contagieuse régna en plusieurs villages d'autour de Metz. Les Magistrats envoyèrent chirurgiens, apoticaires, médicaments, drogues, pain, vin et viande; la ville depensa pour le tout 8000ll. Ce fut un grand bienfait de sa part; le mal disparut promptement à cause des précautions prises.

Le duc d'Aujou [1], petit-fils de Louis XIV, a succédé à la couronne d'Espagne par le décès du roi de ce pays, lequel mourut après lui avoir donné la couronne par son dernier testament du lendemain de la Toussaint [2].

Cette année a été très-abondante. Le blé ne valait que 3ll 4s la quarte, et le vin nouveau 3ll la botte. Mais le vin n'était pas bon.

Le 4 décembre, Mgr. le Duc d'Anjou partit de France pour aller en Espagne prendre possession de la couronne; il fut conduit par les Ducs de Bourgogne et de Borry, ses frères, jusqu'à la dernière ville de France [3].

1701. — La présente année fut très-abondante en blé et en vin. Le blé ne valait que 3ll et 49s la quarte, et le vin autant la hotte.

En septembre se forma la *grande ligue de la Haye*, où entrèrent l'Angleterre, la Hollande, l'Autriche et l'Empire [4].

[1] Philippe d'Anjou était le deuxième fils du Dauphin.

[2] Les deux maisons de France et d'Autriche, alliées depuis un siècle par des mariages à celle d'Espagne, avaient des prétentions l'une et l'autre à la succession de Charles II.

[3] A l'occasion de ce voyage, le marquis d'Harcourt, ambassadeur de France à Madrid, dit ces paroles: « Le voyage est aisé et présente-« ment les Pyrénées sont fondues. »

[4] Trois hommes que leur haîne contre la France a rendus célèbres, le pensionnaire hollandais Heinsius, l'anglais Churchill, duc de Marlborough et le prince Eugène de Savoie, dirigèrent avec un redoutable accord cette coalition européenne contre Louis XIV.

Digitized by Google

1702. — Au mois de janvier, la ville de Crémone manqua d'être surprise par les Impériaux commandés par le prince Eugène, lequel fit entrée par un acqueduc et surprit les Français qui étaient dans la place au nombre de douze bataillons. Il y eut une telle épouvante en cette ville, qu'il semblait que tout était perdu[1]. L'on ne trouvait plus de blé ni de vin pour son argent. M. le Maréchal de Villars qui commandait l'armée de France a si bien fait par sa bonne conduite et sa prudence, qu'il a obligé M. de Marlborough à se retirer, sans pouvoir rien faire. Après sa retraite, les greniers de blé et les caves pleines de vins ont été ouverts, et auparavant il n'y en avait point à cause que M. de Malborough en avait les clefs. M. de Villars les a rendues aussitôt.

Le feu prit dans la grande tour et le clocher de Saint-Vincent, il fut si terrible qu'il fit fondre les cloches; plusieurs personnes périrent.

1707. — Cette année a été assez abondante en blé, grains, vin, légumes et autres denrées. Il y a eu même tant de vin qu'on ne savait pas où le mettre, il fallait le loger dans des grandes cuves, car il n'y avait pas des tonneaux suffisants. La hotte à la vendange se vendait 12 et 15 sous.

La veille de la Fête-Dieu, il y eut un terrible orage; il commença au moulin d'Olgy et gagna jusques Augny sur Seille et tout le Sablon, en sorte que tous les quartiers là furent fort maltraités et endommagés, les arbres tous débranchés, découpés et déracinés, les vignes arrachées et les vîtres tant des églises que des maisons toutes cassées, il n'y resta pas un carreau entier où la grêle avait donné.

Le 13 juin, nous avons eu le jubilé pour demander à Dieu la paix entre les princes chrétiens, par notre Saint-Père le Pape Clément XI.

1708. — Les grosses orgues de la Cathédrale furent réparées. On commença à les jouer le jour de Saint-Etienne, le 2 août, après avoir été plus de soixante ans impraticables.

[1] Le chevalier d'Entragues, à la tête de son régiment assemblé à quatre heures du matin pour une revue, résista aux Allemands et sauva Crémone en donnant le temps au reste de la garnison d'accourir.

Digitized by Google

Le 12, la ville de Lille, en Flandre, fut assiégée par les Impériaux, Anglais et Hollandais, au nombre de plus de cent mille hommes que leur armée était composée, commandée par le prince Eugène de Savoie. L'armée de France était aussi nombreuse et était commandée par Mgr. le duc de Bourgogne et M. le Maréchal duc de Vendôme, lesquels n'ont pu donner secours à la ville. Ce siège a été un des plus opiniâtres et des plus sanglants qui aient jamais été. On a fait nombre de plus de trente mille hommes des ennemis restés morts. Il a fallu cependant rendre la place par composition, après avoir tenu plus de trois mois de tranchées ouvertes.

Cette année a été très-abondante en blé, il ne valait que 3ll et 3ll 10s la quarte. La vendange a été très-petite; car, dans plusieurs endroits, il n'y a pas eu une hotte de vin dans 50 mouées.

1709. — Cette année a été une des plus rudes à passer que jamais ait été, et il n'y avait point homme d'âge qui ait vu la pareille en froidure et en cherté. Le 5 janvier, veille des Rois, il pleuvait encore à minuit, et avant le jour, il gelait si fort que la terre portait partout, et au bout de deux jours la Moselle fut entièrement gelée, et marchait-on ferme dessus. Les moulins ne pouvaient plus moudre, en sorte que dans dix ou douze jours il s'est trouvé des glaçons qui avaient plus de 2 pieds et demi d'épaisseur. Les vignes, les blés, les arbres fruitiers furent engelés. Des arbres étaient fendus depuis le haut jusqu'à la racine, en sorte qu'il a fallu les arracher et les couper et en replanter des jeunes à la place des vieux. La gelée a été universelle par toute la terre et dans les pays les plus chauds, en Italie, en Provence, en Espagne, etc. Tous les oliviers et orangers ont aussi été gelés.

Il s'est trouvé dans le Cathédrale, un dimanche, plus de deux cents chauve-souris sur le pavé mortes de froid.

Il n'est point entré de vin nouveau à Metz cette année.

Il a fallu resemencer les terres où il y avait eu du blé, car il avait été engelé en terre.

L'hiver a duré jusqu'au mois d'avril, n'ayant fait que quelques jours de beau tems modéré. La mer a été gelée plus de trois lieues de son bord, de même que le Rhône qui est

Digitized by Google

la rivière la plus rapide. Il a fallu aussi couper les vignes sur le pied. On a resemencé également les terres de grains, d'avoines, de pois, fèves et de toutes sortes de légumes, à force, car il n'y avait point de blé.

Au mois d'avril, voyant qu'il n'y avait pas de blé à prétendre, tous ceux qui en avaient à vendre le resserrèrent si fort qu'on n'en pouvait plus avoir ici pour or, ni pour argent, en sorte qu'il a fallu que les Trois-Ordres s'assemblent pour voir de la manière qu'on en devait agir. Ils ordonnèrent que la visite serait faite parmi la ville de tous les greniers de blé. Après qu'elle fut faite, ils ont taxé de blé à 18 escalins la quarte, qui font 6ll 15s le beau, et le moindre 6ll. Après la taxe tous les Messieurs s'en fournirent à ce prix. Ensuite ils laissèrent la liberté à ceux qui en avaient de le vendre à discrétion. Ce qui augmenta tellement la misère dans la ville et parmi la campagne, qu'on ne pouvait plus avoir du blé qu'à 12ll la quarte et encore à force de prières, parce qu'ils prétendaient le vendre 18ll. En sorte que la Cour, par ordre du Roy, fut obligée de taxer le blé le 18 avril, savoir = le froment 9ll et le méteil 7ll 10s. L'on ne voyait et l'on n'entendait que la misère partout.

Au mois de mai, un ordre de la Cour vint et fut adressé aux Magistrats portant qu'il fallait aller faire une déclaration au Bailliage de tous les blés, grains et avoines, pois, fèves et généralement de toutes sortes de grains et de légumes qu'on pouvait avoir, à peine de galère et de confiscation desdits grains et légumes, si l'on n'en faisait une déclaration juste, quelle personne, quelle qualité et quelle condition qu'elle puisse être, et cela dans la quinzaine. Alors tous les riches, pour ne point déclarer leurs blés, l'envoyèrent aux moulins pour les moudre, l'un cent quartes, l'autre quatre-vingts, l'autre cinquante, et l'autre plus ou moins, tellement qu'il y en avait qui avaient de la farine pour plus de deux et trois ans.

Ensuite une autre ordonnance du Roy fut encore envoyée pour déclarer la farine que chacun avait, à peine de punition corporelle et de grosses sommes, et de confiscation desdites farines, si l'on était surpris d'en avoir caché ou détourné, et que celui qui irait déclarer la cache en aurait la moitié, l'autre

Digitized by Google

moitié pour l'hôpital. Généralement il en fut ainsi par toute la France.

Après cela on ne trouva plus de blé pour or ni argent, quoiqu'il se vendît 14 et 15[ll] la quarte dans ledit mois de mai. Il s'éleva une grande émotion de la menue populace qui ne savait où chercher à vivre.

Il fut ordonné qu'on cuirait du pain dans les fours de Saint-Vincent. Mais le pain ainsi cuit était d'avoine en très-grande partie et si mauvais qu'on ne pouvait le vendre même pour les bêtes, parce qu'elles se refusaient à en manger. On faisait moudre l'avoine avec du méchant blé pour composer le pain qui se vendait à 1[s] 6[d] la livre; mais les grains restaient souvent entiers.

Jamais il ne s'est vu une telle famine et misère. Ce n'était point manque de blé, car il y en avait encore pour lors à Metz pour plus de trois ans.

Le 3 juin, il y eut un grand débordement d'eau causé par les pluies, il fit de grands dommages.

(La suite prochainement.)

COMMENT LA NOUVELLE
DU RETOUR DE NAPOLEON Ier DE L'ILE D'ELBE
FUT APPORTÉE A METZ.

L'empereur Napoléon 1er, relégué à l'île d'Elbe, n'avait pas tardé à trouver cet îlot trop étroit. Quelques kilomètres carrés ne pouvaient suffire pour tout empire au souverain qui, pendant quinze ans, avait régné sur la moitié de l'Europe.

Le 1er mars 1815, le grand exilé tenta encore une fois la fortune et débarqua au golfe Juan.

Digitized by Google

La nouvelle de ce retour sur les côtes de la France fut connue à Metz le 8 du même mois, à sept heures du soir.

Le comte Durutte, commandant supérieur de la 3e division militaire[1], s'empressa de l'annoncer au duc de Reggio[2], par la dépêche suivante:

« Metz le 9 mars 1815

« A son Excellence Monseigneur le Maréchal Duc de Reggio

« Monseigneur,

« Je m'empresse de vous annoncer qu'il a passé hier à sept « heures du soir à Metz, un courrier du commerce venant de « Paris et allant à Francfort, qui a dit à plusieurs personnes « de l'hôtel de France, où il a mangé un morceau, que Buona- « parte était parti de l'Isle d'Elbe et avait débarqué avec « quinze cents hommes en Italie, où il avait déjà sous ses « ordres un corps de quinze mille hommes. Ce courrier a ajouté « que cette nouvelle était publique à Paris; que les uns en « pleuraient et que les autres en riaient.

« Ce courrier est français; il a servi autrefois le Gouver- « ment, et il est en ce moment employé par le commerce de « Francfort. Il se nomme Houblon dit Laverdure.

« Je prie Votre Excellence de vouloir bien agréer l'ex- « pression de mon respectueux dévouement

« Le Lieutenant General

« Comte F. Durutte. »

Comme post-scriptum, on lit les lignes ci-dessous écrites et paraphées de la main même du comte Durutte:

« Deux personnes arrivent dans ce moment de Paris à la « poste[3]. ils *(sic)* confirment la nouvelle de ce courrier. ils

[1] Joseph-François comte Durutte, né le 14 juillet 1767, resta à ce poste du 23 mai 1814 au 1er mai 1815.

[2] Nicolas-Charles Oudinot, duc de Reggio, maréchal de France, était alors gouverneur des 3e et 4e divisions militaires.

[3] L'une d'elles était parente de M. le baron de Ladoucette qui devint préfet de la Moselle le 28 mars 1815. Aussitôt son arrivée, elle se rendit, accompagnée de M. Michel, directeur des postes du département, chez le chef de la 3e division militaire. (Note de M. F.-M. Chabert, petit-fils de M. Michel.)

Digitized by Google

« disent de plus que M. le Cte d'artois et le Duc de Berry « sont partis. »

La *Revue de Metz* doit la communication de cette pièce historique à l'estimable M. Dufresne, conseiller honoraire de la préfecture de la Moselle, Chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

EPITRE D'UN HOMME DE LETTRES
A UN MARÉCHAL DE FRANCE,
GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DES TROIS-ÉVÊCHÉS, PROTECTEUR-NÉ DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE METZ.
AVRIL 1778.

Un écrivain distingué qui recueille les *portraits et l'histoire des hommes et des femmes utiles nés à Metz*, nous remet gracieusement l'original d'une lettre inédite de Dominique-Nicolas-Hyacinthe-Louis Bardou du Hamel.

« Je crois devoir, dit cet écrivain, offrir à la *Revue de* « *Metz*, à titre de sympathie personnelle, la priorité pour pu- « blier ce document authentique. Je suis également satisfait de « donner cette preuve de seconder l'intention louable qu'a euele « biographe de Bardou du Hamel [1], de rappeler avec quelques « détails sur une œuvre identique à la mienne, le nom de cet « homme utile à la reconnaissance des Messins . . . »

Nos remerciements les plus sincères à cet aimable concitoyen, que nous prions de s'associer à nous en l'honneur du génie du bien; cela est une heureuse compensation à la honteuse et funeste ardeur avec laquelle certaines plumes vont rechercher jusque dans la vie privée, pour le rendre public, tout ce qui peut être mal, affligeant, scandaleux, de mauvais exemple.

[1] *Mémoires de l'Académie impériale*, 1863—1864, page 263 et suivantes.

Digitized by Google

Nous imprimons d'autant plus volontiers la lettre dont il est question, que tout homme intelligent, honnête et sachant se faire respecter, la signerait encore aujourd'hui.

« A Metz le 1er avril 1778.

« Monseigneur[1],

« J'ay l'honneur de vous adresser le temoignage que je « me rends à moi même, pour suplèer aux informations que « vous demandez sur mon compte à la Société roiale de Metz.

« Je suis originaire anglois, j'ay quarante cinq ans et je « me nomme Dominique=Nicolas=Hiacinthe=Louis Bardou du Hamel.

« Charles-Loüis Bardou mon père etoit avocat au Parle- « ment de Metz.

« Mon ayeul Charles Bardou, est mort chevalier de saint « Loüis et lieutenant colonel de cavalerie au regiment de Ma- « rivaux..

« François Bardou mon bisayeul, etoit revetu de l'office « de Conseiller au Presidial de Caen.

« Jacques Bardou, mon trisaieul possedoit la charge de « Grand maitre de la garde robe (de la) reine d'Angleterre.

« Le surplus de mes ancetres se perd dans l'Histoire.

« Je suis etonné, Monseigneur, que vous me mettiez dans « le cas de presenter mes preuves, comme si la Société roiale « en exigeait à l'instar du chapitre noble de notre Cathedrale.

« Mon pere essuia de grands malheurs quil n'avoit pas « merités, il m'a laissé pauvre et je m'en glorifie.

« Durant la derniere guerre ou m'a offert des emplois de « finance : mais je hais les sangsues. Ou m'a demandé pour « élever des enfans de qualité. J'abhorre l'esclavage.

« Je me nourris de legumes et de pain bis, mon habit « est de bure et je ne porte point l'epée parce que c'est une « barbarie.

« Ma mere, deux sœurs et moy vivons avec moins de « 600ll (livres) de rente et nous n'en désirons pas davantage.

[1] Victor François duc de Broglie, maréchal de France, gouverneur général des Villes et Evêchés de Metz et Verdun, commandant en chef dans l'Evêché de Toul et sur les frontières de la Meuse, de la Sarre et de Champagne.

Digitized by Google

« Elevé par mon pere je n'ay jamais connu ny les colleges « ny les pédans. Je suis sans politesse : mais je fais cas de « l'honneteté.

« Je deteste les grands qui sont au dessous de leur état « et j'honore les petits qui sont au dessus de leur fortune.

« Je ne me soucie pas d'avoir d'employ parce que c'est « un titre magnifique que l'estime de ses concitoyens.

« J'ay donc la force de ne rien être; mais j'ose dire qu'il « n'y a pas un magistrat qui ne fut bien aise de m'avoir pour « amy; pas un militaire qui ne me desira pour son camarade; « pas un avocat qui ne me demandât pour son confrère.

« Voila Monseigneur l'etat que je tiens à Metz. Venons « à mes travaux.

« L'Histoire de mon pays, sa legislation et surtout les « mœurs de notre antique republique. Tels sont les objets de « mes etudes.

« J'ay ouvert il y a six ans la preticuse mine de larchive « de notre Hotel de ville et quoyque le travail en a eté mal « vû mal dirigé, il a eté fructueux pour moy.

« J'ay reconnu que Metz avoit eté plus long tems peuplée « d'hommes libres que d'esclaves. Mon âme s'est agrandie à la « vue des actions de ces braves citoiens dont les rois recher- « choient l'alliance et l'amitié.

« J'ay vu clairement que les Messins n'avaient pas tou- « jours eté laches et flatteurs, et j'ay senti que l'humiliation « de notre ville ne provenoit que de l'orgueil des gens en « place et de la bassesse de ceux qui pouvoient marcher leurs egaux.

« J'ay pensé qu'il falloit ressusciter tous les grands ex- « emples de vertu donnés par nos ancetres, et que l'Academie « pouvoit rendre du ressort aux âmes engourdies de nos Messins.

« J'ay donc desiré d'en etre, mais sans m'abaisser et quetter « des suffrages. On m'a nommé et j'ay eu tous les academiciens « pour parains parce qu'il y a dix ans que la voix du public « me porte à la place que vous hesitez de m'accorder[1].

[1] Aux termes de l'article 37 *des Réglements*, il devait être rendu compte de chaque élection au Gouverneur général de la Province, Protecteur né de la Société Royale, pour avoir son approbation, sans laquelle l'élu ne pouvait être installé. *(Note de la Rédaction.)*

Digitized by Google

« Presentement je vois, Monseigneur, que la Société roiale « n'est plus libre. J'en gemis. Je ne veux plus y entrer. Je « continueray à travailler seul; je recueilleray pour la posterité « les monumens de l'Histoire de mon Pays; j'y placeray cette « lettre dans son époque : elle y sera, Monseigneur, le temoin « de l'affront fait aux gens de lettres.

« Je suis avec respect, Monseigneur,

« Votre tres humble serviteur « Bardou du Hamel. »

Nos informations particulières nous permettent de rapporter la suite de l'incident.

M. de Raigecourt, directeur de la Société royale, se fit le ferme champion de la Compagnie et de M. Bardou du Hamel auprès du duc de Broglie dont la bonne foi avait été évidemment surprise par de lâches envieux.

Le maréchal protecteur eut le tact de revenir sur son injustice, et il agit avec une certaine diligence. En effet, le 6 avril 1778, furent expédiées du Gouvernement de la Province au directeur de l'Académie, les lettres confirmatives de l'élection de chacun de Messieurs Lebrun fils, Dupré de Retonféy, *Bardou du Hamel* et Blouet, *pour titulaires.*

LA MORT DE LA NOVICE.

A Monsieur Firmin de la Jugie.

Et les anges chantaient : « Viens, ô blanche colombe!
Dans les bras de la mort en paix ferme les yeux :
Ouvre ton aîle, et, de la tombe,
Pour t'unir à l'époux, prends l'essor vers les cieux!
A sa voix, renonçant au bonheur de la terre,
Tu consacras tes jours au culte du malheur ...
Dans sa mère aujourd'hui viens retrouver ta mère :
Elle te tend les bras ... viens à nous, jeune sœur! »

Digitized by Google

La novice écoutait. — « Ne crois-tu pas entendre,
Dit-elle à sa compagne, un chant rêveur et tendre?
D'une ivresse inconnue il fait battre mon cœur. »
— « Non, ma bien chère enfant, répondit l'autre sœur,
Je n'entends rien, sinon la cloche qui réveille
De ses sons matineux le couvent qui sommeille...
— « Ah! mère, quel bonheur, si la mort, en ce jour,
Du sommeil d'ici-bas m'éveillait à mon tour! ...
Mais non pourtant ... j'ai peur, en quittant cette enceinte,
D'en regretter la joie et la paix chaste et sainte. »
Alors, prêtant l'oreille, elle ajouta tout bas :
« C'est cependant un chant ... je ne me trompais pas! »

Et les anges chantaient: « Viens, ô blanche colombe!
Dans les bras de la mort en paix ferme les yeux :
Ouvre ton aîle, et, de la tombe,
Pour t'unir à l'époux, prends l'essor vers les cieux!
Aux malheureux sans pain que le monde abandonne
Des chrétiens attendris tu distribuas l'or,
Et, pour guérir leurs ceurs, tu joignis à l'aumône
Quelques mots de ta voix plus consolants encore. »

La novice écoutait. — « N'entends-tu pas, ma mère,
Un chant divin semblable aux *aves* du rosaire,
Murmurés de la voix dont l'ange Gabriel
Dut saluer Marie, en descendant du ciel?
— « Mais non, ma chère enfant, c'est la brise enivrante
Qui du ruisseau voisin ride l'eau transparente
Et chante, au point du jour, en caressant les fleurs. »
— Pauvres fleurs du jardin! Ah! j'aime vos odeurs
Fraîches comme un sourire ou comme la prière ...
Ce n'est pas un péché, n'est-ce pas, bonne mère? »
Elle se tut alors, puis ajouta tout bas :
« C'est pourtant bien un chant : je ne me trompais pas! »

Digitized by Google

Et les anges chantaient : « Viens, ô blanche colombe!
Dans les bras de la mort en paix ferme les yeux :
Ouvre ton aîle, et, de la tombe,
Pour t'unir à l'époux, prends l'essor vers les cieux!
Lys divin qu'ici-bas le Seigneur fit éclore
Au céleste soleil de son mystique amour,
Toi que lui seul connaît et que le monde ignore,
Il va te transplanter dans un autre séjour! »

La novice écoutait. — « Entends-tu dans l'espace,
Dit-elle à l'autre sœur, comme un doux chant qui passe,
Plus ravissant encore que les divins concerts
D'un cœur qui bénit Dieu, dégagé de ses fers? »
— Non, dit la plus âgée à la jeune novice,
C'est la voix de nos sœurs qui récitent l'office ...
Du reste, ces chants-là, quand on meurt au couvent,
Ma fille bienaimée, on les entend souvent. »
— « Alors je mourrai donc, ma mère? ... « Sans rien dire,
La vieille sœur cacha ses pleurs dans un sourire,
Tandis que la malade, à part, disait tout bas :
« Oui, car c'est bien un chant, je ne me trompais pas. »

Et les anges chantaient : « Viens, ô blanche colombe!
Dans les bras de la mort en paix ferme les yeux :
Ouvre ton aîle, et, de la tombe,
Pour t'unir à l'époux, prends l'essor vers les cieux!
Viens, ô vierge choisie, ô jeune fiancée,
Le doux Jésus t'appelle en un séjour meilleur,
Viens contempler sa gloire et t'endormir bercée,
Comme autrefois Saint-Jean, la tête sur son cœur! »

La novice écoutait. — « N'entends-tu pas, dit-elle,
Tout près de nous, ma mère, une voix qui m'appelle?
On dirait l'harmonie ineffable et sans nom
Qui fait battre nos cœurs dans la communion.
— Mais ce n'est rien, enfant, sinon les cris peut-être

Digitized by Google

Du rossignol qui chante auprès de la fenêtre ... »
— Oh! non pas, mère, écoute ... Entends-tu? ... C'est le chant
Des séraphins ... Je pars ... adieu ... Jésus m'attend! ... »
La pauvre enfant se tut : elle avait fui la terre.
Sa compagne, en pleurant, lui ferma la paupière.
« C'est un ange de moins! » dit-elle. Les élus
Allaient se dire au ciel : « C'est un ange de plus! »

Et tous les saints chantaient : « Chaste et blanche colombe,
Aux clartés du vrai jour entrouvre enfin les yeux!
Frémis, bats des aîles : la tombe
N'est qu'un seiul à franchir pour entrer dans les cieux.
Portes du paradis, ouvrez-vous! ... Et nous, frères,
Du terrestre séjour ne soyons plus jaloux :
La vierge pour le ciel en a fui les misères ...
Hosanna! Hosanna! notre sœur est à nous!

Louis Barthélemy.

(La reproduction et la traduction sont interdites.)

VUES D'AVENIR.

Nous sommes arrivés aujourd'hui, — il serait dangereux et puéril de ne pas le voir, — à l'une de ces phases décisives de l'existence où il faut agir virilement, au lieu de nous lamenter. La tâche n'est pas médiocre : il faut retremper les caractères, propager l'instruction, pratiquer la prévoyance... Beaucoup est encore à faire en ces matières. C'est un sujet perpétuel d'étonnement pour tout homme qui réfléchit, que cette ignorance dans laquelle sont la plupart des esprits, même les plus délicatement cultivés.

Il y a quelques années, j'avais provoqué la création, dans les villes et les campagnes de la Moselle, de cours publics et gratuits destinés à répandre parmi les populations

Digitized by Google

toutes les facilités qui sont données à l'homme de cœur et de bonne volonté, pour suivre les deux grandes lois honorables et honorées du *Travail* et de la *Prévoyance.*

Pendant que d'éminents conférenciers développaient l'intelligence de leurs auditeurs et parlaient à leur imagination, je me contentai de m'adresser aux cœurs. Cette tâche était encore enviable . . .

Un groupe de personnes, principalement composé des instituteurs qui avaient été réunis au chef-lieu d'un de nos arrondissements, au mois de juin 1870, me sollicite aujourd'hui de publier les entretiens par lesquels je préparais les esprits à recevoir les notions préliminaires à la pratique de la prévoyance mise à la portée de tous.

Je pense devoir déférer à ce désir, parce qu'à l'exemple du vaillant ouvrier qui, après avoir lancé le navire à flot, le recommande à la faveur divine, je demande à la jeunesse de ne pas laisser périr le germe utile que mon zèle et celui de collaborateurs dévoués ont planté parmi nous. Je prierai mes lecteurs de remarquer que j'ai évité toute attache, et que rien de tout ce que j'ai dit ne m'appartient. Quand, dans une matière spéciale, aussi spéciale que celle de la prévoyance, on trouve son idée bien et clairement rendue, pourquoi chercher à la déshabiller et se creuser l'esprit pour l'affubler de mots nouveaux?

J'ai voulu semer à pleines mains, dans toutes les classes, quelque chose d'analogue à cet *Almanach du bonhomme Richard* que la pensée bienfaisante de Franklin avait conçu.

Qui doute de soi, ou des autres, est incapable de rien fonder sur terre.

Mes efforts peuvent se résumer dans la proposition qui suit :

Il y a urgence à créer un cours public et gratuit de la Prévoyance. Cette grande amélioration serait d'autant plus

Digitized by Google

aisée qu'elle ne causerait qu'une dépense insignifiante. Quand le Pays, au bout de peu de temps, aurait été couvert ainsi d'un vaste réseau de ces enseignements populaires et utiles, il serait comme transformé. Cela vaut la peine qu'on y songe.

F.-M. Chabert.

CHRONIQUE.

Sous ce titre, la *Revue de Metz* s'attachera à signaler les faits intéressants qui, pendant le cours du mois écoulé, se seront produits autour de nous.

Cette Chronique sera toujours amie du beau et de l'utile, consciencieuse et impartiale.

Nous entrons hardiment dans l'année à destins inconnus qui se présente; nous y entrons le cœur haut, car le courage, Dieu merci! ne nous manque pas.

Pour notre début, nous voulons fonder quelque chose de bon et apporter quelques matériaux choisis et solides à l'œuvre qui nous touche particulièrement, nous Lorrains et Alsaciens. Nous nous sommes dit, à Metz : « Il existe dans « cette ville des groupes d'hommes savants et dévoués, ayant « en eux ce qu'il faut pour bien faire, en donnant des « preuves par leurs actes ou par leurs écrits, et on ne peut « plus capables, en concentrant leurs spécialités diverses, de « fonder une publication reconnue nécessaire et avantageuse « aux intérêts de tous les bons et vrais citoyens. Comment « se fait-il qu'il ne leur vienne pas à l'idée de réunir leurs « forces et de travailler ensemble au bien commun? »

Enfin, cette question s'est résolue par une réponse affirmative; et, avec une nouvelle année, des hommes dévoués et studieux se mettent à l'œuvre. Il ne m'appartient pas à moi, humble bourgeois de Metz, de m'étendre sur ce que va pouvoir faire cette *Revue;* je constate seulement sa

Digitized by Google

naissance, et je m'en réjouis. Cette joie est la première que j'ai ressentie au milieu de tant de douleurs et de ruines qui ont clos cette épouvantable année 1871, si dure à la plume et si dure aux lèvres!

Avec l'aide des collaborateurs qui ont offert libéralement leur concours, nous espérons remplir le plan de la *Revue*, quelque vaste qu'il soit. Notre confiance est dans le travail qui, à la longue, répare tout, quand la sagesse le dirige.

Jean de Metz.

CORRESPONDANCE.

La *Revue de Metz* a développé son titre de manière à ce que chacun puisse facilement en faire le commentaire; chacun, en effet, ne peut manquer d'y reconnaître la double intention de la part du fondateur, de faire du bien et de rendre hommage à tous les efforts louables dans les différentes branches de l'activité humaine.

Elle a été comprise au delà des espérances de ses organisateurs qui, dédaignant le bruit stérile et répudiant les popularités malsaines, ne se soucient que du devoir, n'obéissent qu'à leur conscience, ne recherchent que le vrai et ne donnent leur concours qu'à ce qui est juste. Aussi les adhésions qui sont déjà parvenues, lui permettent d'espérer en l'avenir.

Un des témoignages flatteurs qu'elle vient de recevoir, est une lettre de M. le docteur Saunois, que nous reproduisons presque entière et qui nous offre l'occasion de déclarer que la *Revue* accueillera avec gratitude les communications que voudront bien lui faire messieurs les membres de la Société de médecine. Nous prenons la liberté d'appeler leur attention sur l'hygiène particulière à la ville de Metz, qu'il faut s'ef-

Digitized by Google

forcer de développer le plus possible, la santé étant pour l'individu le premier des biens et un des principaux éléments de la prospérité des villes.

Saincère.

« Metz, le 12 janvier 1872.

« Monsieur le Directeur,

« Nous me faites l'honneur de me demander quelques renseignements sur les conditions sanitaires de la ville de Metz, pendant le blocus de l'année 1870. Je serais heureux de pouvoir vous donner ces renseignements, complément nécessaire aujourd'hui de tout travail littéraire qui inscrit Metz dans son titre.

« Nous n'avons pas seulement souffert ces angoisses patriotiques qui devaient avoir une fin si lamentable; mais Metz s'est encore trouvée en proie à l'action meurtrière de trois épidémies : la variole, la dyssenterie, la fièvre typhoïde. A ce point de vue, un simple exposé de la constitution médicale de notre ville, avant, pendant et après le blocus, laisserait une grave impression chez ceux qui ont vécu parmi nous, et aussi chez ceux qui suivaient avec sympathie le sort de notre malheureuse cité.

« Mais ces documents ne m'appartiennent plus. M. le docteur Grellois, médecin en chef de hôpitaux et ambulances pendant cette triste et courte durée du blocus me les a demandés pour un travail d'ensemble qu'il termine, précisément sur ce sujet si plein d'un douloureux intérêt pour l'histoire de notre pauvre ville de Metz.

« Veuillez bien agréer, etc.

« V. Saunois. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Journal du blocus de Metz rédigé de jour en jour, en 1870, par F.-M. Chabert, membre titulaire de l'Académie, etc.; 2e édition, Metz, Sidot frères; Prix : 1 fr. 25 cent.

Le Journal du blocus de Metz, tel que l'a écrit M. Chabert, n'est pas un plaidoyer; c'est

Digitized by Google

une page de l'histoire de France, et c'est avant tout une page intéressante de notre histoire de Metz. D'abord, c'est un honnête et véridique écrit. Tel est, en effet, son premier caractère. L'auteur dit lui-même avec fondement qu'il expose la vérité, *rien que la vérité*. Nous ajouterons que, malgré son désir, il n'a pas dit *toute la vérité*. Car, pour tout dire, il est encore trop tôt. On le devine assez.

Ce que raconte M. Chabert est fondé principalement sur le témoignage de ses yeux. Son livre est la déposition d'un témoin oculaire. Néanmoins, son fidèle récit porte la trace de plusieurs documents, qu'il a quelquefois utilement consultés. Ces documents, qui corroborent ou qui complètent son témoignage, sont : les Actes officiels, le Registre d'ordres, le Registre des délibérations du Conseil municipal, les Journaux de Metz et *l'Indépendance belge*. On peut dire que M. Chabert a épuisé tous les moyens d'information, et que son *Journal* a tous les mérites nécessaires pour légitimer la confiance des lecteurs. Ce sera le livre que consulteront un jour de préférence les historiens, pour savoir le vrai sur le blocus de Metz. Nous qui avons aussi vécu au centre même des évènements, nous déclarons n'en avoir rencontré nulle part un narré plus fidèle.

La 1re édition du *Journal* de M. Chabert n'a pas suffi à ses nombreux lecteurs. La 2e est en voie d'écoulement; elle sera bientôt épuisée, malgré le chiffre assez fort du tirage. Il est aisé de prévoir qu'une 3e édition deviendra nécessaire, et que le cours du temps grossira la série des éditions suivantes. Déjà même, il se prépare une édition allemande du travail de M. Chabert; et c'est un honneur qui n'a pas été fait aux autres publications qui jusqu'à ce jour ont traité du blocus de Metz. Voilà ce qui achève de classer une œuvre historique au rang qui lui convient.

Deux lettres d'un Messin sur la capitulation de Metz; Paris, Lefebvre, passage du Caire.

L'auteur de ces *Lettres* est un des plus honorables citoyens de Metz. Lui aussi nous apporte son témoignage sur les faits du blocus, et son témoignage est précieux. Il n'embrasse pas toute la période du blocus proprement dit, de *cette agonie*

Digitized by Google

de 71 jours, comme la qualifie si bien M. Chabert. Il se borne à juger la *capitulation*. Bazaine et Coffinières, voilà les hommes que notre écrivain prend surtout à partie. Changarnier même, à ses yeux, n'a pas eu, sous nos murs, une conduite à l'abri du reproche. Il faut convenir que l'auteur des *Lettres* n'affirme pas seulement; il prouve tout ce qu'il avance, et chacun de ses dires est démontré d'une façon nette et péremptoire. Sa voix accusatrice retentira chez nos neveux.

Ce qui frappe dans les *Deux Lettres* d'un Messin c'est l'accent du patriote, la douleur du citoyen, l'indignation profonde d'un noble cœur brisé. Son impression gagne le lecteur et le navre aussi d'une façon poignante. Si M. Chabert est toujours calme, et sans passion, ainsi qu'il sied au chroniqueur grave dont le but unique est d'instruire, l'auteur des *Lettres* au contraire laisse déborder son âme; il suit le cours naturel de sa passion vive, et sa phrase emportée trahit l'émotion d'un trop légitime désespoir.

Le *Journal* de M. Chabert et les *Deux Lettres* d'un Messin sont deux publications qui vont de pair, à raison même de leur contraste. Ces deux ouvrages se font un pendant curieux, et l'un complète l'autre. A côté de la stoïque gravité du sage historien, on aime de voir se produire aussi l'emportement de la passion noble; et l'on est touché de voir fondre en larmes un cœur abîmé dans le désespoir. N'est-ce pas Boileau qui nous dit lui-même, d'après Horace : *Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.* N'est-ce pas aussi Virgile, ce touchant narrateur, qui a écrit ces mots immortels : *Quaeque ipse miserrima vidi, Et quorum pars magna fui! Quis talia fando Temperet a lacrimis?*

Le siège de Troie, dont parle ici Virgile, et le blocus de Metz, à trois mille ans de distance, sont des évènements qui ont entre eux bien du rapport: et l'histoire le dira.

L'armée de Metz, par C. J. A. Me de Neuforge; Metz, Réau, 1871.

Voici Tacite sortant de son vieux tombeau et revenant sur la terre pour y flageller sans pitié les bassesses et les crimes. Nous avons tant vu de ces turpitudes, en effet; nous avons tant vu même de ces criminelles bassesses, que l'on ne peut s'étonner de voir une âme

Digitized by Google

vertueuse jeter des cris de colère devant tous ces misérables spectacles. L'excès du mal fait parler haut et crier fort la vertu indignée. Tel est M. de Neuforge dans toute la vérité du mot. Cet impitoyable censeur s'est armé d'un fouet sanglant, pour chasser les marchands du Temple. Il ne dit pas seulement la vérité; mais il la crie à pleins poumons, il la crie par-dessus les toits. C'est ainsi qu'autrefois Lucile, ou Juvénal, ou Perse, ou Tacite, et en général les fameux satiriques présentaient courageusement le miroir aux vices de leur époque. Ils osaient tout dire, et M. de Neuforge n'a pas osé moins. Posant le doigt sur nos plaies vives, il a pris hardiment la maxime et l'esprit de Boileau : *J'appelle un chat — un chat, et Rolet un fripon.* C'est surtout l'armée de Metz, avec ses tristes officiers sortant de nos tristes écoles, avec son esprit de sybaritisme inoculé par le régime napoléonien, d'abord aux généraux, puis aux chefs subalternes, avec ses vices nombreux et ses vertus douteuses; c'est là, dis-je, ce que M. de Neuforge a voulu exposer au grand jour, pour le soumettre à la critique des siècles. Lebœuf, Frossard, Coffinières et « les autres », voilà ceux qui encourent surtout les anathèmes justifiés de notre satirique; voilà ceux qu'il signale comme les dignes rejetons de « l'école de paresse, d'abrutissement et de débauche.» On voit si le style est vert dans un pareil réquisitoire. Mais il y avait matière.

Blâmerons-nous donc M. de Neuforge d'avoir si justement et si hardiment dit son fait à chacun? Lui pourrait-on faire un reproche de sa franchise? A Dieu ne plaise! Nous admirons cette voix courageuse, qui interprète si bien l'opinion générale. Honneur donc à M. de Neuforge! Honneur à tous ceux qui savent et qui osent, comme lui, si tirer énergiquement la leçon de nos effroyables calamités. Ils méritent bien de la patrie ces hardis apôtres de vertu, hommes en tout temps trop rares, mais dont l'utilité redouble en nos jours si critiques.

Pierre du Pays.

Le Directeur-Gérant : F.-M. Chabert.

Digitized by Google

REVUE DE METZ

ET

DE LORRAINE.

Histoire — Littérature — Sciences — Beaux-Arts.

PREMIÈRE ANNÉE.

Deuxième livraison — Février 1872.

Metz,
LANG FRÈRES, Imprimeurs-Éditeurs.
1872.

Digitized by Google

SOMMAIRE

DE CE NUMÉRO.

PAGES

1. Souvenir des ambulances de Metz 49
2. Les hommes utiles. — Le curé de Vouxey 52
3. Sur l'Oratoire des Templiers de Metz 58
4. Silhouette académique 64
5. Nomenclature chronologique des événements qui se sont succédés à Metz, depuis le 29 Octobre 1870 74
6. Prix proposés par la Société Royale (Suite) 79
7. Etudes antiques: Le vieillard 90
8. A une cigale 91
9. Chronique. 93
10. Bibliographie 96

La reproduction et la traduction des travaux de la *Revue de Metz* sont interdites.

Digitized by Google

SOUVENIR

DES

AMBULANCES DE METZ.

On répète sans cesse que l'égoïsme a tout recouvert; que, dans le tumulte des intérêts humains, le *dévouement* et le sacrifice ne sont que de vains mots. Cela est, sinon faux, au moins considérablement exagéré. Même quand l'homme souffre, il se surprend à songer aux autres. « Au fond de l'extrême douleur et dans l'abîme sans issue, dit un éloquent écrivain, quand l'énergie et l'âpreté des passions viriles ont été brisées, quand l'âme délicate et l'organisation nerveuse, à force de froissements, sont tombées dans la résignation et ont renoncé à la résistance, quand les larmes à force de couler sont taries, quand un faible et triste sourire erre languissamment sur les lèvres pâles, lorsqu'à force de souffrir l'homme a cessé de penser à sa souffrance, quand il se détend et se déprend de lui-même, alors souvent, comme un murmure, s'élève dans son cœur une petite voix douce et touchante, et ses bras qui n'ont plus de vigueur pour combattre retrouvent un dernier reste de force pour se tendre vers les malheureux qui pleurent à côté de lui. »

Les dernières de ces paroles peuvent être appliquées en tous points à la population de la ville de Metz, pendant l'investissement de 1870.

Digitized by Google

On sait avec quelle ardeur infatigable de charité, dès le début de la terrible guerre, les hommes, et surtout les dames, se sont portés aux ambulances municipales ou privées, qui ont reçu des milliers et des milliers de blessés ou de malades. Tous ont servi avec une abnégation sans exemple jusqu'alors, dans cette milice de paix et de consolation. Pétiet l'a dit : « Rien ne peut égaler le dévouement de la femme. »

A Metz, l'oubli de soi s'est rencontré aussi bien chez la femme la plus modeste que chez la femme la plus favorisée par le rang ou la fortune. Toutes, sans exception, ont compris qu'il n'y a rien de plus élevé et de plus doux dans la vie : faire le bien, aimer, secourir...

Des photographies ont été tirées de l'aspect de la plupart des ambulances, que les principes même de l'Evangile ont fait multiplier comme à l'envi.

Un artiste populaire, M. Victor Lepetit, a modelé sous le titre : *Les femmes de Metz, en 1870*, un groupe en terre cuite, représentant deux dames accompagnées d'un jeune enfant et prodiguant leurs soins à un soldat blessé.

Un autre artiste, habitant aussi notre ville, M. Martineau, a fait un dessin frappant de la partie de l'ambulance de l'Esplanade, rapprochée du Kiosque.

Il appartenait à un habile graveur de Metz, M. Adolphe Bellevoye, de perpétuer par le bronze le souvenir du dévouement montré en 1870 par les habitants de la vieille et noble Cité austrasienne, et de leur reconnaissance aux personnes charitables de tous les pays, qui étaient accourues les aider et qui sont restées avec eux sur la brêche jusqu'au dernier moment.

Nous publions avec une vive satisfaction le dessin de la médaille que notre collègue et ami, M. Ad. Bellevoye, se propose de faire frapper, par voie de souscription.

Digitized by Google

La *Revue de Metz* est heureuse de lui accorder l'hospitalité la plus cordiale.

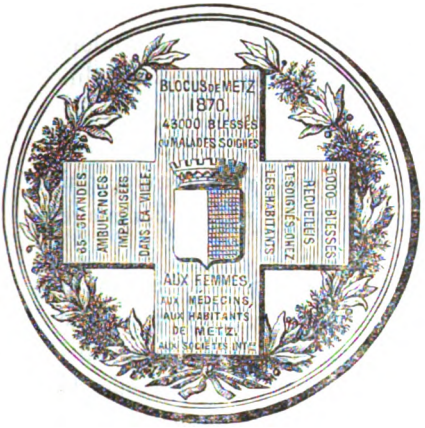

La gravure, remarquable par la pureté des lignes, en fait une digne sœur de deux précédentes médailles du même auteur : la première frappée à Paris, en 1866, en l'honneur de Saint-Urbain[1], et la seconde destinée à consacrer l'achèvement de la grande entreprise de l'époque moderne dans nos murs même : la distribution des eaux de source de Gorze à Metz.

Ce complément d'un hommage à la charité, à la sainte charité de nos mères, de nos femmes, de nos filles, par un artiste de talent et de cœur, nous remplit de contentement; et nous tenions à être des premiers à lui assurer la publicité à laquelle il a droit.

F.-M. Chabert.

---

[1] Ferdinand de Saint-Urbain, né à Nancy, auteur du fameux *Médaillier de Lorraine* (1654—1738).

Digitized by Google

LES HOMMES UTILES.

La bonne pensée qu'a eue la *Revue de Metz* de vouloir signaler les *hommes utiles* à la reconnaissance publique, lui a valu la communication de plusieurs biographies et de récits édifiants qu'il nous est doux d'être appelé à offrir à ses lecteurs. Nous continuerons et étendrons cette œuvre, qui est de faire du bien à l'humanité et de rendre hommage aux hommes qui lui en ont fait...

A côté de noms illustres et brillants, nous aurons à proclamer des noms de pauvres vertueux; car, de même que le génie, proprement dit, se manifeste parfois dans les plus humbles conditions, on y voit apparaître aussi le génie de la bienfaisance. Dieu n'eût pas imposé aux humains cette qualité par excellence comme un devoir, s'il n'avait pas pris soin de la mettre à la portée de tous.

De telles lectures éclairent l'esprit, épurent le goût, fortifient l'âme, forment le caractère et préviennent les défaillances. Enfin, elles constituent un *livre d'or* précieux à tous les âges.

M. Duquesnoi,
Curé de Vouxey.

En même temps que le vertueux Montyon était pour l'Auvergne l'idéal accompli d'un bienfaiteur de l'humanité telle que notre civilisation l'a faite, un saint prêtre, ancien professeur au collége royal de St. Louis de Metz, obtenait la reconnaissance, le respect et l'amour de tous les habitants de quatre villages voisins de Neufchâteau, en Lorraine.

L'éloge de M. Duquesnoi[1], chanoine régulier de la con-

[1] Sa famille était originaire de Briey (Moselle). Il était oncle d'Adrien-Cyprien Duquesnoi ou Duquesnoy, député aux Etats-généraux en 1789, publiciste, homme de lettres, maire du 10e arrondissement de Paris, né à Briey le 26 septembre 1759, mort en janvier 1808.

Digitized by Google

grégation de Notre-Sauveur, prieur du Chénois et curé de Vouxey, ne peut être qu'un simple récit sans ornement. Ses œuvres n'ont besoin que d'être racontées, pour être lues jusque dans les chaumières.

A Metz, le savant professeur de St. Louis avait déjà donné des preuves de sa générosité, en prenant régulièrement sur ses revenus une large part pour les pauvres.

Nommé à la cure de Vouxey, il y institua des prix, qui ont fait bénir sa mémoire. Ceux annoncés pour l'année 1773, à titre d'encouragement à l'industrie et aux mœurs champêtres, consistaient en médailles d'argent, bouquets de fleurs d'Italie et rubans.

« D'un côté des médailles est représentée une charrue que guide un laboreur; au-dessus, à droite est le soleil; à gauche, les réseaux de la pluie; entre deux, un peu plus haut, une main rayonnante distribuant l'abondance : on lit autour cette inscription : *de benedictionibus metet;* sur le revers, prix d'agriculture à Vouxey, le 26 septembre 1773.

« Quatre villages et plusieurs annexes dépendent de la Cure : les habitants de ces lieux, et un grand nombre des villages voisins, ont assisté à la distribution des prix de cette année, qui s'est faite en présence des Seigneurs et Gens de Justice : elle a été accompagnée d'une bonne symphonie et d'un bal champêtre, terminé par un repas auquel ont eu part plus de quatre cents personnes. Les filles ont chanté une chanson composée sur ce sujet.

« On a distribué trois prix à celles qui ont fait croître le plus beau lin, plante dont la culture étoit jusqu'alors inconnue dans ce canton; un pour le chanvre, cinq pour les vignes; et, ce qui est très-remarquable, six pour la bonne conduite; tous ont été accordés à la pluralité des voix des filles. Huit autres prix ont été décernés aux garçons Laboureurs qui se sont distingués dans les labours et les soins de la culture des grains, à la pluralité des voix des garçons.

« N'omettons pas la circonstance la plus touchante, et interrompons même un moment cet extrait, pour y ajouter une réflexion; le nommé Jean Touvenin a reçu un prix distingué

Digitized by Google

pour avoir montré un respectueux attachement à son père aveugle. M. Duquesnoi a sans doute senti combien il importoit d'encourager et d'enflammer la piété filiale dans les campagnes; nous y voyons malheureusement, par un effet de la misère qui endurcit le cœur en concentrant toutes ses facultés sur les besoins impérieux du corps, que les pères et les mères, hors d'état de gagner eux-mêmes leur vie, sont abandonnés ou négligés par leurs enfans nécessairement occupés de leur subsistance et de celle des leurs, et y suffisant à peine. »

Le bon pasteur aimait sa cure, parce qu'il y faisait du bien. Aussi le voyons-nous renouveler, année par année, pareilles récompenses à celles qui viennent d'être mentionnées.

Voici le tableau de la distribution des prix pour 1774, dont un exemplaire fut déposé au greffe de chacune des communautés des quatre villages appelés à y prendre part.

« Le premier, pour le Laboureur qui aura ensemencé le plus de terrain; — le second pour celui qui aura le mieux cultivé la terre; — le troisième pour celui qui aura tiré dans l'année deux récoltes du même sol; — le quatrième, pour celui qui aura cultivé des grains, sur des friches et endroits abandonnés; — le cinquième, pour celui qui aura tiré une plus belle récolte d'un canton désigné, dont la culture est sans doute difficile. Ces prix seront accordés pour les mêmes objets dans les quatre villages, et seront adjugés par les Maires et Gens de Justice, à la pluralité des voix.

« Autres prix d'agriculture, consistant en un bouquet de fleurs d'Italie et un beau ruban. Le premier, pour ceux qui auront les vignes les mieux façonnées; — le second, pour les Manouvriers qui auront défriché le plus de terrain; — le troisième, pour le plus beau chanvre; — le quatrième, pour le plus beau lin; — le cinquième, pour le Laboureur dont les chevaux seront le mieux entretenus; — le sixième, pour le Manouvrier dont le bétail se trouvera être dans le meilleur état; et d'autres enfin pour ceux qui auront le mieux amassé et entretenu les fumiers, ou cultivé quelques plantes nouvelles et utiles.

« On distribuera aux filles les mêmes prix que l'année

Digitized by Google

précédente, et pour les mêmes objets; mais ils seront adjugés par les femmes des Maires et Gens de justice.

« Les petits garçons et Valets de Laboureurs, qui auront le mieux gardé les chevaux, auront un écu et un bouquet. »

Outre ces prix, le prévoyant et charitable curé de Vouxey abandonnait ses dîmes en faveur de ceux qui auraient le mieux cultivé les vignes ou défriché des landes et des terrains vagues.

On pense bien que, dans les premières années de sa mission, M. Duquesnoi rencontra beaucoup d'obstacles dans la pratique du bien; les réformes qu'il cherchait à introduire éprouvèrent une vive opposition de la part des gens endurcis et turbulents. Mais il sut en imposer par sa fermeté et sa prudence. Et ceux qui avaient été ses opposants les plus acharnés, étaient devenus ses plus ardents prosélytes.

Au reste, il n'avait rien d'austère et ne prêchait que d'exemple, ayant une confiance sans borne dans la protection divine.

Aux bienfaits, aux visites fréquentes des malades, aux consolations à des familles affligées, il ajoutait une ferme amitié pour la jeunesse, lui donnant des notions sur l'agriculture en même temps qu'il lui démontrait la nécessité de la morale.

Quoique sa modestie fût égale à sa persévérance, le bruit des merveilles opérées par sa charité chrétienne se répandit à son insu. Les *Affiches des Evêchés et Lorraine* proclamèrent l'utilité de l'institution philanthropique du curé Duquesnoi et publièrent, après la distribution des prix de l'année 1774, la lettre suivante d'un correspondant :

« J'arrive de Vouxey, et j'ai été témoin de la distribution des prix de mœurs et d'agriculture que le respectable pasteur de cette paroisse a établis. Aujourd'hui l'empressement des habitants à faire le bien, est égal au zèle du bienfaiteur de l'humanité qui les récompense : *hommes, femmes, enfans, vieillards, tous m'ont paru dignes du curé qui les fait ce qu'il est.*

Digitized by Google

« Le 2 octobre, la cérémonie commença par un acte solennel de religion, après lequel toute l'assemblée se forma sur une vaste plateforme devant la maison du subdélégué. Cinq cœurs d'or, surmontés d'une croix, étaient destinés pour les filles, et cinq médailles d'argent pour les garçons. Cinquante-trois bouquets de fleurs artificielles paroissent rangés dans de longs paniers pour les seconds prix. La symphonie se faisoit entendre pendant que l'on prenoit place. Après de petits discours dictés par le sentiment, les filles ont été décorées des cœurs d'or par de jeunes cavaliers, et les garçons des médailles par le curé. Les bouquets, ornés de rubans, ont singulièrement (séparément) été accordés aux plus habiles cultivateurs. Mais ce qui a fait l'éloge des habitants, c'est que les premiers prix ont été donnés à la vertu industrieuse, privée de secours et sans appui. La plus pauvre fille de la paroisse a réuni toutes les voix. De jeunes orphelins, recueillis par un oncle, se sont montrés dignes des soins qu'il a pris, et jusqu'à de petits garçons de laboureurs ont figuré dans cette fête patriarchale. Je ne puis me dispenser de vous citer un trait qu'Homère eût consacré. Un tisserand fait une pièce de toile pour un laboureur, celui-ci cultive le champ du tisserand. Le moment de compter arrive; chacun prétend redevoir : grande contestation. « Je serois bien heureux, dit enfin le tisserand, si j'étois quitte envers vous. — D'accord, répond le laboureur. » Quelques jours après, le tisserand trouve son champ cultivé pour la dernière façon et parfaitement fumé. Voilà une des actions que le curé de Vouxey a récompensées cette année.

« La fête étoit complète : un repas frugal, un bal champêtre terminoient cette journée destinée à honorer la vertu. Tout s'y est passé avec cette décence et cette joie naïve qui sont les compagnes des bonnes mœurs. On a célébré, quelque temps après, une messe solonnelle d'actions de grâces, pour remercier la Providence d'avoir béni le travail des habitants, accordé d'abondantes récoltes, et donné aux parens la prudence et aux enfans la docilité. Publiez, mon cher ami, la relation de ce que j'ai vu, et contribuez à honorer un pasteur que les premiers chrétiens auroient estimé. »

Digitized by Google

A ce témoignage public, s'en joignit un plus précieux encore pour M. Duquesnoi. Ce dernier lui fut adressé directement par l'un de ses plus estimables confrères de l'Académie royale de Metz, à laquelle il était associé depuis 1762, en qualité de membre correspondant. Le baron J.-B.-L.-T. de Tschoudi, savant naturaliste, littérateur aimable, jurisconsulte profond et poëte, lui écrivait une lettre, qui débute ainsi :

« Je vous envoye, Monsieur, une Couronne de chêne verd « et une Ode : l'une est formée d'un jet de mes arbres; l'autre « n'est que l'élan de la reconnaissance. Je partage celle que « vous doivent ces hommes simples, heureux de vos bienfaits ... « Je vous suis obligé du bien que vous faites à mes sembla- « bles, et de celui que vous me feriez ... mais à titre de « citoyen, ma dette envers vous n'a point de bornes. Si chacun « faisoit ce que vous faites, l'Etat seroit aussi heureux qu'il « peut l'être, le gouvernement n'auroit qu'à ne pas empêcher...

« En traçant quelques traits de votre panégyrique, Mon- « sieur, je jouis de la douce ivresse du cœur, et je remplis un « devoir respectable. Eh! qui doit-on louer? Si ce n'est l'homme « simple qui, sans alliage d'orgueil, fait le bien pour le bien « même, avec le revenu trop faible d'un ministère auguste, « utile et laborieux; et qui le versant sur cette classe d'hommes « qui a le plus de vertus, mais aussi le plus d'obscurité et le « moins de biens, ne peut attendre en réponse que le tribut « des larmes et le souris du sentiment; c'est la bienfaisance ex- « pansive, juste et éclairée, qui est, plus que vous-même, l'objet « de mes éloges, dont vous n'êtes que l'occasion. ... »

L'ode, qui accompagnait la lettre, est composée de quarante-une strophes. — Nous reproduisons la quarantième :

DVQVESNOI n'aura point un pompeux mausolée,
Où le marbre imitant la France désolée,
Semble éteindre un flambeau dans la nuit des douleurs :

[1] Les jardins de Colombey près Metz, formés par M. de Tschoudi, possédaient des collections d'arbustes et de plantes exotiques uniques alors en Europe.

Digitized by Google

Sa cendre frémiroit du sang d'une hécatombe.
Mais l'homme vertueux répandra sur sa tombe
Des larmes et des fleurs[1].

Ce vénérable pasteur ne put que continuer pour ses paroissiens les soins éclairés d'un père. Tous lui durent leur bonheur; et lui-même offrait le rare spectacle d'un homme heureux par la religion et la bienfaisance.

H. Lesage.

SUR

L'ORATOIRE DES TEMPLIERS
DE METZ.

L'ordre des Templiers fut fondé l'an 1118. Il dut sa naissance à neuf chevaliers français, dont les noms sont ainsi donnés par l'histoire : Hugues des Payens, Geoffroy de Saint-Omer, Rossal, Geoffroy Bisol, Payen de Montdidier, Archambauld de Saint-Aignan, André de Montbard, Gondemare et enfin le comte Hugues de Champagne, fondateur de Clairvaux. Tous les historiens ont parlé, d'après Guillaume de Tyr, de sa noble origine[2].

[1] Cette lettre et cette ode ont été imprimées à Metz, chez Antoine, Imprimeur ordinaire du Roi, M. DC.C. LXXIV. sous le titre : *Lettre à Monsieur Duquesnoi*, etc., *Précédée de la relation des encouragemens que ce digne Pasteur accorde aux Mœurs et à l'Agriculture, dans l'étendue de sa Paroisse; et suivie d'une Ode à sa louange, par M. le Baron de TSCHOUDI, Citoyen de Metz et de Glaris.* In 4°, 21 pages encadrées par un double filet noir et rouge à l'extérieur.

[2] « Eodem anno (1818), quidam nobiles viri de equestri ordine, Deo devoti, religiosi et timentes Deum, in manibus domini Patriarchæ Christi servitio se nuncupantes, more Canonicorum Regulariorum, in castitate et obedientia et sine proprio velle perpetuo vivere professi sunt. Inter quos primi et præcipui fuerunt viri venerabiles Hugo de Paganis et Gaufredus de sancto Aldemaro, etc. » Wil. Tyr. *Historia belli sacri*, XII. 7.

Digitized by Google

Ce fut au concile de Troyes, tenu en France au temps de Pâques de l'an 1128, que cette chevalerie toute française fut approuvée de l'Eglise[1]. Hugues des Payens, son premier Grand-Maître, avait demandé au Pape lui-même, à Honorius II, une règle pour ses chevaliers. Cette Règle fut rédigée par S. Bernard. Comme celle de Cîteaux, elle est calquée sur la Règle ancienne de S. Benoît[2]. On sait que S. Bernard, après avoir composé la Règle proprement dite des Templiers, écrivit encore pour eux dans la suite son beau traité qui a pour titre : *Exhortatio ad Milites Templi.*

Le pape Honorius, en approuvant la Règle des Templiers, ordonna que ces chevaliers porteraient l'habit blanc. En 1146, le pape Eugène III leur attribua la croix rouge : elle devait être ostensiblement brodée sur le manteau[3]. Ainsi les trois ordres militaires se distinguaient entre eux par les couleurs suivantes :

1° *Templiers :* habit *blanc* et croix *rouge.*

2° *Hospitaliers :* habit *noir* et croix *blanche.*

3° *Teutoniques :* habit *blanc* et croix *noire.*

Chez le Templier, le manteau blanc montrait quelle devait être sa pureté dans les mœurs et dans la doctrine; et la croix rouge marquait le zèle dont il faisait profession pour la défense de la Terre Sainte, où sa vie l'exposait à

[1] Mansuet le Jeune, *Histoire critique et apologétique des Templiers*, t. I, p. 9—11; Havemann, *Histoire de la destruction de l'Ordre des Templiers*, p. 7.

[2] La Règle des Templiers est intitulée : *Regula pauperum Commilitonum Christi Templique Salomoniaci.* On la trouve dans les auteurs suivants : *De origine Ordinum equestrium* par Aubert le Mire; *Collectio Conciliorum*, ad an. 1128; *Corps universel de Diplomatique*, t. I, p. 68; *Théâtre d'honneur et de Chevalerie* par André Favyn, t. II, p. 1626; *Codex Regularum monasticarum* par Lucas Holstenius, t. II, p. 431; *Collectio Conciliorum* par Mansi, t. XXI, p. 359; *Historia Templariorum* par Gurtler, Bâle, 1702; *Statuts de l'Ordre des Templiers* par le Dr Frédéric Münter, Berlin, 1794. Maillard de Chambure et Guérard l'ont aussi publiée, d'après les archives de Dijon et de Paris.

[3] Receveur, *Histoire de l'Eglise*, t. V. p. 537.

Digitized by Google

des périls continuels, jusqu'à ce que la mort enfin tranchât ses jours sur les champs de bataille. On sait que les Templiers vivaient, en effet, comme des Croisés perpétuels; qu'ils demeurèrent, pendant près de deux siècles, constamment sur la brèche; que le rôle militant de ces guerriers fameux n'a cessé, pour ainsi dire, qu'au dernier moment et lorsqu'arriva la catastrophe qui supprima l'Ordre du Temple à perpétuité[1].

Les Templiers se signalèrent par leurs exploits dans l'œuvre des Croisades. Michaud, par exemple, sans cesse rend hommage à leur bravoure et à leurs vertus de tout genre; il les loue et les glorifie en plus d'une occasion[2]. Mansuet le Jeune, qui s'est occupé de leur histoire d'une façon toute spéciale, semble encore renchérir sur ce que dit Michaud, quoiqu'il l'ait précédé. Raynouard a parlé dans le même sens, en produisant ses preuves. Et aujourd'hui l'opinion, tout en ne sachant à quoi se résoudre sur les Templiers, ne peut néanmoins accepter le fait accompli[3]. Quelque chose

[1] Ce point d'histoire est établi solidement par plusieurs doctes écrivains, dont il suffit d'indiquer les suivants : Mansuet le Jeune, *Histoire critique et apologétique des Templiers*, 1787; Raynouard, *Monuments historiques relatifs à la condamnation des Chevaliers du Temple et à l'abolition de leur Ordre*, 1813; Michaud, *Histoire des Croisades*, 1825; Havemann, *Histoire de l'abolition de l'Ordre des Templiers*, 1846; Damberger, *Histoire synchronistique de l'Eglise et du Monde au moyen-âge*, 1851; Chovanetz, *L'abolition et l'extermination de l'Ordre des Templiers*, 1856. Nous traitons nous-même cette grande question dans *l'Histoire des Templiers*, qui nous a demandé vingt années de persévérantes recherches, et que nous espérons pouvoir livrer bientôt à la publicité.

[2] Voyez *l'Histoire des Croisades*, 8me édition, t. I, p. 392, 400, 402, 406, 416, 471, 521; t. II, p. 7, 16, 18, 25, 36, 39, 41, 45, 48, 51, 56, 69, 98, 100, 102, 117, 134, 139, 152, 160, 179, 199, 214, 315, 347, 348, 352, 378, 383, 385, 386, 394, 406, 411, 416 note, 431, 451, 468, 474, 495, 496, 497, 499; t. III, p. 2, 12, 15, 19, 21, 22, 23, 40, 42, 66, 69, 70, 72, 109, 113, 114, 125, 126, 136, 141, 147, 152, 188, 209, 239, 240, 250, 252, 256, 300, 303, 312, 317, 321, 323, 325, 328, 332, 334, 348, 349, 429, 437, 447, 459, 461, 467, 473, 475, 476, 492-496, 502-507; t. IV, p. 173, 180 note, 435 et 444.

[3] L'opinion, telle qu'elle est formée communément, n'a été inter-

Digitized by Google

qui tient du remords oppresse les cœurs à cet égard. L'on a soif de voir enfin la vérité apparaître, si tant est qu'elle doive jamais luire aux yeux dans toute sa lumière. Mais chacun pressent que la mort des Chevaliers n'est pas un argument suffisant contre leur innocence.

Si nous remontons les âges jusque vers les grandes époques du XIIe et du XIIIe siècles, nous voyons les Templiers s'implanter et s'enraciner fortement dans les pays chrétiens. Leur Ordre était partout l'objet d'une admiration générale. Partout il voyait se multiplier, s'accroître ses maisons; partout il recrutait des membres, étendait ses possessions, et acquérait chaque jour plus d'influence[1]. Mais pour avoir une idée un peu complète de l'extension de l'Ordre, pour bien constater la haute estime que les Templiers s'acquirent dès l'origine et en tous lieux, pour montrer que toujours leur réputation fut intacte et que ces chevaliers furent honorés jusqu'à la fin, nous allons relater, en les passant en revue l'une après l'autre, les principales donations qui leur furent faites. Ces monuments de la reconnaissance et de la piété des princes, des seigneurs, de tout ce que le monde contenait de personnages illustres, sont peut-être une des meilleures preuves qu'on puisse apporter aujourd'hui pour éclairer la science. Du moins, cet argument nouveau ne saurait être rejeté; car il est très-concluant par sa force morale. Il serait inconcevable, en effet, qu'on eût tant donné, et si souvent, et partout, et toujours, pour une corporation qui n'aurait pas joui d'une réputation intègre, pour une so-

prétée par personne mieux que par notre Bossuet, qui a dit des Templiers : « Ils avouèrent dans les tortures, et ils nièrent dans les supplices. »

[1] Voir Aug. Digot, *Mémoire sur les établissements de l'Ordre du Temple en Lorraine*. Ce mémoire a été communiqué au congrès archéologique tenu à Metz en 1846, et imprimé dans le compte rendu de ses travaux. Il a été réimprimé en 1868, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, t. XVIII, p. 258—292. L'auteur y montre que le plus ancien établissement du Temple en Lorraine est celui de Metz, fondé ou 1133 en même 1123.

Digitized by Google

ciété qui n'aurait pas tenu le premier rang parmi les meilleures de l'époque. Cela, ce semble, nous autorise à dire que non seulement les Templiers rivalisaient de vertu avec chacun des Ordres de leur temps, mais qu'ils les effaçaient par leur piété reconnue, et qu'on les voyait répondre saintement, héroïquement à leur divine mission. C'est un premier point à noter.

En 1126, ainsi qu'il a été dit, l'Ordre naissant reçut d'une manière solennelle l'approbation de S. Bernard, d'un Concile et du Pape.

En 1130, Raymond Bérenger, comte de Barcelone, en s'engageant à l'Ordre, lui donna, du consentement de son fils, un château très-fort, avec toute la garnison et le peuple qui s'y trouvait renfermé, comme aussi avec tous ses droits usages et dépendances; le tout à charge de défendre ses limites contre les incursions des Sarrasins. Cette place est appelée *Granena* dans l'acte de donation [1].

En 1131, Alphonse I, roi d'Aragon et de Navarre, se voyant sans espérance de postérité, déclara par un testament solennel les Templiers, les chanoines du Saint-Sépulcre, ses successeurs dans la possession des couronnes de Navarre et d'Aragon; et cela, « parce qu'il ne connaissait personne plus en état de conserver et continuer ses conquêtes sur les Maures [2].

Vers 1131, l'empereur Lothaire fonda une maison de de Templiers dans son château de Supplingbourg. Ce fut la plus ancienne commanderie établie dans la province de Brandebourg, et peut-être même la plus ancienne de toute l'Allemagne [3]

En 1132, le roi d'Aragon témoigna de nouveau sa grande estime aux Chevaliers du Temple. Il leur confia

[1] Martène, *Veterum Scriptorum collectio*, col. 705; Mansuet le Jeune, *Hist. crit.* t. I. p. 17.

[2] *Annales d'Espagne*, t. I, p. 41; Receveur, *Histoire de l'Eglise*, t. IV, p. 332.

[3] Mansuet le Jeune, *Hist. crit.* t. I, p. 23.

Digitized by Google

le gouvernement d'une colonie de chrétiens qu'il venait de conduire dans la forteresse de Mallon ou Mallen, d'où il avait chassé les Maures[1].

En 1133, Lotherre, seigneur de Baudiment en Champagne, leur fit donation de tout ce qu'il possédait en ce lieu, et de tout ce qu'il avait du fief du sénéchal André, son parent, depuis Chant-de-Merle jusqu'à Baudiment[2].

En cette même année 1133, les Templiers furent établis à Metz. Ils n'eurent d'abord qu'une humble chapelle que leur donna l'ablesse de Sainte-Glossinde; mais bientôt enrichis, ils l'abandonnèrent aux Augustins, pour aller s'établir dans le beau quartier qu'occupe aujourd'hui la citadelle, là où se voit *l'Oratoire des Templiers*[3]. Au moment de leur fondation, S. Bernard se trouvait à Metz. Il les avait sans doute vivement recommandés à son ami Etienne de Bar; et ce fut probablement à la considération du saint abbé, que l'évêque de Metz fonda les Templiers et les quatorze établissements mentionnés par Viville[4].

En 1135, Pierre, évêque de Nice, combla les Templiers de ses libéralités, et leur fit de très-grands avantages dans sa ville et aux environs[5].

Cette même année 1135, S. Oldegaire, évêque de Barcelone, qui avait porté le comte Raymond à se faire templier, engagea Raymond IV son fils à s'attacher lui-même à cet Ordre, comme à un corps dont il pouvait tirer de grands secours contre les Maures. En conséquence, Raymond leur fit bâtir un couvent pour dix Religieux au moins, qu'il

[1] *Hispania illustrata*, t. III, p. 42.

[2] *Histoire de la Maison de Dreux*, p. 232.

[3] Viville. *Dictionnaire du département de la Moselle* t. I, p. 403, —404; *Notice sur l'Oratoire des Templiers de Metz* par M. de Saulcy, imprimée dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, XVIe année, 1835, p. 436, —445; *Des Ordres militaires et religieux à Metz* par A. Huguenin, p. 17—20.

[4] *Histoire de Metz*, p. 321—323.

[5] *Gallia christiana nova*, t. III, col. 1279; *Petri Goffredi Niciensis urbis Notitiæ*, in tom. IX *Italiæ Antiquitatum*, part. 6, cap. 11, col. 29.

Digitized by Google

demanda à Hugues des Payens, Grand-Maître encore à cette époque; et le 3 décembre, il leur donna, entre les mains des chevaliers Arnauld de Bédos et Hugues de Rigauld, le Mas de Barberan, château près de Tortose, à trois ou quatre lieues. Deux ans auparavant, c'est-à-dire en 1133, Hermengaud, comte d'Urgel, avait déjà cédé à l'Ordre toutes ses prétentions sur cette place, voisine des Infidèles. Le 5 avril suivant, S. Oldegaire fit une constitution en faveur de ceux qui, renonçant au monde et à leur patrimoine, se consacraient dans cette milice à la défense et à la propagation de la Foi, avec menaces des censures les plus terribles contre tous ceux qui oseraient les molester. L'acte est signé à la fois par l'évêque et par le comte. Celui-ci s'engagea dès lors à donner aux Templiers tous les ans une certaine somme, et à sa mort tout son appareil militaire [1].

En général, les évêques furent les premiers à patroner l'Ordre du Temple, à le propager et à le doter; et en cela, ils furent suivis, non pas seulement de temps à autre, mais fréquemment, mais continuellement, par de pieux seigneurs laïques.

François Jacquot.

(La suite à la prochaine livraison.)

SILHOUETTE ACADÉMIQUE.

On aime à tracer, ne fût-ce que d'un crayon léger, le portrait d'une société utile à laquelle on est attaché.

Permettez-moi donc, mes chers concitoyens, de vous rappeler, en quelques traits, les premiers pas de notre Académie

[1] Bollandus, *Acta Sanctorum*, 6 mars, t. III, p. 492; Fleury, *Histoire ecclésiastique*, livre LXVII, n. 32. D'après Fleury, S. Oldegaire aurait fondé lui-même une maison de Templiers.

Digitized by Google

en attendant qu'une main plus exercée et plus capable, sinon plus dévouée, mette sous vos yeux attentifs une figure complète.

La *Société Royale des Sciences et des Arts*, définitivement constituée au mois de juillet 1760, grâce à quelques savants protégés par le duc de Belleisle[1], eut la gloire d'être des premières à réclamer la réformation de la législation pénale. Elle donna un grand mouvement à l'esprit littéraire, en proposant des questions auxquelles étaient attachées des récompenses. La culture des lettres, l'art de faire les vins, l'analyse des eaux destinées aux fontaines de la ville, l'aménagement des forêts, les moyens d'assurer la navigation de la Moselle et les communications avec l'étranger, la régénération politique des Juifs, la police champêtre, l'histoire et les antiquités de notre ville, tels sont quelques uns des travaux de cette Association et des nombreux services qu'elle a rendus[2]. Son bagage prouve bien ce que peut le désir d'être utile, lorsqu'il est soutenu par la protection d'administrateurs éclairés. Abolie, comme toutes les sociétés similaires, par une loi du 8 août 1793, l'Académie de Metz fut réorganisée en l'année 1819.

La jeune sœur, fidèle aux traditions généreuses de son aînée, n'a pas failli à sa mission de gardienne avancée de la civilisation dans notre ville, devenue chef-lieu d'un des plus importants et des plus productifs départements. Vous en aurez une preuve convaincante en parcourant avec nous les faits et gestes de la première année de cette reconstitution.

C'est l'objet de cette notice.

[1] Gouverneur de la province des Trois-Evêchés et ministre de la guerre. Son éloge a été prononcé devant l'Académie actuelle, par deux de ses présidents : M. Emmanuel Michel (*Mémoires*, année 1846—1847) et M. Leclerc (*Mémoires*, année 1861—1862).

[2] Consultez la liste des *Prix proposés par la Société Royale des Sciences et des Arts de Metz, de 1761 à 1793*, en cours de publication dans la *Revue de Metz et de Lorraine*. P. 18.

Digitized by Google

Depuis plusieurs années, quelques personnes avaient conçu le projet de former à Metz une *Société d'amis des Lettres, des Sciences et des Arts*, lorsque, le 14 mars 1819, se réunirent dans ce but, chez l'estimable M. *Macherez*, professeur de langues, MM. *de Sarrazin*[1], *Munier*[2], *Gentil*[3], *Gugnon* et *Herpin*[4]. On commença, séance tenante, un projet de réglement; et, avant de se séparer, la prochaine réunion fut fixée au 4 avril suivant, au même lieu.

A cette dernière date, se trouvèrent les personnes déjà désignées, auxquelles avaient demandé de se joindre MM. *de Saudray*, *Barthelemy*[5], *Chambille*[6], *Gerson-Lévy*[7], *Thiel*[8], *Champouillon*[9] et *Worms*.

Tous ceux présents à cette assemblée composèrent la *Société des Amis des Lettres, Sciences et Arts*, sauf l'approbation du gouvernement.

La discussion du réglement fut successivement élaborée dans des réunions extraordinaires, les 12, 18 et 21 du même mois d'avril. L'ensemble en fut adopté à l'unanimité dans la dernière de ces séances. On procéda immédiatement à la nomination des dignitaires. M. de Saudray, président d'âge, ne pouvant, à cause d'une absence prochaine, accepter la présidence, reçut, à raison des soins et du zèle qu'il avait apportés au but commun, le titre de *président honoraire*.

On constata ensuite les résultats du scrutin. La majorité des suffrages se fixa sur M. de Sarrazin[10], pour pré-

[1] L'auteur des *Principes religieux et politiques du philosophe chrétien*.

[2] Directeur de l'Ecole normale d'enseignement mutuel.

[3] Manufacturier, propriétaire de papeteries à Ars-sur-Moselle.

[4] Négociant, membre de plusieurs sociétés savantes.

[5] Docteur en médecine.

[6] Propriétaire.

[7] Libraire, ancien professeur de langues orientales.

[8] Professeur au collége royal.

[9] Professeur de langues anciennes.

[10] Il dut cesser bientôt de prendre part aux travaux, à cause de ses infirmités.

Digitized by Google

sident. M. Thiel fut élu vice-président, M. Herpin, secrétaire, et M. Macherez, trésorier.

Par ces élections, il est facile de juger que la future Académie est une réunion d'esprits distingués qui, dans la nomination de ses officiers, comme de ses membres, n'admet aucune exclusion systématique, et qui respecte toutes les opinions.

La Société, après la proclamation de son bureau, chargea, comme premier devoir, une commission composée de MM. Barthelemy, Thiel, Macherez et Herpin, de rédiger une adresse à M. le maire de Metz, afin de régulariser sa position.

Une seconde commission, formée de MM. Gerson-Lévy, Herpin et Carré[1], récemment introduit, eut mission de préparer un réglement d'administration intérieure.

Un palais n'était pas nécessaire pour ces gens honorables et sérieux, qui voulaient plutôt être que paraître, pour ces amis de l'étude, laborieux et simples. Une chambre assez grande suffisait. Un seul vœu pouvait être fait, c'est « que de vrais savants elle pût toujours être pleine! »

La nouvelle Société, réunie extraordinairement le 16 mai, apprit avec une vive satisfaction l'accueil des plus sympathiques fait à sa députation par le maire, M. de Turmel.

Ensuite, ses membres entendirent avec intérêt un discours du président, *sur le but de l'Association et sur les moyens qui lui paraissaient les plus convenables pour atteindre ce but.* Le dépôt en fut prescrit dans les archives.

Chaque dimanche avait lieu une réunion, pour hâter le vote des articles du réglement administratif. La séance du 23 mai fut heureusement ouverte par la lecture de l'arrêté signé la veille par M. le comte de Tocqueville, préfet du département de la Moselle, autorisant la Société. Cet arrêté est ainsi conçu :

[1] Docteur en médecine, chirurgien-major.

Digitized by Google

Metz, 22 mai 1819.

« Vu la lettre en date du 6 de ce mois, par laquelle M. le maire nous a adressé une liste des personnes qui lui ont demandé de former dans cette ville une Société sous le titre de *Réunion des Amis des Lettres, Sciences et Arts*, sous les conditions insérées au projet de réglement qu'elles ont soumis;

« Vu notre rapport du 10 mai au ministre de l'intérieur;

« Vu la réponse de Son Excellence, en date du 17 du même mois, portant que, d'après l'opinion favorable que nous avons émis ainsi que M. le maire de Metz, sur les sentiments que professent les sociétaires, elle ne peut regarder que comme très-avantageux pour la ville l'établissement dont il s'agit, et nous inviter à donner immédiatement l'autorisation demandée;

« Arrêtons :

« La Société dont l'établissement est projeté à Metz, sous le titre : *Réunion des Amis des Lettres, Sciences et Arts*, est autorisée.

« Les sociétaires pourront se réunir dans le local qu'ils auront choisi, après que le propriétaire aura obtenu de l'Autorité municipale la permission prescrite par l'article 294 du code pénal.

« Le présent arrêté sera adressé à M. le maire de Metz, en double expédition, dont l'un restera déposé aux archives de la mairie, et l'autre sera, par les soins de ce fonctionnaire, adressé à la société.

« Donné à Metz le dit jour, en l'hôtel de la préfecture. »

Signé : « Comte de Tocqueville. »

La Société avait, de cette manière, un état civil régulier. L'empressement que le chef de la municipalité avait mis à lui transmettre la bonne nouvelle, le jour même de sa réception à la mairie, fut apprécié. Le 31, l'adresse suivante était votée et portée à M. de Turmel :

« Monsieur le Maire,

« Le favorable accueil que vous avez fait à notre demande, votre empressement à l'appuyer, le compte avantageux que vous avez rendu de nos sentiments, vos procédés obligeants à notre égard, et jusqu'aux expressions flatteuses dont vous nous honorez, tout nous pénètre pour vous de la plus vive reconnaissance.

Digitized by Google

« Formée sous vos auspices, encouragée par votre bienveillance, notre Société atteindra bien plus sûrement le but d'utilité auquel tendent tous nos vœux.

« Puisse-t-elle y parvenir un jour et pouvoir acquérir ainsi le droit de se glorifier hautement de devoir son existence aux soins d'un magistrat éclairé, aussi zélé pour les lettres qu'ardent pour le bien public!

« Mais agréez dès ce jour, Monsieur le maire, l'expression de toute notre gratitude, de notre profond respect et de notre entier dévouement. »

Une adresse devait être nécessairement transmise aussi à M. de Tocqueville. La rédaction fut votée dans les termes ci-après :

« Monsieur le Comte,

« C'est avec une vive reconnaissance que la Société a reçu l'arrêté par lequel vous l'autorisez et la consolidez.

» Le témoignage avantageux que vous avez bien voulu rendre d'elle à Son Excellence le ministre de l'intérieur est, à ses yeux, une preuve bien convaincante de vos excellentes dispositions à son égard. Elle fera tous ses efforts pour mériter de plus en plus votre bienveillance, et justifier l'opinion favorable que vous paraissez en avoir conçue.

« Telles sont, Monsieur le Comte, les sentiments dont elle vous prie d'agréer l'expression avec l'assurance de son profond respect. »

On est heureux de proclamer que ces deux administrateurs méritaient à tous égards de recevoir l'expression immédiate de sentiments aussi convenablement exprimés. Ils y furent sensibles, car ils répondirent de la manière la plus flatteuse à la Société, en rendant une visite personnelle à son président et en lui renouvelant, pour lui et pour l'Association, leurs sympathies respectives.

Dans la réunion du 31 mai, un incident qui s'était produit donna lieu à la rédaction et à l'adoption immédiate de l'article 3 du réglement d'administration intérieure. A l'ouverture de la séance, M. le président titulaire étant ab-

Digitized by Google

sent, M. le vice-président avait occupé le fauteuil. Lorsque le président en titre fit son entrée, on discuta si son suppléant devait lui céder la place. L'Assemblée se prononça pour la négative.

Sagace et prévoyante, la Société s'attacha à ne voter qu'un réglement de famille, sérieux et aussi durable que le permettraient les circonstances qu'il était possible d'aborder d'avance. L'adoption du réglement complet d'administration intérieure fut prononcée seulement le 27 juin. Il est vrai que les dimanches 13 et 20, la Société ne s'était pas réunie, par respect pour les solennités religieuses, qui étaient alors célébrées publiquement et en grande pompe.

Le 27 juin encore, on arrêta, en principe, l'impression du diplôme de sociétaire et l'établissement d'une bibliothèque.

Dans la réunion du 4 juillet, fut décidée l'impression séparée des deux réglements; fut arrêté également le dessin d'un grand scel ou cachet à la cire et d'un timbre humide.

Déjà la communication de quelques travaux importants émanés de membres de la Société et l'envoi de plusieurs lettres intéressantes au point de vue des moyens de vulgariser la science, avaient éveillé l'attention de sociétés similaires ou de savants. La Société royale et centrale d'Agriculture de France écrivit la première, par son secrétaire perpétuel [1], pour témoigner qu'elle verrait avec plaisir s'établir des relations entre elle et la société messine. Celle-ci se montra sensible à cette offre qui, pour elle alors tout-à-fait à son début, était bien un véritable encouragement.

Elle a rappelé par la suite combien pareil témoignage devait être toujours précieux pour de jeunes sociétés qui n'aspirent qu'à être utiles et à faire profit, autant que possible, de l'expérience révélée par leurs aînées.

[1] M. Silvestre, bibliothécaire du roi, membre de l'Institut. Il fut admis membre honoraire de la *Réunion des Amis des Lettres, Sciences et Arts de Metz*, le 26 décembre 1819.

Digitized by Google

Bientôt la future Académie vit des écrivains étrangers, non pas sans mérite, solliciter ses suffrages. En tête de ses membres correspondants, nous nommerons M. Pierre-Sébastien Thouvenel, docteur en médecine, à Pont-à-Mousson, auteur du livre intitulé : *Traité analytique des fièvres contagieuses et sporadiques, simples et compliquées, qui ont régné dans le département de la Meurthe vers la fin de 1813 et le commencement de 1814.* A l'article *Typhus*, sous les années précitées, dans ses remarquables *Recherches sur les maladies endémiques, épidémiques et contagieuses*[1], M. le docteur Félix Maréchal, si bon juge en pareille matière, fait le plus grand éloge de l'excellent traité de M. Thouvenel. Cette appréciation trouve naturellement place ici, parce qu'elle accuse que notre Société sut discerner qu'elle s'honorait en répondant par un vote affirmatif à la demande du savant médecin de Pont-à-Mousson.

« .... Qu'on nous permette, dit M. Félix Maréchal, de citer en première ligne l'excellent ouvrage du docteur Thouvenel, de Pont-à-Mousson, dont on ne saurait trop louer la sagacité, l'érudition et le dévouement ... L'auteur établit différentes espèces de fièvres, suivant la prédominance des accidents ataxiques ou ou adynamiques. Le typhus n'est autre chose que ces fièvres devenues épidémiques, et se compliquant de dyssenteries ou de gangrènes effroyables. L'étude des causes est suivie de recherches anatomo-pathologiques, qui n'ont fourni à l'auteur que peu de lumières sur la nature et le siège de la maladie. Quant au traitement, il prend pour guides Pringle, Huxam, Stoll, Sydenham, et comme ces grands praticiens, il le modifie suivant les formes de la maladie. La saignée n'est presque jamais utile : les toniques, les antispasmodiques et les antiseptiques, les révulsifs, sont fréquemment d'une action incontestable. Le dernier chapitre est consacré à des observations qui dénotent chez le docteur Thouvenel un tact et un jugement remarquables; sa monographie comptera toujours parmi les meilleures de l'époque. »

[1] Les derniers fascicules de cet ouvrage ont été faits avec la collaboration de M. le docteur Juste Didion, neveu de M. Félix Maréchal.

Digitized by Google

Bientôt d'autres notabilités[1], des illustrations même de la science, sollicitèrent d'être affiliées à la *Société des Lettres, des Sciences et des Arts de Metz.* Appréciant toute la valeur de pareilles demandes, dont l'initiative revient à M. le comte de Ségur, pair de France, membre de l'Académie française, l'Association messine vota un amendement exceptant des dispositions de l'article 6 du réglement les personnes déjà membres de l'Institut, qui demanderaient à être inscrites au nombre de ses membres.

Elle fit mieux, en substituant à la dénomination de membre correspondant la qualité de membre honoraire. En vertu de cette décision, la Société admit dans cette nouvelle classe : M. Benoît-Edouard-Madelaine marquis de Beaufort d'Hautpoul, lieutenant-colonel du génie, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, secrétaire-général de la Société royale académique des sciences de Paris; — M. Pierre-François baron Percy, docteur en médecine, professeur à la faculté de Paris, membre de l'Académie royale des sciences de l'Institut de France, commandeur de la Légion d'honneur; — M. Georges-Léopold-Chrétien-Frédéric-Dagobert baron Cuvier, conseiller d'Etat, secrétaire perpétuel de la classe des sciences de l'Institut de France, faisant les fonctions de président de la commission royale d'instruction publique (séance du 5 décembre 1819); — et M. le comte de Ségur, que nous avons déjà nommé (séance du 26 du même mois).

Les relations avec ces célébrités scientifiques avaient été appelées en partie par les travaux, déjà connus, de quelques membres de la Société, et surtout par les excellents rapports que lui créèrent le maire et le préfet de la Moselle. Ces hauts fonctionnaires continuaient à donner des marques

[1] Parmi elles, M. Gabriel-Augustin Chevallier, ingénieur breveté du Roi, demeurant à Paris, reçu correspondant sur sa demande écrite (séance du 3 octobre 1819).

Digitized by Google

d'estime toute particulière à la future Académie, dont ils appréciaient l'heureux esprit et toute l'utilité, non seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir. Ses membres avaient un rang d'honneur aux solennités et aux réceptions officielles. A la fête du 15 août, une députation d'Académiciens avait reçu l'accueil le plus cordial du Conseil municipal; on les avait placés à côté des chefs de l'Administration pour les accompagner à la procession commémorative du *Vœu de Louis XIII.*

Pour reconnaître ces témoignages de sympathie constante, la Société offrit à M. de Tocqueville et à M. de Turmel le brevet de membre d'honneur, et arrêta que les diplômes qui leur seraient délivrés porteraient la date du 22 mai 1819, jusque-là réservée aux seuls membres fondateurs.

Mais tout en acquittant ce devoir que lui dictait la reconnaisance, la *Réunion des Amis des Lettres, des Sciences et des Arts de Metz* n'entendait point s'engager vis-à-vis des successeurs du préfet et du maire d'alors. Et c'est retenue par cette considération qu'elle se refusa à accueillir la proposition de l'un de ses dignitaires de conférer à l'un ou l'autre de ces magistrats la présidence honoraire[1]. C'était donc au caractère et aux vertus de M. de Tocqueville et de M. de Turmel, qu'elle rendait hommage.

Le personnel actif, c'est-à-dire le personnel formé parmi les gens de la localité, instruits et dévoués pour la propagation de l'enseignement, augmentait sensiblement. Au nombre des candidats présentés dans le dernier trimestre de l'année et dont l'admission eut lieu, nous citerons : M. Pierre-Christophe Gorcy, né en 1758, officier de la Légion d'honneur, docteur en médecine, membre des sociétés de Paris, Montpellier, Nancy, Strasbourg, etc. médecin en chef d'armée,

[1] Un fait bien établi, dès l'origine de la Société, c'est que la présidence de ses réunions doit toujours appartenir à un de ses membres actifs ayant la capacité et le temps nécessaires à donner à la direction de l'œuvre.

Digitized by Google

premier professeur à l'hôpital royal d'instruction de Metz; — M. Claude-Joseph Moizin, né en 1782, docteur en médecine de la faculté de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, membre des sociétés de médecine de Paris, Madrid, etc., médecin principal des armées, professeur à l'hôpital de Metz; — M. Joseph Anspach, secrétaire de la Société d'assurance mutuelle contre l'incendie.

Le 26 décembre, la Société apprit que, par arrêté municipal, elle était autorisée à tenir ses séances désormais dans la salle de lecture de la Bibliothèque de la ville, où elle siège encore aujourd'hui. L'honorable M. de Turmel, en prenant spontanément cette décision, allait au devant du désir des membres, devenus assez nombreux, et voulait assurer la conservation des archives de l'utile association. C'est dans ce sens, du moins, qu'il exprima le principal motif de son arrêté [1].

F.-M. Chabert.

(La suite prochainement.)

NOMENCLATURE CHRONOLOGIQUE
DE
TOUS LES ÉVÈNEMENTS
QUI SE SONT SUCCÉDÉS A METZ,
DU 29 OCTOBRE 1870 AU 10 MAI 1871.

ANNÉE 1870.

OCTOBRE.

29. — Dès le matin, l'armée française, sous les murs de Metz, commandée par le maréchal Bazaine, se rend aux

[1] Le maire lui-même voulut procéder à l'installation de la Société dans la salle de lecture de l'hôtel de la Bibliothèque; ce qui se fit le 2 janvier 1820.

Digitized by Google

différents lieux qui lui ont été assignés, pour déposer les armes.

A neuf heures, l'Appendice à la Convention militaire, en ce qui concerne la ville et les habitants, est affichée en même temps qu'une Adresse du maire et des membres du Conseil municipal à leurs concitoyens.

A dix heures, remise des forts extérieurs est faite aux commissaires prussiens.

A midi trente-cinq minutes, les troupes allemandes désignées se présentent à la barrière de la porte Mazelle, occupent cette porte et bientôt la ville entière.

La reddition de la vieille et inexpugnable cité, consommée par Bazaine *seul*, livre : 3 maréchaux, 75 généraux de division ou de brigade, environ 150.000 prisonniers, 173 aigles et drapeaux, 541 canons de campagne, 76 mitrailleuses, 800 canons de forteresse, 300.000 fusils, 2000 voitures d'équipages militaires, le matériel pour 85 batteries d'artillerie, etc., etc., ...

Sic transit gloria mundi!

30. — L'autorité prussienne notifie son occupation par une proclamation du lieutenant-général et commandant supérieur de la forteresse et des forts, von Kummer.

Metz est triste et résignée!

Le préfet de la Lorraine allemande, M. Henckel-Donnersmarck, déclare, par voie d'affiches, que *la base de l'administration départementale sera : bienveillance, impartialité, loyauté.*

Le même jour, est repris le service de la distribution des lettres pour la ville.

Un avis est publié relativement à la valeur comparative des monnaies allemandes et des monnaies de France.

Les membres des conseils administratifs des différents régiments de l'armée française, les chefs de tous les services et généralement tous agents comptables de deniers sont

Digitized by Google

invités à les verser, dans les 48 heures, sous leur responsabilité, au bureau de l'intendance prussienne. Il leur est également enjoint de remettre tous les registres et les papiers pouvant servir de contrôle, et se trouvant entre leurs mains.

31. — A dix heures trente minutes du matin, a lieu, à la gare Serpenoise, le départ d'un convoi pour Mayence, par Nancy, des généraux et des officiers d'état-major envoyés en captivité.

La population réserve toute sa sympathie pour les malheureux soldats.

Le général de Zastrow, nommé gouverneur de Metz, fait publier, en langue allemande et en français, les dispositions de l'article 1er, 2me partie, du code prussien, et les rend applicables aux habitants de la Moselle.

Les rédacteurs des journaux paraissant à Metz, suspendent volontairement toute publication.

NOVEMBRE.

1er. — Le temple de l'église réformée sert au culte religieux de l'armée protestante.

2. — Une foule de personnes se répand un peu au delà des environs de la ville, et constate partout les horreurs de la dévastation.

5. — Les maires des communes voisines de Metz sont chargés de faire enlever immédiatement tous les animaux morts qui se trouvent sur leur territoire respectif, et de veiller à leur enfouissement immédiat.

9. — Le lieutenant-général von Lœwenfeld commande la place, sous le titre de gouverneur.

Il ordonne aux francs-tireurs de se présenter à la caserne Chambière.

Le temps est pluvieux et froid.

Digitized by Google

Les fièvres typhoïde, cérebrale et muqueuse et la variole sont les maladies régnantes. La dyssenterie afflige surtout les campagnes. Il y a insuffisance des médicaments les plus utiles.

10. — Un nouveau renfort de troupes est envoyé à l'armée faisant le siège de Thionville.

Les gérants des journaux de Metz demandent et obtiennent de publier leurs feuilles, sous la seule obligation de la censure préalable.

11. — Il y a de la neige sur la côte Saint-Quentin.

Des familles allemandes arrivent en nombre à Metz.

Les délégués des ambulances anglaise, belge, luxembourgeoise et hollandaise font une distribution abondante de vêtements de laine aux blessés et aux fiévreux.

Les sapeurs-pompiers reprennent le service de garde à l'hôtel de ville.

On compte encore dans Metz 14.800 malades ou blessés, des fiévreux surtout, tant français que prussiens. Néanmoins on peut retirer les wagons-hôpitaux et les tentes-ambulances établis sur la place Royale et sur l'Esplanade.

16. — Une direction de police est créée à Metz. M. von Stœphasius en est le titulaire.

17. — Tous les militaires français, en traitement dans les maisons privées et dans les ambulances autres que les hôpitaux, sont tenus de subir la visite d'un médecin allemand.

On commente avec une sorte de frénésie la lettre importante parvenue à cette date, adressée le 3 novembre 1870, au journal de *l'Indépendance belge*, par le général Bisson, qui était à la tête de la 2me. division du 6e corps d'armée.

Tous les travailleurs disponibles sont requis pour l'achèrement des fortifications.

Les cafés et les autres établissements de débit de boissons qui se fermaient à neuf heures du soir, sont autorisés à rester ouverts jusqu'à onze heures.

Digitized by Google

Obligation est imposée aux marchands et aux bouchers de prouver, à l'entrée de l'abattoir Chambière, l'origine du bétail qu'ils amènent.

On affiche le décret du 12 septembre 1870, concernant la compétence des conseils de guerre.

Le temps ne discontinue pas d'être mauvais.

La difficulté pour les voyageurs de prendre le chemin de fer, à cause de l'encombrement des convois de troupes et de munitions, oblige à recourir à la voie de transport par les anciennes diligences.

Par arrêté préfectoral est instituée une commission sanitaire exceptionnelle pour la ville de Metz. Ce comité reçoit la mission d'examiner les moyens à employer pour remédier à la situation présentant de graves dangers pour la santé publique.

21. — Une explosion a lieu au fort des Carrières. On compte un certain nombre de victimes.

27. — Lettre confuse par laquelle le général Coffinières, ex-commandant supérieur de la place, essaie de répondre à différentes articulations émises, sous forme de lettre insérée dans *l'Indépendance belge*, par M. E. de Bouteiller, membre du conseil municipal de Metz.

Le comice agricole de l'arrondissement prête un concours très-actif aux distributions de secours des sociétés anglaise et luxembourgeoise, en faveur des habitants de nos campagnes ayant le plus souffert de la guerre.

En vertu d'un avis du directeur des contributions de la Lorraine allemande, les papiers timbrés et les timbres mobiles doivent être échangés ou estampillés avant le 30 novembre 1871.

M. von Hellderf est nommé sous-préfet de Thionville, après la capitulation de cette forteresse fortement éprouvée par le bombardement.

Digitized by Google

L'heure des trains du chemin de fer, à la gare de Metz, est réglée sur le méridien de Cologne en avance de dix minutes.

29. — Les marchés couverts de la ville de Metz, dans lesquels campaient des détachements de soldats et des chevaux, sont rendus à leur véritable destination.

Le Goullon.

(La suite prochainement.)

PRIX

PROPOSÉ PAR LA

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES ET DES ARTS

DE METZ

DE 1761 A 1793.

(Suite[1])

Pour *l'année 1773*, la question avait été la remise de la demande d'*un système général de police champêtre;* elle dut être renvoyée encore. Cependant, parmi les mémoires fournis, deux méritèrent d'être distingués : l'un avait pour épigraphe, *Jàm nunc debentia dici;* l'autre *Patriæ sit idoneus.* La Compagnie, après avoir exprimé le vœu que le système de législation qu'ils présentaient, fût plus complet, et que cette espèce de code pût être séparé de l'écrit qui en contiendrait le développement et les motifs, fit renfermer, sous cachet, les deux mémoires, afin qu'ils pussent reparaître au concours de 1774.

[1] Voir *livraison de janvier* 1872. P. 18 et suiv.

Digitized by Google

Les sujets proposés ensuite furent, pour *1774 :*

Déterminer qu'elle est la grandeur et la forme les plus avantageuses à donner aux bateaux qu'on peut employer sur la Moselle et la Meurthe, pour le transport des marchandises, depuis Coblentz jusqu'à Nancy, relativement à l'état où se trouvent ces deux Rivières, lorsque les principaux obstacles physiques seront détruits. On demande en même temps quelle espèce de bois mérite la préférence dans leur construction, tant pour la durée que pour la légéreté de ces bateaux.

Le prix sur la demande *d'un système de règlement pour la police champêtre* fut partagé ex-æquo entre M. *Blouet* et M. *Vaultrin*, tous deux avocats.

Pour *1775 :*

Déterminer, par une analyse exacte, les qualités et les propriétés médicinales de l'eau de la rivière de Moselle et des eaux des différentes fontaines de cette ville; constater, si l'on peut sans inconvénient pour la santé des citoyens, substituer l'eau de la Moselle à celles de nos fontaines, ces dernières et principalement celles qui viennent des sources de Scy et de Lessy éprouvant, pendant l'hiver et vers la fin des étés, une diminution qui les rend insuffisantes pour la consommation de la ville.

Pour *1776 :*

1° Lorsque la ville de Metz se gouvernait en République, a-t-elle été commerçante et manufactière? Si elle l'a été, quand, comment et pourquoi a-t-elle cessé de l'être? Quels obstacles s'opposent aujourd'hui, soit à l'établissement, soit au rétablissement du commerce et des manufactures dans cette ville, et quels seraient les moyens de diminuer les obstacles, s'il est impossible de les anéantir tout-à-fait?

2° Système ou projet raisonné d'une culture de la vigne, propre à la maintenir toujours en force et en vigueur, sans nuire à la qualité du vin; praticable, soit dans les terrains à planter nouvellement en vignes, soit dans ceux qui sont plantés depuis longtemps, convenables à la température et au sol du Pays Messin; moins dispendieuse que celle qui y est usitée;

Digitized by Google

par laquelle cependant la vigne soit aussi produisante, plus à l'abri de la grêle, les feuilles moins exposées à rougir et à se brûler; les raisins, enfin, moins sujets à couler, et puissent parvenir plus tôt à leur maturité.

Nota. = On voudrait que les mémoires fussent suivis du manuel de cette culture détaillée clairement, mais succinctement.

Un prix d'encouragement fut seulement accordé à M. *Darival le jeune*, ancien greffier du conseil des Etats du roi de Pologne.

Pour *1777 :*

L'Académie renouvela, pour les concours de cette année, les questions qui n'avaient pas été traitées précédemment selon ses vues.

Le 25 août 1777, la Société Royale, sur la question : *Déterminer, par une analyse exacte, les qualités et les propriétés de l'eau de Moselle*, etc., a déclaré qu'elle donnait le prix à M. *Thouvenel*, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, agrégé correspondant du collége des médecins de Nancy, intendant des eaux minérales de Contrexéville en Lorraine.

Pour *1778 :*

La foire qui se tient à Metz, au mois de mai de chaque année, est-elle avantageuse au commerce, et ne serait-il pas plus utile pour le bien de cette ville, de donner à cette foire les priviléges et franchises dont jouissent celles établies dans les villes de grand commerce?

Parmi les mémoires présentés sur cette question, un seul[1] fut digne d'éloges; mais comme il n'avait pas été suffisamment développé, le prix accordé ne fut que de deux cents livres et la question fut renvoyée à un prochain concours.

Pour *1779 :*

Outre cette question, celle ayant pour objet : *L'état du*

[1] Inscrit sous le n° 11, portant pour épigraphe : *Le commerce, semblable à la lumière, ne crée rien, et donne la vie à tout.* (La physiocratie.)

Digitized by Google

commerce et des manufactures à Metz, lorsque cette Cité, Ville libre et impériale, se gouvernait par ses propres lois, etc. fut aussi maintenue pour l'année 1779.

Pour *1780 :*

Comme appendice à la question : *L'avantage ou le préjudice de convertir la foire de mai à Metz, en foire franche et privilégiée, comme celles des villes de grand commerce,* »

L'Académie demanda aux auteurs d'examiner : 1° l'influence des foires franches et privilégiées sur le commerce et les manufactures des villes et provinces où elles sont établies; 2° qu'après avoir posé des principes à ce sujet, ils en fissent l'application aux foires franches qui pourraient être établies à Metz, en place de celle de mai, qui n'a ni privilèges, ni franchises; 3° qu'ils entrassent dans le détail de la nature des privilèges et franchises qu'il conviendrait d'accorder aux foires de Metz, pour les faire prospérer, et surtout, qu'ils indiquassent les moyens de concilier les franchises de ces foires avec le revenu municipal; 4° qu'ils indiquassent l'effet que ces foires franches produiraient à Metz, tant sur le débit et la consommation des productions du territoire et de l'industrie de la province que sur le commerce d'entrepôt, dont la capitale des Trois-Evêchés paraît susceptible.

Pour la première fois, la Société Royale ne circonscrivit pas les Auteurs à resserrer leurs mémoires dans l'espace d'une demi-heure au moins, ou d'une heure au plus de lecture. Elle déclara qu'elle n'apporterait aucune attention à l'étendue des écrits, pourvu que toujours dans le sujet, il n'y eût ni longueurs, ni superfluité.

Enfin, pour exciter davantage le zèle et les efforts de ceux qui voudraient entrer en lice, elle déclara qu'elle augmentait de deux cents livres le prix sur la question.

Pour *1781 :*

On maintint la question relative *à la foire de mai* etc.

Le prix fut remporté par M. *Rœderer*, conseiller au parlement. Une mention honorable fut accordée à l'auteur du mémoire ayant cette divise : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas.*

Digitized by Google

Pour *1782 :*

L'Académie maintint la question : *Système ou projet raisonné d'une culture de la vigne*, etc.

Pour *1783 :*

Elle proposa deux sujets. Le premier est ainsi conçu : *Quelle est l'origine de l'opinion qui étend sur tous les individus d'une même famille, une partie de la honte attachée aux peines infamantes que subit un coupable? Cette opinion est-elle plus nuisible qu'utile? Et dans le cas où l'on se déciderait pour l'affirmative, quels seraient les moyens de parer aux inconvénients qui en résultent?*

Le second sujet demande de : *Déterminer, avec le plus de précision, les avantages qui résulteraient de la jonction de la Meuse à la Seine, d'une part, et à la Moselle, de l'autre, pour le Commerce actif, passif et d'entrepôt de toutes les parties de la province*[1].

Les commissaires, chargés de juger les envois sur la première question, rapportèrent les conclusions suivantes :

« Aucun des Mémoires qui ont été présentés, n'a paru répondre d'une manière satisfaisante. Plusieurs ont soutenu l'utilité de cette opinion, sans néanmoins en avoir pesé et suffisamment approfondi les causes, ainsi que ses avantages ou ses inconvénients pour la société en général, et pour chaque famille en particulier. D'autres, en l'attaquant, n'ont pas fait usage de toutes les ressources que le sujet présente. Ce n'est pas cependant que la Société Royale n'ait distingué, parmi les Mémoires qu'elle a examinés, des ouvrages dignes d'éloges. Le Mémoire inscrit sous le n° 7, et portant pour épigraphe ces mots d'Horace : *Tollite barbarum morem*, est écrit purement et avec chaleur. L'auteur marque vivement le préjugé, et parlant au cœur avec les mouvements d'une éloquence persuasive, il fait sentir le mal qui en résulte pour les familles; mais il ne discute pas suffisamment celui que peut éprouver la société

[1] Les fonds du prix afférent à cette question, avaient été faits par un généreux citoyen.

Digitized by Google

politique; il n'indique pas assez nettement les sources de l'opinion, non plus que les moyens d'y remédier. Le Mémoire, n° 6, qui a pour épigraphe ces vers d'Horace : *hic murus aheneus esto — Nil conscire sibi, nullâ pallescere culpâ*, a mérité une distinction par des vues profondes ; l'auteur est très-versé dans la science des lois; mais en s'étendant trop en raisonnements métaphysiques, il a vu avec illusion le système de notre législation et les fondements de nos mœurs. D'ailleurs, on trouve en général plus de brillant que d'exactitude dans ses expressions; des métaphores fréquemment empruntées de la science des géomètres, et quelquefois employées sans justesse, offrent une sorte de néologisme qui dépare une production très-estimable par le fonds des idées, et par la sagacité qu'elle annonce dans l'esprit de son auteur. Quant au Mémoire, n° 5, sous cette épigraphe: *Anima quæ peccaverit ipsa morietur; filius non portabit iniquitatem patris, et pater non portabit iniquitatem filii*, on y a trouvé un système de législation propre à prévenir en partie les mauvais effets du préjugé; mais on ne voit pas, dans la déduction des motifs, une exposition suffisante des inconvénients ou des avantages de l'opinion pour la société. L'on y aperçoit le germe de beaucoup d'idées justes, et l'on regrette qu'elles n'aient pas été approfondies ni soutenues par une chaîne de raisonnements capables d'opérer la conviction. D'ailleurs le style, qui dans ces matières doit au moins être pur et exact, présente trop souvent des négligences et des trivialités qui annoncent une plume peu exercée à écrire sur des matières de droit public et de jurisprudence. »

En conséquence, la Société Royale,

« désirant que cette question intéressante soit traitée avec la profondeur qui lui convient, remet le prix au concours de l'année suivante. Elle invite les auteurs des Mémoires qui viennent d'être indiqués, à retoucher leurs ouvrages, et en général elle engage les personnes se proposant à entrer en lice, à examiner l'opinion dont il s'agit sous toutes ses faces et à exposer avec exactitude l'influence qu'elle a tant sur les individus que sur les mœurs. Elle ajoute « qu'il serait nécessaire que l'on s'attachât singulièrement à discuter les points suivants, qui dérivent de la question principale, savoir : *1° Si nos lois donnent à un parent, quelque*

Digitized by Google

proche qu'il soit d'un homme enclin au vice, le droit et le pouvoir de mettre, dans tous les temps, obstacle à ce penchant? — 2° Si la communication de la flétrissure ne nuit pas plus à l'Etat qu'elle ne lui profite, en forçant des familles à s'expatrier, et souvent en les disposant au crime par l'avilissement? — 3° Si en rendant l'infamie personnelle, on n'assurerait pas plutôt la punition des crimes qu'en laissant subsister un préjugé qui oblige les familles honnêtes à recourir à des moyens étrangers aux lois, pour soustraire les coupables aux rigueurs de la justice? — 4° Enfin, quel serait le système de législation le plus propre à détruire le préjugé, ou à prévenir ses inconvénients, si l'on pensait qu'il fût utile de conserver une partie de ses effets, ou qu'il fût impossible de l'anéantir entièrement? »

Ce ne fut pas sans débat, que ce sujet put être maintenu. Un incident s'était élevé, à cette occasion, dans la séance publique du 25 août 1783, entre l'Académie et le maréchal de Broglie, protecteur-né de la Société Royale. Le 27 du même mois, cet incident fut vidé amiablement. Nous en rapportons les détails, d'après les pièces authentiques du conflit [1].

Du 26e aoust 1783.

Présens : Messieurs de Geneste, *pour l'absence du Directeur*, Le Payen, *secrétaire perpétuel*, Du Tennetar, *bibliothécaire*, Gardeur Le Brun père, le président Goussaud, Emmery, Réad, Le Brun fils, Bardou du Hamel, Blouet, Rœderer, Laumonier.

Ce jour l'Académie assemblée, sur la convocation de M. le Doyen, en l'absence de M. le Directeur, M. le secrétaire perpétuel a dit : *qu'il avait demandé cette assemblée pour délibérer sur le programme des questions à proposer pour la distribution des prix de l'année 1784, attendu les difficultés élevées dans la séance du jour d'hier, sur la publication de ce programme.*

[1] Une autre particularité sur cette question, est que l'un des lauréats a été *M. de Robespierre, avocat à Arras.*

Le manuscrit écrit tout entier de la main de cet homme, devenu si tristement célèbre, existe dans les archives de l'Académie actuelle. La réimpression de son discours a été faite dans le volume des 1 Mémoires, année 1838—1839, p. 389 et suiv.

Digitized by Google

La matière mise en délibération,

Il a été reconnu que c'était un préliminaire indispensable de fixer avec exactitude les faits qui se sont passés en ladite séance publique.

En conséquence, d'après le rapport fait à l'instant par ceux de MM. qui étaient présens, on a redigé ce qui suit :

Monseigneur le Maréchal de Broglie, protecteur-né de la Société Royale, étant venu prendre sa place dans l'assemblée du 25 aoust, M. le secrétaire perpétuel a ouvert la séance par l'exposé des questions proposées les années précédentes pour le concours de 1783; il a rendu compte des raisons qui ont empêché l'Académie de couronner aucun des ouvrages reçus, et qui l'ont déterminée à reproduire les mêmes questions pour l'année 1784.

M. le secrétaire perpétuel ayant commencé la lecture du programme arrêté par la Société Royale et par lequel elle propose, pour le prochain concours, la question de savoir : *Quelle est l'origine de l'opinion qui étend sur les individus d'une même famille une partie de la honte attachée aux peines infamantes que subit un coupable?* etc. . . . et recommande aux auteurs de s'attacher singulièrement à discuter les questions qui dérivent de la principale, etc. . . .

Monseigneur le Maréchal a répété plusieurs fois pendant la lecture de cette partie du programme : « Cela n'est pas de « l'institut de l'Académie . . . il n'appartient pas à l'Académie « de traiter de pareilles matières. »

Cette lecture finie, Monseigneur le Maréchal dit à haute voix : « Cette matière n'est pas du ressort de l'Académie; vous « êtes académie des Sciences et des Beaux-arts; vous ne devez vous « occuper que des objets qui intéressent le bien de la Province. »

Sur quoi M. le secrétaire perpétuel ayant dit que la question était proposée depuis plusieurs années, Monseigneur le Maréchal a réparti : « Mal-à-propos, c'est au Roi ou à MM. du « Parlement qu'il appartient de s'occuper de cela . . . on ne « prend pas votre opinion là dessus à vous autres. »

M. le secrétaire perpétuel a prié Monseigneur le Maréchal d'observer que l'Académie présentait une question à résoudre et non des propositions à admettre sans examen. A

Digitized by Google

quoi, Monseigneur le Maréchal a répliqué : « Vous annoncez « cela comme une question; mais on voit bien où vous en voulez « venir; on voit bien que vous penchez pour l'affirmative ... vous « voulez fronder les lois ... il est indécent que vous traitiez « cette question; cela n'est pas de votre institut, on n'est pas « à vos ordres là dessus. »

M. le président Goussaud ayant pris la parole, a dit à Monseigneur le Maréchal, qu'il n'existait pas de lois sur la matière, qu'ainsi le Parlement ne pouvait pas prononcer; qu'il s'agissait d'une opinion et qu'on demandait si elle était bien ou mal fondée.

Enfin Monseigneur le Maréchal a répliqué : « MM. du Par- « lement peuvent faire leurs représentations au Roi, cela ne re- « garde pas l'Académie; ce n'est pas votre affaire à vous autres. »

Apres lequel rapport ci-dessus, la matière de nouveau mise en délibération,

Il a été arrêté que l'assemblée serait continuée à six heures de ce jour.

Et le même jour à six heures de l'après-midi,

MM. continuant leur délibération, la Société Royale considérant que si la question proposée n'a pas une connexité immédiate avec les objets de son institution spéciale, elle n'y est cependant pas étrangère; que la Compagnie ne s'est déterminée à l'adopter qu'après avoir éprouvé, pendant longtems, la difficulté d'obtenir de bons mémoires sur les questions de commerce les plus intéressantes pour la Province, tellement que celle relative á l'utilité d'une foire dans Metz, proposée trois années consécutives, n'a été traitée que dans deux discours, malgré l'appât d'un double prix; et que dans ces circonstances la Société Royale avait cru pouvoir suivre l'exemple de plusieurs Académies du Royaume qui ont traité des questions bien moins analogues à leur institution, et sur lesquelles les lois avaient même déjà prononcé.

Convaincue d'un côté que le programme dont il s'agit, loin de renfermer rien de contraire au bon ordre et à la décence, a pour unique objet de ramener au plus grand bien de l'Etat une opinion indépendante de toutes les lois, et de l'autre qu'il est impossible de retirer la question, attendu, 1°

Digitized by Google

qu'elle a été arrêtée après un mûr examen en l'année 1781, annoncée avec ses développements dans la séance publique de la même année, en présence de M^rs^ les commandans et de plusieurs personnes constituées en dignité dans cette Province, et publiée par la voix des Journaux, sous les yeux du Gouvernement qui exerce une censure rigoureuse sur les papiers publics; 2° que la Société Royale est obligée, par ses réglemens, de continuer à proposer le même sujet de prix, jusqu'à ce qu'il ait été traité dans un ouvrage digne d'être couronné; 3° que la publication de ce même sujet ayant donné lieu à différens auteurs de discuter la matière, l'Académie a contracté avec eux l'obligation de décerner le prix au plus digne.

Obligée de reconnaître, à la lecture de ses réglemens, que le suffrage de Mgr. le Maréchal, qui fait loi pour la Société Royale dans les matières de son administration intérieure, ne forme qu'une opinion respectable sur les objets de ses travaux; ne pouvant se dissimuler que la censure exercée publiquement par Mgr. le Maréchal sur le programme, qui est l'ouvrage commun de tous les membres de la Société Royale, est conçue dans des termes mortifians et renferme les inculpations les plus graves; qu'une Compagnie composée de citoiens zélés pour le bien de la Province et affectionnés au service du Roi ne peut avouer, par un silence coupable, une imputation publique d'indécence et de dessein de fronder les lois, a arrêté :

1° Qu'une députation composée de MM. les officiers, de M. le président Goussaud et de M. Rœderer, sera chargée de représenter à Mgr. le Maréchal les motifs qui obligent la Société Royale à laisser subsister son programme;

2° De lui exprimer la juste sensibilité qu'excite dans la Compagnie la censure non méritée qu'elle a éprouvée publiquement dans sa séance du jour d'hier, ainsi que les termes dans lesquels cette censure a été exprimée;

3° De le supplier très-respectueusement en sa qualité de Protecteur, de conserver à l'Académie la considération qui annoblit ses travaux et encourage les efforts de ceux qui concourent avec elle au bien public.

Digitized by Google

Et ce jour d'hui, vingt-septième aoust 1783, la Compagnie étant assemblée, à onze heures, par continuation de la séance d'hier, MM. les officiers, M. le président Goussaud et M. Rœderer, députés, se sont rendus vers Monseigneur le Maréchal, Protecteur, à onze heures et demie, suivant l'indication faite par Mondit Seigneur le Maréchal, le jour d'hier, à MM. de Geneste et Rœderer.

Et à leur retour MM. les députés ont rapporté à la Société Royale, qu'à leur arrivée à l'Hôtel du Gouvernement, ils ont été introduits dans le salon où ils sont restés seuls un instant, après lequel Mgr. le Maréchal s'y est rendu, accompagné de l'un de ses aides de camp, de M. de Calvierre, major de place, de M. le Comte, ayde-major, et de M. de Forestier, sous-ayde-major. Qu'après avoir entendu les informations que MM. les députés étaient chargés de lui présenter, il les a autorisés à rendre à la Société Royale : qu'il n'empêchait pas la publication du programme, lû à la dernière séance publique; qu'il n'avait pas dit qu'il y avait de l'indécence dans ce programme; qu'il avait annoncé son opinion sur la première des questions proposées; mais sans avoir prétendu blâmer la conduite et les vues de l'Académie, à laquelle il donnerait dans tous les tems des marques de sa bienveillance.

De tout quoi a été dressé le présent procès-verbal pour rester au dépôt des Minutes et y avoir recours au besoin.

Fait à Metz les jours et an ci-dessus.

Signé à l'original : De Geneste, Le Payen, du Tennetar, Goussaud, Bardou du Hamel, Emmery, Rœderer, Gardeur Le Brun fils, Réad, Blouet, Laumonier.

Aucun mémoire n'étant parvenu sur la deuxième question :

Déterminer, avec le plus de précision, les avantages etc., l'Académie déclara « quelle aimait à se persuader que l'étendue du sujet avait seule empêché les écrivains d'en entreprendre l'examen; qu'en effet, pour la résoudre, il aurait fallu connaître également toutes les productions naturelles et artificielles du cours de la Moselle et de la Meuse, connaissance difficile à acquérir; qu'en conséquence, elle resserrait son programme dans des bornes plus étroites et se contentait de demander :

Digitized by Google

« Quelle serait l'influence du canal qui joindrait la Meuse à la Seine par la Bar, l'Aisne et l'Oise, sur le Commerce actif, passif et d'entrepôt de toutes les parties de la Province? »

(La suite prochainement.)

ETUDES ANTIQUES.

Le Vieillard.

A. F. Ponsard.

Avec un doux sourire accueillez le vieillard,
O vierges! Pour aimer il n'est jamais trop tard.
Comme un vase d'Argos, dont l'argile choisie
Des coteaux du Taygète enferma l'ambroisie,
S'imprègne des parfums qui touchèrent ses bords,
Ma mémoire a gardé de précieux trésors.
Des temps évanouis, des âges héroïques
Ma voix vous redira les histoires antiques.
Accueillez parmi vous, malgré ses cheveux blancs,
Le vieillard de Lesbos, le poète aux doux chants.
Lorsque, le thyrse en main et les tempes rougies,
Dionyse conduit les mystiques orgies,
Et que notre univers, dont l'axe est secoué,
Semble bondir de joie et hurler : Evohé!
Auprès du jeune Dieu, qu'un char d'ivoire entraine,
S'avance, chargé d'ans, l'aventureux Silène.
Ah! souffrez le vieillard jusqu'à l'heure où les dieux
Fermeront sa paupière à la clarté des cieux,
Jusqu'à l'heure où sa voix, mélodieuse encore,
Pour la dernière fois aura chanté l'aurore. —
Alors ne mêlez pas mon deuil à vos festins,
Donnez ma place vide, oubliez mes destins.

Digitized by Google

Enfants, ignorez-vous que le lys avec grâce
Sur un front de vingt ans aux roses s'entrelace?
Non, sur vos cheveux noirs j'ai souvent vu ces fleurs,
Heureuses d'y mourir, confondre leurs couleurs.
Ne méprisez donc pas, ô filles de la Grèce,
De mon âge avancé l'apparente faiblesse.
Le temps, ce dieu jaloux, m'épargne sa rigueur;
Un sang impétueux fait palpiter mon cœur,
Et, dans les gais festins, écumante et profonde,
Neuf fois, sans m'enivrer, ma coupe d'or m'inonde.

A une cigale.

A toi, jeune cigale, ô chanteuse innocente,
Qui te caches sous l'herbe, au sein des buissons verts,
Toi, dont j'aime la voix touchante,
Moi, qui suis chantre aussi, je consacre ces vers :

Lorsque la fraîche Aurore, en souriant, dénoue
Le voile de vapeurs qui lui couvre la joue,
Sur un arbuste assise, au milieu du vallon,
A l'indiscrète Echo tu redis ta chanson.

Lassé du froid qui suit l'orageux Sagittaire,
Je t'accueille avec joie, ô fille de la terre,
Ainsi qu'aux anciens jours les pasteurs de Siccos
Accueillirent Homère à son retour d'Argos.

Digitized by Google

Ta voix harmonieuse, à mes désirs propice,
Annonçant de Phébus la chaleur créatrice,
A mes blés encor verts prédit l'été poudreux
Qui doit, deux mois plus tard, les mûrir de ses feux.

Quand la Vierge a rougi l'or des moissons nouvelles,
J'oublie, en t'écoutant, de lier mes javelles,
Et, quand j'ai fait tomber jusqu'aux derniers épis,
Bercé par tes accords, le soir, je m'assoupis.

Cybèle te nourrit du suc des fleurs; Cybèle
Est ta mère adoptive, et la voix te vient d'elle.
Admirant dans Téos tes chants mélodieux,
Jadis un doux vieillard te comparait aux dieux.

O sirène des bois, ô muse ailée, ô sage,
Des ciseaux d'Atropos tu ne crains pas l'outrage,
Car Pallas te protège, et l'on dit qu'Apollon
De l'immortalité t'a daigné faire don.

Hier, au déclin du jour, j'essayais avec peine
De graver quelques vers sur ma coupe de chêne;
En écoutant ta voix, ô cigale ma sœur,
J'ai tressailli : le dieu s'agitait dans mon cœur.

Rossignol du sainfoin, compagne aimable et chère,
Reste, je t'en conjure, auprès de ma chaumière,
Car je suis ton ami, ton frère, et près de moi
Nul mortel n'osera porter la main sur toi.

Digitized by Google

A toi, jeune cigale, ô chanteuse innocente,
Qui te caches sous l'herbe, au sein des buissons verts,
Toi, dont j'aime la voix touchante,
Moi, qui suis chantre aussi, j'ai consacré ces vers.

Louis Barthélemy.

(Reproduction et traduction interdites.)

CHRONIQUE.

SOMMAIRE.

Nécessité de redire les vérités. — Arrière l'égoïsme. La *Revue de Metz et de Lorraine* le combattra à tout prix. — Après les dévouements meurtriers, les sacrifices pacifiques. — Puissance de la Charité. — Le dévouement est le flambeau de la vie. — Projet de fonder une Société d'encouragement pour le bien et une autre Société afin de répandre l'instruction populaire, sans exclusion des campagnes. — Rôle du chroniqueur.

Il y a des vérités qu'on ne saurait trop rebattre, dût-on être accusé d'importunité. Le langage de l'égoïsme se couvrant du voile de la nécessité, c'est une manière comme une autre d'excuser sa paresse. Nous n'admettons pas ce langage, et nous le combattrons de toutes les forces de notre âme.

Nous avons pour nous l'expérience et la Foi. Hier encore la guerre a eu ses héros; aujourd'hui la paix a les siens, demain elle aura peut-être ses martyrs. Ne craignons pas d'acheter trop cher la douce joie de laisser un nom respecté, certes le plus beau de tous les patrimoines, le seul que les caprices de la fortune ne puissent jamais faire entrer dans la part de Satan.

Digitized by Google

Le temps des sacrifices pacifiques est venu. A l'œuvre donc! amendons-nous, et nous fléchirons la colère de Dieu...

C'est par le récit d'un acte de bienfaisance que nous commencerons cette Chronique. *Metz-la-charitable* devait offrir cet exemple, qui nous console au milieu de tous les actes égoïstes dont le monde est chaque jour témoin.

Un pauvre et honnête père de famille, déjà surchargé de sept enfants, et n'ayant pour toute ressource que son gain quotidien, vient d'adopter deux orphelins. Il a été approuvé par sa digne compagne. Pauvreté, vertu et bonheur s'accordent très-bien ensemble, dans la modeste habitation que je sors de visiter. Le chef, en me reconduisant, me disait : « Nous sommes heureux; et puisque Dieu nous a « mis dans cet état, nous croyons fermement qu'il est le « meilleur pour nous. Ma femme et moi, nous n'avons qu'un « but : c'est d'élever nos enfants et ces deux pauvres petits, « devenus nôtres, dans la crainte du Seigneur, et de leur ap- « prendre à garder ses commandements. »

Quelle noble leçon et quel bon cœur!...

Voilà le dévouement tel que nous le comprenons, et voilà pourquoi il est notre idéal. Il contente notre raison, et il remplit notre cœur. Les générations humaines se le sont légué comme un flambeau qui, à chaque période de transformation, est plus lumineux et plus pur.

Qu'on l'attise et qu'on le nourrisse, aujourd'hui que les épreuves redoublent : et la science, l'industrie, les arts y trouveront un profit supérieur!...

L'esprit d'association n'exige pas moins de constance, d'abnégation, d'intrépide valeur que les sacrifices meurtriers. C'est pourquoi les sociétés utiles ont aussi beau jeu, à notre époque, pour se livrer carrière. La lutte est désormais entre l'ignorance et le progrès, entre les gens prévoyants et les gens sans souci de leur avenir, de celui de

Digitized by Google

leur famille, de celui de leurs frères. La lutte n'est plus égale; elle ne sera pas longue, si on le veut.

Parmi toutes les œuvres de réforme et de réorganisation qui s'imposent, c'est vers l'instruction publique que se portent tout d'abord les regards et les préoccupations des hommes sérieux. Aussi apprenons-nous avec un vif contentement, qu'après avoir songé à poser les bases d'une Association ayant pour but l'encouragement au bien, quelques uns de nos plus estimables concitoyens parlent de créer une seconde Société pour la propagation de l'instruction populaire. Le but de celle-ci est de combler l'abîme qui sépare les classes instruites de celles qui ne le sont pas et qui ne s'accordent point avec le progrès, tel qu'il doit être sagement entendu. Son action s'étendra libéralement jusqu'aux populations de nos campagnes.

Nos vœux les plus sincères sont acquis à l'avance à de pareilles institutions, et la publicité de la *Revue de Metz et de Lorraine* leur est largement assurée.

Ce sera avec bonheur qu'à défaut d'un historiographe officiel, la rédaction de ce journal enregistrera, à côté du récit sommaire des évènements mémorables contemporains, — qui sera commencé dans la prochaine livraison, — les nouvelles d'un certain intérêt relatives à tout ce qui touche notre ville bien-aimée.

Jean de Metz.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le livre de Ruth, essai d'interprétation morale offert aux méditations des âmes pieuses, par un Prêtre du tiers-ordre de S. François; Bruxelles, Hœnen, 1871.

L'auteur de ce livre a modestement voilé son nom, mais il est aisé de le connaître. C'est l'une des voix éloquentes et des plumes exercées de Metz. Il envisage le livre de Ruth comme une histoire figurative, et il l'interprète dans ce sens pour l'usage particulier des âmes pieuses. Le vulgaire, en effet, ne peut s'élever au dessus de l'histoire réelle, du fait sensible et déjà véritable. Les âmes choisies peuvent davantage. C'est pour elles que l'auteur, cherchant ici le sens allégorique, ramène toute l'histoire de Ruth à un savant tableau de la vie spirituelle. Il nous y fait apercevoir toute l'économie de la conversion et de la sanctification des âmes.

C'est avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique que ce livre a été publié. Il porte donc son témoignage d'orthodoxie.

L'Attentat de Rome par Vagner; 5e édition, Nancy.

M. Vagner est un des fervents catholiques de Nancy. C'est aussi l'un des publicistes qui ont le plus glorieusement combattu, dans notre brave et vivace pays de Lorraine, pour la défense des bons principes. Il nous raconte aujourd'hui l'histoire de l'*Attentat de Rome*, avec son âme d'honnête homme, sympathique au bien et surtout au divin, mais terrible et courroucée contre le crime. Nous aimons ces natures droites, ces hommes qui parlent franc et sans biaiser. M. Vagner est un Tacite chrétien, qui prend ses notes pour la postérité.

L'Attentat de Rome est un de ces livres qu'il faut lire, et souvent relire, quand on assiste à des évènements comme ceux dont nous sommes les témoins. Dieu n'est pas loin, lorsque le monde voit de ces choses.

Pierre du Pays.

Le Directeur-Gerant : F.-M. Chabert.

Digitized by Google

REVUE DE METZ

ET

DE LORRAINE.

Histoire — Littérature — Sciences — Beaux-Arts.

PREMIÈRE ANNÉE.

Troisième livraison — Mars 1872.

Metz,
LANG FRÈRES, Imprimeurs-Éditeurs.
1872.

Digitized by Google

SOMMAIRE

DE CE NUMÉRO.

		Pages
1.	Sculptures et inscriptions de la Porte des Allemands	97
2.	Bombardement de Longwy, janvier 1871	98
3.	Documents pour servir à l'histoire de France sous la Restauration, année 1815	101
4.	Chants alternés	110
5.	Sur l'Oratoire des Templiers de Metz (Suite)	113
6.	Monuments de la ville de Metz	120
7.	Anciennes pierres limitatives du ban de Metz	123
8.	Correspondance	125
9.	Tous pour un	126
10.	Sur la Grammaire de S. Colomban	126
11.	Charles Hersent et son livre	127

La reproduction et la traduction des travaux de la *Revue de Metz* sont interdites.

Digitized by Google

SCULPTURES ET INSCRIPTIONS

QUI SE VOIENT

AU PIED DE L'ANCIEN CHATEAU

DE LA PORTE DES ALLEMANDS, A METZ.

Il nous est demandé, à la suite d'une excursion récente faite aux réduits fortifiés de la porte des Allemands, de donner une notice sur les sculptures et les inscriptions qu'on y rencontre.

Cette description ayant été déjà imprimée, nous prions de s'y reporter [1]. Toutefois, pour satisfaire à une demande qui nous est réitérée, nous reproduisons la planche représentant avec une exactitude parfaite les sculptures les plus curieuses.

[1] *Mémoires de l'Académie de Metz*, année 1855—1856, p. 251. Quelques-uns de ces dessins ont été intercalés, en 1863, dans les Planches de l'ouvrage de M. Lorédan Larchey : *Origines de l'artillerie française*. Paris, Dentu.

Digitized by Google

BOMBARDEMENT DE LONGWY.

Janvier 1871.

A la réception de la nouvelle de la capitulation signée le 27 octobre 1870, par Bazaine, général en chef de l'armée sous les murs de Metz, le lieutenant-colonel Massaroli, commandant de la forteresse de Longwy[1], fit publier la proclamation suivante :

«Habitants de Longwy! Soldats!

« Sommes-nous obligés à n'entendre parler que d'ignobles trahisons?

« Après la capitulation de Sedan, celle de Metz: notre plus belle armée et le plus solide rempart de la France, indignement sacrifiés à l'ambition de quelques hommes et aux plus machiavéliques combinaisons!...

« La France et l'Europe se soulèveront d'indignation à la lecture des preuves écrites apportées par les documents les plus authentiques.

« Mais c'est assez de ces infamies et de ces criminels calculs; il est temps d'y mettre un terme.

« Il n'en sera pas ainsi dans notre petite forteresse, qui saura se montrer digne de ses souvenirs historiques[2] : elle fera voir au pays que le sentiment de l'honneur n'a pas abandonné le sol de la patrie, et qu'il existe encore tout entier dans ce petit coin de la France qui s'appelle Longwy.

[1] Cette ville fortifiée est à 65 Kilomètres N.-O. de Metz.

[2] Pour ne citer qu'un seul de ces honorables souvenirs, nous mentionnerons l'annotation mise par le prince de Hesse-Hombourg, de sa propre main, au bas du double de la capitulation conclue avec le général Ducos, commandant de la place de Longwy, en 1815 :

« La garnison de Longwy, dit le prince, s'étant défendue avec la « plus grande bravoure et opiniâtreté, je me ferai toujours un plaisir de « prouver à tous les individus qui la composent mon estime particulière. « Toutes les troupes qui sont sous mes ordres, lui portent la même ad- « miration. Longwy, le 17 septembre 1815. » *(Note de la Rédaction.)*

Digitized by Google

« Habitants, Soldats,

« Vous le savez, la place renferme tout ce qu'il faut pour sa défense; des vivres pour plus d'une année; un armement complet, des munitions pour six mois; et vous, ses défenseurs, nombreux, bien organisés, vous êtes résolus à résister à toute extrêmité, car vous savez aussi que vous pouvez compter sur moi et que je serai avec vous aux remparts et au feu de l'ennemi.

Que ceux qui craignent se hâtent de quitter la place, pendant que les portes leur sont encore ouvertes; il n'y doit plus rester que des gens disposés à supporter les conséquences d'un siège et décidés à se battre pour venger l'honneur de la patrie indignement outragée.

« Vive la France! Vive la République!

« Longwy, le 31 octobre 1870. »

. . . . . .

La veille du bombardement, le chef supérieur de la place adressa cet ordre du jour à la garnison :

« Soldats,

« L'ennemi se dispose à bombarder la place; le jour fixé, si rien ne dérange ses projets, est lundi (16) ou mardi (17) au plus tard; selon son habitude, il espère, au moyen de ses nombreuses batteries et de ses puissants projectiles, nous intimider en écrasant les maisons.

« Nous tromperons son espoir et nous les verrons tomber sans trembler, ces terribles engins dont l'effet sera perdu et dont nous avons d'ailleurs le moyen de nous garantir.

« Dans ces graves circonstances, je dois vous faire connaître que, par dépêche du ministre de France à Bruxelles, du 11 janvier courant, le comité de défense de Lille, présidé par le général en chef Faidherbe, a décidé que les places de Givet et de Longwy devaient être défendues à outrance. « Il y a, « dit cette dépêche, un intérêt considérable à ce que Longwy « soit énergiquement défendu et ne tombe pas de longtemps « au pouvoir de la Prusse. »

« Mettons donc de côté les méfiances, les défaillances, pour nous unir dans une résistance qui étonnera et déconcertera l'ennemi; que notre devise à tous dès ce moment soit celle-ci : « Fais ce que dois, advienne que pourra. »

Digitized by Google

« La France, n'en doutez pas, habitants de Longwy, saura vous rendre au centuple ce que vous aurez sacrifié pour elle; mais ce que la France ne pourra pas vous rendre, c'est l'honneur si vous l'avez perdu.

« Souvenez-vous et imitons l'héroïque exemple de Bitche, de Phalsbourg et surtout de Paris, au cri de : *Vive la France! Vive la République!*

« Longwy, 15 janvier 1871. »

Signé : « Massaroli. »

. . . . . .

Le bombardement de Longwy commença le 17 janvier 1871. Nous sommes en situation de donner la copie littérale du rapport officiel du commandant de l'artillerie de la défense.

« A 8 heures du matin, 2 pièces de campagne établies dans le jardin de la ferme d'Heumont ont tiré sur la ville. Le bastion 1 les a forcé à se retirer par le feu d'une pièce de 12 rayée.

« Vers 1 heure, 4 pièces de campagne ont fait une nouvelle attaque sur la droite en avant de Cosnes entre Soxey et Romain; elles se sont retirées devant le feu du bastion 6.

« Le 18, la position du bois du Chat, occupée dans la nuit, a tiré sur le bastion 2, dès 8 heures du matin; son feu a cessé vers dix heures devant celui des 2 pièces du saillant du bastion 2 et d'un mortier de la courtine 12. L'après-midi de ce jour, on a rendu les prisonniers français.

« Le 19, au matin, feu sur le bastion 6 avec des pièces de campagne, éteint rapidement; en même temps l'ennemi démasquait sa première batterie des positions dans un ravin au sud de la place, au lieu dit la Croix Chaudron. Cette batterie composée d'abord de 6 pièces de siège, renforcée plus tard de 4 pièces, était à environ 1700 mètres. Elle enfilait la capitale du bastion 1. Contrebattue vigoureusement toute la journée par les bastions 1 et 2, et par une pièce de la face droite de l'ouvrage à corne, elle a dû ralentir son feu sans qu'il pût être éteint par celui de la place, grâce à sa position dans le fond du ravin.

Digitized by Google

« Un homme fut tué à la pièce de l'ouvrage à corne, qui dut cesser momentanément son feu (Chilliart, 1er servant).

« La pièce du saillant du bastion 1 fut démontée, la vis de pointage brisée.

« Cette position n'a plus été occupée. La pièce se présentant trop en face au feu de l'ennemi, qu'elle attirait sur le dôme de la casemate de l'hôpital qui a été en partie détruite. Pendant la nuit, on a ajouté cinq mortiers à ceux déjà établis sur la courtine 1 et 2 et au bastion 2, puis on a réparé les dégâts causés au bastion 1.

« Le 20, au matin, la batterie de la Croix Chaudron a recommencé son feu, cherchant à éteindre celui des bastions 1 et 2, qui ont lutté néanmoins toute la journée avec avantage.

« La pièce de l'ouvrage à corne qui avait repris son feu a été enterrée sous l'éboulement de la traverse près de laquelle elle était située. L'insuffisance numérique des canonniers et son éloignement du corps de la place n'ont pas permis de la replacer; en même temps l'ennemi démasquait, à la droite et à la gauche du bel arbre de Romain et à Soxey, 3 batteries à environ 2100 mètres. La construction de ces batteries faite dans la nuit et la matinée du 20, à la faveur d'un épais brouillard, n'a pu être suffisamment gênée par le tir de quelques mortiers obusiers de 22c qui ont fait feu toute la nuit, sans pouvoir se rendre un compte exact des positions de l'ennemi.

« Vers 9 heures du matin, une éclaircie a permis aux cavaliers 4 et 5, ainsi qu'aux bastions 5 et 6, de répondre et de reconnaître exactement les positions des nouvelles batteries; le feu a pu alors être continué toute la journée et toute la nuit, malgré le retour du brouillard.

« Un homme tué au cavalier 5 (Roussel, 1er servant) et 4 blessés, un affût brisé au cavalier 5, une pièce et un affût hors de service au même bastion.

« La nuit, continuation du feu et réparation des bastions 5 et 4, surtout de la salle d'artifice du cavalier 5, fortement menacée; pendant ce temps, les batteries ennemies ont dirigé leur feu sur le centre de la ville.

« Le 21, la place continua son feu pendant toute la journée sur les batteries déjà établies, sauf le cavalier 5 qui a dû

Digitized by Google

cesser vers 2 heures de l'après-midi, ayant ses pièces égueulées. Les mortiers de la courtine 4. 5 ont tiré sur une tranchée située à la gauche de l'arbre de Romain, faite dans la nuit.

« Vers 8 heures du matin de ce même jour, l'ennemi a démasqué 2 batteries à environ 2000 mètres, dans la direction de Lexy; ces batteries ont été contrebattues, tout le temps du siège, par les batteries 6 et 5 ayant vue sur elles.

« Le feu croisé de ces nouvelles batteries et celui des anciennes a détruit provisoirement le cavalier 5 qui a dû cesser son feu, ainsi qu'il a été dit plus haut.

« Le cavalier 4 a également souffert et a eu 2 pièces démontées, ce qui a suspendu son feu vers 4 heures du soir; tout le feu de l'ennemi s'est alors dirigé sur la ville.

« Les bastions 1, 2 et 6 ont pu continuer leur feu avec avantage.

« A la nuit, l'ennemi a commencé l'exécution d'une tranchée partant du bel arbre, et se dirigeant vers la ville du nord au sud.

« Les mortiers de la courtine 6. 5 ont ouvert le feu sur les travailleurs et l'ont continué jusque vers 2 heures du matin, où ladite tranchée a été abandonnée. Pendant ce temps, l'infanterie des ouvrages avancés a échangé une fusillade assez nourrie avec la troupe de section.

« Dans la nuit, réparation des cavaliers et des bastions 4 et 5.

« Un homme tué (Prunier, 1er servant), 2 blessés.

« Le 22, feu de toutes les batteries ennemies sur la place. Tous les bastions répondent, les nos 1, 2, 6 avec avantage. Les nos 5 et 4 sont de nouveau obligés d'arrêter leur feu, étant abimés par les terres et les pierres de l'épaulement des cavaliers.

« Les cavaliers 4 et 5 sont obligés de cesser leur feu sous le croisement des projectiles des batteries de Lexy et Romain.

« Le cavalier 4 est pris à revers par le bois du Chat. 1 homme tué (Degeorges, 2e servant), 4 blessés.

« Toute la nuit passe aux réparations.

« Feu de mortiers et obusiers continue.

« L'ennemi tire toujours dans l'intérieur de la Place, en prenant pour point de direction la tour de l'église et l'hôpital militaire, qui tous deux sont en partie détruits.

Digitized by Google

« Le 23, le feu reprend avec activité des deux côtés : le cavalier 5 seul n'a pu ouvrir le feu, malgré les travaux faits dans la nuit et les efforts tentés pour le rétablir.

« La puissance du feu de l'assiégeant et la fatigue des canonniers de la défense, de service permanent depuis le 17, ont forcé la place à cesser le feu général, vers 3 heures, ne laissant que peu de pièces tirant par bastion.

« L'ennemi alors s'est acharné sur la ville, la tour de l'église est tombée, et un premier incendie a été allumé vers 6 heures. Les secours tentés pour l'arrêter, n'ont pu aboutir, vu l'énorme quantité d'obus à balles et de boites à mitraille lancés dans cette direction.

« Plusieurs personnes blessées.

« La nuit passée en réparations au milieu des projectiles lancés sur la ville et dont les coups trop longs viennent prendre à revers les parties opposées de la fortification.

« Le 24, à 5 heures du matin, le bastion et le cavalier 4 pouvaient mettre en batterie 5 pièces, qui ont commencé le feu vers 8 heures du matin, avec le concours des mortiers de la courtine 5. 6.

« Le bastion et le cavalier 5 ne peuvent plus fournir de « feu vu leur dégradation, et le magasin d'artifice étant menacé, on a placé 2 bouches à feu de 4 sur la courtine 5. 6, lesquelles dirigeaient leur feu sur les batteries de Lexy.

« Les bastions 1, 2, 6 ont pu continuer tout leur feu.

« A 4 heures, le Conseil de défense ayant décidé la capitulation, ordre a été donné de cesser le feu sur tous les points.

« Pendant cette journée, les pièces du cavalier et bastion 4 ont été presque toutes démontées.

« Le bastion 1 a eu sa pièce de 24 renversée: une pièce du bastion 6 a été fortement égueulée; plusieurs mortiers ont eu leurs affûts brisés.

« On évalue à 20. 000 le nombre de projectiles de tous calibres lancés sur la ville.

« La Place, de son côté, n'ayant pu tirer qu'avec les pièces rayées et les mortiers, a tiré environ 3500 coups. »

Digitized by Google

DOCUMENT

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE

SOUS LA RESTAURATION,

ANNÉE 1815.

Nous transcrivons, sans commentaire, le mémoire suivant adressé à Louis XVIII par les membres de son premier ministère, au moment de se retirer.

Ce document, attribué pour la partie la plus importante au maréchal Gouvion Saint-Cyr [1], est tiré du précieux cabinet de notre honorable concitoyen, M. Dufresne.

« Les Ministres [2]
au Roi

« Sire,

« Votre Majesté daigna nous confier l'administration de ses Etats, lorsque l'Europe armée occupait les Provinces du nord, lorsqu'elle menaçait celles de l'est et du midy, lorsque la guerre civile était soudoyée et entretenue dans l'ouest.

« Une faction triomphante des partis comprimés par elle, mais non découragés; des masses de populations, devenues indifférentes par l'excès de leurs craintes ou de leurs souffrances aux évènements qui peuvent se développer, prêtes à supporter tour-à-tour la tyrannie des factions, le joug des armées étran-

[1] Né à Toul le 13 avril 1764, ce brave militaire, qui s'était illustré par nombre de glorieux faits d'armes sous le premier empire, avait vécu pendant les *cent jours* dans une profonde retraite. Nommé ministre de a guerre par le roi, le 9 juillet 1815, il fut, au mois de septembre, remplacé dans ce poste par le duc de Feltre.

[2] C'étaient M. de Talleyrand, aux affaires étrangères avec la présidence du conseil; Fouché, à la police; le baron Louis, aux finances; le maréchal Gouvion de Saint-Cyr, à la guerre; le comte de Jaucourt, à la marine; M. Pasquier, à la justice.

Digitized by Google

gères jusqu'à ce que des infortunes plus grandes les soulèvent enfin contre leurs oppresseurs : telle est la situation de votre royaume depuis votre retour.

« L'amour de la Patrie n'existait plus que sous les bannières tricolores. Le parti qui s'appelait *Royal* proscrivait, dans ses projets, les lois et les hommes qui ne commandaient pas la subversion de l'ordre social établi. La France dût-elle s'ensevelir sous ses propres ruines, et Votre Majesté ne régner que sur des provinces désertes, ce parti préfère la destruction de sa gloire, de sa force, de son existence politique à la voir se consoler de ses infortunes et réparer ses pertes, sous les lois sages et libérales accordées par Votre Majesté. Ce parti devint hostile dans le midi, dans l'ouest et dans le nord, parce qu'il se crut soutenu par l'autorité; les bons citoyens attendaient en silence la parole de Votre Majesté : aujourd'hui ils courent aux armes dans l'Auvergne, dans les Cévènes, dans les Vosges, dans la Franche Comté, dans l'Alsace. Vous ne pouviez ignorer, Sire, quel était notre dévouement à votre personne sacrée ... Nous connaissions les vœux et les besoins des Français; nous les exprimâmes à Votre Majesté avec une respectueuse franchise. Elle parut nous entendre. Et lorsque nous quittons ses conseils, nous croyons qu'elle nous permettra de les retracer à sa pensée.

« Les Révolutions ont changé l'état des familles, renversé des fortunes qu'elles avaient élevées, fermé les carrières qu'elles avaient ouvertes, terni la gloire qu'elles avaient exaltée; elles ont enseigné aux Peuples qu'il n'y a de bonheur pour eux que sous un gouvernement qui devient stable, parce qu'il recrée l'état de famille en harmonie avec les mœurs du tems, parce qu'il consolide les fortunes qui existent, parce qu'il fonde l'honneur national sur les principes d'une immuable justice, qui est, pour les Peuples entre eux comme pour les individus, dans les rapports où l'état de société les place les uns envers les autres.

« Si nous avions pu donner cette direction au gouvernement de Votre Majesté, les Français se seraient associés de cœur et d'intention aux efforts de leur Roi, qui promettait à leur union des institutions solides; leurs intérêts se seraient confondus avec la gloire, l'amour et la sûreté du Prince. Les intérêts et

Digitized by Google

les passions fanatiques, qui contrarient un ordre de choses si favorable au bonheur général, se taisent et s'amortissent avec le tems, ou se perdent dans la vague d'une opposition qui reste sans effet.

« Vos sujets se seraient soumis à vos lois, quelles qu'eussent été leurs opinions ou leur ancienne existence.

« Les partis, républicains ou impériaux, ne sont plus à craindre; la masse de la Nation ne veut que la liberté et de la tranquillité.

« Les cabinets étrangers, en voyant les Français ralliés autour de votre trône, auraient borné des prétentions que vous pouviez combattre.

« La Constitution nous a rendus responsables des actes de votre autorité. Nous nous étions promis de la régler selon les principes que nous venons de développer. Bientôt il nous a fallu lutter contre l'ignorance, les passions, la haîne des personnes qui vous entourent. Elles s'immiscèrent dans le gouvernement. Des ordres furent donnés, des mesures furent prises auxquels nous n'eûmes point de part : des commissaires royaux allèrent allumer, dans les Provinces, le feu de la guerre civile; mettre aux séditieux les armes à la main; diriger leur férocité contre les citoyens paisibles; s'agiter en tous sens pour répandre l'effroi et la terreur ... Ils y parvinrent sans peine, lorsqu'ils annoncèrent que les étrangers étaient leurs auxiliaires; lorsqu'ils profanaient le nom de Votre Majesté, en l'invoquant dans leurs discours; lorsqu'au midi, que l'étranger n'occupait point encore, ils promettaient 80.000 espagnols!

« Un maréchal de France est égorgé sur les bords du Rhône : ses assassins ne sont ni recherchés, ni punis! Etait-ce par l'oppression que l'on pouvait ramener à votre gouvernement?

« L'outrage est poussé plus loin, on prend dans quelques villes des couleurs autres que les vôtres. Des Français eux-mêmes veulent démembrer votre Royaume, et séparer le nord du midi.

« Votre Majesté a senti qu'il fallait ramener à la soumission les partisans aveugles d'une cause dont la légitimité était reconnue ... Nos ordres ne furent point écoutés; des magistrats que nous envoyâmes en votre nom, furent immolés par ceux

Digitized by Google

qui agissaient au nom du Roi. Nous demeurâmes sans pouvoir; des instructions secrètes rendaient nuls nos efforts et nos intentions : que pouvaient faire alors les ministres de Votre Majesté?

« M. le duc d'Otrante, lorsque Napoléon régnait encore, était parvenu, par des négociations, à désarmer la Vendée. Votre Majesté était à peine sur le trône, que l'insurrection éclata dans la Vendée avec plus de violence que jamais. Quel pouvait en être le but après votre rétablissement? Votre ministre de la guerre déclara qu'il n'avait point de troupes pour soumettre ces provinces. Il n'était pas dans l'intention de votre Cour que l'on combattît cette insurrection.

« Nous ne pouvons vous le dissimuler, Sire, c'est contre votre trône que ces coups se frappent : vous souffrez que l'on méconnaisse le pouvoir légal ; que celui des factions le remplace. Les factions sont les révolutions. Celles qui triomphent aujourd'hui peuvent être abattues demain; Votre Majesté n'aurait même plus leur appui illégitime.

« Vos ministres, toujours dévoués à votre personne royale, essayèrent encore de s'opposer à cette action réactive. Les princes de votre maison, les grands de votre Cour, appelèrent crimes, attentats à votre couronne, leurs efforts pour ramener l'ordre et la soumission aux lois. Nous perdîmes tout crédit auprès de Votre Majesté; nous devenions coupables aux yeux de la Nation.

« Les élections furent faites : une minorité factieuse les dirigea; cette minorité est seule représentée. Les choix que l'on a indiqués à Votre Majesté pour la chambre des Pairs sont faits dans le même esprit.

« Ministres sans autorité, en butte aux persécutions de la Cour, sans soutiens dans l'opinion publique, exposés à l'opposition des chambres, qu'aurions-nous à opposer à la clameur des peuples, lorsqu'enfin ils demanderont compte de tant de maux?

« Cependant les étrangers possèdent la France en pays conquis; aux discordes civiles ils ajoutent le ravage des provinces; ils dévorent la subsistance des populations qu'une famine prochaine menace; ils enlèvent les magasins d'armes, les munitions de guerre, les canons des remparts de nos villes·

Digitized by Google

Le drapeau blanc ne flotte plus que sur des débris. Ils font disparaître des monumens publics les signes de notre ancienne gloire; ils vont s'emparer des monumens des arts qui nous restent seuls de vingt ans de conquêtes.

« C'est ce déshonneur, Sire, que les nations pardonnent le moins : et votre Majesté est restée muette sur ces attentats à l'honneur national.

« Nous ignorâmes longtemps que des traités secrets vous liaient à ces étrangers. Votre Majesté avait voulu négocier elle-même. Nous ne pûmes empêcher le licenciement de l'armée. Cette mesure consommée laisse la France et votre personne au pouvoir de l'étranger. Qu'avait à craindre votre Maison de cette armée? Napoléon n'existe plus pour la France : les couleurs nationales accordées, quelques concessions faites à l'opinion publique, cette armée devenait la vôtre, elle vous servait de résistance aux ambitions de vos alliés. Fallait-il s'abandonner aux combinaisons et aux séductions de votre cour, égarée par ses préjugés? Les Souverains étrangers ont des intérêts opposés aux vôtres. L'Empereur de Russie était peut-être le seul que vous pussiez croire sincère dans ses promesses.

« Les alliés s'opposent en ce moment aux recrutemens des légions départementales.

« Tel est le malheur où des conseils passionnés ont jeté Votre Majesté, que ses sujets se trouvent presque partout en opposition ou en armes les uns contre les autres, et presque partout les partisans de votre Maison sont le plus petit nombre.

« Les Français, humiliés et mécontens, sont prêts à se porter aux dernières extrémités.

« Votre Majesté n'a plus rien à opposer aux prétentions des étrangers; ils lui ont présenté un traité qui consommerait la ruine de la Nation, qui l'entacherait d'une honte éternelle. Nous n'avons pas cru devoir y donner notre assentiment, qui nous rendrait coupables envers cette nation que l'on pourra humilier, que l'on ne pourra point abattre. Depuis que Votre Majesté nous a confié l'autorité de ministres, nous avons toujours été sans pouvoir pour empêcher le mal. Nos opinions n'ont eu aucune influence : les cabales de votre cour ont prévalu. Nous avons dû obéir, par respect pour Votre Majesté,

Digitized by Google

et revêtir de notre signature des actes que nous désapprouvions. Nous aurions sacrifié notre vie pour sauver votre Majesté et la Patrie. Nous ne livrerons point nos têtes coupables aux fureurs populaires, pour conspirer la perte de Votre Majesté et de la Patrie.

« Qu'ils sachent, ceux qui sont près de Votre Majesté, que les révolutions qu'ils susciteront, n'entoureront le vaisseau de l'Etat que de nouveau écueils; qu'elles donneront aux factions qui vous sont contraires les projets de chercher un lieu de repos hors de l'autorité légitime de Votre Majesté; qu'elles éleveront des prétentions au trône où vous êtes monté.

« Ce n'est pas par une faction que Votre Majesté doit gouverner, mais par une constitution, par sa prérogative royale, reconnue et établie.

« Qu'elle tremble cette faction d'en suspendre les effets, pour mettre ses passions à leur place. Ses agens en seraient les premières victimes et les causes des plus grands malheurs pour Votre Majesté.

« Nous avons la conviction que nous ne pouvons plus continuer à faire le bien de vos sujets, que nous ne pouvons plus gouverner dans l'esprit des conseils qui dirigent Votre Majesté. Elle saura, sans doute, plus que notre zèle et nos efforts, remédier aux maux qui affligent l'Etat.

« C'est pourquoi nous osons la supplier de croire aux regrets que nous éprouvons de ne pouvoir continuer plus longtems à la servir, et aux vœux que nous formons pour la prospérité de sa Maison et le *salut de la France.* »

Digitized by Google

CHANTS ALTERNÉS.

Amant alterna Camœnæ.
VIRGILE. Eglogues.

Au retour du printemps, j'étais allé chercher
Un rayon de soleil dans un coin de rocher,
Lisant les vers charmants qu'aux rives de l'Argyle,
Euterpe la rustique inspirait à Virgile,
Quand, chantant Damœtas, Mopsus et Corydon,
Il préférait encor les bergers à Didon.
Or la splendeur du ciel et les doux chants du maître
M'entraînaient en esprit vers l'églogue champêtre,
Et je croyais parfois, heureux de mon erreur,
Entendre disputer le pâtre et le pêcheur.

Le pâtre :

O mes seules amours, ô blanches Piérides,
Vous qui de l'Hélicon buvez les eaux limpides,
Vierges aux cheveux blonds, aux yeux d'azur, et toi,
Inventeur de la flûte, ô Pan, inspirez-moi!

Le pêcheur :

Ornez de laurier vert, filles du vieux Nérée,
Le front resplendissant de la Muse sacrée!
Et toi, que vit surgir l'Océan créateur,
Vénus, daigne aujourd'hui protéger un pêcheur!

Le pâtre :

Le matin, quand Phébus vient dorer la colline,
Et qu'un vent parfumé souffle de la Sabine,
Réveillant sa paresse et son sommeil profond,
Ma conque appelle aux champs mon troupeau vagabond.

Digitized by Google

Le pêcheur :

Quand l'oiseau matinal qui devance l'aurore
Sous nos toits endormis jette son cri sonore,
De l'aimant conducteur connaissant les secrets,
J'abandonne au zéphyr ma voile et mes agrès.

Le pâtre :

Ma houlette à la main, je m'avance à la tête
De mes taureaux plus grands que le taureau de Crète,
Chantant à pleine voix quelques refrains touchants
Qu'ont plusieurs fois loués nos pasteurs indulgents.

Le pêcheur :

L'aviron recourbé, sous mes mains vigoureuses,
Lutte contre la paix des ondes paresseuses;
La mer semble sourire, et d'un ciel calme et pur
Sur le miroir des flots étincelle l'azur.

Le pâtre :

Quand mes doigts font parler la flûte pastorale,
Le long du sentier creux où chante la cigale,
Les bœufs, sortis du fleuve, à l'abri du soleil,
S'étendent sur la mousse et cherchent le sommeil.

Le pêcheur :

Le vent devient plus frais : le mat craque et s'incline.
Le triangle mouvant de la voile latine,
Affaissé jusqu'alors, s'arrondit à son tour,
Comme un sein virginal qui se gonfle d'amour.

Digitized by Google

Le pâtre :

L'oiseau rase le sol; il pleut : un sourd murmure,
Précurseur de l'orage, attriste la nature.
Courage, ô mon troupeau! Gagnons ces verts bosquets;
Nous serons à l'abri sous leur ombrage épais.

Le pêcheur :

Le vent hurle. La foudre, illuminant la nue,
Tonne, gronde, mugit, roule dans l'étendue.
Soulevant ses flots noirs que mon bras sait dompter,
L'immense mer rugit sans pouvoir m'arrêter.

Le pâtre :

La lune au loin blanchit la villa suburbaine.
O mon troupeau, debout! Il faut quitter la plaine;
Partons, et qu'à l'étable, où le foin vert t'attend,
Le laitage ruisselle en un liquide argent.

Le pêcheur :

Quand des flots assoupis l'odeur âcre et saline,
A l'approche du soir, vient gonfler ma poitrine,
Je mets ma barque à sec, et, le long de ses flancs,
J'étends pour les sécher mes filets ruisselants.

Le pâtre :

Pêcheur, cesse tes chants. Déjà du haut des monts
L'ombre du soir s'abaisse au milieu des vallons.
Séparons-nous. Ta voix est douce à mon oreille
Comme la fleur du myrte à la mielleuse abeille,
Ou comme les accords qu'entendit Procida
Le jour où la sirène en son golfe aborda.

Digitized by Google

Le pêcheur :

Berger, assez chanter! Tes refrains bucoliques,
Comme ceux de Virgile, ont des parfums antiques,
Et même l'avouerai-je? Il me semblait parfois
Entendre dans tes vers un écho de sa voix.
Ils sont, comme les siens, simples et sans parure,
Et la grâce chez eux est toujours la nature.

Louis Barthélemy.

(Reproduction et traduction interdites.)

SUR

L'ORATOIRE DES TEMPLIERS
DE METZ.

(Suite[1])

En 1136, Roger, comte de Foix, signala sa piété par la fondation d'un prieuré près de Pamiers, dans un endroit nommé la Nogarède, qu'il abandonna aux Chevaliers en franc-alleu, du consentement de son épouse Chimène, et qu'il voulut qu'on appelât désormais la Ville-Dieu, différente d'une autre Ville-Dieu appartenant aussi à l'Ordre, entre le Tarn et la Garonne. Les templiers Arnauld de Bédos et Raymond de Gaure, au nom de tout l'Ordre, reçurent cette donation, qui fut faite entre les mains d'Amélius, évêque de Toulouse[2].

Vers le même temps, Guillaume, duc d'Aquitaine, fonda le Temple de la Rochelle; et bientôt Louis le Jeune, roi de France, Eléonore de Guyenne, son épouse, Richard d'An-

[1] Voir *la livraison de février* 1872, P. 58 la et suiv.

[2] Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, livre XVII, p. 427.

Digitized by Google

gleterre, fils de ladite reine, et Othon, son petit-fils, se constituaient les bienfaiteurs de cette maison [1].

Le B. Guigues, cinquième prieur de la Grande-Chartreuse fut du nombre de ceux qui honorèrent de leur approbation et de leur protection le nouvel Ordre. On le voit par sa lettre à Hugues des Payens, relativement à la manière de combattre non pas les Infidèles, mais les ennemis du salut, qui sont les plus à craindre [2].

S. Bernard contribua plus que tout autre à l'établissement et à la propagation de la Chevalerie du Temple. Il considéra les premiers Chevaliers du nouvel Ordre comme ses disciples; et il n'est pas douteux, dit l'annaliste de Cîteaux, qu'il ne leur ait rendu des services très-importants auprès des Souverains, non seulement en Espagne, mais encore en France, en Italie, en Flandre, et dans les autres pays du monde chrétien [3]. Il les recommanda souvent aux princes orientaux, aux patriarches de Jérusalem et d'Antioche. Il était en relation avec ceux de la Palestine, surtout avec le Grand-Maître Hugues et André de Montbard, à la sollicitation desquels il composa son beau panégyrique de la nouvelle milice ayant pour titre : *Exhortatio ad Milites Templi.*

En 1138, Hugues de Montségur accorda aux Chevaliers des fonds considérables à Richaranges dans la province d'Arles. L'acte de donation porte la signature de Ponce de Grillon, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux [4].

En 1139, le Roi Louis VII permet à tous ses sujets de faire aux Templiers telles donations qu'ils voudront, à

[1] *Histoire de la Rochelle*, t. II, p. 501, et t. I, p. 636.

[2] *S. Bernardi Opera*, t. II, col. 1052, édit. Mabillon; *Histoire littéraire de France* par les Bénédictins, t. XI, p. 644.

[3] *Annal. Cisterc.* t. I, p. 187; *S. Bernardi epist.* 175, 288, 289 et 392, apud Manriquez.

[4] *Gallia christiana*, Animadversiones in tom. prim.

Digitized by Google

l'exception des villes et châteaux, et à la réserve expresse des droits de sa couronne[1].

Cette année-là même, Pierre, abbé de Saint-Gilles, dans le Languedoc, leur accorda un endroit appelé le Sertelage. Bertrand, son successeur, y ajouta dans la suite un jardin, et leur permit quelques autres acquisitions[2].

Vers ce même temps encore, ils furent mis en possession de l'église Sainte-Marie d'Andrival, qui avait appartenu précédemment à des religieuses[3].

En 1141, Conon, fils d'Alain Fergan, duc de Bretagne, établit les Templiers à Nantes, et leur donna l'île de Lamna. La charte est signée par le frère Ubon Foulques et deux autres Chevaliers. Cette donation fut confirmée dans la suite par une duchesse de Bretagne, nommée Constance[4].

En 1142, les diocèses d'Amiens et de Rouen, l'Artois, les Pays-Bas, la Sicile et différentes provinces présentent encore des fondations diverses. Et les donations continuent dans les années suivantes[5].

En 1150, Roger, vicomte de Carcassonne, se donne à l'Ordre par son testament. Par un autre acte, il lui accorde plusieurs fonds, serfs et familles, situés dans le diocèse de de Narbonne, au lieu nommé Falgaïras[6].

La même année 1150, Guillaume de Haraucourt, dont la sœur Anne avait épousé Vauthier fils du Duc de Lorraine,

[1] Ducange, *Glossaire*, t. II, p. 294.

[2] Vaissette, *Hist. gén. de Languedoc*, livre XVI, p. 362.

[3] *Gallia christiana*, t. II, col. 1466.

[4] *Gallia christiana*, t. II, col. 378.

[5] Aubert Le Mire, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1164; *Gallia christiana*, t. III, col. 118, probat.

[6] Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. II, p. 523, preuves.

Digitized by Google

et dont la famille comptait parmi les premières du pays[1], fit lui-même profession dans l'Ordre du Temple.[2]

Vers ce temps-là, Richard, seigneur de Renneville, fils de Robert, sire d'Harcourt, se fit aussi Chevalier, après avoir fondé la commanderie de Renneville[3].

En 1151, Gaufrid Olivier confirme et augmente les donations faites aux Templiers de Sicile par son beau-père. Ces fonds sont nommés dans les titres *Pentargus* et *Scurdia*[4].

En 1155, les Templiers furent fondés par les comtes de Rittemberg, Othon et Henri, à trois ou quatre milles de Ratisbonne, vers les embouchures de l'Altmühl, dans deux importantes localités nommées *Tissia* et *Altmühlmünster*[5].

En 1157, Henri II, roi d'Angleterre, fonda un prieuré dans le pays de Galles, entre le château de Rodelent et celui de Basingverck, après la bataille qu'il eut à soutenir contre les Gallois et où sa personne avait été exposée à un péril imminent[6].

Vers ce même temps, l'archevêque d'Arles donna à l'Ordre, du consentement de son chapître, l'église Saint-Martin d'Almanare, au diocèse de Toulon. Le commandeur Pierre de la Rovère, en retour de cette donation, s'obligea à une redevance de quinze sous melgoriens envers l'archevêque[7].

Sur la fin de 1158, Raymond, comte de Barcelone et roi d'Aragon, cède en aumône pour ses péchés et pour le

[1] Les quatre premières familles de Lorraine, celles qu'on appelait les quatre *Grand-Chevaux*, étaient : les Lenoncourt, les Haraucourt, les Du Châtelet, les Lignéville. Il n'existe plus aujourd'hui que cette dernière famille.

[2] Aug. Digot, *Hist. de Lorraine*, t. I. p. 370.

[3] Mansuet le Jeune, *Hist. crit. des Templiers*, t. I, p. 76.

[4] *Siciliæ Antiquitat.* t. III, col. 1094.

[5] Aventinus, *Annales de Bavière*, l. VII, c. 1, n. 7.

[6] *Chronica Normanniæ*, p. 993; *Chronicon Triveti*, ad an. 1157.

[7] *Gallia christiana nova*, t. I, col. 195.

Digitized by Google

repos de l'âme de son père défunt, qui avait été Templier, un terrain, dans le Rouergue, nommé la contrée d'Arsat. Cette donation fut acceptée par le frère Hélie de Montbrun, précepteur dans le pays[1].

Cette même année 1158, Jean, évêque de Cannes en Sicile, reconnut le droit qu'avaient les Chevaliers sur l'église et le territoire de Sainte-Marie des Salines[2].

En 1160, une maison fut fondée à Rouen, dans l'endroit où l'on a depuis bâti la Maison Consulaire; et longtemps après, on en fonda une seconde dans la même ville, vers la rue des Hermites[3].

En 1163, Ferdinand II, roi de Léon, dans une entrevue qu'il eut avec son neveu Alphonse, roi de Castille, donna aux Templiers, avec le consentement de ce prince, le bourg d'Uclès, pour assurer le royaume de Tolède contre les incursions des Maures[4].

En 1165, Baudoin, abbé de Saint-Quentin en l'Ile, donna aux Chevaliers la terre de Pérence sur la Lys, avec toutes ses dépendances, à charge d'un cens annuel d'une demi-besse d'argent, c'est-à-dire la quatrième partie d'un sou[5].

En 1174, commença cette longue suite de donations faites à Bernard Catalan, précepteur de la maison de Saint-Gilles, par Pierre, Bernard, Guillaume, Galburge et Azalaïde, de la famille des Porcellets, dont il est fait mention dans les archives du Temple d'Arles. On y voit aussi que Guillaume des Porcellets et Jeanne son épouse firent vœu, d'un commun consentement, de se donner à cette maison de Saint-Gilles, et de lui consacrer tout ce qu'ils possédaient en terres, censes et meubles, à condition qu'ils en seraient dès lors considérés comme membres, qu'ils y seraient en-

[1] *Gallia christiana nova*, t. XI, col. 46.
[2] *L'Art de vérifier les dates*, t. III, p. 680.
[3] *Gallia christiana nova*, t. I, col. 195.
[4] Mansuet le Jeune, *Hist. crit. des Templiers*, t. I, p. 77 et 78.
[5] *Gallia christiana nova*, t. IX, col. 1088.

Digitized by Google

terrés, et qu'à la mort de l'un des deux époux l'autre vivrait en continence, sous la direction du supérieur de ce Temple [1].

En 1171, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, donne aux Templiers les paroisses de Slipes, de Lefhingue, de Steenen, et la chapelle Sainte-Marie près de Mannechin-Overve. Cette donation fut faite entre les mains de Geoffroi de Foulcher, précepteur de France, et de Baudoin de Lidenghem, commandeur de Flandre [2].

En 1175, un seigneur artésien, nommé Sagolon Kukeden, accorda aux Templiers d'Arras le droit de percevoir la moitié dans sa part des dîmes de Meuricourt; ce qui fut confirmé par l'évêque diocésain, et accepté par le frère Eustache, procureur-général de l'Ordre à Paris, et par Baudoin de Gand, précepteur de Flandre [3].

En 1176, le comte de Rodez fait aux Chevaliers un legs pieux de six cents sous; et Bernard, abbé de Saint-Eusèbe, au diocèse d'Apt, leur accorde l'église Saint-Maurice, dans le territoire de Saint-Saturnin, à charge d'un cens annuel [4].

En 1177, Gaufrède de Monchon, seigneur français, étend jusque sur les Chevaliers orientaux les libéralités et aumônes dont on trouve le détail dans le Cartulaire de Champagne [5].

En 1180, Bernard, évêque de Béziers, donne, avec le consentement de ses chanoines, aux Chevaliers de la maison de Sainte-Eulalie de Béziers et au frère Bernard d'Escafré,

[1] *Généalogie de la Maison des Porcellets*, manuscrit de la bibliothèque de Saint-Joseph de Nancy.

[2] Mansuet le Jeune, *Hist. crit. des Templiers*, t. I, p. 129 et 130.

[3] Aubert Le Mire, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1316; *Gallia christiana*, t. III, col. 81, instrumentor.

[4] Durand et Martenne, *Veterum Scriptorum Collectio*, col. 899; *Gallia christiana*, t. I, col. 379.

[5] *Cartulaire de Champagne*, folio 164.

Digitized by Google

procureur, l'église paroissiale de Saint-Martin d'Ubertas, en présence de Guiraut de Salivo, commandeur de Pézenas, d'Artaud de l'Espinasse, commandeur de Peyriès, diocèse de Narbonne, de Pierre de Firac, Etienne de Rodez et quelques autres[1].

La même année 1180, le célèbre dom Galdim Paëz, qui avait rempli la Palestine de ses exploits pendant cinq années, et qui était devenu Grand-Précepteur du Temple en Portugal, fondait la ville de Tomar dans l'Estramadure, sur la rivière Naboan, au milieu d'une forêt d'oliviers. Galdim Paëz la commença par ce château que l'on voit encore sur une montagne au-dessus du bourg. Cette forteresse devint une des plus grandes et des plus belles de l'Ordre. On y voyait douze cloîtres, dont le principal était d'une remarquable architecture, et enrichi d'une magnifique bibliothèque[2].

A la même époque, Godefroi, duc de Lorraine et de Brabant, comme aussi les seigneurs de Bresse, Renald et Ulric, se rangèrent au nombre des bienfaiteurs du Temple. Godefroi, non content de prendre en sa sauve-garde les meubles, effets et troupeaux des Chevaliers, déclare en outre exempt de tonlieu tout ce qu'ils pourront dans la suite vendre et acheter dans toute l'étendue de ses Etats, et consent que quiconque aura à passer avec eux des contrats de vente ou d'achat dans leurs maisons, jouisse du même privilége[3].

Toutes ces largesses dont les évêques, dont les seigneurs, dont les pays divers favorisaient comme à l'envi les Templiers, nous apprennent à estimer cet Ordre militaire. La bienfaisance a sa logique. On donne surtout à celui qui mérite récompense. On se lasse bientôt de favoriser les indignes.

François Jacquot.

(La suite prochainement.)

---

[1] Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, t. III, p. 25.
[2] *Description et Délices d'Espagne*, t. III, p. 259.
[3] Aubert le Mire, *Opera diplomatica*, t. III, p. 61.

Digitized by Google

VILLE DE METZ.

MONUMENTS DE L'ÉTAT, DE LA COMMUNE ET ÉDIFICES RELIGIEUX.

I.

Hôtel de la Préfecture.

Si la demeure du premier fonctionnaire civil du département n'a rien de bien remarquable, du moins elle est distribuée à l'intérieur d'une manière commode. La porte d'entrée est surmontée d'une terrasse qui sert de communication entre les deux aîles. Au-dessus de chacun des pilastres a été placé, en 1869, un aigle en pierre. Le fronton du bâtiment du fond, précédé d'une cour assez vaste, est orné des armoiries des quatre villes anciens chefs-lieux d'arrondissement de la Moselle. Ces armoiries sont représentées par le dessin ci-dessous:

Les mêmes écussons sont reproduits en dallage dit *mosellan* à l'entrée de la porte d'entrée des salons de réception, au rez de chaussée. Sur cette porte ont été sculptées les armes du maré-

Digitized by Google

chal de Belleisle[1] et de l'intendant de Creil[2], à l'initiative desquels revient la bâtisse de l'ancien hôtel de l'Intendance (aujourd'hui la Préfecture) et qui ont ainsi assuré à cette partie de la ville sa physionomie actuelle. On lit dans l'ex-salle des délibérations du Conseil général les noms de ses membres inscrits au centre de médaillons uniformes.

L'hôtel de la Préfecture possède des toiles et des objets d'art dont quelques-uns ne sont pas sans valeur artistique.[3]

Il a remplacé *l'hôtel de l'Intendance* élevé sur la petite place du Saulcy, dont la réception eut lieu le 24 mars 1744. Le 20 vendémiaire an XIII. (13 Octobre 1803), à une heure du matin, le feu se manifesta dans cet hôtel. L'incendie commença dans la chambre du sieur Lallemand, secrétaire de l'administration des hospices civils.

«On pense, dit le *Journal des départements de la Moselle et de la Meurthe*, qu'il avait travaillé sur des matières combustibles, dans sa chambre, pour faire des expériences de chimie. Soit fantaisie, soit qu'il eût voulu dérober à sa domestique le secret de ses compositions, il l'avait enfermée sous clef dans sa chambre. Il paraît qu'après s'être couché, un malheureux hasard mit le feu aux objets sur lesquels il s'était exercé. La chambre a été embrasée dans un instant, et il a été trouvé dans son lit, presque entièrement brûlé. L'activité du feu était telle que, malgré les secours qui ont été portés, on n'a pu qu'à grande peine sauver quelques objets du mobilier. Rien n'aurait été épargné, si les sapeurs de la 13e demi-brigade, conduits par des élèves de l'école du génie, n'eussent, en bravant tous les périls, intercepté les communications. Les flammes qui s'élevaient dans les airs avaient porté l'effroi et la nouvelle de l'incendie dans les villages voisins, à plusieurs lieues à la ronde, d'où le feu fut aperçu. Le lendemain, à midi, il n'était pas encore entièrement éteint. Les citoyens s'étaient empressés de réunir leurs efforts à ceux des hommes de la 13e demi-brigade. Le maire

[1] *D'azur à l'écureuil rampant de gueules.*

[2] *D'azur au chevron d'or, accompagné de deux clous de la Passion en chef et d'un en pointe, tous trois d'or.*

[3] En 1654, MM. Le Bret et Pierre Dupuy, conseillers d'Etat, ayant été envoyés dans les Evêchés pour donner leur avis sur l'organisation d'une nouvelle justice, le premier de ces délégués prit dans ses actes le titre d'intendant des justice de villes et pays de Metz, Toul et Verdun,

Digitized by Google

de la ville, M. Goussaud, leur en témoigna sa reconnaissance. Lui-même avait donné les ordres et l'exemple à la fois, en travaillant dans les endroits les plus périlleux. «C'est ici un jour de bataille: il faut-être sur la brêche», disait-il à un citoyen qui lui observait qu'il exposait ses jours; en effet, une minute plus tard, il s'enfonçait avec un plancher qui devint la proie des flammes.»

Outre le sieur Lallemand, il y eut plusieurs victimes. Le bâtiment du fond et l'aîle droite de l'édifice furent totalement brûlés; ils ont été reconstruits d'après les premiers plans.

L'ancienne Intendance avait été désignée, en 1791, pour recevoir les livres provenant des maisons religieuses, conformément à une délibération du Corps municipal du 31 décembre 1790.

Depuis l'ocupation (29 octobre 1870), ont été nommés préfets de la Lorraine allemande: [1]

M. le comte Henckel-Donnersmark, qui est resté en fonctions du mois de novembre 1870 au 15 mars 1871; — M. le baron de Kœnneritz, de mars à septembre 1871; — M. le baron de Gutschmid, de septembre 1871 à mars 1872; — enfin M. le comte d'Eulenbourg, dont le titre de Préfet a été converti en celui de Président de la Lorraine.

Le département dit de la Lorraine-allemande compte cinq arrondissements: 1° Metz, 2° Thionville, 3° Sarreguemines, 4° Château-Salins, 5° Sarrebourg.

F.-M. Chabert.

[1] Le 1er mars 1871, l'Assemblée nationale de France, séant à Bordeaux, a cédé à l'Allemagne: l'Alsace et la Lorraine Allemande, y compris Metz et Thionville, autrement les départements du Haut et du Bas-Rhin et celui de la Moselle, non compris l'arrondissement de Briey; et de plus les arrondissements de Sarrebourg et de Château-Salins, dans la Meurthe.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE
D'ANCIENNES PIERRES LIMITATIVES
DU BAN DE LA VILLE DE METZ.

Lors des remuements de terre opérés au mois d'août 1870, sur une partie de l'ancien territoire du *Ban de la Ville de Metz*, autrement dit *Ban des Treize*[1], hors de la porte Mazelle, plusieurs bornes anciennes, servant de limites, ont été déterrées.

M. le général français Manèque, qui se trouvait sur les lieux, voulut bien nous faire dessiner les figures différentes fortement taillées en creux sur ces pierres.

Voici la reproduction fidèle de chacune de ces figures.

[1] Du nombre des magistrats chargés de rendre la justice ordinaire dans la République messine.

Toutes les causes, civiles ou criminelles, étaient portées devant les *Treize*.

Digitized by Google

Sur ces pierres du XVIIIe siècle, la Ville de Metz est représentée par une femme ou une jeune fille à la tête crênelée, et couronne le blason messin, comme il fut de coutume, depuis les premiers temps de la domination française. La cité porte: *Partie d'argent et de sable.* Telles sont encore ses armoiries, d'après les Lettres-patentes du roi Louis XVIII, ainsi conçues :

« *LOUIS*, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, Salut :

« Voulant donner à Nos fidèles sujets des villes et communes de Notre Royaume un témoignage de Notre affection, et perpétuer le souvenir que Nous gardons des services que leurs ancêtres ont rendus aux Rois, Nos prédécesseurs, services consacrés par les armoiries qui furent anciennement accordées aux dites villes et communes, et dont elles sont l'emblême; Nous avons, par Notre ordonnance du 26 septembre 1814, autorisé les villes, communes et corporations de Notre Royaume à reprendre leurs anciennes armoiries, à la charge de se pourvoir à cet effet par devant Notre commission du Sceau; Nous réservant d'en accorder à celles des villes, communes et corporations qui n'en auraient pas obtenu de Nous, ou de Nos prédécesseurs; et, par Notre Ordonnance du vingt-six décembre suivant, Nous avons avons divisé en trois classes les dites villes, communes et corporations.

« En conséquence, le sieur Turmel, maire de la ville de Metz, autorisé à cet effet par délibération du conseil municipal, du dix-huit avril dernier, s'est retiré par devant Notre amé et féal chevalier Chancelier de France, le sieur Dambray, commandeur de Nos ordres, lequel a fait vérifier, en sa présence, par Notre commission du Sceau, que le conseil municipal de la dite ville de Metz a émis le vœu d'obtenir de Notre grâce des lettres-patentes portant concession des armoiries suivantes : *Partie d'argent et de sable*, ainsi que la dite ville en jouit de temps immémorial [1].

[1] Cette revendication avait été rendue nécessaire par l'erreur commise dans l'ordonnance royale du 26 septembre 1814; elle avait attribué à la ville de Metz comme armoiries : *D'argent au pal de gueules chargé d'un cœur d'argent.*

Digitized by Google

« Et sur la présentation qui Nous a été faite de l'avis de Notre commission du Sceau et des conclusions de Notre commissaire, faisant près d'elle fonctions de ministère public, Nous avons, par ces présentes, signées de Notre main, autorisé et autorisons la ville de Metz[1] à porter les armoiries ci-dessus énoncées ...

« Mandons à Nos amés et féaux conseillers en Notre cour Royale de Metz[1] de publier et enregistrer les présentes, car tel est Notre bon plaisir; et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Notre amé et féal chevalier, Chancelier de France, le sieur Dambray, y a fait apposer, par nos ordres, Notre grand Sceau, en présence de Notre commission du Sceau.

« Donné à Paris, le douzième jour d'octobre de l'an de grâce mil huit cent seize et de Notre règne le vingt-deuxième. »

Signé : « LOUIS » etc.

CORRESPONDANCE.

Le Comité de la *Revue de Metz et de Lorraine* a reçu, dans le courant de ce mois de février, un certain nombre de lettres des plus sympathiques pour l'oeuvre toute de désintéressement et de vérité qu'elle a entreprise.

Il se fait un devoir d'adresser ici ses remerciments les plus vivement sentis aux honorables signataires de ces lettres, ne pouvant le faire à chacun d'eux séparément.

Quant à l'auteur de plusieurs articles portant pour signature : *Un franc messin*, il prie ce spirituel correspondant de se faire connaître. Cette déclaration est exigée par la loi; et d'ailleurs, la plus grande discrétion sera gardée.

Le Comité ne craint point de dire que la teneur et la forme de ces articles sont une apologie de la loi de paix et de justice proclamée, il y a déjà dix-huit siècles, et feraient honneur à nos meilleurs publicistes.

[1] La publication et la transcription eurent lieu en exécution d'un arrêt de la Cour, du 11 décembre 1816.

Digitized by Google

TOUS POUR UN.

Nous nous souvenons d'avoir lu, il y a bien des années déjà, la délicieuse parabole dont le titre précède. Elle nous a semblé si juste, que nous l'avons copiée entièrement alors; sa reproduction ne paraîtra point aujourd'hui inopportune.

Dans une société de vrais amis, le chagrin d'un seul est celui de tous. On aime mieux endurer quelque incommodité, que de prendre ses aises quand l'un des amis doit en souffrir.

C'est ce que savait le berger Perrin, et il connaissait bien ses moutons. «Ces pauvres bêtes, se dit-il, ont tant d'affection les unes «pour les autres, qu'elles ne peuvent se quitter d'un pas. Je vais donc «attacher un de mes moutons à l'endroit du pré où je veux que l'on «paisse aujourd'hui; nul ne s'en écartera. Demain nous irons plus loin, »et nous nous arrêterons à une autre place.»

Cela lui réussit parfaitement. Quand les moutons libres s'écartaient un peu, les bêlements du captif les rappelaient bientôt. Il avaient un peu moins d'herbe; mais leur frère ne gémissait pas.

M.

SUR LA GRAMMAIRE DE S. COLOMBAN.

La *Grammaire* de S. Colomban est un ouvrage peu connu. Gorini, qui fut un prodige de science, ne la mentionne pas dans sa *Défense de l'Église*, où il s'occupe assez longuement de S. Colomban et de ses écrits. Montalembert n'en dit rien non plus dans ses *Moines d'Occident*. Digot seul en parle dans son *Histoire du royaume d'Austrasie*, mais il se contente d'en énoncer le titre; et Cayon n'a pas fait beaucoup plus, dans son *Histoire de Nancy*. Pour remettre plus en lumière cet ouvrage, autrefois célèbre, nous en offrons ici un premier aperçu.

Voici le commencement du manuscrit du Nancy, sur le quel nous avons pris connaissance de cet écrit précieux du VIe siècle: «Incipit in Dei nomine Glosa de partibus orationis sancti Columbani de Bobio. Sapientia ex sapore sic nominatuz, quia, sicut in corpore sit gustus, ita in animæ

Digitized by Google

motu quidam sapor est, qui artium dulcedinem gustet, qui verborum sententiarumque vim discernat, etc.»

Après une introduction qui se termine par l'indication des sept *Arts libéraux*, S. Colomban traite du Nom en général: *Incipit de nomine*, puis des noms propres: *De propriis nominibus*. L'auteur revient souvent aux étymologies grecques. Par exemple: «*sincathecoremata* (sic), hoc est *consignificativa* dicitur.» Autre exemple: «Nomen à grœco *noma* et adjecto *o*, *onoma* dictum.» On voit que la méthode de S. Colomban est déjà celle que plus tard suivait aussi Smaragde. Le livre finit par la conjugaison du Verbe. On y trouve comme types de la conjugaison latine les mots restés traditionnels «Amavero, ris; docuero, ris; legero, ris; audiero, ris;»

Le traité de S. Colomban sur la grammaire comprend 52 feuillets in-8°,de 22 lignes à la page. Nous reviendrons un jour sur cet ouvrage plus en détail. Il suffit aujourd'hui d'en signaler l'existence aux amateurs de recherches. C'est le n° 59, IIe serie, des Manuscrits de la Bibliothèque de Nancy. *François Jacquot.*

CHARLES HERSENT,

ET SON LIVRE:

DE LA SOUVERAINETÉ DU ROI DE FRANCE A METZ.

On nous a demandé quelques renseignements sur cet écrivain et son principal ouvrage, qui est relatif au Pays Messin. Voici ce que nous pouvons répondre.

HERSENT (Charles) natif de Paris, prêtre de l'Oratoire, fut chancelier de l'église cathédrale de Metz et fit beaucoup de bruit par ses écrits.

Le livre qui fonda sa renommée, parmi les Messins, parut moins d'une année avant l'institution d'un parlement

Digitized by Google

à Metz (édit du 15 janvier 1633). Ce traité sortit des presses de Thomas Blaise, à la fois imprimeur et libraire-juré, le 8 avril 1632, sous le titre suivant :

De la — SOVVERAINETÉ — du Roy à Mets — Pays Metsin, et Av-tres villes et pays cir — conuoisins : qui estoient de l'ancien Royau-me d'Austrasie ou Lorraine. — Contre les pretentions de l'Empire, de l'Espagne et de — la Lorraine, et contre les maximes des habitans — de Mets, qui ne tiennent le Roy que pour leur Protecteur.

Par *R. P. Charles Hersent*, Chancelier de — l'Eglise Cathedrale de Mets, et Predicateur.

A Paris, — Chez *Thomas Blaise*, ruë S. Iacques, à l'en—seigne S. Thomas pres S. Yues.

M. DC. XXXII.

Avec Privilege du Roy.

In-16; 227 pages imprimées, plus 12 pages de dédicace au roi, 3 pages pour la table des auteurs cités, et l'extrait du privilège royal.

La main puissante du cardinal de Richelieu se fait sentir dans ce livre, où les droits de la France sur les Trois-Evêchés ne devaient plus déjà être limités au seul titre de Protecteur. Il renferme des pages et même quelques documents curieux qu'on chercherait vainement ailleurs. Mais l'ouvrage est devenu rare.

Cet essai enhardit le révérend père C. Hersent. Aussi publia-t-il, en 1640, le livre intitulé : *Optatus Gallus de cavendo schismate*, dans lequel il prétendit prouver que l'église de France était en danger de faire schisme avec Rome. Cette dernière œuvre a été condamnée par le parlement et par l'évêque de la métropole de Paris. De plus, l'*Optatus Gallus* a été parfaitement bien réfuté par Isaac Habert, dans son traité : *De consensu hierarchiæ et monarchiæ.*

Le Directeur gérant : F.-M. Chabert.

Digitized by Google

6 7

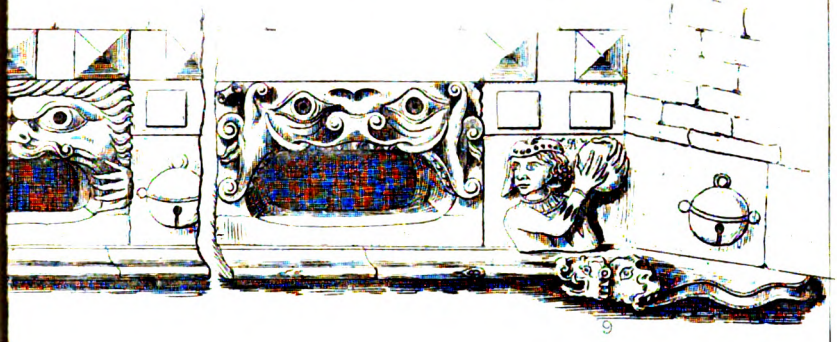

9

14 15

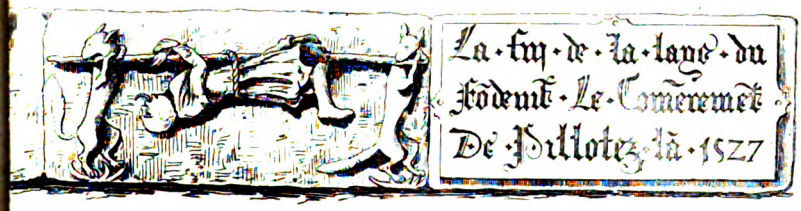

16

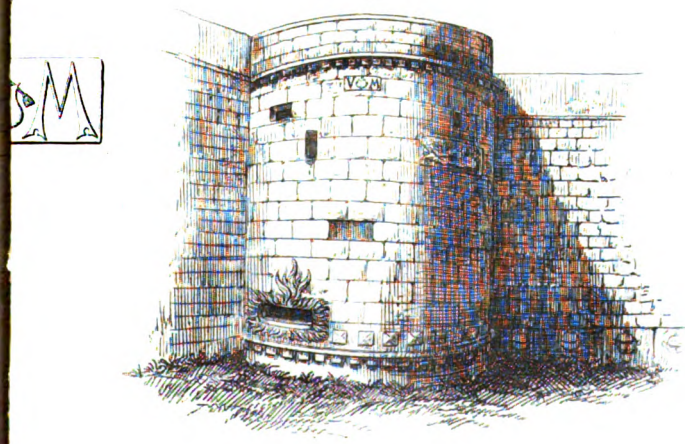

D. Belleroye

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DE METZ

ET

DE LORRAINE.

Histoire — Littérature — Sciences — Beaux-Arts.

PREMIÈRE ANNÉE.

4—6e livraisons—Avril, Mai, Juin 1872.

Metz,
LANG FRÈRES, Imprimeurs-Éditeurs.
1872.

Digitized by Google

SOMMAIRE

DE CE NUMÉRO.

AVRIL 1872.

PAGES

1. Vie de Jean le Coullon 129
2. Documents inédits pour servir à l'histoire de France . . 133
3. Art antique 137
4. Anoblissement du chapitre de Metz 139
5. Sur l'Oratoire des Templiers de Metz (Suite) 146
6. La trouvaille de Manderen 154
7. Metz en 1872 156
8. Bibliographie 159

MAI.

1. Sur l'Oratoire des Templiers de Metz (Suite) 161
2. Metz en 1872 (Suite) 168
3. Blocus et reddition de Metz en 1870 171
4. Sur l'Oratoire des Templiers de Metz (Suite) 178
5. Poésie 190
6. Une lettre du P. Lacordaire 192

JUIN.

1. Emigration de Metz, Lunéville et Marsal, en 1770 . . . 193
2. Blocus et reddition de Metz en 1870 (Suite) 198
3. Sur l'Oratoire des Templiers de Metz (Fin) 200
4. Notice sur la vie et les travaux du P. Bach 206
5. Le climat de Metz 209
6. Simple histoire 218
7. Sur l'invasion d'Attila dans les Gaules 224

La reproduction et la traduction des travaux de la *Revue de Metz* sont interdites.

Digitized by Google

VIE DE JEAN LE COULLON

(Extrait du manuscrit autographe.)

C'était la coutume autrefois parmi les lettrés, de tenir assez régulièrement des archives domestiques. Avec les faits généalogiques proprement dits se rapportant à la famille, tels que le mariage, les naissances des enfants, les décès, on notait les contrats d'acquisitions ou de ventes, les charges, emplois publics, les circonstances relatives à l'éducation des enfants, à leurs maladies, à leur établissement, etc.... Quelques-uns y mêlaient des indications sur les événements contemporains, les récoltes et généralement sur les actes principaux, qui intéressaient leur pays et dont il leur paraissait opportun de conserver le souvenir.

A cette tradition nous devons de posséder des détails précis sur des hommes notables et sur les mœurs des époques diverses où ils ont vécu; et nous pouvons être renseignés sur tout ce qui a pu réagir, soit en bien, soit en mal, sur la situation d'un peuple aussi bien que sur celle des différents membres d'une famille ou de cette famille tout entière.

Après Philippe Gérard de Vigneulles, les Aubrion, et d'autres chroniqueurs messins, dont les livres ont été publiés, voici un bourgeois plus modeste qui n'a fait que suivre leur exemple et dont le *petit traitez* domestique avec *recueil de plusieurs choses avenues en la cité de Metz et ès environs* de 1525 à 1587, mérite également d'être connu.

Jean le Coullon le jeune, fils de Collignon, d'Ancy-sur-Moselle, et de Barbe Laroche, originaire de Vionville, né

Digitized by Google

au mois de février 1525, est l'auteur de ce *petit traitez.* Ses père et mère eurent jusque treize enfants, morts avant d'être mariés, sauf Jean le Coullon, l'aîné de notre écrivain, et Frémine, née en 1521.

A l'âge de cinq ans, il étudia, sous plusieurs prêtres et magistrats de son lieu natal; trois années plus tard, son père l'envoya à Corny auprès de M. Jean Cogney, pour apprendre le latin. Il resta environ dix mois chez ce dernier qui, paraît-il, ne lui enseigna pas grand chose, ne sachant lui-même que très-imparfaitement cette langue. A son retour à Ancy, Jean le Coullon ne se trouva guère plus favorisé sous ce rapport. En 1537, il vint à Metz travailler chez le notaire Jacquemin Travault, où son frère était déjà depuis trois ans; son surnumérariat coûta quarante sols à sa famille. Il y demeura ensuite douze mois, gagnant soixante sols qui lui furent payés en deux chaffes d'or.[1] Le 28 mars 1540, Collignon le Coullon rappela son jeune fils à Ancy.

Jean le Coullon jouit de bonne heure de la considération publique. Le 6 septembre 1544, il fut reçu échevin du ban de Châtel et prêta le serment d'usage entre les mains du sieur Michel de Gournaix. Il avait dû aussi cet office à la grande affection que lui portait Mangin-Guillaume Chaussier, homme influent de la localité.

Cette amitié, s'étant encore resserrée, amena son mariage avec la petite-fille de son protecteur, Jeannon, enfant unique de Jean Chaussier et de Françoise Ollivier. L'accord se fit «d'ung grand contentement des parents d'une et d'aultre parties. Le contractz fuist le 4 janvier 1545» et les fiançailles eurent lieu, «le mesme jour avec honneste solempnité selon la coutume d'alors.» Parce qu'on ignorait le moment du départ des bandes espagnoles qui se trouvaient au pays, les parents convinrent de ne pas retarder les noces. Elles furent célébrées religieusement «le samedi dernier janvier 1545, à

[1] Monnaie sur laquelle était figuré un agneau; sa valeur peut être évaluée de 14 à 16 francs.

Digitized by Google

vespre, selon l'église romaine. Le lendemain fuirent invitez d'nng et d'aultrepart environ seulement 36 ou 40 personnes des plus proches. Le festin se fist au logis» du père du marié, «à huis fermez. C'etoit était au tems qu'on fournissait munition aux espaignols.»

Le 5 février suivant, Jean le Coullon, se trouvant assuré du suffrage de la majorité des habitants d'Ancy, se présenta pour remplir la charge de clerc-juré assistant les maimbours. Son élection fut validée, et Fremin Malesrupté, maire, l'installa dans ces nouvelles fonctions.

La même année, le jour de l'Ascension, Guillaume-Mangin Chaussier fut enlevé par une mort soudaine, sans avoir eu l'heure de tester. On donna la sépulture à son corps en l'église devant le Crucifix.

Le 30 mai, Jean le Coullon fut nommé maire du ban d'Ancy; Pierre Carely, vicaire et chanoine de Metz, prit son serment.

L'année suivante, le 17 février, à une heure du matin, la femme de Jean le Coullon le rendit père. Il en eut une grande joie et, par un touchant sentiment de famille, il imposa à son premier-né le prénom de son aïeul paternel. Il eut encore trois fils de Jeannon Chaussier: l'un qui naquit le 26 mars 1548; le second, le 21 novembre 1549; au premier il donna le prénom de Mangin en souvenir de son aïeul maternel; au second, le prénom de son bisaïeul. Mangin le Coullon ne vécut que 2 ans 26 jours. Son père mentionne son décès dans les termes suivants: «Le 21e jour d'avril 1550, mon second fils Mangin passa de ce monde en la vie heureuse. Sa maladie ne dura que 9 ou 10 heures. Il fuist enseveli auprès de Françoise Ollivier, ma belle-mère.» Celle-ci, que son gendre qualifie «femme honneste et vertueuse», était morte le 14 octobre 1546 et avait été inhumée dans le cimetière d'Ancy. Au mois d'août 1547, Jean Chaussier avait convolé en secondes noces avec Jeanne fille de Dominique Boutehaix, habitant Buzy. Le quatrième en-

Digitized by Google

fant de Jean le Coullon et de Jeannon Chaussier, prénommé Claude, vint au monde, pendant que Metz était assiégée par les troupes de Charles V (28 septembre 1552).

Notre chroniqueur n'avait encore connu que les douceurs de la vie; les épreuves l'assaillirent au milieu des maux de son Pays. Rien ne peint mieux son caractère que la manière avec laquelle il a pris soin de consigner ses malheurs domestiques.

«Nous estions bien troublez en ce tems là, dit J. le Coullon. Nous nous ostasmes d'Ancy et allasmes à Buzy quelque tems avec 2 de nos enffans les plus petits. Je laissay mon fils Collignon avec ma mère. Mon père se retira à Haton-chastel. Pensant approcher les Bourguignons de Buzy, je m'en allay avec mon beau-père et avec Jean Simon de Metz dans la Meuse. J'y fuis environ 3 sepmaines, puis estant mandez à Ancy à cause qu'il y avait sauvegarde du duc Dalbe, je retournay vendre 10 queues de vin, que les Françoys ni Bourguignons n'avoient sceu trouver... A cause des oppressions et ransonnemens qu'on faisait à plusieurs, je m'en allay à Preney, demeurant la jusques que tout fuist retirez.»

«Le 28 juin 1553, mon troisième fils Jean fuist frappez de la peste tellement qu'il pleust à Dieu le retirer de ce monde, le 28 du dit juing aux 9 heures du matin. Il ne fuist en ce monde que 3 ans 7 moys 5 jours et demy. J'en prins si grand desplaisir que je ne me pouvois consoler.»

«Le 8 juillet suyvant, comme j'estois aux Champs passaille à Metz veoir executer à mort 2 soldatz, je fus frappez de la peste et incontinent je devins fort malade. Mon père estoit avec moi et mon bon ami Christofle Millet qui eurent grosse peine de moy ramener. Mon fils Collignon éstoit au lict detenu de grosse peste. Ma pauvre femme avoit du mal beaucoup. Le 11 du dit mois, du matin, la pauvre créature fuist aussy frappée de peste. Mon père et ma mère nous assistèrent fort. On pensoit avoir la fin de nous 3. Venant le 13e jour depuis le midy, le mal poursuivit si vivement ma bonne espouse qu'elle rendit l'esprit à Dieu le 14e jour environ 3 heures après midy. Je prins et engendray tel deul et desplaisir qu'on n'attendoit que ma mort. Nous ne fuismes en mariage que 8 ans 5 moys 14 jours. La peste me demeura environ 10 sepmaines avant questre de tout purgez.

F.-M. Chabert.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

Révolution de 1830.

Les fameuses ordonnances signées par Charles X le 25 juillet 1830, avaient été suivies, deux jours plus tard, des protestations des journalistes[1] présents à Paris.

Le régime légal était interrompu; celui de la force allait commencer . . .

Le roi répondit en mettant Paris en état de siége. Le président du Conseil des ministres, le prince Jules de Polignac[2], s'empressa de faire connaître la nouvelle au préfet de police, par la lettre suivante que nous copions sur l'original même.[3]

[1] En tête se trouvaient le gérant du *National*, M. Gauja, et les rédacteurs de la même feuille: MM. *Thiers*, Mignet, Carrel, Chambolle, Peysse, Albert Stapfer, Dubochet et Rolle.

[2] Etaient alors: M. Chantelauze, garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat de la justice; baron d'Haussez, ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies; comte de Peyronnet, ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur; Montbel, ministre secrétaire d'Etat des finances; comte de Guernon-Ranville, ministre secrétaire d'Etat des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique; baron Capelle, ministre secrétaire d'Etat des travaux publics.

[3] Cabinet de M. Dufresne.

Digitized by Google

Paris, 28 juillet 1830.

«Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une «a npliation de l'ordonnance ren 'ue aujourd'hui par le Roi pour déclarer «la Ville de Paris en état de siége. M. le Maréchal Duc de Raguse est «chargé de son exécution, en qualité de Commandant en chef de toutes «les troupes de la division militaire[1]; vous voudrez bien concourir «sous sa direction et par tous les moyens qui sont à votre disposition «à l'accomplissement immédiat des ordres de Sa Majesté.

«Je vous invite à faire afficher sans retard l'ordonnance royale sur «tous les points de la capitale.

«Recevez, Monsieur le Préfet, les assurances de ma considération «très distinguée

«Le Président du Conseil des ministres

PRINCE DE POLIGNAC.

M. le Conseiller d'Etat, Préfet de Police, etc.»

Toute pacification était devenue ou difficile ou impossible . . .

M. Mangin[2] se décida à lancer une proclamation. Il l'avait entièrement rédigée; mais les événements qui se précipitèrent ne permirent point de la rendre publique.

Nous la transcrivons littéralement, la minute[3] sous les les yeux.

LE PRÉFET DE POLICE

AUX HABITANS DE PARIS.

Depuis avant hier soir des désordres graves ont été commis dans Paris par des attroupemens séditieux. Le pillage, l'incendie, les coups de poignards parraissent signaler la présence d'un grand nombre de brigands dans la capitale.

Habitans de Paris, éloignez vous de ces misérables.

[1] Marmont, duc de Raguse, était impopulaire. Le peuple l'accusait, sur la foi de l'empereur Napoléon I, d'avoir livré Paris en 1814.

[2] Jean-Henry-Claude Mangin, né à Metz le 7 mars 1786, mort à Paris le 3 février 1835.

[3] M. Dufresne, à qui elle appartient, nous a gracieusement autorisé à la publier.

Digitized by Google

Qu'une curiosité indiscrète ne vous porte pas à vous réunir aux rassemblements.

Restez dans vos demeures.

Placez le soir, sur vos croisées, des lampions qui éclairent la voie publique.

Prouvez par la prudence, la sagesse de votre conduite que vous êtes étrangers à des excès qui vous déshonoreraient, si vous y preniez part.

Des mesures sévères de répression ont été prises hier, des mesures plus sévères seront prises aujourd'hui.

Rassurez-vous, la force restera toujours à l'autorité.

Paris, le 28 juillet 1830.

Le Conseiller d'État, Préfet de Police,

MANGIN.

Cette pièce, des plus curieuses, a surtout ceci de remarquable que l'écriture se ressent du mouvement fiévreux qui agitait la main qui l'a tracée.

La plupart des paragraphes sont seulement indiqués par le signe de renvoi d'usage en typographie. La plume commençait à manquer d'encre au moment de la signature.

CONVENTION

entre le général en chef des armées de la République française, *Moreau*, et le général en chef *Kray*, commandant les forces de l'Empire sur le Danube, touchant l'inviolabilité des hôpitaux militaires.

Art. Ier. Les hopitaux militaires seront considérés comme autant d'asyles inviolables, où la valeur malheureuse sera respectée, secourue et toujours libre, quelque soit l'armée à laquelle ces hopitaux appartiennent et sur quelque terrein qu'ils soient établis.

Art. II. La présence de ces hopitaux sera indiquée par des écriteaux placés sur les chemins aboutissans, afin que les troupes n'en approchent pas, et qu'en passant, elles observent le silence et fassent cesser le bruit des tambours et des instruments.

Art. III. Chaque armée restera chargée de l'entretien de ses hopitaux, après avoir perdu le pays où elles agissent, comme si ce pays était encore en son pouvoir. Les effets continuent à lui appartenir; les dépenses seront à son compte; rien ne sera changé au régime de ces

Digitized by Google

établissements, et la consigne donnée à la sauvegarde sera concertée entre les chefs du service et du commandant du poste étranger.

Art. IV. Les armées favoriseront réciproquement le service des hopitaux militaires situés dans les pays qu'elles viendront à occuper. Elles feront fournir par les habitants ou fourniront elles-mêmes tous les objets nécessaires aux blessés et aux malades, aux officiers de santé et et hospitaliers, sauf à s'en faire rembourser le montant et même à retenir des otages ou des effets jusqu'à ce que les paiemens des avances soient effectués.

Art. V. Les militaires guéris de leurs blessures ou malades, ainsi que les officiers de santé et hospitaliers, dont les fonctions auront cessé, seront renvoyés à leur armée respective avec une escorte, qui leur fera fournir en chemin des vivres et des voitures et les accompagnera jusqu'aux avant postes de l'armée où ils se rendront. Il sera de même accordé une escorte pour protéger lors de l'évacuation complète de l'hopital, les voitures sur lesquelles on aura chargé les effets, si ceux-ci n'ont point été retenus pour garantir l'acquittement des dépenses faites par le dit hopital. La présente Convention applicable seulement aux militaires blessés ou réellement malades, sera publiée à l'ordre des deux armées et lue dans chaque corps deux fois par mois.

«L'exécution de ces articles est recommandée à la loyauté et à l'humanité de tous les braves et chaque armée promet de faire punir exemplairement quiconque y contreviendroit.[1]

Le général Moreau envoya de suite un trompette (juin 1799) au général Kray pour lui apporter le double de cette convention et le prier en même temps de ne plus considérer dorénavant comme prisonniers de guerre, les malades et les blessés de chaque armée. «On attend la réponse,» ajoute le *Journal des Débats.*

Ainsi donc c'est à un général français, au guerrier qui, par sa victoire d'Hohenlinden,[2] fit signer le traité glorieux de Lunéville, que revient l'honneur d'avoir voulu consacrer devant les deux plus fortes armées du monde, la neutralité des officiers de santé, des infirmiers et de leurs malades.

Honneur à lui!

[1] *Journal des Débats* du 23 messidor an 8.

[2] Le Musée de la ville de Metz possède un immense tableau représentant cette bataille, où se distingua le général Richepance.

Digitized by Google

Le général autrichien n'eut par le temps de se rendre au désir de son illustre adversaire. Battu successivement dans cette courte campagne de l'armée du Rhin, il reçut l'ordre de signer l'armistice de Parsdorf (15 juillet); armistice qui causa d'autant plus de joie que les deux nations étaient plus fatiguées de la guerre. On concevait généralement l'espérance d'une paix prochaine. Cette paix toutefois ne devait être conquise que par une nouvelle victoire de l'armée du Rhin.

A la reprise des hostilités, d'autres généraux avaient remplacé le malheureux Kray et tout porte à croire qu'il ne fut pas donné suite à l'heureuse inspiration de Moreau.

Il n'en a pas moins, encore une fois, l'honneur d'avoir provoqué cette noble convention qui fut peut-être l'idée mère de la *Convention de Genève.*

Arthur Benoit.

ART ANTIQUE.

BAS-RELIEF.

De l'artiste sacréle ciseau liturgique,
Sculptant en bas relief le marbre pentélique,
Avait représenté sur le blanc piédestal
Apollon, le Dieu beau, le chantre sans rival.
De ses cheveux flottants les boucles vagabondes
Sur son cou musculeux laissent errer leurs ondes.
Son bras, libre des plis de sa chlamyde d'or,
Montre à ses pieds Python qui se débat encor.
Un courroux dédaigneux soulève sa poitrine,
Plisse sa lèvre altière et gonfle sa narine,
Sans que du sceau divin son front deshérité
Perde son calme auguste et sa sérénité.

Digitized by Google

MARBRE DE PAROS

DÉDIÉ A PRADIER.

Tordant ses longs cheveux dont l'or bouclé l'inonde,
Vénus, le front riant, vient de sortir de l'onde.
Aucun voile jaloux ne cache sa beaute;
Elle étale au soleil sa sainte nudité.
Superbe et triomphante, il semblerait qu'elle aime
A montrer de son corps le merveilleux poème.
Dans sa verve d'artiste oubliant la pudeur,
De sa hanche opulente elle cambre l'ampleur,
Dresse les seins, pâlit, frissonne et se renverse,
Voluptueuse, au bras du rêve qui la berce.
Comme un collier brisé, l'écume de la mer
Ruisselle en diamants du marbre de sa chair.
Glaucus, le vieux Nérée et les Océanides
Sortent, pour l'admirer, de leurs grottes humides;
Neptune apaise Éole et les flots ennemis.—
Elle sourit au monde, et le monde est soumis.

FRESQUE

DÉDIÉE A INGRES.

On voit, sur un fond rose, à l'Orient lointain,
Scintiller Lucifer, l'étoile du matin.
Au premier plan, Palès, assise au pied d'un chêne,
Tresse nonchalamment l'iris et la verveine.
Deux bergers au front pâle, au regard langoureux,
L'assiégent à l'envi de leurs tendres aveux.
Elle regarde l'un avec un doux sourire,
Tandis qu'à charmer l'autre on dirait qu'elle aspire.
Autour d'eux, des sylvains, les bras entrelacés,
Font retentir le sol de leurs pas cadencés.

Digitized by Google

Plus loin, du Dieu du jour fuyant l'amour profane,
Daphné tombe expirante en invoquant Diane.
La déesse l'exauce, et d'un laurier soudain
L'écorce verdissante emprisonne son sein.
Pan, dans un buis sonore, instruit par la nature,
Introduit une haleine harmonieuse et pure.
Quelques bouviers, groupés autour du vieux pasteur,
Ecoutent ses refrains qu'ils répètent en chœur.
Leurs taureaux, étonnés de ces concerts champêtres,
Mugissent: — Pan conduit le grand troupeau des êtres.

Louis Barthélemy.

(Traduction et reproduction interdites.)

ANOBLISSEMENT
DU
CHAPITRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE
DE METZ.

Un passage de la lettre si remarquable de Bardou du Hamel, insérée dans cette *Revue* (page 36), fait allusion aux preuves que le Chapitre noble de l'église-Cathédrale de Metz exigeait, depuis moins d'une année seulement, des postulants à un canonicat. On a bien voulu nous confier un volumineux dossier relatif à l'instruction de cette affaire: nous en avons tiré le présent extrait.[1]

Lettres patentes sur Brevet portant réglement par rapport aux preuves qu'il faudra faire désormais pour être admis dans le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Metz, et concession d'une décoration en faveur de ses membres.

[1] M. Dufresne possède toutes les pièces du débat, sans omettre les assignations, exploits, etc.

Digitized by Google

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,
A tous présens et à venir Salut.

Nous nous sommes fait rendre compte de la demande, qui nous a été présentée au nom de l'Eglise Cathédrale de Metz, et des titres sur lesquels elle est appuyée; et Nous avons reconnu que cette église, une des plus anciennes du monde chrétien, est en même temps une des plus illustrées, soit par les prérogatives éminentes qui lui ont été attribuées, soit par le mérite et la haute naissance des prélats qui l'ont gouverné, soit par la célébrité des sujets qui ont rempli, dès les premiers temps, ses dignités et ses canonicats; qu'elle s'est d'ailleurs distinguée de siècle en siècle, par les preuves les plus éclatantes de zèle patriotique et d'attachement à Notre couronne, qui lui ont mérité les bienfaits dont Charlemagne s'est plu à la combler, et la protection particulière que Nos prédécesseurs lui ont successivement accordée. Des considérations si honorables pour l'Eglise de Metz Nous ont déterminé à lui assurer le rang dont elle est susceptible parmi les premières églises de Notre Royaume, en l'érigeant par notre Brevet, en date du 10 du présent mois de mai, en Chapitre noble, et en accordant aux membres qui le composent, la décoration d'une croix honorifique; Nous Nous y sommes porté d'autant plus volontiers, qu'il nous a été observé que cette faveur rejaillirait également sur les anciennes familles de magistrature que la séance de Notre Parlement à Metz y rassemble et sur un grand nombre de militaires retirés dont Nous savons que cette ville est plus peuplée qu'aucune autre, et que rien ne nous a paru plus conforme à Nos vues de bienveillance pour deux états aussi recommandables, que de leur ouvrir une nouvelle source de grâce et de secours, en affectant à la noblesse le plus grand nombre des prébendes du premier Chapitre de la Province.

Mais par une suite de la protection que nous accordons aux sciences, Nous avons en même temps approuvé que dix de ces prébendes fussent destinées à des sujets gradués. Et voulant que Nos intentions portées par le dit Brevet soient ponctuellement remplies. A CES CAUSES, et autres à ce Nous mouvant, de l'avis de Notre Conseil qui a vu ledit Brevet, lequel est ci- attaché sous le contre scel de Notre Chancellerie, et de Notre grâce spéciale, certaine science, pleine puissance et autorité royale, Nous avons conformément à icelui, ordonné et par ces présentes signées de Notre main, ordonnons que l'insigne Eglise Cathédrale et Chapitre de Metz en corps, soit au nombre et rang des églises et chapitres nobles du Royaume, qu'il jouisse des mêmes droits, prééminences, privilèges et prérogatives dont jouissent, peuvent et doivent jouir les dites églises et chapitres nobles, le tout aux charges et conditions ci-après, savoir: 1° des 38 Canonicats ou prébendes dont le Chapitre de l'insigne Eglise de Metz est composé, 28 seront à l'avenir et à perpétuité remplis par des

Digitized by Google

ecclésiastiques qui auront justifié de trois degrés de noblesse paternelle au moins, et ne pourront être conférés à d'autres sujets que ceux qui auront fait la dite preuve, lors de la vacance dans les six mois, appartenants au dit Chapitre, en vertu du Concordat germanique, et les dix autres pourront être conférés ou résignés à des sujets qui n'auront pas les trois degrés de noblesse ci-dessus ; mais qui, après le temps d'études ordinaires et de droit commun dans une des universités du Royaume, seront parvenus au degré de licencié, ou au moins de bachelier en théologie, ou à des snjets qui n'étant point encore pourvus des dits degrés pourront s'y pourvoir dans la suite, à la charge cependant que ces derniers ne pourront être admis à commencer leur stage rigoureux, ni jouir des gros fruits du Canonicat auquel ils auront été nommés : mais qu'ils jouiront de la pension scholastique seulement, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à l'un de ces degrés, et que les uns et les autres des dits sujets seront tenus, sous peine de ne pouvoir être admis au dit stage, et d'être privés des dits gros fruits, de justifier au Chapitre par des certificats en bonne forme, qu'ils ont effectivement rempli leur temps d'études ordinaires et de droit commun, le tout sans préjudice de l'exécution de autres statuts et Réglement du dit Chapitre quant à l'admission au dit stage rigoureux et à la jouissance des dits gros fruits. — 2° Le Doyenné dépendant de la collation du Chapitre en tous temps, la Chantrerie, Chancellerie, Trésorerie, Ecolatrerie et grande Aumonerie seront affectés à l'avenir et à perpétuité à des ecclésiastiques nobles et de la qualité ci-dessus spécifiée. — 3° Les preuves de noblesse et celles des gradés se feront par devant le Chapitre assemblé, après avoir été préalablement éxaminées par des Commissaires que le Chapitre aura nommés à cet effet, et ce, avant que le pourvu d'une dignité ou d'un Canonicat ou prébende, puisse y être installé et en être mis en possession; voulant que toutes nominations et collations qui auraient été faites contre la présente disposition, soient regardées comme nulles et de nul effet. — 4° Les mêmes règles établies pour la nomination du Chapitre dans les mois qui lui appartiennent, seront également suivies et observées à l'égard des sujets qui seront nommés par Nous à la Princerie dépendante en tout temps de notre patronage, ainsi qu'aux Canonicats, prébendes et autres bénéfices ci-dessus mentionnés dans les six mois de collation royale. Les dites règles auront lieu à l'égard des Archidiaconats, soit que ces derniers bénéfices soient conférés par l'ordinaire, soit que nous y nommions par droit de régale pendant la vacances du siége.

Et voulant donner au dit Chapitre des marques plus particulières de Notre protection et de Notre bienveillance, et lui assurrer pour l'avenir tout le lustre dont il est susceptible, Nous avons permis et permettons aux 38 Chanoines dont il est composé de même qu'aux Prin-

Digitized by Google

à Metz (édit du 15 janvier 1633). Ce traité sortit des presses de Thomas Blaise, à la fois imprimeur et libraire-juré, le 8 avril 1632, sous le titre suivant :

De la — SOVVERAINETÉ — du Roy à Mets — Pays Metsin, et Av-tres villes et pays cir — conuoisins : qui estoient de l'ancien Royau-me d'Austrasie ou Lorraine. — Contre les pretentions de l'Empire, de l'Espagne et de — la Lorraine, et contre les maximes des habitans — de Mets, qui ne tiennent le Roy que pour leur Protecteur.

Par *R. P. Charles Hersent*, Chancelier de — l'Eglise Cathedrale de Mets, et Predicateur.

A Paris, — Chez *Thomas Blaise*, ruë S. Iacques, à l'en—seigne S. Thomas pres S. Yues.

M. DC. XXXII.

Avec Privilege du Roy.

In-16; 227 pages imprimées, plus 12 pages de dédicace au roi, 3 pages pour la table des auteurs cités, et l'extrait du privilège royal.

La main puissante du cardinal de Richelieu se fait sentir dans ce livre, où les droits de la France sur les Trois-Evêchés ne devaient plus déjà être limités au seul titre de Protecteur. Il renferme des pages et même quelques documents curieux qu'on chercherait vainement ailleurs. Mais l'ouvrage est devenu rare.

Cet essai enhardit le révérend père C. Hersent. Aussi publia-t-il, en 1640, le livre intitulé : *Optatus Gallus de cavendo schismate*, dans lequel il prétendit prouver que l'église de France était en danger de faire schisme avec Rome. Cette dernière œuvre a été condamnée par le parlement et par l'évêque de la métropole de Paris. De plus, l'*Optatus Gallus* a été parfaitement bien réfuté par Isaac Habert, dans son traité : *De consensu hierarchiæ et monarchiæ.*

Le Directeur gérant : F.-M. Chabert.

Digitized by Google

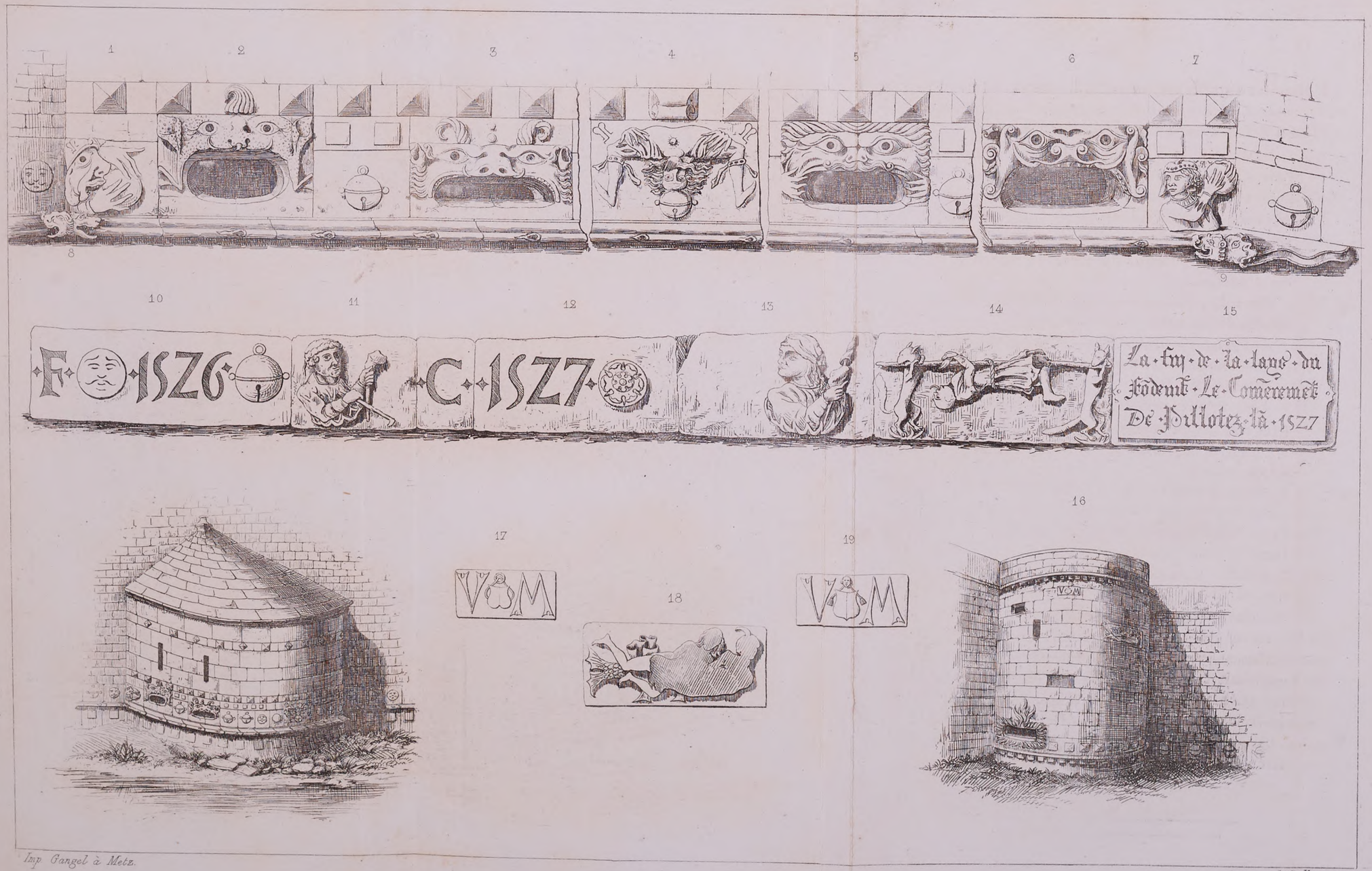

Imp. Gangel à Metz.

D. Bellevoye

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DE METZ

ET

DE LORRAINE.

Histoire — Littérature — Sciences — Beaux-Arts.

PREMIÈRE ANNÉE.

4—6e livraisons—Avril, Mai, Juin 1872.

Metz,
LANG FRÈRES, Imprimeurs-Éditeurs.
1872.

Digitized by Google

SOMMAIRE

DE CE NUMÉRO.

AVRIL 1872.

PAGES

1. Vie de Jean le Coullon 129
2. Documents inédits pour servir à l'histoire de France . . 133
3. Art antique 137
4. Anoblissement du chapitre de Metz 139
5. Sur l'Oratoire des Templiers de Metz (Suite) 146
6. La trouvaille de Manderen 154
7. Metz en 1872 156
8. Bibliographie 159

MAI.

1. Sur l'Oratoire des Templiers de Metz (Suite) 161
2. Metz en 1872 (Suite) 168
3. Blocus et reddition de Metz en 1870 171
4. Sur l'Oratoire des Templiers de Metz (Suite) 178
5. Poésie 190
6. Une lettre du P. Lacordaire 192

JUIN.

1. Emigration de Metz, Lunéville et Marsal, en 1770 . . . 193
2. Blocus et reddition de Metz en 1870 (Suite) 198
3. Sur l'Oratoire des Templiers de Metz (Fin) 200
4. Notice sur la vie et les travaux du P. Bach 206
5. Le climat de Metz 209
6. Simple histoire 218
7. Sur l'invasion d'Attila dans les Gaules 224

La reproduction et la traduction des travaux de la *Revue de Metz* sont interdites.

Digitized by Google

VIE DE JEAN LE COULLON

(Extrait du manuscrit autographe.)

C'était la coutume autrefois parmi les lettrés, de tenir assez régulièrement des archives domestiques. Avec les faits généalogiques proprement dits se rapportant à la famille, tels que le mariage, les naissances des enfants, les décès, on notait les contrats d'acquisitions ou de ventes, les charges, emplois publics, les circonstances relatives à l'éducation des enfants, à leurs maladies, à leur établissement, etc. . . . Quelques-uns y mêlaient des indications sur les événements contemporains, les récoltes et généralement sur les actes principaux, qui intéressaient leur pays et dont il leur paraissait opportun de conserver le souvenir.

A cette tradition nous devons de posséder des détails précis sur des hommes notables et sur les mœurs des époques diverses où ils ont vécu; et nous pouvons être renseignés sur tout ce qui a pu réagir, soit en bien, soit en mal, sur la situation d'un peuple aussi bien que sur celle des différents membres d'une famille ou de cette famille tout entière.

Après Philippe Gérard de Vigneulles, les Aubrion, et d'autres chroniqueurs messins, dont les livres ont été publiés, voici un bourgeois plus modeste qui n'a fait que suivre leur exemple et dont le *petit traitez* domestique avec *recueil de plusieurs choses avenues en la cité de Metz et ès environs* de 1525 à 1587, mérite également d'être connu.

Jean le Coullon le jeune, fils de Collignon, d'Ancy-sur-Moselle, et de Barbe Laroche, originaire de Vionville, né

Digitized by Google

au mois de février 1525, est l'auteur de ce *petit traitez.* Ses père et mère eurent jusque treize enfants, morts avant d'être mariés, sauf Jean le Coullon, l'aîné de notre écrivain, et Frémine, née en 1521.

A l'âge de cinq ans, il étudia, sous plusieurs prêtres et magistrats de son lieu natal; trois années plus tard, son père l'envoya à Corny auprès de M. Jean Cogney, pour apprendre le latin. Il resta environ dix mois chez ce dernier qui, paraît-il, ne lui enseigna pas grand chose, ne sachant lui-même que très-imparfaitement cette langue. A son retour à Ancy, Jean le Coullon ne se trouva guère plus favorisé sous ce rapport. En 1537, il vint à Metz travailler chez le notaire Jacquemin Travault, où son frère était déjà depuis trois ans; son surnumérariat coûta quarante sols à sa famille. Il y demeura ensuite douze mois, gagnant soixante sols qui lui furent payés en deux chaffes d'or.[1] Le 28 mars 1540, Collignon le Coullon rappela son jeune fils à Ancy.

Jean le Coullon jouit de bonne heure de la considération publique. Le 6 septembre 1544, il fut reçu échevin du ban de Châtel et prêta le serment d'usage entre les mains du sieur Michel de Gournaix. Il avait dû aussi cet office à la grande affection que lui portait Mangin-Guillaume Chaussier, homme influent de la localité.

Cette amitié, s'étant encore resserrée, amena son mariage avec la petite-fille de son protecteur, Jeannon, enfant unique de Jean Chaussier et de Françoise Ollivier. L'accord se fit «d'ung grand contentement des parents d'une et d'aultre parties. Le contractz fuist le 4 janvier 1545» et les fiançailles eurent lieu, «le mesme jour avec honneste solempnité selon la coutume d'alors.» Parce qu'on ignorait le moment du départ des bandes espagnoles qui se trouvaient au pays, les parents convinrent de ne pas retarder les noces. Elles furent célébrées religieusement «le samedi dernier janvier 1545, à

[1] Monnaie sur laquelle était figuré un agneau; sa valeur peut être évaluée de 14 à 16 francs.

Digitized by Google

vespre, selon l'église romaine. Le lendemain fuirent invitez d'ung et d'aultrepart environ seulement 36 ou 40 personnes des plus proches. Le festin se fist au logis» du père du marié, «à huis fermez. C'etoit était au tems qu'on fournissait munition aux espaignols.»

Le 5 février suivant, Jean le Coullon, se trouvant assuré du suffrage de la majorité des habitants d'Ancy, se présenta pour remplir la charge de clerc-juré assistant les maimbours. Son élection fut validée, et Fremin Malesrupté, maire, l'installa dans ces nouvelles fonctions.

La même année, le jour de l'Ascension, Guillaume-Mangin Chaussier fut enlevé par une mort soudaine, sans avoir eu l'heure de tester. On donna la sépulture à son corps en l'église devant le Crucifix.

Le 30 mai, Jean le Coullon fut nommé maire du ban d'Ancy; Pierre Carely, vicaire et chanoine de Metz, prit son serment.

L'année suivante, le 17 février, à une heure du matin, la femme de Jean le Coullon le rendit père. Il en eut une grande joie et, par un touchant sentiment de famille, il imposa à son premier-né le prénom de son aïeul paternel. Il eut encore trois fils de Jeannon Chaussier: l'un qui naquit le 26 mars 1548; le second, le 21 novembre 1549; au premier il donna le prénom de Mangin en souvenir de son aïeul maternel; au second, le prénom de son bisaïeul. Mangin le Coullon ne vécut que 2 ans 26 jours. Son père mentionne son décès dans les termes suivants: «Le 21e jour d'avril 1550, mon second fils Mangin passa de ce monde en la vie heureuse. Sa maladie ne dura que 9 ou 10 heures. Il fuist enseveli auprès de Françoise Ollivier, ma belle-mère.» Celle-ci, que son gendre qualifie «femme honneste et vertueuse», était morte le 14 octobre 1546 et avait été inhumée dans le cimetière d'Ancy. Au mois d'août 1547, Jean Chaussier avait convolé en secondes noces avec Jeanne fille de Dominique Boutehaix, habitant Buzy. Le quatrième en-

Digitized by Google

fant de Jean le Coullon et de Jeannon Chaussier, prénommé Claude, vint au monde, pendant que Metz était assiégée par les troupes de Charles V (28 septembre 1552).

Notre chroniqueur n'avait encore connu que les douceurs de la vie; les épreuves l'assaillirent au milieu des maux de son Pays. Rien ne peint mieux son caractère que la manière avec laquelle il a pris soin de consigner ses malheurs domestiques.

«Nous estions bien troublez en ce tems là, dit J. le Coullon. Nous nous ostasmes d'Ancy et allasmes à Buzy quelque tems avec 2 de nos enffans les plus petits. Je laissay mon fils Collignon avec ma mère. Mon père se retira à Haton-chastel. Pensant approcher les Bourguignons de Buzy, je m'en allay avec mon beau-père et avec Jean Simon de Metz dans la Meuse. J'y fuis environ 3 sepmaines, puis estant mandez à Ancy à cause qu'il y avait sauvegarde du duc Dalbe, je retournay vendre 10 queues de vin, que les Françoys ni Bourguignons n'avoient sceu trouver... A cause des oppressions et ransonnemens qu'on faisait à plusieurs, je m'en allay à Preney, demeurant la jusques que tout fuist retirez.»

«Le 28 juin 1553, mon troisième fils Jean fuist frappez de la peste tellement qu'il pleust à Dieu le retirer de ce monde, le 28 du dit juing aux 9 heures du matin. Il ne fuist en ce monde que 3 ans 7 moys 5 jours et demy. J'en prins si grand desplaisir que je ne me pouvois consoler.»

«Le 8 juillet suyvant, comme j'estois aux Champs passaille à Metz veoir executer à mort 2 soldatz, je fus frappez de la peste et incontinent je devins fort malade. Mon père estoit avec moi et mon bon ami Christofle Millet qui eurent grosse peine de moy ramener. Mon fils Collignon éstoit au lict detenu de grosse peste. Ma pauvre femme avoit du mal beaucoup. Le 11 du dit mois, du matin, la pauvre créature fuist aussy frappée de peste. Mon père et ma mère nous assistèrent fort. On pensoit avoir la fin de nous 3. Venant le 13e jour depuis le midy, le mal poursuivit si vivement ma bonne espouse qu'elle rendit l'esprit à Dieu le 14e jour environ 3 heures après midy. Je prins et engendray tel deul et desplaisir qu'on n'attendoit que ma mort. Nous ne fuismes en mariage que 8 ans 5 moys 14 jours. La peste me demeura environ 10 sepmaines avant questre de tout purgez.

F.-M. Chabert.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

Révolution de 1830.

Les fameuses ordonnances signées par Charles X le 25 juillet 1830, avaient été suivies, deux jours plus tard, des protestations des journalistes[1] présents à Paris.

Le régime légal était interrompu; celui de la force allait commencer . . .

Le roi répondit en mettant Paris en état de siége. Le président du Conseil des ministres, le prince Jules de Polignac[2], s'empressa de faire connaître la nouvelle au préfet de police, par la lettre suivante que nous copions sur l'original même.[3]

[1] En tête se trouvaient le gérant du *National*, M. Gauja, et les rédacteurs de la même feuille: MM. *Thiers*, Mignet, Carrel, Chambolle, Peysse, Albert Stapfer, Dubochet et Rolle.

[2] Etaient alors: M. Chantelauze, garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat de la justice; baron d'Haussez, ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies; comte de Peyronnet, ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur; Montbel, ministre secrétaire d'Etat des finances; comte de Guernon-Ranville, ministre secrétaire d'Etat des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique; baron Capelle, ministre secrétaire d'Etat des travaux publics.

[3] Cabinet de M. Dufresne.

Digitized by Google

Paris, 28 juillet 1830.

«Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une «a npliation de l'ordonnance ren 'ue aujourd'hui par le Roi pour déclarer «la Ville de Paris en état de siége. M. le Maréchal Duc de Raguse est «chargé de son exécution, en qualité de Commandant en chef de toutes «les troupes de la division militaire[1]; vous voudrez bien concourir «sous sa direction et par tous les moyens qui sont à votre disposition «à l'accomplissement immédiat des ordres de Sa Majesté.

«Je vous invite à faire afficher sans retard l'ordonnance royale sur «tous les points de la capitale.

«Recevez, Monsieur le Préfet, les assurances de ma considération «très distinguée

«Le Président du Conseil des ministres

PRINCE DE POLIGNAC.

M. le Conseiller d'Etat, Préfet de Police, etc.»

Toute pacification était devenue ou difficile ou impossible . . .

M. Mangin[2] se décida à lancer une proclamation. Il l'avait entièrement rédigée; mais les événements qui se précipitèrent ne permirent point de la rendre publique.

Nous la transcrivons littéralement, la minute[3] sous les les yeux.

LE PRÉFET DE POLICE

AUX HABITANS DE PARIS.

Depuis avant hier soir des désordres graves ont été commis dans Paris par des attroupemens séditieux. Le pillage, l'incendie, les coups de poignards parraissent signaler la présence d'un grand nombre de brigands dans la capitale.

Habitans de Paris, éloignez vous de ces misérables.

[1] Marmont, duc de Raguse, était impopulaire. Le peuple l'accusait, sur la foi de l'empereur Napoléon I, d'avoir livré Paris en 1814.

[2] Jean-Henry-Claude Mangin, né à Metz le 7 mars 1786, mort à Paris le 3 février 1835.

[3] M. Dufresne, à qui elle appartient, nous a gracieusement autorisé à la publier.

Digitized by Google

Qu'une curiosité indiscrète ne vous porte pas à vous réunir aux rassemblements.

Restez dans vos demeures.

Placez le soir, sur vos croisées, des lampions qui éclairent la voie publique.

Prouvez par la prudence, la sagesse de votre conduite que vous êtes étrangers à des excès qui vous déshonoreraient, si vous y preniez part.

Des mesures sévères de répression ont été prises hier, des mesures plus sévères seront prises aujourd'hui.

Rassurez-vous, la force restera toujours à l'autorité.

Paris, le 28 juillet 1830.

Le Conseiller d'État, Préfet de Police,

MANGIN.

Cette pièce, des plus curieuses, a surtout ceci de remarquable que l'écriture se ressent du mouvement fiévreux qui agitait la main qui l'a tracée.

La plupart des paragraphes sont seulement indiqués par le signe de renvoi d'usage en typographie. La plume commençait à manquer d'encre au moment de la signature.

CONVENTION

entre le général en chef des armées de la République française, *Moreau*, et le général en chef *Kray*, commandant les forces de l'Empire sur le Danube, touchant l'inviolabilité des hôpitaux militaires.

Art. Ier. Les hopitaux militaires seront considérés comme autant d'asyles inviolables, où la valeur malheureuse sera respectée, secourue et toujours libre, quelque soit l'armée à laquelle ces hopitaux appartiennent et sur quelque terrein qu'ils soient établis.

Art. II. La présence de ces hopitaux sera indiquée par des écriteaux placés sur les chemins aboutissans, afin que les troupes n'en approchent pas, et qu'en passant, elles observent le silence et fassent cesser le bruit des tambours et des instruments.

Art. III. Chaque armée restera chargée de l'entretien de ses hopitaux, après avoir perdu le pays où elles agissent, comme si ce pays était encore en son pouvoir. Les effets continuent à lui appartenir; les dépenses seront à son compte; rien ne sera changé au régime de ces

Digitized by Google

établissements, et la consigne donnée à la sauvegarde sera concertée entre les chefs du service et du commandant du poste étranger.

Art. IV. Les armées favoriseront réciproquement le service des hopitaux militaires situés dans les pays qu'elles viendront à occuper. Elles feront fournir par les habitants ou fourniront elles-mêmes tous les objets nécessaires aux blessés et aux malades, aux officiers de santé et et hospitaliers, sauf à s'en faire rembourser le montant et même à retenir des otages ou des effets jusqu'à ce que les paiemens des avances soient effectués.

Art. V. Les militaires guéris de leurs blessures ou malades, ainsi que les officiers de santé et hospitaliers, dont les fonctions auront cessé, seront renvoyés à leur armée respective avec une escorte, qui leur fera fournir en chemin des vivres et des voitures et les accompagnera jusqu'aux avant postes de l'armée où ils se rendront. Il sera de même accordé une escorte pour protéger lors de l'évacuation complète de l'hopital, les voitures sur lesquelles on aura chargé les effets, si ceux-ci n'ont point été retenus pour garantir l'acquittement des dépenses faites par le dit hopital. La présente Convention applicable seulement aux militaires blessés ou réellement malades, sera publiée à l'ordre des deux armées et lue dans chaque corps deux fois par mois.

«L'exécution de ces articles est recommandée à la loyauté et à l'humanité de tous les braves et chaque armée promet de faire punir exemplairement quiconque y contreviendroit.[1]

Le général Moreau envoya de suite un trompette (juin 1799) au général Kray pour lui apporter le double de cette convention et le prier en même temps de ne plus considérer dorénavant comme prisonniers de guerre, les malades et les blessés de chaque armée. «On attend la réponse,» ajoute le *Journal des Débats*.

Ainsi donc c'est à un général français, au guerrier qui, par sa victoire d'Hohenlinden,[2] fit signer le traité glorieux de Lunéville, que revient l'honneur d'avoir voulu consacrer devant les deux plus fortes armées du monde, la neutralité des officiers de santé, des infirmiers et de leurs malades.

Honneur à lui!

[1] *Journal des Débats* du 23 messidor an 8.

[2] Le Musée de la ville de Metz possède un immense tableau représentant cette bataille, où se distingua le général Richepance.

Digitized by Google

Le général autrichien n'eut par le temps de se rendre au désir de son illustre adversaire. Battu successivement dans cette courte campagne de l'armée du Rhin, il reçut l'ordre de signer l'armistice de Parsdorf (15 juillet); armistice qui causa d'autant plus de joie que les deux nations étaient plus fatiguées de la guerre. On concevait généralement l'espérance d'une paix prochaine. Cette paix toutefois ne devait être conquise que par une nouvelle victoire de l'armée du Rhin.

A la reprise des hostilités, d'autres généraux avaient remplacé le malheureux Kray et tout porte à croire qu'il ne fut pas donné suite à l'heureuse inspiration de Moreau.

Il n'en a pas moins, encore une fois, l'honneur d'avoir provoqué cette noble convention qui fut peut-être l'idée mère de la *Convention de Genève.*

Arthur Benoit.

ART ANTIQUE.

BAS-RELIEF.

De l'artiste sacréle ciseau liturgique,
Sculptant en bas relief le marbre pentélique,
Avait représenté sur le blanc piédestal
Apollon, le Dieu beau, le chantre sans rival.
De ses cheveux flottants les boucles vagabondes
Sur son cou musculeux laissent errer leurs ondes.
Son bras, libre des plis de sa chlamyde d'or,
Montre à ses pieds Python qui se débat encor.
Un courroux dédaigneux soulève sa poitrine,
Plisse sa lèvre altière et gonfle sa narine,
Sans que du sceau divin son front deshérité
Perde son calme auguste et sa sérénité.

Digitized by Google

MARBRE DE PAROS

DÉDIÉ A PRADIER.

Tordant ses longs cheveux dont l'or bouclé l'inonde,
Vénus, le front riant, vient de sortir de l'onde.
Aucun voile jaloux ne cache sa beaute;
Elle étale au soleil sa sainte nudité.
Superbe et triomphante, il semblerait qu'elle aime
A montrer de son corps le merveilleux poème.
Dans sa verve d'artiste oubliant la pudeur,
De sa hanche opulente elle cambre l'ampleur,
Dresse les seins, pâlit, frissonne et se renverse,
Voluptueuse, au bras du rêve qui la berce.
Comme un collier brisé, l'écume de la mer
Ruisselle en diamants du marbre de sa chair.
Glaucus, le vieux Nérée et les Océanides
Sortent, pour l'admirer, de leurs grottes humides;
Neptune apaise Éole et les flots ennemis.—
Elle sourit au monde, et le monde est soumis.

FRESQUE

DÉDIÉE A INGRES.

On voit, sur un fond rose, à l'Orient lointain,
Scintiller Lucifer, l'étoile du matin.
Au premier plan, Palès, assise au pied d'un chêne,
Tresse nonchalamment l'iris et la verveine.
Deux bergers au front pâle, au regard langoureux,
L'assiégent à l'envi de leurs tendres aveux.
Elle regarde l'un avec un doux sourire,
Tandis qu'à charmer l'autre on dirait qu'elle aspire.
Autour d'eux, des sylvains, les bras entrelacés,
Font retentir le sol de leurs pas cadencés.

Digitized by Google

Plus loin, du Dieu du jour fuyant l'amour profane,
Daphné tombe expirante en invoquant Diane.
La déesse l'exauce, et d'un laurier soudain
L'écorce verdissante emprisonne son sein.
Pan, dans un buis sonore, instruit par la nature,
Introduit une haleine harmonieuse et pure.
Quelques bouviers, groupés autour du vieux pasteur,
Ecoutent ses refrains qu'ils répètent en chœur.
Leurs taureaux, étonnés de ces concerts champêtres,
Mugissent: — Pan conduit le grand troupeau des êtres.

Louis Barthélemy.

(Traduction et reproduction interdites.)

ANOBLISSEMENT
DU
CHAPITRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE
DE METZ.

Un passage de la lettre si remarquable de Bardou du Hamel, insérée dans cette *Revue* (page 36), fait allusion aux preuves que le Chapitre noble de l'église-Cathédrale de Metz exigeait, depuis moins d'une année seulement, des postulants à un canonicat. On a bien voulu nous confier un volumineux dossier relatif à l'instruction de cette affaire: nous en avons tiré le présent extrait.[1]

Lettres patentes sur Brevet portant réglement par rapport aux preuves qu'il faudra faire désormais pour être admis dans le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Metz, et concession d'une décoration en faveur de ses membres.

[1] M. Dufresne possède toutes les pièces du débat, sans omettre les assignations, exploits, etc.

Digitized by Google

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous présens et à venir Salut.

Nous nous sommes fait rendre compte de la demande, qui nous a été présentée au nom de l'Eglise Cathédrale de Metz, et des titres sur lesquels elle est appuyée; et Nous avons reconnu que cette église, une des plus anciennes du monde chrétien, est en même temps une des plus illustrées, soit par les prérogatives éminentes qui lui ont été attribuées, soit par le mérite et la haute naissance des prélats qui l'ont gouverné, soit par la célébrité des sujets qui ont rempli, dès les premiers temps, ses dignités et ses canonicats; qu'elle s'est d'ailleurs distinguée de siècle en siècle, par les preuves les plus éclatantes de zèle patriotique et d'attachement à Notre couronne, qui lui ont mérité les bienfaits dont Charlemagne s'est plu à la combler, et la protection particulière que Nos prédécesseurs lui ont successivement accordée. Des considérations si honorables pour l'Eglise de Metz Nous ont déterminé à lui assurer le rang dont elle est susceptible parmi les premières églises de Notre Royaume, en l'érigeant par notre Brevet, en date du 10 du présent mois de mai, en Chapitre noble, et en accordant aux membres qui le composent, la décoration d'une croix honorifique; Nous Nous y sommes porté d'autant plus volontiers, qu'il nous a été observé que cette faveur rejaillirait également sur les anciennes familles de magistrature que la séance de Notre Parlement à Metz y rassemble et sur un grand nombre de militaires retirés dont Nous savons que cette ville est plus peuplée qu'aucune autre, et que rien ne nous a paru plus conforme à Nos vues de bienveillance pour deux états aussi recommandables, que de leur ouvrir une nouvelle source de grâce et de secours, en affectant à la noblesse le plus grand nombre des prébendes du premier Chapitre de la Province.

Mais par une suite de la protection que nous accordons aux sciences, Nous avons en même temps approuvé que dix de ces prébendes fussent destinées à des sujets gradués. Et voulant que Nos intentions portées par le dit Brevet soient ponctuellement remplies. A ces causes, et autres à ce Nous mouvant, de l'avis de Notre Conseil qui a vu ledit Brevet, lequel est ci- attaché sous le contre scel de Notre Chancellerie, et de Notre grâce spéciale, certaine science, pleine puissance et autorité royale, Nous avons conformément à icelui, ordonné et par ces présentes signées de Notre main, ordonnons que l'insigne Eglise Cathédrale et Chapitre de Metz en corps, soit au nombre et rang des églises et chapitres nobles du Royaume, qu'il jouisse des mêmes droits, prééminences, privilèges et prérogatives dont jouissent, peuvent et doivent jouir les dites églises et chapitres nobles, le tout aux charges et conditions ci-après, savoir: 1° des 38 Canonicats ou prébendes dont le Chapitre de l'insigne Eglise de Metz est composé, 28 seront à l'avenir et à perpétuité remplis par des

Digitized by Google

ecclésiastiques qui auront justifié de trois degrés de noblesse paternelle au moins, et ne pourront être conférés à d'autres sujets que ceux qui auront fait la dite preuve, lors de la vacance dans les six mois, appartenants au dit Chapitre, en vertu du Concordat germanique, et les dix autres pourront être conférés ou résignés à des sujets qui n'auront pas les trois degrés de noblesse ci-dessus ; mais qui, après le temps d'études ordinaires et de droit commun dans une des universités du Royaume, seront parvenus au degré de licencié, ou au moins de bachelier en théologie, ou à des snjets qui n'étant point encore pourvus des dits degrés pourront s'y pourvoir dans la suite, à la charge cependant que ces derniers ne pourront être admis à commencer leur stage rigoureux, ni jouir des gros fruits du Canonicat auquel ils auront été nommés : mais qu'ils jouiront de la pension scholastique seulement, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à l'un de ces degrés, et que les uns et les autres des dits sujets seront tenus, sous peine de ne pouvoir être admis au dit stage, et d'être privés des dits gros fruits, de justifier au Chapitre par des certificats en bonne forme, qu'ils ont effectivement rempli leur temps d'études ordinaires et de droit commun, le tout sans préjudice de l'exécution de autres statuts et Réglement du dit Chapitre quant à l'admission au dit stage rigoureux et à la jouissance des dits gros fruits. — 2° Le Doyenné dépendant de la collation du Chapitre en tous temps, la Chantrerie, Chancellerie, Trésorerie, Ecolatrerie et grande Aumonerie seront affectés à l'avenir et à perpétuité à des ecclésiastiques nobles et de la qualité ci-dessus spécifiée. — 3° Les preuves de noblesse et celles des gradés se feront par devant le Chapitre assemblé, après avoir été préalablement éxaminées par des Commissaires que le Chapitre aura nommés à cet effet, et ce, avant que le pourvu d'une dignité ou d'un Canonicat ou prébende, puisse y être installé et en être mis en possession; voulant que toutes nominations et collations qui auraient été faites contre la présente disposition, soient regardées comme nulles et de nul effet. — 4° Les mêmes règles établies pour la nomination du Chapitre dans les mois qui lui appartiennent, seront également suivies et observées à l'égard des sujets qui seront nommés par Nous à la Princerie dépendante en tout temps de notre patronage, ainsi qu'aux Canonicats, prébendes et autres bénéfices ci-dessus mentionnés dans les six mois de collation royale. Les dites règles auront lieu à l'égard des Archidiaconats, soit que ces derniers bénéfices soient conférés par l'ordinaire, soit que nous y nommions par droit de régale pendant la vacances du siége.

Et voulant donner au dit Chapitre des marques plus particulières de Notre protection et de Notre bienveillance, et lui assurrer pour l'avenir tout le lustre dont il est susceptible, Nous avons permis et permettons aux 38 Chanoines dont il est composé de même qu'aux Prin-

Digitized by Google

cier, Doyen, Chantre, Chancelier, Trésorier, Grand Archidiacre de Marsal, Archidiacre de Vic, Archidiacre de Sarrebourg, Ecolatre et Grand Aumonier de la dite Eglise de Metz, qui ne seraient en même temps pourvus de Canonicats et de prébendes, et à leurs successeurs respectifs à perpétuité, de porter dans la dite église et ville de Metz et partout ailleurs, une Croix d'or émaillée, à huit pointes égales, ornées de quatre fleurs de lys, une dans chaque angle, sur le centre de laquelle Croix et de face, sera l'image et représentation de St. Etienne, patron de la dite ville, avec cette légende: RELIGIONIS DECUS ET VIRTUTIS PRÆMIUM, et sur le revers Notre chiffre avec cette légende: EX MUNIFICENTIA REGIS, ANNO 1777. La dite Croix peinte dans le brevet attaché sous le contre-scel des présentes, sera suspendue, soit en collier, soit à la boutonnière de la soutane ou de l'habit, à un ruban moiré de couleur noire liseré de feu. La Croix ne sera portée en collier que par les dignitaires et Chanoines qui seront dans les ordres sacrés, ou au moins sous-diacres; quant à ceux qui n'auront que la tonsure ou les ordres mineurs, ils auront une Croix de la même forme, mais plus petite, et ne pourront la porter qu'attachée à la boutonnière de la soutane ou de l'habit, avec un ruban de la douleur ci-dessus désignée.

Voulons qu'à l'avenir il ne soit donné aucune lettre de dignitaires ou de chanoine honoraire à l'effet de porter la Croix, ou d'user en quelque manière que ce soit de la décoration susdite, à aucun ecclésiastique qui n'aurait pas été possesseur paisible d'une dignité ou d'un canonicat de la dite église pendant dix ans entiers et consécutifs, si ce n'est qu'après l'avoir possédé et desservi pendant quatre ans au moins, il ne fût obligé de s'en démettre pour cause d'infirmité notable et bien constatée qui ne lui permît pas absolument d'en continuer les fonctions.

Permettons enfin aux dignitaires ou Chanoines, actuellement attachés à l'insigne Eglise de Metz, en qualité d'honoraires, de porter la Croix selon qu'il est réglé ci-dessus, et ce par grâce particulière, et sans tirer à conséquence.

Si donnons en mandement à Nos amés et féaux les gens tenant notre Cour du Parlement de Metz et à tous nos autres officiers et justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils ayent à faire enregistrer et exécuter et du contenu en icelles faire jouir la dite Eglise de Metz, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements, et nonobstant toutes closes à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre Notre scel à ces dites présentes.

Données à Versailles au mois de mai, l'an de grâce 1777 et de Notre règne le quatrième.

(Signé) LOUIS, et plus bas,

Digitized by Google

Par le Roi (signé) *Saint-Germain* [1]
Visa-*Huc de Miroménil.*

Et scellées du Sceau de cire verte pendant en lacs de soie rouge et verte.

Le Parlement de Metz, en audience publique du lundi 28 juillet 1777, ordonna l'enregistrement de lettres patentes et du brevet y annexé, sur les réquisitions du procureur général du Roi, *pour être suivies et exécutées selon leur forme et teneur* suivant l'arrêt de vérification du 24 du même mois de juillet.

Il n'avait pas été jugé à propos de communiquer préalablement la volonté du roi aux Gens des trois Ordres, non plus qu'à aucun autre corps. Cette communication avait cependant son importance dans un moment où il s'agissait de changer totalement l'état du premier chapitre de la province.

Les magistrats de la cité, sans rompre le silence d'eux-mêmes, n'en conservèrent pas moins le sentiment vif et profond du tort qui leur était fait, et le dessein de s'en plaindre à la première occasion qui se présenterait. . . .

Le 28 août 1872, de nouvelles lettres patentes furent accordées par le roi, par lesquelles il déclarait *qu'en fixant à trois degrés la preuve à faire par tout ecclésiastique nommé à une des prébendes ou dignités de l'Eglise de Metz, destinées à la noblesse, son intention n'a point été qu'il fît nombre dans ces trois degrés.*

Ces dernières lettres devinrent l'objet de pressantes réclamations. Le 2 décembre 1782, le Maître Echevin et les Gens des Trois-Ordres de la ville de Metz et du pays messin adressèrent une supplique à Messieurs du parlement tendant à les recevoir opposants à l'arrêt d'enregistrement du 24 juillet 1777,

«Disant qu'ils étaient en possession depuis plusieurs siècles du droit d'éligibilité aux dignités, prébendes et canonicats de l'Eglise Cathédrale lorsqu'ils y furent confirmés par le concordat germanique de 1448, qui n'exige dans les pourvus que la capacité repuise par le droit commun,

[1] Conseiller secrétaire d'Etat du roi et de ses commandements et finances.

Digitized by Google

en même temps qu'il interdit toute espèce de réserve de quelque nature qu'elle puisse être et sous quelque déguisement qu'on tente de la produire[1] — que n'ayant ni pu, ni osé se faire entendre en 1777, et que leur intention étant de remonter aux principes, ils doivent établir qu'ils sont recevables dans l'opposition qu'il vont former à l'arrêt d'enregistrement des lettres patentes du mois de mai 1777. D'où sortira la conséquence que les suppliants ne sont pas moins recevables dans l'opposition qu'ils vont aussi former à l'enregistrement des lettres patentes du 24 août 1782, et dans leurs demandes ultérieures relatives à ces mêmes oppositions. C'est une proposition évidente pour quiconque aura réfléchi que les lettres patentes du mois de mai 1777 intervenues, comme l'énonce leur préambule, sur la demande présentée au Roi au nom de l'église Cathédrale de Metz, n'ont aucun des caractères qui distinguent les lois, à l'enregistrement desquelles ni les corps ni les particuliers ne peuvent s'opposer . . .

Le Parlement, témoin de la disposition des esprits, ne put garder la même conduite qu'il avait tenue en 1777, «ignorant encore à cette première époque, — selon ses propres expres-

[1] Ces principes, ajoutent les suppliants, étaient autrefois si chers et si précieux au chapitre lui-même, qu'afin qu'on ne puisse élever aucun doute sur l'application qu'il désirait lui être faite des termes du concordat germanique, il sollicita et obtint, en 1450, une première bulle par laquelle il fut déclaré compris dans ce même concordat, et que non content de cette assurance, étant alarmé sans doute des démarches que faisait dans ce même temps l'évêque de Toul pour faire affecter les prébendes de son église à des nobles, le Chapitre de Metz qui voulut se mettre à l'abri d'une pareille entreprise ainsi que du trouble qu'elle excitait dans le diocèse de Toul, eut encore recours au Saint Siége qui lui accorda, en 1453, une nouvelle bulle portant des défenses toujours plus positives d'introduire dans l'église de Metz aucune espèce de réserve, soit générale, soit spéciale en contemplation de quelque personne que ce soit, de quelque état, grade, ordre ou condition qu'elle puisse être.

Tel est le droit public de la province consacré plus particulièrement: 1° par la soumission volontaire de cette ville à nos Rois et par la promesse réciproque que les Messins en ont alors et souvent depuis obtenu d'être maintenus et scrupuleusement gardés dans leurs anciens droits et privilèges; 2° et par les clauses précises de la renonciation que l'Empereur et l'Empire ont fait en faveur de la France à leurs prétentions sur les Trois Evêchés, ayant été stipulé dans le traité de Munster: Art. 44, que le souverain domaine sur les trois villes impériales de Metz, Toul et Verdun était cédé au Roi pour en jouir de la même ma-

Digitized by Google

sions, — si les citoyens feraient volontairement le sacrifice de leur éligibilité aux prébendes, il n'a pas voulu prévenir leur résolution, mais mieux instruit aujourd'hui du vœu général par la sensation qu'a occationné l'enregistrement des premières lettres patentes et par celle qu'a produit de nouveau l'obtention des secondes, il ne pouvait pas se dispenser de communiquer ces dernières aux Trois Ordres pour approfondir par une voie légale le mérite de la réclamation publique...

Le conflit fut sérieux et soutenu de part et d'autre avec beaucoup d'ardeur;[1] le roi, de sa pleine souveraineté, y mit fin le 27 septembre 1784, et par de nouvelles lettres patentes ordonnant l'enregistrement au Grand Conseil de celles expédiées au mois de mai 1777, avec injonction aux nière qu'il avait appartenu à l'Empire, *eo modo quo hactenus ad romanum spectabat imperium;* et à l'article 80 que ce traité ne recevrait point d'atteinte en aucun de ses articles sous prétexte de priviléges, indultes ou concordats des papes en quelques lieux qu'ils puissent être reçus, par où l'on se proposa entre autres objets celui d'écarter des Trois Evêchés les dispositions du concordat français ainsi que les réserves établies dans l'ancienne France en faveur des gradués, à plus forte raison d'autres réserves moins analogues à la pureté des anciens canons et à la bonne discipline.

[1] On peut consulter, outre les pièces déjà citées, les documents ci-après : — 1° aux archives de l'ancienne Cour d'appel de Metz : Arrêté du Parlement du 25 novembre 1782 ; — Arrêt du 2 décembre; Assignation aux Princier, Doyen, Chanoines et Chapitre du 4 ; Lettre au garde des sceaux du 14 ; Acte signifié le 28 par le Chapitre noble à Mrs. des Trois Ordres; — Arrêt du Conseil du Roi du 7 janvier 1783; Très humbles et très respectueuses remontrances adressées au Roi par la Cour du Parlement, le 6 mars, pour représenter à Sa Majesté combien l'arrêt du Conseil du 7 janvier est contraire aux formes essentielles de la législation, à l'ordre judiciaire et à la juridiction du Parlement de Metz; Correspondance avec le garde des sceaux; — 2° aux archives municipales: Nomination d'une commission au sujet de l'appel interjeté par l'abbé de Méricourt, 29 juin 1782 ; Rapport des commissaires proposant de former opposition à l'enregistrement des lettres patentes de 1777, du 20 juillet ; Acceptation des conclusions du rapport, du 27 du même mois ; Pouvoirs donnés aux commissaires pour suivre l'affaire, du 8 novembre ; Réponse du 7 janvier 1783, à un acte du Chapitre du 28 décembre 1782 ; Délibération au sujet du retrait des lettres-patentes de 1782 et pour charger le Maître Echevin partant pour Paris des intérêts de la ville et de la province, du 6 février 1783 ;

Digitized by Google

gens tenant la Cour du parlement de Metz, de s'y conformer désormais. En voici les conclusions :

LOUIS etc.

Par Nos lettres patentes du mois de mai 1777, expédiées sur Notre Brevet, etc...

Voulant que Notre dit Brevet et Nos dites lettres patentes soient consignés dans vos registres; A ces causes, etc...

Nous vous MANDONS ET ORDONNONS de les faire enregistrer, ainsi que ces présentes, et de faire garder et observer en ce qui pourra vous concerner le contenu en iceux.

Par le Roi (signé) le maréchal de Ségur :

Registrées ès registres du Grand Conseil, ouï ce requérant le procureur général du Roi, pour être exécutées selon leur forme et teneur suivant l'arrêt de ce jour.

A Paris en Conseil, le 6 novembre 1784.

SUR

L'ORATOIRE DES TEMPLIERS DE METZ.

(Suite[1])

Vers le même temps, les seigneurs de Bréda Henri et Gérard, donnèrent aux Templiers de Braëkel ou la Bracque plusieurs héritages, avec la chapelle Saint-Jean de Bréda. Les mêmes fondateurs dotèrent aussi, dans Alphen, une commanderie qui a rendu cet endroit célèbre.[2]

Lettre de Mrs. des Etats au Maître Echevin, du 19 mars; Réponse de M. Poutet, du 25 ; séance du 4 avril 1783; l'abbé de la Roquette, président en l'absence du Maître Echevin, rompt l'assemblée ; protestation; les commissaires décident qu'on écrira aux ministres en leur envoyant copie du procès-verbal de la réunion. On peut aussi voir le tome V des Mémoires sur Metz, coté n° 161 du Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de cette ville.

[1] Voir les livraisos précédentes de février, p. 58, et mars, p. 113 et suiv.

[2] Joh. Bapt. Gramaye, *Antiquitates Bredanœ*, p. 12 et 23.

Digitized by Google

An 1181, Gilbert de Nivelle accorde trois cents mesures de terre, entre Isendik et Ostbroëk, anciennes villes de Flandre.[1]

En 1182, Vuillaume Govela fait aux Chevaliers de Slipes une donation de trente-cinq mesures de terre, sur le bord de la mer, près de l'écluse de Bertulfe.[2]

Philippe, comte de Flandre, dans ses lettres de 1182, parle d'une maison de Templiers nommée Caëstre, près de Mont-Cassel, commencée par les aumônes des fidèles, et achevée par les seigneurs du pays.[3]

En 1284, le pape Lucius confirme une donation de quinze arpents de terre, d'une prairie et d'un marais, faite par Godefroi le Barbu, duc de Brabant, et augmentée par son petit-fils de plusieurs immunités et priviléges dans tout le duché de Brabant et le comté d'Arescot. Ce dernier était Godefroi III, qui à son retour de la Palestine, s'étant arrêté à Bénévent dans la maison des Chevaliers, renouvela cette donation entre les mains de Guillaume de la Fosse, précepteur de la Pouille et de la terre de Labour, en reconnaissance des services qui lui avaient été rendus par les Templiers orientaux.[4]

En 1185, Boniface, évêque de Cannes dans la Pouille, donne à perpétuité au Grand-Maître tous les fonds de Sainte-Marie de Salina, avec leurs droits et dépendances, à charge d'une reconnaissance de trois livres d'encens.[5]

La même année 1185, Raymond d'Uzès, évêque de cette ville, confère à l'Ordre l'église de Barriac, par considération pour le précepteur de la maison de Challes.[6]

En 1186, Nicolas, évêque de Viviers, donna l'église Saint-Pierre de Bannes et quelques autres de son diocèse à

[1] Joh. Bapt. Gramaye, *Antiquitates, Austroburgus*, p. 115.
[2] Gramaye, *Ostenda*, p. 120.
[3] Gramaye, *Belgiolum*, p. 125.
[4] Aubert le Mire, *Opera diplomatica*, t. II. p. 1189 et 1191.
[5] *Italia sacra*, t. VII, col. 793.
[6] *Gallia Christiana nova*, t. VI, p. 621.

Digitized by Google

la maison de Jallès dans le Velay, à laquelle Arnaud de Bannes et ses enfants avaient auparavant donné tous les droits qu'ils avaient sur cette église.[1]

En 1187, don Sanche, roi de Portugal, en vue d'attacher de plus en plus les Chevaliers à son service, leur donna la ville d'Idanha, sur le Ponsul, qu'il venait de conquérir, conjointement avec eux, sur l'ennemi du nom chrétien.[2]

Un peu plus tard, Raoul, seigneur de Coucy, et la comtesse de Montferrand, femme du Dauphin, comte de Clermont, témoignent, dans leurs dispositions testamentaires, la haute estime qu'ils faisaient des Templiers.[3]

En 1195, Aliénor, comtesse de Saint-Quentin et dame du Valois, confère à l'Ordre dix livres parisis à percevoir tous les ans à perpétuité sur le péage de Crépy, à charge de faire tous les ans un service pour le repos de son âme.[4]

En 1199, Regnault, seigneur d'Aluie, accorde aux Chevaliers d'Arideville, du consentement de Hervé, comte de Nevers, la permission d'enlever tous les jours deux voitures de bois dans la forêt de Montmirel. Il confirme en outre à ceux de la maison de Melleraie les donations qu'ils avaient reçues de son prédécesseur, c'est-à-dire qu'il les exempte de tout péage et coutume dans son fief d'Aluie.[5]

Siger, châtelain de Gand, célèbre dans l'histoire de cette maison par sa vertu et ses libéralités, fut encore à cette époque un des bienfaiteurs du Temple. Non content de faire du bien à l'Ordre, il voulut entrer même parmi les Chevaliers, à l'exemple de Gérard de Landast et de quantité d'autres, qui avaient été mariés.[6]

En 1200, l'Ordre avait acquis dans le voisinage de Corbie des propriétés d'une certaine importance, comme le

[1] Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, t. III, p. 45.

[2] La Clède, *Histoire de Portugal*, t. I. p. 200.

[3] *Histoire de la Maison de Gand*, etc., p. 357 des Preuves ; *Histoire de la Maison d'Auvergne*, t. II, p. 257.

[4] Martenne, *Veter. Scriptor. Collectio*, t. I, col. 1010.

[5] *Histoire de la Maison de Vergy*, Preuves du livre II, p. 93.

[6] *Histoire de la Maison de Gand, de Guines et de Coucy*, p. 310.

Digitized by Google

prouve un accord du 22 février de cette année, entre les Templiers et l'abbé et le couvent de Corbie, sur une dispute d'interêts. L'esprit d'accommodement régnait donc chez les Chevaliers.[1]

En septembre 1209, une contestation survenue entre l'abbé de Saint-Denys et le grand-prieur des Templiers de France au sujet des serfs de Laigny-le Sec, fut réglée en faveur des Templiers. Cela prouve, apparemment, la justice de leur cause.[2]

En 1209, les Templiers furent appelés en Poméranie, et fondés dans les fiefs de Rorich, Pausin et Wildenheuh, dont on leur fit donation, comme de quelques autres terres.[3]

Cette même année 1209, Henri, duc de la Basse-Lorraine, donna aux Chevaliers de Vaillenpont, près de Nivelle, le droit de posséder en franc-alleu plusieurs fonds qu'un de ses vassaux, nommé Francon d'Archenne, avait détachés de fief de Thienes pour en transférer le domaine aux Chevaliers, et qu'il leur transféra en effet libres de toutes charges et redevances.[4]

Vers ce même temps, Frédéric, roi de Sicile, voyant l'usage qu'ils faisaient de leurs revenus, et par considération pour le précepteur de Sicile Guillaume d'Oréja, leur donna la maison qu'ils ont habitée à Messine, et une terre appelée *Murrum* dans le territoire de Saint-Philippe; le tout à la recommandation d'un français, nommé le comte Payen de Paris, très-considéré à la cour dudit Frédéric. L'acte en fut passé à Panorme, par Gaultier de Paléna, évêque de Catane et chancelier du royaume.[5]

Peu après, le même Frédéric confirma toutes les dona-

[1] Edgar Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, 2 vol. grand in folio, 1863, n. 512.

[2] Edgard Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, n. 749.

[3] *Historia episcopatûs Caminensis*, apud *Scriptores rerum Germanicarum* à Leudevig editos, t. II, col. 584.

[4] Aubert le Mire, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1209.

[5] *Siciliæ Antiquitates*, t. III, col. 1095.

Digitized by Google

tions faites à l'Ordre par le comte Raynauld de Modica, entre autres celles du lieu dit *Pantanum Salsum*, situé sur le territoire de l'Entini dans la vallée de Noto, et de toutes ses dépendances.[1]

A la même date, le comte de Toulouse se trouva sur le point de faire un long voyage, et il voulut, conformément à l'esprit de l'époque, que son testament fût reglé avant son départ. Par ce testament, il lègue aux Chevaliers du Temple et de l'Hôpital, au cas qu'il vienne à mourir en route, tout le blé et le vin qu'on aura recueilli cette année dans ses terres, et tout le bétail qui se trouvera pour lors dans ses écuries, destinant surtout à ceux du Temple son cheval de bataille, ses armes, sa cuirasse et toutes ses armures.[2]

En 1210, le Roi d'Aragon donna à Pierre de Montaigu, précepteur d'Espagne, en reconnaissance des derniers services rendus à l'Etat, le fort d'Azuda avec toutes ses fortifications, et la ville de Tortose en Catalogne, que les Chevaliers avaient autrefois vaillamment défendue.[3]

Quand les Croisés se furent partagé l'empire grec, Boniface, marquis de Montferrat, introduisit les Templiers dans la partie qui lui était échue, c'est-à-dire en Thessalie, où il leur donna une forteresse appelée Ravennique, avec toutes ses exemptions et dépendances. Dans le voisinage de cette place, ils fortifièrent à grands frais un lieu nommé Siton, que le marquis Pallavicin et le connétable de Boniface leur avaient donné pour servir de boulevard contre les Arabes. Après trois ou quatre ans de paisible possession, l'Ordre se vit enlever de force ces deux places par le successeur de Baudoin, qui prétendait ne s'en

[1] *Siciliæ Antiquitates*, t. III, col. 1097.

[2] Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*. t. III, p. 180.

[3] Mariana, *De rebus Hispaniae*, l. II, c. 23. Voici les paroles textuelles de ce célèbre historien: «Dertusæ navatæ superioribus bellis operæ merces, Templariis fuit abs Rege dono data ejus Militiae Magistro Montacuto.»

Digitized by Google

passer, dans l'intérêt de sa défense contre les Croisés même. Les Chevaliers portèrent plainte de ces injustices au Pape; et Innocent III manda aux archevêques de Patras et d'Athènes de solliciter auprès de l'empereur la restitution de ces places, dont il avait investi un seigneur de Citras, qui s'obstinait à les retenir. «Serait-il convenable, dit le Pontife, d'abandonner les intérêts de ces Religieux, qui essuient tant de travaux pour la cause commune? C'est pourquoi nous vous enjoignons d'avertir l'injuste détenteur, de l'obliger à restitution, et de l'y forcer même au besoin, par les voies d'interdit poussées à la dernière rigueur.»[1]

Dans les années suivantes, on trouve des fondations nombreuses, les unes en Chypre, à Pavie, à Nuits près de Cologne, à Carolei au Royaume de Naples, à Venise, et à Weck dans l'évêché d'Utrecht; les autres, en Zélande, au diocèse de Bois-le-Duc, dans celui de Bordeaux, à Toulouse, à Clichy, à Yvri près de Pontoise, à Troyes en Champagne, à Sarragósse, et à Viviers dans le Valais.[2]

En 1214, le compte d'Auxerre fit bâtir aux Templiers une chapelle dans la maison de plaisance que les comtes de sa famille avaient aux environs d'Auxerre, au lieu dit *Sainte-Nitasse.*[3]

Cette même année 1214, Ulric III, seigneur de Baugé, donne, du consentement de son fils, à la maison de la Musse la moitié de la pêche de son étang de Loise, proche de Baugé.[4]

En 1215, Simon, vicomte de Béziers et de Carcassonne, accorde une ferme appelée Monrédon, dans le voisinage de la Grasse.[5]

[1] Innocent. *Epistolar*, lib. XIII, p. 477, epist. 163 et 137.

[2] *Histoire générale de Jérusalem*, liv. IX, ch. 2; *Italiæ Antiquitates*, t. v, p. 14, part. 2, et p. 110; *Historia Episcopatûs Ultrajectani*, t. I. p. 261; Mansuet le Jeune, *Histoire crit. des Templiers*, t. I, p. 279 et 280.

[3] L'abbé Lebœuf, *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, t. II, p. 138.

[4] *Histoire de Bresse*, t. I, part. 1, page 52.

[5] *Gallia christiana nova*, t. VI, col. 139.

Digitized by Google

En 1217, Philippe, évêque de Beauvais, lègue à la Terre-Sainte par testament cent marcs d'or, pour être employés par les Templiers à l'entretien des Croisés, de concert avec son exécuteur testamentaire.[1]

La même année 1217, Thiébaut, duc de Haute-Lorraine, donne, pour marque d'attachement aux Templiers de ses Etats, l'usuaire de ses bois, la glandée et la pâture pour leurs animaux.[2] Au cas que leurs gens eussent causé des dommages, ils les restitueront, mais sans amende; et quand le précepteur viendra en cour, il y sera défrayé avec quatre hommes et quatre chevaux.[3]

En 1218, Léopold VI, dit le Glorieux, de la maison d'Autriche, donna cinq mille marcs d'argent aux chevaliers de l'ordre Teutonique pour faire l'acquisition de plusieurs terres, et cinquante marcs d'argent aux Templiers.[4]

En cette même année 1218, l'abbaye de Salival, du duché de Lorraine, s'engage à payer aux Templiers de Vic un cens annuel de deux sous, au milieu du mois de mai, savoir: pour le jardin de la Bonne-Fontaine, quatre deniers; pour deux jours de terre qui sont entre la vigne des Templiers et celle de sieur Symon, douze deniers; pour la crouée qui est entre la crouée de l'Evêque et celle de Salival, douze deniers. La charte latine où cet engagement est stipulé désigne l'échevin Lambert, et après sa mort quiconque sera *l'échevin des Templiers*, pour régler à l'avenir tous les différends qui pourraient s'élever concernant les prés ou les terres arables.[5]

[1] *Histoire de la Maison de Dreux*, p. 244.

[2] Cette coutume de faire pâturer les animaux dans les bois, surtout pour les chevaux, durait encore en Lorraine à la fin du XVIIIe siècle, c'est-à-dire à la Révolution.

[3] Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, p. 219; Digot, *Histoire de Lorraine*, t. II, p. 47.

[4] *Art de vérifier les dates*, t. III, p. 567; Michaud, *Histoire des Croisades*, t. II, p. 185, note.

[5] *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 17e année, avril 1868, p. 72. Une faute d'impression s'est glissée dans la charte latine repro-

Digitized by Google

En 1219, Baudoin, chevalier de Nançois dans le comté de Ligny, donna par aumône au Temple de Ruet, diocèse de Châlons, du consentement de sa femme et de ses héritiers, tout ce qu'il possédait à Couvertpuits, en hommes, bois, près, terres arables, une partie de son fief, et tout ce qu'il tirait dans les dîmes de Bacioncos, et de Vapincelon. Cette donation fut confirmée par Henri, comte de Bar, et par le chevalier Guillaume de Pierrefite, de qui dépendait le fief de Couvertpuits.[1]

En la même année 1219, Henri, fils aîné du comte Hugues III de Vaudémont, bâtit le Temple de Norroy, près de Mirecourt.[2]

En 1220, un gentilhomme barisien, nommé Robert de Sauldrupt, fit aux Chevaliers du pays un legs de dix mille francs, somme très-considérable pour l'époque, car souvent même les Reines n'avaient pas alors pour dot un avoir qui se montât plus haut. Le donateur mourut en scellant l'acte de donation.[3]

Toutes ces libéralités sont des preuves de l'estime universelle dont jouissaient alors les Templiers. Cette estime a duré toujours. Mais en Lorraine, et à Metz, on estimait cette Chevalerie autant qu'ailleurs et plus qu'ailleurs. Ce fait remarquable a sa raison très-naturelle. C'est que la Lorraine et Metz furent particulièrement le pays des bons, le pays des sages, le pays des braves, le pays des savants, le pays des nobles et le pays des saints.

N. B. La démonstration de cette théorie sur l'histoire de Lorraine se trouve complète dans notre *Histoire des écoles d'Austrasie.*

François Jacquot.

(La suite prochainement.)

duite par ledit *Journal.* On y lit: *ortum Boni Fontis.* Il est évident qu'on doit lire: HORTUM *Boni Fontis.*

[1] Mansuet le Jeune, *Histoire crit. des Templiers*, t. I, p. 310 et 311.

[2] Digot, *Histoire de Lorraine*, t. II. p. 160 et 161.

[3] *Mémoires de Bar*, ms.

Digitized by Google

LA TROUVAILLE DE MANDEREN.

En mars 1872, un habitant de Manderen (Moselle), en faisant creuser les fondements d'une maison de cette commune, a trouvé un énorme bloc de monnaies pesant plus de cent kilogrammes et enfermé dans de la toile.

Ce trésor en monnaie de billon appartient presque en entier aux règnes de S. Louis et de Philippe-le-Bel, XIIIe et XIVe siècles. On y rencontre en très-petite quantité des baronnales françaises et des archevêques de Trèves, mais ces dernières en plus grand nombre.

Voici ce que j'ai pu découvrir dans quelques kilogrammes qu'un ami a bien voulu me communiquer.

MONNAIES ROYALES.

1. PHILIPPE II (Auguste), roi de France (1180—1223), au nombre de 4 pièces.
   PHI.... assez fruste, denier.
   R. Dans le champ FRANC. Arras.
2. LOUIS IX (le Saint), roi de France (1226—1270).
   LUDOVICUS REX, croix entre deux grènetis, denier.
   R. Chatel, Turonus civis, id.
3. PHILIPPE III (le Hardi), roi de France (1270—1285), au nombre de 4 pièces.
   PHILIPPUS REX, croix entre deux grènetis, denier.
   R. Chatel, Turonus civis.
4. PHILIPPE IV (le Bel), roi de France (1285—1314).
   PHILIPPUS REX, croix dont la branche coupe la légende, denier.
   R. Burgersis (Bourges), dans le champ NOVUS, surmonté d'une fleur de lys.
5. PHILIPPE IV (le Bel), roi de France (1285—1314.)

Digitized by Google

PHILIPPUS REX, croix entre deux grènetis, denier.
R. Turonus civis, chatel, id.

6. LOUIS X (le Hutin), roi de France (1314—1316.)
LUDOVICUS REX, croix, obole (rare).
R. Chatel, Turonus civis.

ROIS D'ANGLETERRE.

7. EDOUARD II, roi d'Angleterre (1307—1329.)
EDWARD..... denier.
R. Civitas london, croix cantonnée de bezans.

BARONNALES FRANÇAISES,

8. CHARLES, COMTE DE VALOIS, d'Anjou, etc. Né en 1270, mort le 16 décembre 1235. Pièces au nombre de 2.
KROLUS, COMES, croix pattée entre deux grènetis, denier.
R. Chatel surmonté d'une fleur de lys, MONETA MARCH. entre deux grènetis.

9. ALPHONSE, COMTE DE TOULOUSE et de Poitiers, marquis de Vence (1249—1272).
Croix, MARCH. VINC. entre deux grènetis, denier.
R. Chatel, ALFUNSUS COMES, id.

10. ALPHONSE, COMTE DE TOULOUSE et de Poitiers, marquis de Vence (1249—1272).
A. MARCH. VINCIE, croix entre deux grènetis, denier.
R. Chatel, COMES TOLOS. (Toulouse), entre deux grènetis.

11. RAOUL DE CLERMONT, vicomte de Châteaudun, seigneur de Néelle (...—1259)
RADULFUS COMES, croix entre deux grènetis, denier.
R. Chatel, CASTRIDUI (Châteaudun), entre deux grènetis.

12. THIÉBAUT V, COMTE DE CHAMPAGNE (1201—1253.
Croix cantonnée de 2 croissants et de 2 tours, TEBOLT COMES, denier.
R. Peigne surmonté de 2 tours, CASTRI PRUVINS. (Provins).

13. THIÉBAUT VI, COMTE DE CHAMPAGNE (1253—1270).

Digitized by Google

Croix cantonnée d'un croissant et de . . . . TEBOLT COMES, denier.

R. Peigne surmonté de 3 tours, CASTRI PRUVINS.

14. . . . - Croix pattée, denier.

R. Chatel, COMES JULICIE.

15. Croix pattée, cantonnée de 4 bezans, légende entre deux grènetis, obole.

R. Autel surmonté d'une étoile, accompagné de deux croissants.

MONNAIES DES PRÉLATS.

16. Archevêque d'Arles — Croix pattée, ARELATIS (Arles), entre deux grènetis, denier.

R. Main bénissant, ARCHIEPI, XIIIe siècle.

18. Croix entre deux grènetis, P. T. H. MARTIR, denier. Pièces au nombre de 20.

R. Main bénissant, BISUNTIUM (Besançon), XIIIe siècle.

18. Abbaye de Saint-Martin de Tours — Croix pattée, TURONUS CIVIS, denier.

R. Chatel, S. C. S. MARTINUS, XIIIe siècle.

19. Baudoin, comte de Luxembourg, archevêque de Trèves (1307—1354,) obole. Pièces au nombre de 14.

BALDUINUS, buste mitré de face, bénissant de la main droite.

R. TREVERS, clef à côté d'un aigle.

20. Prélat vu de face, mitré, tenant la crosse, etc.

R. Perspective d'une ville, denier d'argent.

A. Dufresne.

METZ EN 1872,

SES RUES, PORTES, PLACES ET QUAIS,

par F.-M. Chabert.

Introduction.

L'histoire de la ville de Metz est longue et intéressante.

Digitized by Google

Elle remonte dans l'antiquité à la période gallo-romaine et se continue, à travers les siècles, par une sorte d'invididualité. Au moyen-âge surtout, elle a un aspect curieux à étudier. *Tout homme est libre sur son* territoire. C'est l'article premier de sa coutume écrite.

Un goût persévérant s'est attaché aux études historiques, depuis plusieurs années. C'est ce qui nous engage à publier une nouvelle édition de notre ouvrage, paru sous le titre: *Les Rues de Metz.*[1] Nous l'avons augmenté, pour la partie ancienne, de récits importants de nos chroniques et des chartes conservées dans les dépôts publics; et pour la partie moderne, de renseignements divers recueillis de la bouche même de témoins contemporains des faits que nous signalons. Cette multiplicité d'événements sérieux donnera de l'attrait à notre travail. En outre, nous n'avons pas manqué, à chaque article, d'interroger les pierres, les monuments, tout ce qui peut parler à l'esprit et au cœur. Sur ce long trajet, nous ne laissons échapper aucune trace qui témoigne des luttes toujours renouvelées entre le progrès et le préjugé, aucun moëllon qui stimule la pensée et éveille l'intelligence.

Nous aimons notre ville de toute notre âme, par ce que son passé est riche en grandeurs et parce quelle présente les points de vue et les aspects les plus variés.

L'étude de son histoire est donc utile; la forme adopté dans notre récit aura l'avantage d'intéresser sans tenir trop en haleine.

Parmi les lettres qui nous sont parvenues à l'occasion de la première édition de *l'histoire des Rues de Metz*, nous citerons la suivante que nous adressait M. Félix Maréchal, notre maire regretté:

«Metz, 28 mai 1862.

«Monsieur et très-honoré Collégue.

J'ai reçu vos *Rues de Metz*, que Vous n'avez fait l'honneur de

[1] Le manuscrit du premier volume de la deuxième édition étoit terminé dès avant la guerre de 1870. La composition en était commencée, lorsqu'il fut anéanti par le sinistre qui a consumé les ateliers de l'imprimerie située rue des Clercs, 14, et tout ce qu'ils contenaient (Nuit du 3 au 4 décembre 1871.

Digitized by Google

«m'adresser, il y a quelques jours. Quoique connaissait déjà une bonne «partie de votre ouvrage par ce qui en a paru dans l'Austrasie ou «dans les journaux de la localité, je ne me suis pas moins empressé de «vous relire, persuadé d'avance du plaisir et de l'intérêt que j'éprouve-«rais à visiter, en votre compagnie, le rues un peu tortueuses de notre «antique cité.

«Je vous présente mes remerciements sincères, en vous priant, mon «cher collègue, de vouloir bien agréer l'assurance de mes sentiments dévoués

ABREUVOIR (Place de l')

Elle aboutit au veil abreuvoir de Seille, nommé dans plusieurs titres, *l'abreuvoir de la Chapelotte.* Cet endroit, où l'on continue à mener les chevaux boire et se baigner, est pavé au fond, depuis la fin du XIVe siècle. L'ouvrage a été refait entièrement à neuf, en 1756.

ABREUVOIR (Place de l')

Elle commence à la place Saint-Louis et s'étendait autrefois jusqu'au terrain de la place Chapelotte, dont la place de .l'Abreuvoir la sépare aujourd'hui.

(ALGER Rue d')

A plusieurs fois des réclamations pressantes avaient été adressées à l'autorité municipale, contre l'ancien nom porté par cette voie de communication. Enfin, le 4 janvier 1840, un arrêté décida que : *la rue de Stancul, servant de communication entre les rues de la Boucherie Saint-Georges et des Jardins, cesserait de porter cette dénomination, et s'appellerait rue d'Alger.*

ALLEMANDS (Porte des)

Au commencement du XIIe siècle, la partie de Metz appelée plus tard *rue des Allemands,* était encore un lieu champêtre planté de vignes; quelques maisons seulement y étaient dispersées. Lorsqu'elle eût été transformée en un véritable faubourg, ou l'enferma dans l'enceinte de de la ville, par la construction d'une porte à son extrémité vers la campagne. Cette porte est comprise dans la liste conservée par la grande chronique de Praillon, *des portes et poternes ouvertes* (en 1324) *dans lesquelles on pouvoit entrer et saillir de nuict et de jour et qui estoient nommées comme s'ensuit : les portes Serpenoise, Saint-Thiébaud, Chanlerue, des Repenties, la portenne Saint-Nicolas ou champ Nemery, les portes à Maizelle, on* (au) *pont Dame Collette, au Haut Champel, en Chandellerue, du Pont Remond, à la Saule en Rhinport, en Chambiere, qui ci et de coste l'hostel sire nicolle Lambert, outre Muzelle, du Pont des Morts, en Anglemur, Patais que estoit ou* (au) *meis (jardin) Charle.*

F.-M. Chabert.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire statistique de la phthisie pulmonaire à Metz pendant la période décennale de 1850 à 1860, par M. le docteur Saunois; Metz, 1864, chez Verronnais.

On a reproché au climat de Metz de favoriser le développement de la phthisie pulmonaire. Mais rien ne justifie ce reproche adressé au climat de notre pays. C'est ce que démontre savamment M. Saunois, l'un des médecins de Metz que l'opinion place au rang des plus dignes et des plus compétents.

Dans son *Histoire statistique de la phthisie*, M. Saunois procède avec beaucoup de méthode. Il caractérise d'abord la phthisie, en l'étudiant d'après Laënnec, Louis, Andral, Bayle, Bricheteau, Portal, Dezeimeris, et tous les médecins fameux qui ont traité avant lui cet important sujet. Parmi les grandes autorités qu'il fait intervenir pour éclairer ses premiers pas, nous remarquons Hippocrate; et M. Saunois nous fait voir pertinemment que cet illustre *Père de la médecine* avait déjà parfaitement connu la phthisie et démêlé son caractère constitutif.

Après ces données générales, M. Saunois nous offre une étude savante sur le climat physique de Metz. Il nous en fait connaître les lieux, les airs et les eaux dans le plus grand détail; et il insiste avec raison sur les eaux de Gorze, qui sont pour la ville de Metz un vrai trésor à tous égards. Douze pages très-intéressantes, très-riches surtout d'observations scientifiques, sont consacrées par M. Saunois à cette partie fondamentale de son sujet. Il prouve que le climat de Metz, intermédiaire entre le vosgien et le séquanien, n'en a pas les maladies propres, savoir : les fièvres éruptives, le goître et la suette. Il démontre enfin que la phthisie n'est pas du tout la maladie propre de Metz, attendu que la phthisie est un vrai mal cosmopolite.

Digitized by Google

Parvenu à ce point de sa démonstration, M. Saunois nous transporte au Sénégal, aux Antilles, en Guyane, à Mayotte, à Madagascar, à la Réunion, à Taïti, au Mozambique, en Chine et en Indo-Chine; il nous ramène à Madère, à Rome, à Nice, à Pise, à Naples, à Lisbonne, à Alger, à Venise, à Florence, à Gènes, à Livourne, à Palerme, à Genève. Partout, il nous fait voir les ravages causés par phthisie. Voilà donc une maladie dont le climat de Metz est reconnu fort innocent.

Quant à Metz, les cas de phthisie constatés dans la période de 1850 à 1860 se sont élevés à un total de 1448. C'est à peu près 10 pour 100 de la mortalité générale. Sommes-nous donc si mal partagés? Non, sans doute. «Soyons satisfaits de notre ciel et de notre ville», telle est la conclusion où nous conduit M. Saunois, par ses arguments péremptoires.

Un des passages remarquables de *l'Histoire statistique de la phthisie*, c'est celui où M. Saunois s'élève avec force contre l'usage du tabac, qu'il envisage comme un mal désastreux. Voilà, dit-il, ce qui débilite la jeunesse actuelle, «ce qui offre une occasion cent fois favorable à l'éclosion de la phthisie.» Avis donc aux fumeurs! avis surtout aux fumeurs jeunes!

M. Saunois termine par ces paroles: «L'homme naît pour souffrir et mourir: c'est la loi de la création. Les maux et les souffrances sont à peu près également répartis dans tous les lieux. Le médecine soulage ceux qu'elle ne guérit pas; mais l'homme augmente souvent sa part de douleurs et de maladies, par sa négligence des lois de l'hygiène, *par l'oubli des lois éternelles de la morale et de la religion.*»

Voilà le langage d'un véritable médecin. Ce sont là des paroles d'or. On serait heureux que la science n'en eût jamais d'autres.

François Jacquot.

Digitized by Google

SUR

L'ORATOIRE DES TEMPLIERS
DE METZ.

(Suite)

Nous continuons à donner des preuves de la haute estime dont jouissaient les Templiers, tant dans l'église que dans le monde. Leur popularité, leur bonne renommée, leur parfaite innocence, leur vertu pure et sans tache, on pourrait même dire leur sainteté de mœurs et de doctrine, tout cela est démontré clairement, hautement, logiquement, par la continuité des dons qui ne cessent d'affluer en faveur de l'Ordre.

Vers l'an 1220, deux seigneurs flamands, Otton de Trasegmes, dans le comté de Nivelle, et le chevalier Philippe, de la famille des comtes de Flandre, marquèrent aussi leur estime à l'Ordre du Temple, le premier en donnant une forêt au Temple de Vaillenpont, le second en donnant plusieurs fonds de terre et deux maisons de la ville d'Oostbroeck.[1]

Peu après ce temps, Guillaume, évêque de Paris, confirma une donation de la moitié des dîmes de Dueil, faite par le connétable de France Mathieu de Montmorency au profit des Chevaliers du Temple. Cette maison, l'une des plus nobles à France, a d'ailleurs fourni plusieurs sujets à l'Ordre.[2]

En 1221, le chevalier Pierre de Cornillon, du diocèse de Meaux, reconnaît avoir donné au Temple de Coulom-

[1] J.-B. Gramaye, *Antiquitates Brabantiae*, de urbe Nivella, p. 7; idem, *Antiquitates Comitatûs Flandriæ*, p. 115.

[2] *Histoire de la Maison de Montmorency*, p. 135.

Digitized by Google

miers vingt arpents de terre, deux arpents de prés et tous les fonds qu'il avait hérités de Renaud de Quincy, en échange des aumônes qu'il avait faites auparavant aux Chevaliers; ce qui se trouve attesté par Vuillaume, évêque du diocèse.[1]

En 1223, les trois frères Raymond, Gonfred et Rostaing d'Agout, seigneurs de Toulon, ancêtres du pape Clément V, gratifièrent les Chevaliers provençaux d'un grand nombre de franchises et priviléges, et se rangèrent ainsi dans le nombre des amis et bienfaiteurs du Temple.[2]

En 1226, le 8 juin, la duchesse Agnès de Bar, veuve de Ferri II duc de Lorraine, donna aux Templiers le moulin de Longwy, en accordant cependant aux Religieux de Châtillon le droit d'y prendre vingt resaux de blé.[3]

On pourrait grossir bien davantage la liste des offrandes qui furent ainsi faites aux Templiers, à toutes les époques, dans les divers pays. Mais il n'est pas nécessaire d'épuiser le sujet. Ce que nous en avons dit jusqu'ici pourra suffire très-largement. Bref, jamais ni les Papes, ni les Rois, ni les Evêques, ni les Seigneurs, ni la chétienté prise en masse ne cessèrent de donner aux Templiers des marques d'attachement. Dans les dernières années comme dans les premières, les libéralités se continuent, les offrandes arrivent de toutes parts. Il en résulte une objection des plus sérieuses, un démenti formel contre ceux qui prétendent que, vers la fin de son existence, l'Ordre du Temple avait singulièrement déchu.[4] Laissons donc parler encore, une dernière fois, les documents.

Le 25 juillet 1273, une convention entre l'abbé de Villers-Bettnach et les Templiers, relativement à des rentes,

[1] *Pièces Justificatives de l'Histoire de l'église de Meaux*, p. 112.

[2] *Gallia christiana nova*, t. I, col. 747.

[3] Digot, *Hist. de Lorraine*, t. II, p. 55; Viville, *Dictionnaire du département de la Moselle*, art. *Longuyon*, p. 241.

[4] Mansuet le Jeune, *Hist. crit. des Templiers*, t. II, p. 89; Aug. Digot, *Mémoire sur les établissements de l'Ordre du Temple en Lorraine.*

Digitized by Google

prouve l'existence à Gillocourt près de Brehain-la-Cour d'une commanderie des «Frères de la Chevalerie dou Temple,» due à la munificence des Lorrains et de leurs seigneurs.[1]

Vers le même temps, Renaud, troisième fils du comte Henri II de Bar, dota le Temple de Braux, situé dans un canton du diocèse de Châlons-sur Marne qui appartenait au Barrois.[2]

En 1294, Sybille de Baugé, comtesse de Savoie, légue par testament au Temple de la Mousse, pour le repos de son âme et de celles de ses parents et ancêtres, quatre cents livres, qu'elle destine à l'entretien de deux prêtres, Templiers ou séculiers, dont elle souhaite qu'on augmente le nombre de ceux qui sont attachés à cette maison pour y célébrer les divins offices.[3]

Quelque temps après, Odon, comte de Roussillon, fit un legs pieux, dont les termes n'ont pas peu embarrassé les glossateurs.[4] «Je donne, dit-il, au seigneur Pierre de Montancelin cent livres tournois et une de mes armures complètes, savoir mon heaume à visière, mon bassinet,[5] mon pourpoint de taffetas,[6] mon godbert,[7] mon gorgerin,[8] mes boucliers, mon gaudichet,[9] mes trumulières d'acier,[10] mes

[1] Viville, *Dictionnaire de la Moselle*, art. Brehain-la-Cour, p. 71. Voir aussi les articles *Pierrevillers*, p. 319, et *Richemont* p. 344.

[2] Digot, *Hist. de Lorraine*, t. II, p. 160—161.

[3] *Corps universel de Diplomatique*, t. I. p. 289.

[4] Martenne, *Thesaurus Anecdotorum*, t. I. p. 1306; Mansuet le Jeune, *Histoire crit. des Templiers*, t. II. p. 110.

[5] Casque léger.

[6] Même chose que le *gambeson* ou *gobisson* de cuir ou de drap, doublé de laine, dont parle Michaud, *Hist. des Croisades*, t. IV, 159 d'après le P. Daniel et Montfaucon.

[7] Même chose que le *haubert*, cotte de mailles, ou sorte de cuirasse ancienne.

[8] Partie de l'armure couvrant la gorge, quelquefois tissue d'or ou d'argent.

[9] Mansuet le Jeune dit qu'il *ignore ce que ce terme signifie*. On croit que ce pouvait être une armure couvrant le bas ventre et s'adaptant au haubert, auquel elle formait prolongement.

[10] Brassards.

Digitized by Google

cuissards, mes cottes-d'armes,[1] mon grand-couteau et ma petite épée. Je prie en outre ledit seigneur de faire à ma décharge le voyage d'outre-mer, au premier passage général; et au cas qu'il en soit empêché, je lègue la susdite somme de cent livres au Temple, pour l'entretien d'un Chevalier destiné à combattre en ma place à la prochaine croisade.»

En 1297, Ferri II, duc de Basse-Lorraine, lègue au Temple et à l'Hôpital tous ses chevaux, palefrois et sommiers.[2]

Robert II, duc de Bourgogne, ne fut pas un bienfaiteur moins zélé de l'Ordre du Temple. On le voit par son testament, où les Chevaliers sont comblés d'offrandes. On le voit aussi dans un acte où le frère Geoffroi de Vichier, commandeur et visiteur des maisons de France et d'Angleterre, parle ainsi : «En considération de l'attachement, des services et bienfaits dont le très-haut et très-puissant duc Robert honore et a toujours honoré notre Chevalerie, je lui cède et accorde, pour tout le temps de sa vie, notre maison de Formont-sur-Seine, diocèse de Paris, avec toutes ses dépendances, à condition cependant qu'il y fera chanter le service divin comme de coutume.»[3]

Nous n'en dirons pas davantage sur l'article des donations. Nous avons assez prouvé qu'elles eurent lieu toujours, qu'elles se montrèrent dès le commencement, et qu'elles durèrent jusqu'à la fin. La réflexion qui naît de ce fait remarquable est ceci : «Les Templiers vécurent toujours dans l'innocence, et ils jouirent toujours d'une excellente réputation. S'il avait été reconnu en aucun temps qu'ils eussent dégénéré, s'ils avaient fait réellement mauvais usage de leurs richesses, on se fût empressé moins à les combler d'offrandes.»

Par là tombe cet argument fragile de ceux qui repré-

[1] Le latin met *chantones* pour *centones*, ce qui signifie la même chose que *Subarmalis*.

[2] Mansuet le Jeune, *Hist. crit. des Templiers*, t. II, p. 110 ; Digot, *Hist. de Lorraine*, t. II. p. 135.

[3] *Histoire de Bourgogne*, t. II, Preuves, p. 67.

Digitized by Google

sentent les Templiers comme des hommes de débauche, sans autre raison que celle de leurs immenses richesses. En thèse générale, on n'est pas vicieux, on n'est pas criminel pour avoir des richesses. On a vu des justes, on a vu des saints dans les plus hautes régions de l'opulence, et jusque sur les trônes. Ni la richesse ne donne la vertu, ni elle ne l'ôte à ceux qui la possèdent. Le principe du vice est ailleurs: il tient à la racine même de nos volontés corrompues. Mais voyez ce que devient la logique formidable des siècles. En 1307, la France vit périr les Templiers, *trop riches*, disait-on, *et partant corrompus*. En 1789, la France pareillement vit exterminer ou spolier son Clergé d'abord, puis aussi sa Noblesse, *trop riches*, évidemment, *et partant corrompus*. Aujourd'hui, la France voit enfin la guerre déclarée à ses Propriétaires, à ses Capitalistes, par la raison pure et simple qu'ils sont *trop riches et partant corrompus*. Quel est donc l'honnête homme qui voudra s'appuyer d'un pareil argument ?

En France et en Angleterre, les Templiers avaient paru dignes d'occuper la plus haute position. Ils avaient la garde du trésor royal; ils avaient le privilége de ne pas payer d'impôt; ils vivaient sous une juridiction propre, et par conséquent se trouvaient dans une indépendance complète vis-à-vis de l'autorité du prince; ils jouissaient du droit d'asile. Les Papes s'efforçaient de leur procurer partout les mêmes prérogatives. Avant qu'il n'y eût des Jésuites, c'étaient les Templiers qui paraissaient le type du chrétien, le «nec plus ultra» de l'esprit catholique. Ces favoris de l'Eglise étaient d'ailleurs les favoris du monde. Chacun les révérait pour leur bravoure et leur catholicisme. Il n'est pas rare, au XIIIe siècle, de les voir mêlés même dans les affaires politiques. Nul n'avait plus qu'eux la confiance et l'affection des Souverains Pontifes. Innocent III, l'un des plus grands Papes, aimait à les charger de ses messages, et il avait en eux ses hommes d'affaires habituels. En 1206,

Digitized by Google

notamment, il députa le templier Thomas son proche parent, vers le Roi d'Angleterre, pour l'exciter lui et son peuple à prendre part à la Croisade. En 1211, ce fut le templier Durand que le même Pontife députa aussi en Angleterre, conjointement avec le légat Pandolfe, pour y travailler au rétablissement de la paix.[1] Innocent III déclara même d'une manière expresse qu'aucun prélat n'avait le droit d'excommunier un membre de l'Ordre, ni de frapper d'interdit aucune de ses églises. Honorius III lança l'anathème contre quiconque se permettrait des violences envers un Templier, et il statua que le coupable ne pourrait obtenir l'absolution qu'à Rome. Grégoire IX décida qu'à moins d'une permission spéciale, aucun prélat ne pourrait prendre gîte dans les maisons du Temple, si ce n'est dans celles où une hospitalité de ce genre aurait été rendue expressément obligatoire, en vertu même de la fondation. D'après une décision d'Innocent IV, aucun Templier n'était obligé à comparaître devant l'évêque du diocèse, pour répondre à une accusation intentée contre lui. Les supérieurs de l'Ordre avaient seuls qualité pour juger tout Chevalier contre lequel des plaintes pourraient s'élever; à eux seuls était réservé aussi le droit de châtier ou de punir les accusés qu'on aurait reconnu coupables. En un mot, les Templiers jouissaient de la plus grande faveur. Ils vivaient en dehors de la loi commune, ne relevant que du Pape et de leurs chefs domestiques, à l'abri d'une situation qui leur conférait l'immunité complète.[2]

Autant ces Chevaliers célèbres étaient en crédit à la cour de Rome, autant ils obtenaient faveur et confiance

[1] Receveur, *Histoire de l'Eglise*, t. V, p. 576.

[2] Ceci même fut l'argument principal dont se servit Gilles de Rome au concile de Vienne, pour combattre les exemptions des Religieux. Les évêques se plaignaient fort de ces exemptions, qui donnaient lieu à trop d'abus. Gilles de Rome, archevêque de Bourges, faisait surtout valoir l'exemple des Templiers «dont les évêques auraient prévenu la corruption, disait-il, s'ils avaient eu le droit de les visiter.» Sans xaminer pour le moment ce que furent les Templiers à l'endroit de la

Digitized by Google

auprès des autres cours. C'est ainsi qu'à Paris, à Londres, à Edimbourg, à Prague, et dans toutes les capitales,[1] on les voyait honorés constamment de l'amitié des Rois. Souvent, ils étaient chargés de la levée des impôts dans des provinces entières; car on aimait à leur confier, comme à des mains véritablement sûres, ces délicates et importantes questions ou commissions d'argent. Ils allaient en mission fréquemment d'un royaume à l'autre, tantôt pour l'intérêt du Pape, tantôt pour l'intérêt des Rois, mais principalement pour l'intérêt de la Terre-Sainte. Ils intervenaient comme négociateurs ou garants des traités, comme médiateurs entre les divers princes, et quelquefois comme arbitres dans les plus épineuses questions d'Etat. Le roi David d'Ecosse n'avait dans son entourage, pour ainsi dire, que des Templiers. Le grand-précepteur Guillen de Montedon fut désigné par le roi Pierre d'Aragon pour être le tuteur de son jeune fils. Ce dernier fut plus tard le roi Jacques, lequel, étant tombé gravement malade et profitant de son heureuse expérience, nomma lui-même pour tuteurs de son fils Alphonse les chefs du Temple et de l'Hôpital.

Voilà des faits bien significatifs; et il y en aurait à citer bon nombre du même genre.[2] Tous ces faits peuvent nous donner une idée du crédit universel dont l'Ordre des Templiers jouissait, tant dans l'Eglise que dans le monde.

Or ce crédit général, ce crédit constant nous prouve assez que les Templiers furent des hommes de bonnes mœurs. Ce qui achève de porter sur ce point la lumière la

CORRUPTION, on peut voir que tout le monde est d'accord en ce qui regarde leur droit *d'immunité*.

[1] Damberger, *Histoire synchronistique*, t. XII, p. 603; Chovanetz, *l'Abolition des Templiers*, p. 66; Mansuet le Jeune, *Histoire critique et apologétique des Templiers*, passim.

[2] Dans notre *Histoire des Templiers*, la question est traitée d'une façon plus complète. Ici, nous nous sommes bornés aux faits les plus strictement essentiels, pour ne pas sortir de la brièveté qui nous est imposée par la nature de ce travail.

Digitized by Google

plus claire, c'est que les Templiers furent continuellement des hommes de travail et des hommes de prière. Car il ne faut point chercher la pierre de touche de la valeur morale des homme ailleurs que dans *le travail*, et surtout que dans LA PRIÈRE.

Nous prenons occasion maintenant de ces dernières paroles pour nous arrêter d'une manière suffisante à l'*Oratoire des Templiers* de Metz, ce qui est l'objet particulier de la présente dissertation. *François Jacquot.*

(La suite prochainement.)

METZ EN 1872,

SES RUES, PORTES, PLACES ET QUAIS,

par F.-M. Chabert.

(Suite.)

En 1444, à l'approche des troupes réunies de Charles VII, roi de France et de René d'Anjou, roi de Sicile, devant Metz, le bourg des Allemands fut rasé. Pendant le siége, le 8 février, les arches du pont s'écroulèrent. Ce pont fut entièrement rétabli en 1445. La même année, se fit la fondation de la tour actuelle *devers la porte Dame-Collette.* On donna à sa base 18 pieds d'épaisseur, *et depuis le fondement jusques à fleur de terre 14 pieds. Ce fondement fut fait en onze jours par maistre Henry de Rançonval et le dix-huitième jour d'aoust en suivant, on acommencoit à besongner à l'autre tour, c'est assavoir celle du costé devers Maizelle.*

C'est par la porte des Allemands que Frédéric, empereur d'Allemagne, fit son entrée dans Metz, le samedi 18 septembre 1473. Le clergé, ayant l'évêque à sa tête, s'était porté au devant de lui jusqu'à l'église extérieure de Sainte-Elisabeth de Hongrie.[1] Là, Frédéric descendit de cheval pour baiser le morceau de la vraie croix que lui présenta l'évêque. *Puis il remontit à chevalz, desoubs un ciel de drap d'or con li avoit aparellié. Les rues estoient parées de mays* (branches vertes) *d'un costel et d'aultre de la porte des Allement jusques la grant esglise* (Cathédrale).

On voit encore empreints en éclats, sur les murs de la porte des Allemands, les coups de l'artillerie de l'armée impériale conduite au

[1] Cette église élevée, en 1312, par les Chevaliers Teutoniques, était pour le service de la succursale de leur maison près de l'église Saint-Eucaire. Elle a été démolie en 1552.

Digitized by Google

Siège de Metz par Charles Quint.[1] L'inscription gothique qui se lit à la tour à droite du pont-levis a été en partie mutilée à cette époque. Elle indique que Henry de Burstorf et de Ranconval fut le maître principal de l'ouvrage l'an 1445.[2] La niche, vide aujourd'hui, qui existe, à gauche, au dessus de la porte, était ornée d'une statue de la Vierge connue sous le nom de *Notre-Dame-Protectrice.* Sous le crucifix, on lisait : *Amamus te, Domine, et benedicimus tibi.*

Les murailles que la rivière de Seille baigne de ce côté, ont été réparées à différentes fois.

En 1503, un débordement considérable avait ruiné plusieurs des constructions inférieures. On enleva les deux étroites portières par où l'eau saillait dehors et qui se trouvaient dessous l'arche entre la porte et le boulevard.[3] *Quant les glaices desgelloient, ces portières* (à cause de leur faible largeur) *esttrangloient l'yaïe, tellement que tout desrayoit et faisoit de grans dopmaiges ès foussé et ès fondement des tours d'icelle porte . . . Fut l'airche toute ouverte avec ung vental : de laquelle chose les habitans de la vigne Saint-Avold, et tous ceulx et celles qui ont maisons par dedans Metz au long de Saille, furent bien joyeulx. Et fut le dict foussé tout pavé de pierres de taille encramponnées de fer mis en plomb. Et n'y ait homme,* dit le chroniqueur, *qui sceust croire le fer et le plomb qui fut mis, s'il ne l'avoit veu, ne les grandes coustanges qui furent faites pour celluy ouvraige à retenir.*[4]

Au contrefort du pied de la tour construite par Henry de Ranconval, se trouve l'indication d'une restauration importante en 1506.

Les Annales messines mentionnent un curieux document historique dont nous donnons un extrait : L'ÉPITAPHE MIS ET GRAVÉ EN PLOMB QUI EST ENMURÉ A LA PORTE DES ALLEMANS, *assavoir* EN L'ARCHE LA OU L'EAU PASSE PAR DESSOULZ, MIS PAR MOY, JEHAN MARIATTE, L'ORFEBVRE.

L'an M. V^c^ *et XXXI, seigneur Philippe Dex, escuyer, seigneur du Neuf chastel devant Metz, avoit l'administration et gouvernement pour la cité des ouvrages du baile de la porte des Allemans commençant à icelle*

[1] Consulter : JOURNAL DU SIÉGE DE METZ EN 1552. *Documents relatifs à l'organisation de l'armée de l'empereur Charles-Quint, et à ses travaux devant cette place,* etc. publiés par F.-M. Chabert. In 4°, Metz, 1856.

[2] Le fac-simile complet de cette inscription est conservé dans les cartons de la Bibliothèque de la ville.

[3] Ouvrage de défense, espèce de château.

[4] Les détails que donne la chronique sur l'exécution des travaux, sont très-intéressants.

Digitized by Google

porte jusques aux barres[1] *de la Basse Saille: et estoit seigneur Humbert de Serrieres pour lors maistre eschevin de Metz, Charles roy des Espaignes. empereur des Allemaignes et Italie ; Ferdinand, roy des Romains, frère dudit Charles ; Françoys, roi de France, premier du nom, et Clement VII, pape. Et y avoit en la chrestienté gros troubles et altercations du pape, des cardinaulx, evesques, prestres et moines, à l'encontre de Martin Luther... auquel adheroient Jehan, duc de Saxonne, Philippe landgraff de Hesse, George, marquis de Brandebourg, le grant maistre de Prusse, Ernest, duc de Lunebourg, les cités de Strasbourg, Ulm, Nurnberg, Ausbourg, Francfort, les Anseates, les Suysses et plusieurs aultres princes et nations d'Allemaigne . . . Voilà le contenu dudit epitaphe, dedans lequel sont mis et gravez les coings des florins de Metz, le coing des gros de Metz, des bagues et angevines, frappés dedans le dit plomb : la valeur des dits florins et gros de Metz ; la valeur du marc d'or, la valeur du marc d'argent ; la valeur de la quarte de bled, vendue pour lors trente six solz ; la quarte de vin, vingt derniers. Et celluy qui avoit la commission de payer les ouvriers, est mis au dit* plomb.

Sous l'arcade, sur la clef de voûte de l'un des arcs doubleaux, est une inscription accompagnée de deux troupes et d'un signe d'appareil ; elle confirme que sieur Philippe Dex eut la direction de l'ouvrage fait en 1531.

De tous les châteaux, qui défendaient les entrées de la ville, celui de la porte des Allemands est le seul qui ait été conservé.[2] Il nous donne à la fois une idée de ceux qui existaient et de l'architecture militaire messine au moyen-âge. Ces châteaux forts, flanqués de grosses tours, dont les deux plus avancées présentaient une plate-forme destinée à l'établissement de batteries, avaient chacun son châtelain. Ils se composaient de deux parties distinctes: le *bail*, porte avancée regardant la campagne et renfermant la herse en fer destinée à fermer subitement le passage; l'autre partie, du côté de la ville, était garnie d'énormes bois en charpente et formait ainsi un réduit en arrière du bail; l'intérieur du château présentait un escalier à double hélice pour la facilité des défenseurs en même temps que des galeries voûtées et crênelées, du haut desquelles les assiégés pouvaient lancer des traits ou faire feu sur les assaillants, alors même que ceux-ci auraient déjà franchi le *bail* et auraient cherché à pénétrer dans la cour du château.

Les vieilles tourelles de la porte des Allemands, la cour avec arcades et la tour du boulevard, œuvre de l'architecte Henry de Ranconval, donnent à cette entrée de Metz une physionomie toute particulière.

F.-M. Chabert.

(La suite prochainement.)

[1] Ouvrages fortifiés qui défendent le passage.

[2] Ces portes ont été successivement démolies comme inutiles depuis le système modifié de fortification, et aussi dans le but d'élargir les débouchés.

Digitized by Google

BLOCUS ET REDDITION
DE METZ
en 1870.

Par le chef de bataillon du génie Pardon.

Finis coronat opus.

PRÉFACE.

Ce n'est pas par esprit de critique que l'on a écrit ce qui va suivre, mais bien pour faire connaître à la France la vérité sur les souffrances morales et physiques endurées par une population pleine de cœur et de courage qui n'a pu voir sans un profonde douleur le sort du pays dépendre d'hommes incapables ou traîtres à leurs devoirs.

Le grand drame militaire commencé à Sedan et terminé à Paris a eu pour conséquence une violente séparation de la Lorraine et de la mère patrie. Il est nécessaire que l'on sache que la perte est immense : une place de guerre de premier ordre, une population d'élite, un magnifique pays, riche, industrieux et laborieux, voilà ce qui a été sacrifié !

On ne saurait trop insister sur un résultat aussi douloureux pour nous.

On a mis tout le soin possible à bien apprécier la la vérité des faits et la marche de l'esprit public pendant le blocus de la ville. Ayant été, par position, mêlé aux différentes péripéties qui se sont produites, l'auteur a pensé qu'il était utile de faire connaître la vérité à la France.

Digitized by Google

I.

Après la déclaration faite à la chambre des députés, le 19 juillet 1870, par le comte de Gramont, ministre des affaires étrangères, que la Prusse ne voulait pas renoncer dans l'avenir à placer un Hohenzollern sur le trône d'Espagne; qu'elle recevait avec mépris nos observations à ce sujet, et que, pour ces motifs, on lui déclarait la guerre : la France se sentit prise par la fièvre de la colère, en apprenant qu'on osait lui refuser une satisfaction légitime et nécessaire à sa sécurité.

Alors, des refrains patriotiques frappent partout les échos, et l'armée se porte à la frontière; tout le monde sent que des événements d'un ordre supérieur vont se produire dans l'histoire de la nation.

La France s'engageait dans un redoutable conflit, sans pouvoir s'appuyer sur aucune alliance. La Prusse, au contraire, avait conclu des traités avec les autres puissances allemandes pour en obtenir un concours efficace, et, en faisant la guerre à cette puissance, il fallait la faire à la confédération du nord et à celle du sud.

Les nations neutres, voyant avec inquiétude les desseins du gouvernement impérial, lui donnent le conseil de rester en paix et de ne pas troubler l'Europe par une guerre funeste. Mais elles ne furent pas écoutées: Napoléon III voulait abaisser l'influence acquise par la Prusse en 1866, et dissoudre ces deux confédérations hostiles à la France.

Si l'on considère l'organisation militaire des États de la confédération du nord, on verra que, malgré le progrès social acquis de nos jours, des dispositions de guerre sont prises d'une manière formidable, comme si la lutte devait être permanente avec les autres puissances.

Tous les hommes valides doivent marcher au premier ordre; ils sont tous encadrés dans des corps pour recevoir une instruction militaire: l'homme n'est rien, l'État est tout en Allemagne.

Digitized by Google

Les armées allemandes se composent de troupes de campagne, de dépôt et de landwehr, et comprement 13 corps d'armée, dont voici les chefs-lieux : La garde royale, à Berlin ; 1er corps, Kœnigsberg; 2e et 3e corps, Berlin ; 4e corps, Magdebourg; 5e corps, Posen; 6e corps, Breslau; 7e corps, Munster; 8e corps, Coblentz ; 9e corps, Sleswig; 10e corps, Hanovre; 11e corps, Cassel et 12e corps, Dresde.

L'infanterie comprend 114 régiments et 16 bataillons de chasseurs à pied. Tous ces régiments sont de trois bataillons de 1000 hommes chacun sur le pied de guerre.

La cavalerie se compose de 74 régiments de cinq escadrons chacun.

Les 12 corps ci-dessus et la Garde ont chacun un régiment d'artillerie ayant un numéro correspondant au corps d'armée auquel il appartient et se composant de 12 batteries montées et de 6 batteries à cheval sur pied de guerre.

Cette organisation se complète par des troupes du génie ou de pionniers et du train.

L'infanterie de campagne sur pied de guerre peut s'elever à 380 mille hommes et la cavalerie à 50 mille hommes.

Les troupes de dépôt, pour les trois armes, peuvent comprendre 200 mille hommes; elles sont naturellement de médiocre qualité, étant composées de jeunes gens mal instruits.

Les landwehrs comprennent de l'infanterie, de la cavalerie; elles sont chargées de la garde des places et ne font campagne qu'à la dernière extrémité ; mais dans cette guerre elles ont dû marcher comme les autres corps, malgré leur répugnance à faire la guerre au dehors.

Quant à leur qualité, elle doit être médiocre, les hommes étant pris dans les classes où l'esprit militaire ne domine guère. On les arrache brusquement à leurs affaires personnelles pour les enrégimenter et leur imposer le service des places ou de campagne.

Digitized by Google

Il faut encore ajouter à ces forces celles analogues de la Confédération du sud comprenant la Bavière, le Wurtemberg et le duché de Bade, qu'on peut évaluer à 150 mille hommes.

Toutes ces forces réunies présentent une masse énorme d'environ onze cent mille hommes, pouvant se mettre en campagne contre la France au fur et à mesure des besoins. On comprendra sans peine qu'il faut un grand effort de la part de ces États pour mettre en mouvement une pareille population armée, qui s'est résignée à affronter toutes les chances de guerre avec une nation belliqueuse comme la nation française. Mais depuis lontemps la Prusse préparait l'esprit de son peuple dans un but de conquête, en lui rappelant les jours d'humiliation infligée par la France et en lui faisant espérer la suprématie sur toute l'Allemagne.

II.

Les forces nationales de la France étaient bien inférieures et mal préparées pour combattre une invasion aussi formidablement organisée par les Allemands. Cependant, à croire les affirmations du gouvernement, et particulièrement celles du ministre de la guerre Lebœuf, tout était prêt pour la guerre. La vérité est que les places fortes de l'Est n'étaient ni armées ni approvisionnées. Les fortifications de de Metz n'étaient pas achevées, et celles de Strasbourg n'étaient plus à la hauteur de l'attaque de la nouvelle artillerie. Dans ces deux places, il fallait un approvisionnement en matériel et en munitions de toutes espèces pour une armée de cent mille hommes: il n'y avait rien. Sous ce gouvernement de dilapidateurs de la fortune publique, il n'existait ni prévoyance ni ordre dans les administations: tout était conduit à l'aventure, sans souci du résultat.

L'infanterie entrait en campagne avec des bataillons de 500 hommes; la cavalerie était incomplète et l'artillerie était très-inférieure en nombre et en qualité à celle de l'ennemi. On avait des pièces de 4, de 12, et des mitrailleuses

Digitized by Google

pour répondre aux pièces de 6, 9 et 12 des Allemands se chargeant par la culasse. Ils avaient donc l'avantage du calibre et de la vitesse de la charge; de plus, ils comptaient trois pièces par 1000 hommes, et nous n'avions qu'une pièce pour ce nombre.

Le comité de l'artillerie s'était endormi après Solférino; le reveil a dû lui paraître cruel; il s'est vu critiqué de toutes parts pour son manque d'initiative et de prévoyance.

L'administration de l'armée a prouvé son incapacité pendant la guerre en bien des circonstances. On gorgeait nos soldats de toutes chose par moment pour les laisser ensuite mourir de faim; c'était manquer de prévoyance et d'activité dans le service le plus essentiel. Ainsi, à Forbach et à Metz les soldats ont manqué de vivres, et cependant le pays était amplement pourvu avant l'invasion.[1]

Les employés supérieurs de ce corps sont restés au dessous de leur tâche laborieuse, presque partout, par suite de pratiques tracassières et intempestives. Dans l'armée ils ne savaient pas introduire l'ordre, l'économie et se faire respecter. Une réforme radicale est urgente dans ce corps.

La discipline, ce nerf d'une armée bien organisée, était presque nulle depuis longtemps. Le jeune soldat, qui arrivait au corps, gâté par les mœurs faciles de la vie civile, s'y résignait difficilement; il ne croyait pas au culte d'honneur de son drapeau comme autrefois, et pratiquait peu le respect envers ses chefs.

Beaucoup d'officiers, aujourd'hui, affichent dans leur conduite privée des mœurs dissolues, ils ne pensent qu'à mener joyeuse vie, sans s'inquiéter du mauvais exemple qu'ils donnent à leurs subordonnés. Il leur paraît de bon ton de mener une existence élégante et dissolue, comme ces jeunes gens désœuvrés et corrompus qui sont le fléau

[1] Il est de principe que les approvisionnements en vivres doivent se faire dans des places de guerre; on les avait rassemblés à Lunéville, à Sarreguemines, villes ouvertes.

Digitized by Google

des familles honnêtes. Le gouvernement impérial encourageait malheureusement ce travers, et il payait souvent les dettes occasionnées par ce genre de vie, au lieu de livrer les coupables à des conseils d'enquête qui en eussent fait justice.

Toutes ces causes dissolvantes ont affecté le moral de l'armée et ont contribué plus qu'on ne croit aux malheurs éprouvés. Il ne suffit pas d'être brave, pour être soldat; mais il faut encore avoir des vertus qui nous portent à aimer notre drapeau.

Malheureusement, les mœurs civiles ont aussi leur part de responsabilité: il faut que les législateurs cherchent les moyens de les corriger, sous peine de voir la France tomber dans une décadence inévitable.

III.

Napoléon III quitte Paris pour arriver à Metz, le 24 juillet, où il fait une entrée fastueuse. Et cependant que pouvait-on savoir des destinées futures de la guerre qui allait s'ouvrir? On ne pouvait rien préjuger; il fallait donc être modeste en arrivant et se réserver pour les choses utiles.

Les différents corps de l'armée furent répartis sur la Prusse et la Bavière, de la France depuis Thionville jusqu'au Rhin.

Le 1er corps, commandé par le maréchal Mac-Mahon, occupe les environs de Wissembourg; à sa gauche se trouve le 5e corps, commandé par le général de Failly; puis, sur la gauche de celui-ci est le 2e corps, commandé par le maréchal Bazaine; et enfin, à Thionville le général Lamirault a sous ses ordres le 4e corps.

La longueur de la frontière à défendre est d'environ 140 kilomètres. On voit tout de suite que cette disposition était vicieuse; car il était possible à l'ennemi de couper cette longue ligne en plusieurs tronçons et d'écraser, comme il l'a fait, chaque corps séparément.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

SUR

L'ORATOIRE DES TEMPLIERS
DE METZ.

(Suite.)

Les chevaliers du Temple furent introduits à Metz, comme il a été dit, dans la première moitié du XIIe siècle. Voici comment s'exprime à ce sujet Philippe Gérard dit de Vigneulles, dans celui des trois volumes originaux de sa *Chronique* qui appartient à la bibliothèque de la ville de Metz.

«Pareillement tant par après et durant aussy la vie di celluy St. Bernard, c'est assavoir en l'an mil cent et XXIIj durant le règne du devant dit Henry l'empereur V de ce nom et du devant dit Loys le Gros roi de France, et d'Estienne evesque de Metz, furent premier fondés et establis les Templiers et ceulx de l'hospital de Jerusalem, lesquels à c'est' heur présent y tienne le siege à Saint Jehan de Rhodes et furent ces deux religions de chevalliers en ce temps faictes pour défendre la chrestienté, mais depuis ledict Templiers par leur desmerittes ont été destruicts et leur rente et revenus donnés à ceulx dudict hospital comme cy après en autre lieu sera dict.[1]»

Cette date est nécessairement inexacte, d'après ce que font observer Dom Tabouillot et Dom Jean François, les deux auteurs de l'*Histoire générale de Metz.* «Il est notoire, disent-ils, qu'il n'exista pas de Templiers en France avant 1128, et que les deux premiers établissements qu'ils possédèrent en Occident leur furent concédés, l'un dans les Pays-Bas en 1129, l'autre dans le Languedoc en 1130.» Ils

[1] *Histoire de Metz* par les Bénédictins. t. II, p. 258.

Digitized by Google

pensent donc qu'ils y a une erreur de dix années dans la date de Philippe de Vigneulles, et ils rapportent à 1133 l'introduction des Templiers à Metz.[1]

A cette opinion des Bénédictins se sont rangés MM. de Saulcy, Huguenin et Chabert, trois archéologues savants et dont l'autorité a du poids; [2] et voici le raisonnement sur lequel, en particulier, se fonde M. Huguenin: «Dans cette date, empruntée, selon toute vraisemblance, à la charte même de fondation, il faut reconnaître une erreur de copie dont l'effet serait d'avancer de dix années l'époque de ce remarquable évènement. L'établissement d'une maison du Temple, dans la ville de Metz, n'a pu suivre de si près la création même de l'Ordre à Jérusalem, et l'appendice à la chronique de Sigebert de Gemblours nous apprend, en effet, que ce fut à partir de l'année 1132 que les Templiers commencèrent à se répandre en Occident, où ils furent accueillis avec une faveur extraordinaire.[3] Il est donc infiniment probable que l'erreur mentionnée plus haut n'a pas d'autre cause qu'une omission du chiffre X, qui était répété trois fois, au lieu de deux, dans le titre original. La date primitive, rétablie par l'addition de ce chiffre, nous donnerait l'année 1133, où se trouvent réunis, comme on voit, tous les caractères de l'exactitude».[4]

Digot seul a paru n'être point satisfait des conclusions de la critique moderne. Dans son *Mémoire sur les établissements de l'Ordre du Temple en Lorraine*, il montre que le plus ancien établissement du Temple en Lorraine est celui

[1] *Histoire de Metz* par les Bénédictins, t. II, p. 258.

[2] *Notice sur l'Oratoire des Templiers de Metz* par M. de Saulcy, dans le t. XVI des *Mémoires de l'Académie*, p. 438; *Notice historique sur les Ordres militaires et religieux dans la ville de* Metz par A. Huguenin, dans *l'Union des Arts*, t. II, p. 26, année 1852; *Note sur les Chevaliers du Temple* par F.-M. Chabert, in 8°; Metz 1857.

[3] D. Bouquet, *Collection des historiens de France*, t. XIII, p. 329.

[4] Huguenin, *Des Ordres militaires et religieux à Metz*, p. 17 du Recueil intitulé: *La Moselle.*

Digitized by Google

de Metz, *fondé en 1133*, dit-il, OU MÊME 1123. Par cette expression dubitative, il laisse entendre assez quelle était sa pensée. Or, il est facile de trancher la question d'une manière sûre, et de déterminer exactement si ce fut en 1123 ou 1133 que furent fondés les Templiers de Metz. Comme si Philippe de Vigneulles eût prévu d'avance la discussion que son texte, pourtant très-clair et très-intelligible, occasionnerait un jour parmi nos savants les plus forts, il marque expressément que la fondation eut lieu *en l'an mil cent et XXIII*, et il ajoute, pour plus de lumière, que ce fut *durant le règne du devant dit Henry l'empereur V de ce nom et du devant dit Loys le Gros roi de France, et d'Estienne evesque de Metz.* Il ne saurait donc y avoir ici aucune ambiguité. Car l'empereur Henri V régna sur l'Allemagne de l'an 1106 à l'an 1125; Louis le Gros régna sur la France de l'an 1108 à l'an 1137; et l'évêque Etienne gouverna le diocèse de Metz de l'an 1120 à l'an 1164. Toutes ces dates, rapprochées du texte que nous donne Philippe de Vigneulles, établissent deux limites entre lesquelles se place nécessairement la fondation des Templiers de Metz. Ces deux limites sont les années 1110 et 1125, marquant la promotion de l'évêque Etienne et le décès de Henri V. Ainsi se trouve ramenée véritablement à l'an 1123 la date du premier établissement des Templiers de Metz, comme le portait la charte de fondation, comme l'atteste d'ailleurs Philippe de Vigneulles, et comme persistait à le penser Digot. Quant aux objections présentées par les Bénédictins et par M. Huguenin, elles sont réfutées par la date même que nous établissons.

Dans cette mémorable année 1123, lorsque de pauvres et vaillants Chevaliers, originaires apparemment du Pays Messin, se furent réunis pour constituer à Metz une maison du Temple, ils rencontrèrent, dès le premier moment, la plus génereuse sympathie. La cité de Metz tenait de près à une contrée célèbre dans l'histoire de la première croisade; et son évêque, Etienne de Bar, homme rempli de zèle pour

Digitized by Google

les intérêts de la Terre-Sainte, était aussi le proche parent du roi Louis VI, ami dévoué des Templiers.[1] L'évêque s'empressa d'accorder aux chevaliers du Temple de Metz une donation en terres et en revenus. L'abbesse de Sainte-Glossinde, Agnès leur, céda généreusement, pour en faire leur habitation, un territoire et une chapelle situés dans le Neufbourg, à la partie occidentale de la rue actuelle des Augustins. Les Frères y bâtirent une maison et consacrèrent la chapelle sous l'invocation de S. Maurice. Ils portèrent, comme tous les Chevaliers de l'Ordre, une longue robe d'étoffe blanche, à laquelle on ajouta plus tard une croix pattée, de couleur rouge, attachée sur la poitrine.[2]

Il y avait déjà vingt-cinq ans que les Templiers avaient pris possesion de leur maison du Neufbourg, lorsque le roi Louis VII entreprit une expédition à la Terre-Sainte, et fixa le rendez-vous général des Croisés sous les murs de Metz. Louis arriva dans cette ville au commencement de juillet 1148. Une grande solennité eut lieu alors pour les Frères du Temple: le Roi, qui ne manquait aucune occasion de montrer son attachement particulier à l'Ordre dont ils étaient membres, vint leur rendre visite en compagnie de toute sa cour. Les Chevaliers, en grand costume, le reçurent dans leur maison encore tout humble et toute chétive du Neufbourg; et cette entrevue, à laquelle les circonstances prêtaient un caractère si grave, dut laisser au Temple de Metz un glorieux et durable souvenir.[3]

[1] Toutes ces circonstances confirmeraient, au besoin, la date de 1123. Quand on les pèse comme il se doit, on s'explique aisément que les Templiers aient eu de si bonne heure à Metz leur premier établissement, auquel S. Bernard, le grand ami de l'Ordre du Temple, avait aussi contribué.

[2] Pour juger de l'esprit qui anima les Croisades, et les Templiers eux-mêmes plus que tous les Croisés, il est très-intéressant de consulter les *Prières pour la bénédiction de la croix, des armes, de l'épée et des drapeaux des Croisés*, dans le pontifical romain édité en 1526 par Clémen VIII *et* réédité en 1682 par Urbain VIII. Ces prières sont, d'ailleurs, transcrites dans Michaud, *Hist. des Croisades*, t. I, p. 510—513, 8e édition.

[3] Huguenin, *Des Ordres militaires et religieux à Metz*, p. 18.

Digitized by Google

Dès cette époque, la maison des Templiers vit s'accroître de jour en jour sa prospérité et ses richesses. Immeubles en terre, en maisons, en forêts; revenus en argent; dîmes ou portions de dîmes sur le blé, le vin et les fruits, tels étaient les dons de différente nature que s'empressaient de leur faire des personnes de toutes conditions. Ils commencèrent donc de bonne heure à fonder dans les localités voisines de Metz plusieurs succursales, désignées sous le nom de préceptoreries, et dépendantes de la maison de Metz, qui portait le titre de commanderie. Les principales préceptoreries messines furent celles de Cattenom et celle de Doncourt, surnommé *aux Templiers*, dont l'église, dédiée, comme l'oratoire de Metz, sous le nom de S. Maurice, rappelle encore de nos jours la première origine.[1]

Si la puissance de l'Ordre du Temple s'accroissait avec le temps, le respect profond qui s'attachait à lui grandissait aussi dans les mêmes proportions. On ne saurait se faire une idée trop haute de la vénération qui entourait la la personne du Templier. La croix qu'il portait, signe auguste et sacré de sa grande mission, était en même temps la sauvegarde de son inviolabilité; elle apparaissait partout: sur sa poitrine et sur son épée, au seuil de sa maison et au frontispice de sa chapelle, sur la cloche qui l'appelait à la prière, et sur la pierre qui couvrait sa mortelle dépouille.[2]

Non seulement les Templiers se faisaient remarquer par leur franche et apparente dévotion de la croix. Le dévotion à Marie, le culte de la Sainte-Vierge formait aussi l'un des caractères principaux de leur Ordre. On ne saurait trop insister sur ce point: car, en premier lieu, il faut toujours faire ressortir la vérité de l'histoire; et en second lieu, la présomption morale peut trouver, ici encore, un argument nouveau pour servir logiquement et pratiquement à la défense des Chevaliers. Prouvons donc ce point de vue, auquel jusqu'ici n'ont touché nullement la plupart des

[1] Huguenin, *loc. cit.* [2] Huguenin, *loc. cit.*

Digitized by Google

auteurs. A Millery, en Lorraine, il y avait une cloche fondue par ordre des Chevaliers; on y avait tracé, comme le témoigne Digot, «la figure d'un Templier revêtu de l'habit de son ordre, et les mots *Ave Maria*, qui rappellent une coutume particulière à l'ordre du Temple.»[1] Sur les combles de la chapelle de Libdo, on voit encore une cloche fort ancienne, et, d'après le même auteur, «les mots *Ave Maria gratia plena* qui y sont gravés, indiquent qu'elle a appartenu à l'oratoire des Templiers.»[2] Cette dévotion des Templiers pour la Sainte-Vierge datait chez eux des premiers temps: ils l'avaient puisée dans les exemples et les leçons de S. Bernard, qui fut leur premier législateur et qui compte parmi les grands serviteurs de Marie. Des hommes si religieux furent donc choyés singulièrement dans la ferveur du Moyen-Age. On les louait partout.

Ce fut sans doute par suite de leur accroissement de fortune, que vers la fin de XIIe siècle ou au commencement du XIIIe les Templiers abandonnèrent leur première demeure et vinrent s'établir dans le lieu désigné plus tard sous le nom de Citadelle. Ils élevèrent, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le grand magasin à blé, une maison avec un oratoire qui a seul subsisté jusqu'à nous.[3] Ce qui frappe d'abord, à la vue de cet édifice, c'est l'extrême exiguité de ses proportions. Elle est une preuve évidente que la commanderie de Metz ne comptait qu'un petit nombre de chevaliers, et cette circonstance s'explique assez naturellement par la multiplicité des maisons de l'Ordre dans une même province. Toutefois, malgré sa modique étendue,

[1] *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, t. XVIII, p. 274.

[2] *Ibid.* p. 280.

[3] „A en juger d'après les caractères architectoniques, dit M. de Saulcy, l'oratoire du Temple de Metz doit avoir été élevé de 1150 à 1250. C'est un exemple de l'architecture de transition, qui a servi de passage du plein ceintre à l'ogive élégante et svelte du XIVe siècle.“ *Notice sur l'Oratoire des Templiers de Metz*, t. XIV des *Mémoires de l'Académie*. 1834—1835, p. 445.

Digitized by Google

l'oratoire des Templiers est un des monuments qui attirent, à juste titre, l'atention publique. Digne de remarque au point de vue des souvenirs, il l'est encore sous le rapport de l'architecture. C'est pourquoi nous allons maintenant le décrire, en nous aidant, sur ce point technique, du travail savant et compétent de M. de Saulcy.

«A l'extérieur, dit M. de Saulcy, cet oratoire ne présente aucun des caractères des chapelles que l'on est convenu d'appeler gothiques, Il se compose de trois parties distinctes de hauteurs décroissantes, dont la première est un prisme octogonal rachetant un prisme rectangulaire, qui lui-même rachète un demi-cylindre. L'octogone représente la nef, et l'espace qu'il renferme était destiné à recevoir les chevaliers assistant au sacrifice de la messe. Les deux autres parties composent le sanctuaire ou le chœur, qui était séparé de la nef par une balustrade, dont l'existence est rendue évidente par des trous pratiqués dans le fût des colonnes latérales et qui servirent à fixer cette séparation. A droite de cette espèce de chœur, est pratiqué, dans l'épaisseur de la muraille, un petit réduit où l'on peut à peine se retourner, et qui servait sans doute de sacristie à l'officiant. La partie cylindrique rachète la voûte en tour ronde. Des jours ou fenêtres étaient pratiquées sur cinq des faces de l'octogone, aux parties latérales et à l'extrémité du chœur. La transformation de cet édifice en magasin à poudre a nécessité la condamnation de ces fenêtres, dont quelques-unes ont é'é remplacées par de petites lucarnes grillées et garnies de volets intérieurs. Telle est la disposition générale de cette chapelle, dont je vais donner les principales dimensions, avant de passer aux détails architectoniques.

«Sa longueur totale, dans œuvre, est de 12^{m} 80. La largeur de l'octogone, prise aussi dans œuvre, comme les dimensions suivantes, est de 8^{m} 30. La largeur du chœur n'est que de $2^{m,}$ 80. Le rayon du rond-point extrême est de $1^{m,}$ 40. Le réduit que je pense avoir été une sorte de

Digitized by Google

sacristie, offre une longueur de 1m. 40 sur 80 dans sa plus grande largeur, et deux espèces de meurtrières y amènent le jour. Les colonnes de la nef ont 6m. de hauteur, chapiteaux non compris. Celles du chœur ont, les premières 4m. et celles du fond 3m. 60 de hauteur.

«Je vais maintenant décrire succinctement les diverses espèces d'ornements qui rendent ce monument fort remarquable. A l'extérieur toutes les arêtes du prisme octogonal sont garnies de soutiens engagés de pierre de taille, présentant une sorte de pilastre en saillie, d'environ 0m. 15 sur les faces du mur d'enceinte. Ces soutiens montent jusqu'au cordon servant de corniche avec lequel ils se raccordent. La corniche s'appuie dans tout le pourtour de l'octogone sur des corbeaux en pierre, de profils et de dimensions variés, mais sans aucune trace de sculpture; ces corbeaux ne se remarquent pas à l'extérieur des deux divisions de l'abside. Les toits sont modernes, à l'exception du toit conique qui recouvre l'extrémité du chœur. Celui-ci est en pierres de taille et surmonté d'une boule appliquée contre la face antérieure du prisme rectangulaire.

«Jusqu'ici le monument est d'une austère simplicité,et l'on ne remarque rien de plus que le strict nécessaire. Mais l'entrée présente dans sa construction des superfétations, dont il est impossible de se rendre compte. Un large cordon au cintre surbaissé s'appuye sur la face d'entrée et sur un contrefort recouvrant l'arête de droite de cette face. Ce cordon cintré, en outre de ces pieds-droits naturels des arêtes extrêmes, s'appuie de plus sur deux cordons en saillie s'élevant à droite et à gauche de la porte d'entrée, et dont celui de gauche présente un coude brusque à sa partie supérieure, sans que l'on puisse deviner le motif de cette inflexion.

«La porte d'entrée est rectangulaire et fort basse. Au-dessus paraît la croix pattée des Templiers. Il est évident, au simple coup-d'œil, que toutes ces constructions sont de

Digitized by Google

la même époque, et que la porte est telle qu'elle a toujours été.

«Sur la face latérale de gauche sont appliqués deux massifs de maçonnerie terminés angulairement et évidés par des arcades ogivales formées de quatre arcs de cercle aboutés, s'appuyant sur d'élégantes petites colonnettes, dont les chapitaux gracieux indiquent, comme l'espèce d'ogive employée, une époque assez récente. Il n'est pas invraisemblable que ces deux arcades aient été des abris pour quelques tombes des dignitaires de l'Ordre. Leurs différentes dimensions semblent indiquer qu'elles ne sont pas de la même année; ce qui s'accorderait assez avec l'opinion que des pierres tumulaires ont garni ces arcades à des époques successives, mais rapprochées. Sur la face qui suit immédiatement, se voient les montants d'une porte condamnée, qui devait être plus large que celle qui servait habituellement. Rien de plus ne se remarque à l'extérieur.

«En pénétrant dans cet oratoire, on ne distingue rien au premier abord, parce que l'œil a besoin de s'habituer au jour extrêmement faible que la porte d'entrée et les lucarnes y laissent pénétrer. Au bout de quelques instants la vue est façonnée à ces demi-ténèbres et l'on se trouve, avec un vif plaisir, dans un charmant temple gothique, dont la conservation est parfaite et l'ensemble d'un effet très-gracieux. Huit colonnes engagées, de 0m, 40 de diamètre, décorent la nef octogonale, et supportent les nervures de la voûte, qui vont concourir sur la circonférence d'un médaillon formant clef-de-voûte, et sur lequel paraît un oiseau planant, représentant sans doute le St. Esprit.

«Ces colonnes sont, par leur style, d'une époque évidemment antérieure à l'usage des deux styles élancés que M. de Caumont, dans son excellent mémoire sur l'architecture religieuse du moyen-âge, désigne sous le nom de gothique à rosaces et gothique flamboyant. Elles sont cer-

Digitized by Google

tainement du style des monuments de transition que ce savant archéologue désigne comme caractérisant le passage du plein cintre à l'ogive. Les chapiteaux des colonnes de notre petit monument sont tout-à-fait de cet ordre transitoire. Ils présentent encore les ornements qui distinguent les chapiteaux de l'architecture romane ou à plein cintre. Ces colonnes, mutilées à leur partie inférieure pour que le magasin pût recevoir un plancher, permettent difficilement d'en deviner le profil. Quelques-unes paraissent n'avoir eu qu'un épaulement servant de piédestal, d'autres présentent un véritable piédestal en biseau.

«Le chœur est séparé de la nef octogonale par une double ogive, portant sur quatre colonnes de beaucoup moindre dimension que celles qui garnissent la nef. Ici l'architecte, pour masquer l'exiguité de sa construction, a réduit vers le fond l'élévation de la voûte d'arête, pour aider le jeu de la perspective; une simple ogive semblable à celle que je viens de décrire, raccorde les deux parties du chœur. La différence de hauteur des colonnes est d'environ 0m, 40. Ces colonnes sont aussi romanes et engagées dans la muraille, mais les deux extérieures sont beaucoup plus fines et déliées que les autres. Les nervures de la voûte d'arête viennent aboutir à un médaillon en clef de voûte, offrant un agneau nimbé qui supporte une croix. Ici se présente une bizarrerie dont je n'ai jamais vu d'autre exemple. Les nervures de cette voûte ne sont évidemment destinées qu'à former un ornement, car au lieu d'assurer la voûte en s'appuyant sur les colonnes des angles, elles viennent prendre naissance dans l'aisselle des chapiteaux de ces colonnes et ne s'appuient sur rien.

«La forme octogonale de ce curieux monument se rencontre dans quelques autres monuments du moyen-âge. L'un d'eux a fortement occupé les archéologues; je veux parler du fameux octogone de Montmorillon, que l'on a longtemps regardé comme un temple druidique. Il est généralement

Digitized by Google

reconnu aujourd'hui que ce n'est qu'une chapelle sépulcrale construite vers le XIIe siècle.

«L'intérieur de l'oratoire des Templiers de Metz était garni de peintures à fresque à l'eau d'œuf, comme l'étaient généralement les édifices religieux à l'époque de sa construction; malheureusement le badigeon moderne appliqué sur toutes ses parois ne permet plus de juger de ces peintures, qu'il eût été fort intéressant de restituer. On en aperçoit quelques traces sur deux des colonnes; ce sont trois larges zones de petits carrés de couleurs alternées, disposées en damier à des hauteurs différentes sur le fût de la colonne. Les intervalles de ces zones étaient décorés de tiges de lierre grimpant en hélice le long de la colonne. D'autres traces de peinture tout-à-fait inintelligibles se remarquent sur les parois d'une ogive ouverte dans toute la largeur de la face opposée à l'ancienne porte condamnée.»[1]

Il est probable néanmoins que ces peintures de *l'Oratoire des Templiers* ressemblaient à d'autres peintures à fresque demeurées visibles dans la salle du Magasin-au-Plomb, qui elle-même faisait autrefois partie de la commanderie du Temple. Dans ces dernières, on remarque: 1° des sujets *religieux*, 2° des sujets *guerriers*, et notamment l'ensemble d'un tournoi, 3° enfin des sujets *allégoriques*, dont l'idée générale représente le combat des passions sous figures d'animaux, tels que chat, veau, porc, autruche, renard, coq, singe, lièvre, griffon, licorne, léopard, sanglier, lynx, etc. Parmi les sujets religieux, on rencontre la *Vierge Marie*, objet favori du culte chez les Templiers, objet tout à fait de rigueur dans leurs pieuses maisons. «Le trumeau de droite, beaucoup mieux conservé, présente, dit M. de Saulcy, une longue figure raide et plate de la vierge, surmontée aussi d'une arcade appuyée sur deux colonnettes, et interrompue par la continuation du bâtiment à tourelles ou clo-

[1] *Notice sur l'Oratoire des Templiers de Metz*, p. 440—444 du t. XVI des *Mémoires de l'Académie*, année 1834—1835.

Digitized by Google

chetons, qui paraît au-dessus de l'ange dout j'ai déjà parlé. La tête de la vierge est nimbée; de la main gauche elle tient un livre , et de la droite élevée elle semble bénir. Elle porte une robe bleue et un manteau rouge. Ses pieds reposent sur un careau; à droite et à gauche sont disséminées des rosaces rouges.» [1]

Les chevaliers du Temple de Metz continuèrent à se voir honorés de l'amitié d'illustres personnages. Un des plus généreux fut Thibaut, comte de Bar: ce seigneur leur donna, en 1214, la terre de Pierrevillers, située à trois lieues au nord de Metz, et qui devint la plus belle de leurs seigneuries. [2] Le souvenir des Templiers de Metz s'attache dès lors à nos campagnes les plus voisines. Nous voyons qu'en 1240 *les seigneurs du Temple*, [3] comme ils sont nommés dans les titres, ont à Marange des vassaux qui exploitent pour eux des champs et des forêts. [4] Deux actes du même siècle mentionnent les coteaux de Jussy et de Sainte-Ruffine, pour les revenus en vin qu'ils paient annuellement aux Templiers. [5] Mais ces hommes, dont l'existence est d'ailleurs si cachée et si secrète, ont parfois à traiter des intérêts de leur maison, au milieu de la foule nombreuse et active qui les entoure. Le Temple posède, en effet, des maisons en différents quartiers de la ville, comme au Neufbourg et au Pont Sailli, et l'on voit plusieurs familles bourgeoises de

[1] *Peintures à fresque du XVIe siècle, existant à la Citadelle de Metz*, p. 450 du t. XVI des *Mémoires de l'Académie*, année 1834—1835.

[2] *Histoire manuscrite de Metz* par les Bénedictins, vol. 51, bibliothèque de Metz; Huguenin, *Notice historique sur les ordres militaires et religieux dans la ville de Metz*, p. 28 du 2e vol. de l'*Union des Arts*, année 1852.

[3] Aujourd'hui encore, le nom de Templier se traduit en allemand par le mot *Tempelherr*, ce qui veut dire littéralement : *seigneur du Temple*.

[4] *Hist. man. de Metz*, par les Bénédictins, vol. 52 ; Paul Ferry, *Observations séculaires*, t. II, p. 20, verso.

[5] Bans de tréfonds, année 1288, bibliothèque de Metz.

Digitized by Google

Metz redevables envers lui de rentes annuelles plus ou moins considérables.[1] Ce ne sont là, il est vrai, que de faibles traces de la richesse des Templiers messins; elles eussent été assurément plus nombreuses, si leurs titres de possessions étaient parvenus jusqu'à nous. Deux arches les renfermaient alors, celles de Saint-Eucaire et de Saint-Livier, où se trouvaient des layettes particulières portant le nom du *Temple.*[2]

C'est à la fin du XIIIe siècle seulement que nous rencontrons, pour la première fois, le nom d'un commandeur du Temple de Metz: c'est celui de frère Renaud. Deux actes de 1293, qui nous font connaître ce titulaire, nous apprennent en même temps que la commanderie de Metz était placée sous la dépendance du grand commandeur Jean de Mars, dont l'autorité s'étendait sur toutes les maisons de l'Ordre situées dans les provinces ou baillies de Bourgogne, de Lorraine et des Trois-Evêchés.[3] Plus d'un historien rend hommage à la vertu des Templiers de Metz. Voici le remarquable éloge que leur a décerné hautement l'estimable M. Huguenin:

«Lorsqu'il s'agissait, pour l'une de ces maisons, de traiter de quelque affaire importante, le grand commandeur de la province venait présider le chapitre, sanctionner les décisions, et apposer sur les actes son sceau et ses armoiries. Protecteur et arbitre paternel des intérêts divers de toutes les maisons confiées à son gouvernement, il prenait, avec l'aide de leurs conseils, les mesures les plus sages et les utiles; il commandait, dans l'occasion, les sacrifices que l'une devait à l'autre, et en assurait la réciprocité. Un des beaux caractères de cet Ordre était, en effet, celui d'une parfaite union, d'une entière solidarité. Les Templiers n'étaient pas moins attentifs à se montrer dignes de la confiance de tout le monde; et dans les rapports où les

[1] Bans de tréfonds, années 1269, 1288 et 1293, biblioth. de Metz.

[2] Paul Ferry, *Observations séculaires*, t. I, p. 295, recto.

[3] Bans de tréfonds, année 1293, biblioth. de Metz.

Digitized by Google

engageait avec la société civile l'administration si étendue de leurs biens, on les voyait s'imposer toujours la plus rigoureuse exactitude, la plus scrupuleuse loyauté. Nous pouvons dire, avec certitude, que ce caractère était, en particulier celui des Templiers messins.»[1]

François Jacquot.

(La fin prochainement.)

POÉSIE.

LE CHANT DU MOISSONNEUR.

Viens, ô toi qu'on adore à Mégare et Larisse,
O mère de Cérès, ô Cybèle, ô nourrice!
Viens, la faucille en main, le front ceint de pavots,
Seconder nos efforts et bénir nos travaux.

Que chaque moissonneur, en invoquant Cybèle,
De joncs entrelacés attache sa javelle,
De peur qu'un passant dise: Ouvrier négligent.
Est-ce ainsi que du maître on doit gagner l'argent?

Laissons les gerbes d'or, éparses dans la plaine,
Du nocturne aquilon subir la froide haleine:
Demain, sans plus tarder, notre regard surpris
Verra grossir le grain dans les maigres épis.

Compagnons, redoutez les pavots de Morphée:
Lorsque, tombant d'aplomb sur la terre échauffée,
Les rayons du soleil partagent l'horizon,
Le blé sous le fléau brise mieux sa prison.

[1] *Des Ordres militaires et religieux à Metz*, p. 19.

Digitized by Google

Heureuse la grenouille! Elle boit à son aise.
Heureux le chien du maître! Il n'attend pas qu'il plaise
Aux ministres bourrus d'un avare échanson
De venir chaque jour lui verser sa boisson.

Crois-moi, notre intendant, sur le feu qui pétille
Fais bouillir dans l'airain la fève et la lentille.
Vouloir en quatre parts diviser un cumin *
C'est risquer, imprudent, de te blesser la main.

Ainsi du moissonneur, sur un rythme qui danse,
La rustique chanson s'envolait en cadence.
Un Faune, dans sa grotte étendu, l'écoutait,
Et de sa voix mourante Echo la répétait.

EPIGRAMME DE CALLIMAQUE.

Je vins, la vis, l'aimai, lui plus, et fus heureux.
— Qui? Comment? Où?... — Ceci n'est su que de nous deux.

BRISE DU SOIR.

Serais-tu la voix enivrante
Des purs Esprits du firmament,
Les doux bégaiements de l'amante
Dormant sur le cœur de l'amant,
Le murmure de la prière
Qu'on dit en commun au moustoir,
Souffle embaumé de la bruyère,
Brise du soir?

Serais-tu le soupir qu'arrache
Une molle étreinte d'amour,

* Espèce de grain si petit que les Athéniens disaient proverbialement *couper un cumin* pour *tenter une chose impossible.*

Digitized by Google

Le bruit du sylphe qui se cache,
Au fond des bois, quand meurt le jour,
Un nom chéri qu'avec mystère
On dit tout bas, lorsqu'il fait noir,
Souffle embaumé de la bruyère,
Brise du soir ?

Serais-tu l'air que dans la plaine
Agite une vierge en passant,
Les frissons convulsifs, l'haleine
De lèvres de feu se baisant,
Les parfums sans nom que la terre
Exhale comme un encensoir,
Souffle embaumé de la bruyère,
Brise du soir ?

Louis Barthélemy.

(Reproduction et traduction interdites.)

Une lettre du P. Lacordaire à M. Jacquot.

Flavigny, 10. juin 1853.

Monsieur,

J'ai lu avec intérêt la brochure *sur l'éducation* que vous avez bien voulu m'envoyer. Je ne puis juger le système que vous proposez, parce que les bases en sont énoncées d'une manière trop générale: néanmoins votre écrit m'a paru remarquable sous le rapport du style et des idées, et j'estime que vous ferez bien de lui donner tout le développement dont il est susceptible, en évitant de pousser trop loin l'esprit de système et d'exclusion. Il y a du bon, je le crois, dans toutes les méthodes, et leur exagération seule les rend moins favorables à la formation des esprits.

Veuillez agréer, monsieur, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments très-distingués.

Fr. Henri-Dominique Lacordaire,
Prov. des Fr. Prêch.

Digitized by Google

EMIGRATION DE FAMILLES
DES ENVIRONS DE METZ, LUNÉVILLE ET MARSAL,
POUR LA
BASSE-HONGRIE, EN L'ANNÉE 1770.

La mort de Stanislas *le Bienfaisant* (13 février 1766) avait mis fin à l'existence nationale des duchés de Lorraine et de Bar, qui furent, par le fait même, incorporés au royaume de France, aux termes formels du traité de Vienne conclu en 1736.

Sous son administration active et paternelle, les plus grands travaux d'embellissement et d'utilité avaient été entrepris et menés à bonne fin: *hôpitaux pour les pauvres; fondations pour les calculeux; greniers d'abondance pour parer aux cas de disette; fondations pour les enfans trouvés et orphelins; chambres de consultations gratuites sur procès; bourse de prêts pour les négociants; secours aux malades dans les campagnes; fonds de secours en cas d'incendie, d'épidémie et de grêle; fondation même pour les cas imprévus*, marque d'une prévoyance vraiment admirable; *création d'une académie, d'une bibliothèque, d'une collége de médecine d'un jardin botanique; accroissement des écoles publiques; réparation des anciennes routes et percement de nouvelles; bâtisse de ponts sur les rivières; transformation de la plus grande partie de la bonne ville de Nancy et des châteaux de Lunéville, la Malgrange, Commercy, etc.* Stanislas avait accompli toutes ces merveilles et tenu une cour brillante et polie, avec le revenu que lui faisait la France, qui déjà percevait l'impôt dans les deux duchés. Aussi fut-il pleuré comme Léopold, le modèle des princes et le plus tendre des pères.

La mort changea promptement la face des choses en Lorraine. Et rien d'étonnant que nombre de gens qui

Digitized by Google

avaient été attirés dans cette province par d'aussi vastes travaux, ne se soient trouvés, quelques années plus tard, dans la nécessité d'accepter les offres de la veuve du fils de Léopold, François III, [1]Marie-Thérèse d'Autriche, fille et unique héritière de l'empereur d'Allemagne, Charles VI.

Les pièces suivantes, adressées au sujet de l'émigration de Lorrains pour la Basse-Hongrie, en l'année 1770, par M. Folard, cousin du célèbre chevalier de ce nom, ambassadeur de France à Munich, contiennent des renseignements curieux. Nous les publions à ce titre, et profitons de l'occasion pour renouveler les remerciments du *Comité de la Revue* à l'honorable M. Dufresne, détenteur des originaux, qu'il a communiqués avec sa parfaite obligeance.

No. 16.
M. Folard.
Lorraine allemande.

A Munich le 25. Avril 1770.

MONSEIGNEUR,[2]

Je suis averti de très-bonne part, que depuis environ deux mois il passe journellement sur le Danube à Ingolstadt des bateaux chargés de Lorrains, que l'on embarque à Ulm pour descendre le Danube jusque dans la basse Hongrie, où on leur donne des bons établissements.

Ces émigrans sont la plûpart des environs de Metz, Lunéville et Marsal, qui ne savent d'autre langue que leur patois lorrain; il y en a qui ont des passeports délivrés par les sindics, maires ou échevins de leurs endroits, les uns pour aller où bon-leur semble; d'autres pour aller seulement en Alsace. Il y en a aussi qui n'ont que de simples attestations des curés ou vicaires de leurs paroisses, ou des extraits baptistaires, ou des certificats de mariage.

[1] Celui-ci avait été élu en 1745 empereur d'Allemagne sous le nom de François I, et devint ainsi la tige de la Maison de Lorraine-Habsbourg qui occupe encore le trône impérial d'Autriche.

[2] M. le duc de Choiseul.

Digitized by Google

Des personnes en place, à Donavverth, Ingolstadt et Straubing qui ont examiné leurs passeports et qui ont parlé à ces gens là, m'ont assuré qu'ils sont tous pauvres journaliers et de mauvaise mine, tant hommes que femmes et enfants; qu'ils excusent leur émigration sur l'impossibilité de trouver leur subsistance en Lorraine depuis la mort du Roy Stanislas, qui a fait cesser les travaux qui occupaient et faisaient vivre les pauvres de cette Province. Ils disent aussi qu'ils n'étaient plus en état de païer les impôts; qu'ils ont été précédés l'année passée par un grand nombre de leurs compatriotes, et qu'ils seront suivis par un nombre encore plus grand, qui s'échaperont le plutôt qu'ils le pourront pour aller jouir des établissements avantageux qui leur sont destinés en Hongrie.

On dit qu'il y a deja dans le Bannat de Temeswar et sur la frontière de Turquie plusieurs villages, où l'on ne parle que français. Tous les émigrans voyagent aux dépens de l'Impératrice Reine. Cette émigration est trop bien conduite pour n'être pas l'exécution d'un plan concerté de longue main par la Cour de Vienne, qui repeuple ses Etats aux dépens de la France.

Il est probable qu'il y a en Lorraine des embaucheurs autrichiens qui séduisent ces malheureux, et qui leur donnent de quoy se rendre à Ulm, lieu d'assemblée et d'embarquement. Il y a aussi apparence que les sindics, maires, échevins et curés lorrains qui ont donné les passeports ou certificats en question, ne sont pas exempts de corruption et de connivence; ayant remarqué que ces gens là ne revenaient plus, ils auraient dû en avertir le Gouvernement.

Enfin c'est une maladie épidémique dont il importe d'arrêter le cours et de l'empêcher d'infecter les Provinces voisines; ce qui ne sera pas difficile, si l'on fait pour retenir les sujets du Roy dans leur Patrie, ce que le gouvernement autrichien fait pour nous les débaucher.

Nous pouvez compter, Monseigneur, sur ce que je viens d'avoir l'honneur de vous écrire et que cette émigration n'est malheurensement que trop réelle et trop considérable.

Madame la Dauphine est attendue ici demain entre 5 et 6 heures du soir. Plusieurs avis de Vienne annoncent aussi l'arrivée

Digitized by Google

de l'Empereur pour après demain. Quoique l'Electeur en doute, il a cependant fait préparer un appartement pour ce Prince.

J'ai l'honneur, etc.

(signé) Folard.

No. 18.
M. Folard.
Lorraine allemande.

A Munich le 2. may 1770.

MONSEIGNEUR,[1]

Depuis mon avant-dernière lettre du 25 avril dernier, nº 16, touchant les Lorrains qui abandonnent leur Patrie pour aller s'établir en Hongrie, j'ai reçu un nouvel avis encore plus détaillé, dont je joins ici copie, afin que vous en puissiés faire l'usage convenable. Il me vient d'un gentilhomme de Normandie nommé de Lonlay, chambellan de l'Electeur de Bavière, lieutenant-colonel d'infanterie et major de la place d'Ingolstadt, brave officier et honnête homme, qui aime toujours bien sa Patrie, et à qui cette émigration fait beaucoup de peine.

Je reçois en ce moment la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 21 du mois passé; en conséquence de laquelle je compte donner, dans un jardin hors de la ville, souper et bal à toute la noblesse de Munich, le 16 de ce mois, jour de la célébration du mariage de Monseigneur le Dauphin.

J'ai l'honneur, etc.

(signé) Folard.

P. S. J'ai adressé à Mr. le Cte d'Eyck trois exemplaires pour vous, Monseigneur, de la seconde feuille de la carte de Bavière, qui est beaucoup mieux gravée que la première. Les feuilles suivantes seront de même que celle-ci, et je ne doute pas que vous n'en soyés content.

Copie d'une lettre d'Ingolstadt du 27 avril 1770 à Mr. de Folard, envoïé de France à la cour de Bavière à Munich.

MONSIEUR

Je ne perds pas un moment de tems à vous informer d'une chose qui m'a paru fort sérieuse.

[1] M. le Duc de Choiseul.

Digitized by Google

L'on m'annonce en ce moment que deux bateaux d'Ulm chargés de 400 têtes sont arrêtés au bord du Danube, et que quelques uns, dont on m'a remis les passeports, demandent d'entrer en ville pour y acheter du pain et autres provisions; et comme ces passagers n'ont qu'une heure à pouvoir rester en ville jusqu'à ce que les bateaux repartent pour continuer leur voïage, je me depêche de vous communiquer quelques extraits de leurs passeports :

L'un est pour Jacob Heck de Niederstensel, seigneurie de Fenstigen, du 16 mars 1770. Evêché de Metz, signé Antoine Miller.

Les maires et justiciers de la terre et seigneurie de Bisping en Lorraine, jurisdiction de Dieuze, ont donné aussi la permission à Jean Fleury,charpentier, d'aller où bon lui semblera vacquer à sa profession, le 15 mars 1770. Signé Jean Malgray, maire, Antoine Petit, Jean Jacob Lang, sindic greffier.

Jean François Ramsin sur la ligne a aussi la même permission avec son extrait baptistaire de la paroisse de Tineri, par Jean François Champillion et Pierre Clement échevin, lequel en a reçû pour taxe et autre deub 9ll et est aussi signé le curé de Tineri et ses annexes.

Un autre de la paroisse de Haboudange pour Barthelemi Cezar, païsan fermier, et un autre de la paroisse de Lesse pour d'Autremont, signé Zeller, curé de Lucy et les gens de justice de Herni, Champillon, le 30 may 1770.

Jean François de Monzay, juge civil et criminel de la Prevôté et bailliage de Ramberviller en Lorraine, a donné le passeport à Christophe Chameni, meunier avec toute sa famille, le 10 mars 1770.

Les justiciers de Herny, diocèse de Metz, ont donné permission au nommé Etienne Gregoire, natif de Herny, le 5 avril 1770, signé Jacque Bergache, échevin, Louis Christophe, échevin, et aussi du curé de Herny.

Colin et sa famille, cordonnier de profession, a aussi eû la même permission signée d'Antoine Petit, sindic, et Jacob Lang, et aussi signée du curé de Bisping.

Jacques, fils de Nicolas Schlacter, sa femme et famille, habitant des Trois-Maisons, paroisse de Phalsbourg, diocèse de Strasbourg, a aussi la même permission par extrait de batême et de mariage signé du vicaire du dit lieu qui se nomme Mathis

Voilà les seuls qui sont entrés dans Ingolstadt. Mais pour

Digitized by Google

m'informer plus exactement, je me suis transporté aux deux bateaux sur lesquels j'ai trouvé environ 200 Lorrains hommes ou femmes qui vont tous en Hongrie. Les aïant interrogé sur le motif de leur émigration, leur réponse unanime a été que la Cour aiant fait acheter ou permis la sortie de tous les bleds de la Lorraine, la mesure du païs coûte plus de 24 en sorte qu'au pain bis de six livres pesant, y coûte 18 sous; que ceux qui n'avoient que trois ou quatre arpents de terre les ont vendus pour vivre et pour payer la taille et autres impôts; que les manœuvres et ouvriers ne peuvent assés gagner pour vivre et entretenir leur famille, et que les journaliers n'ont point d'ouvrage; qu'il a été défendu de demander la charité; qu'on enlève les pauvres pour les envoyer en Corse ou dans d'autres isles; qu'heureusement pour eux, il s'est presenté des recruteurs étrangers qui ont promis à ces pauvres malheureux qu'on leur donnerait en Hongrie des terres à cultiver; que de là on les dirigerait différents lieux, les sindics, échevins et surtout les prêtres leur ont donné ou procuré des passeports pour qu'ils pussent profiter des offres ci dessus.

En conséquence de quoy il s'est fuit une émigration considérable, qui dure encore, et qui, au rapport de ces pauvres gens, va à plusieurs milliers d'ames.

Je ne crois pas qu'il en soit passé plus de mille par le Danube; mais que les autres, la plûpart païsans, sont répandus dans l'Empire.

Voila tout ce que j'ay pû recueillir pour le présent.

BLOCUS ET REDDITION
DE METZ
EN 1870,

Par le chef de bataillon du génie Pardon.

(Suite)

Les hostilités commencèrent, le 2 août, par le 2e corps commandé par le général Frossard à Sarrebruck. L'Empereur et son fils étaient présents à cette petite affaire, où

Digitized by Google

les hauteurs de la ville furent promptement enlevées par les divisions Bataille, Levaucoupé et Vergé. Les mitrailleuses, dont on se servait pour la première fois, produisirent beaucoup d'effet dans les rangs prussiens.

Lê meme jour, il se passait une triste affaire à Wissembourg. Le général Douay (Abel), attaqué par des forces supérieures, était tué. La division, défaite, était obligée de se retirer en désordre. Les ennemis s'étaient dissimulés dans les bois qui bordent la Lauter, en nombre supérieur, pour surprendre cette division au moment où elle s'y attendait le moins. La résistance fut héroïque, la perte des Prussiens grande; mais il fallut se replier du côté de Bitche, en l'aissant un canon, des blessés et des prisonniers.

Ce combat fait honneur à la bravoure des troupes, mais non à l'intelligence du général, qui se laisse surprendre, et combat dans des conditions inégales de force. Malheureusement, on verra d'autres faits analogues se renouveler, sans que celui-ci ait servi de leçon.

La première condition de succès est de connaître son ennemi, ses positions, sa force, et le but qu'il se propose d'atteindre, pour le déjouer. Cela suppose dans un chef un caractère sérieux, réfléchi, d'habiles combinaisons, l'audace au moment d'agir. Tel était le maréchal Bugeaud.

L'Empereur, et son major-général Lebœuf, avaient la prétention de diriger les opérations de la guerre; et ils étaient peu propres à ce rôle élevé, qui exigeait une capacité éprouvée dans l'art de conduire des armées. Ils savaient peu de choses sur la Prusse, qu'on aurait dû étudier à fond; sur son organisation militaire, ses ressources en hommes et en argent; la force des corps de son armée; l'époque précise de leur concentration et de leur mise en mouvement. Si l'on eût possédé de pareils renseignements, il est probable qu'on n'aurait pas commis la faute énorme d'éparpiller nos corps sur la frontière.

Les Prussiens se rassemblèrent en trois masses princi-

Digitized by Google

pales. Le prince Frédéric-Charles part de Cologne, se dirige sur Coblentz, Trèves et Sarrelouis. Le prince royal marche de Rastadt et de Manheim sur Landau, tandis que le roi Guillaume, avec le général Steinmetz, amène l'armée centrale par Kaiserslautern et Birkenfeld sur Sarrebruck.

Ces trois armées devaient tendre à repousser les Français sur Strasbourg et Metz, et pénétrer au cœur de la France après les avoir battus.

Cette guerre était prévue par la Prusse. Ce n'était donc qu'avec les plus grandes précautions et de sérieux préparatifs, qu'il fallait entrer en lutte. Les troupes françaises auraient dû être exercées dans plusieurs camps, les réserves incorporées, les gardes mobiles formés et intruits, et la garde nationale sédentaire réorganisée dans les villes et campagnes rien de cela n'avait été fait.

SUR

L'ORATOIRE DES TEMPLIERS
DE METZ.

(Fin.)

Dans un acte tiré des archives des Templiers de Metz, on trouve consigné un fait très-simple en lui-même, mais qui reproduit d'une façon caractéristique et dans son naturel exact l'esprit religieux, la probité pleine de scrupule, l'union véritablement fraternelle de leur Ordre. Huguenin et d'autres auteurs se sont déjà complu à mettre ce fait en lumière.[1] En le relatant une fois de plus, nous pensons enrichir notre thèse d'un nouvel et solide argument.

Une des préceptoreries dépendantes de la maison de Metz, était celle de Marbotte, située entre Saint-Mihiel et

[1] Huguenin, *Des Ordres militaires et religieux à Metz*, p. 29–20.

Digitized by Google

Commercy; elle s'était vue obligée d'emprunter une assez grande somme d'argent. C'était là quelquefois une nécessité pour les Templiers, attendu que leurs biens consistaient en immeubles, et qu'ils n'avaient pas toujours à leur disposition le numéraire suffisant pour une circonstance imprévue. La dette de Marbotte étant devenue très-onéreuse à cette maison, le grand-commandeur Jean Haimmes d'Oxeleir, qui venait de succéder à Jean de Mars, chercha un moyer d'en atténuer les effets. C'était en l'année 1296. Il se rendit à la maison du Temple de Metz, et il fit connaître à frère Renaud, commandeur de cette maison, l'embarras de la préceptorerie. Dans une assemblée capitulaire tenue au Temple, il fut convenu que les Chevaliers de Metz feraient pour ceux de Marbotte un emprunt de cent forts deniers. Un riche bourgeois de la ville, nommé Thirion l'Allemand, prêta la somme et consentit à ce que la rente lui en fût payée en nature. Cette rente, fournie par les Chevaliers de Marbotte, devait consister en cinq muids de vin et douze resaux de blé; de plus, elle était reversible aux Templiers de Metz, lorsqu'ils auraient remboursé le capital. Le Grand-Commandeur stipula avec soin que la maison de Marbotte donnerait toujours son meilleur vin et le meilleur blé de ses dîmes; il prévit même l'éventualité des retards ou de mauvaises récoltes. «Si la commanderie de Metz, disait-il à la fin de l'acte, recevait nul dommage; si le blé et le vin n'étaient payés aux termes convenus, nous voulons que la somme d'argent que le blé et le vin vaudraient aux termes du paiement nous soit comptée à nous et à nos successeurs en notre chapitre. Car nous ne voulons faire tort à aucune de nos maisons, mais donner bon cœur aux proud'hommes (c'est-à-dire aux hommes sages) et aux commandeurs qui y acquerront des biens.[1]

Dans les dernières années du XIIIe siècle et les premières du XIVe, les Templiers messins firent encore

[1] Paul Ferry, *Observations séculaires, tom. II, p. 20.*

Digitized by Google

plusieurs transactions, dont quelques-unes consistèrent en achats au profit de l'Ordre. L'une d'elles, qui est à la date de 1305, nous apprend que frère Pierre était alors commandeur, et frère Pairis chapelain du Temple de Metz.[1]

Le cœur se serre de pitié lorsque l'on voit ces hommes, longtemps honorés et puissants, demeurer si tranquilles et si confiants encore, à l'approche d'une catastrophe que rien ne pouvait faire prévoir. On le sait: ce fut en 1307, au mois d'octobre, que Philippe-le-Bel fit arrêter les Templiers de France, après avoir invité les autres Princes de la chrétienté à détruire eux-mêmes dans leurs Etats respectifs un Ordre religieux contre lequel s'étaient élevées tout à coup de terribles accusations. Une si grave question n'est pas encore finalement jugée: après avoir souvent exercé la plus haute et la plus savante critique, elle demeure indécise; on la croirait faite pour défier à jamais les efforts de l'histoire. Mais peut-être, en examinant le point de vue particulier des Templiers de Metz, viendrons-nous à bout d'écarter quelques-unes des obscurités du problème.

D'abord il est certain que l'on ne trouva aucune preuve de culpabilité contre les Templiers ni du Rhin ni de la Moselle. Dans nos contrées de Lorraine ou d'Autrasie, l'innocence des Chevaliers fut hautement et pleinement raconnue. L'inquisiteur chargé de la procédure dans les Trois-Evêchés adressa au roi Philippe-le-Bel un rapport sur le résultat qu'avait produit l'enquête dans les diocèses de Metz, de Toul et de Verdun; il avait arrêté plusieurs Templiers, il les avait interrogés sur leur réception dans l'Ordre, et tous ces Chevaliers, dans leurs réponses, n'avaient rien dit que de *sain* et de *bon*.[2]

Malgré ce témoignage, les Templiers messins ne purent

[1] Paul Ferry, *Observations séculaires, t. 1, p. 259.*

[2] *Histoire manuscrite de Metz* par les Bénédictins, volume 52, à la bibliothèque de Metz; Mansuet le Jeune, *Hist. crit. des Templiers* t. II. p. 253; *Digot, Hist. de Lorraine*, t. II. p. 197 et suiv.

Digitized by Google

échapper au sort commun. Leur dernier acte semble avoir été un bail du 3 mai 1308, déposé dans l'arche de Saint-Livier et passé par frère Pierre, qui était encore à la tête de la commanderie. Pierre et ses autres Chevaliers ne furent plus longtemps paisibles et tranquilles dans leur maison du Temple, et il leur fallut sans doute bientôt l'abandonner; car, dit Paul Ferry, après l'acte du 3 mai il ne s'en trouvait plus d'autre dans la layette.[1] En 1312, lorsque l'abolition générale de l'Ordre eut été prononcée, une partie de ses biens fut attribuée aux Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ceux de Metz prirent ainsi possession de l'ancienne maison et de l'Oratoire des Templiers, et leur commandeur ajouta à ses titres antérieurs celui de de *commandeur de la maison du Temple.*

On sait qu'après le siège de Metz, en 1552, la construction d'une citadelle fit disparaître l'ancienne maison des Templiers, aussi bien que toutes les habitations qui en étaient voisines. On conserva cependant l'Oratoire pour le faire servir de magasin à poudre. Il paraît avoir gardé jusqu'à ces derniers temps la même destination, et cette circonstance a contribué pour beaucoup sans doute à le préserver de sa ruine. «Il reste donc au milieu de nous, dit Huguenin,[2] comme un dernier, mais aussi comme un authentique souvenir de ces hommes, dont le nom est toujours entouré d'admiration, de mystère et de profonde pitié! Personne de nous ne passe aujourd'hui devant cet édifice sans y porter instinctivement un regard, en se disant: *C'était là l'Oratoire des Templiers!*»

Ainsi donc, un *Oratoire*, un lieu de prière et de recueillement, voilà le dernier vestige, le dernier souvenir, le monument final et séculaire qui nous est resté des Tem-

[1] Paul Ferry, *Observations séculaires*, t. I, p. 259.

[2] *Des Ordres militaires et religieux à Metz*, p. 20.

Digitized by Google

pliers de Metz.[1] Ceci forme pour nous, quand il s'agit de les juger, la pièce de conviction. L'amour du crime et l'habitude de la prière ne s'allient guère ensemble. Il est manifeste, non pas seulement aux yeux dévots, mais à tout regard impartial, que la prière et la scélératesse s'excluent mutuellement. Ce sont bien là les deux contraires, en effet. On peut généralement conclure que la prière habituelle forme, sinon preuve absolue, au moins grande présomption et quasi-certitude d'innocence. D'après cette maxime tirée de l'ordre moral, l'obscurité qui plane sur la question des Templiers doit beaucoup s'amoindrir. On a trop longtemps répété que l'esprit de ces Chevaliers était le synonyme de de *boire*. Dans la réalité, il se trouve que cet esprit était plutôt synonyme *d'Oratoire*. Ainsi réduite à ses termes élémentaires, la question est jugée. Voilà pourquoi notre conclusion finale sera la suivante, empruntée à deux auteurs allemands qui ont excellemment jugé la cause des Templiers:[2]

«Une juste douleur, une tristesse profonde s'emparent de l'âme et font pleurer sur une telle fin d'un pareil Ordre. On est tenté, en s'adressant au Ciel même, de lui demander par quels motifs il a laissé commettre un tel forfait. Fallait-il aussi la couronne d'épines, au lieu de la couronne de fleurs, à la chevalerie chrétienne? Fallait-il qu'à l'exemple de Jésus-Christ les Templiers fussent condamnés à boire le calice des douleurs, à périr sur la croix? Car cette Chevalerie sainte a littéralement offert l'exemple du Martyre, l'exemple même de la Passion. Tous ces hommes nobles à double titre, par le cœur et par la naissance, les uns vieux, les autres jeunes, formaient ensemble une troupe de héros, ayant renoncé par un sacri-

[1] Il existe à Londres, aussi bien qu'à Metz, un *Oratoire des Templiers*. Des personnes qui ont visité le monument d'Angleterre, nous ont assuré que c'est un édifice du plus haut intérêt. Ce que nous remarquons, c'est moins encore la beauté de son architecture, que son usage même ou sa destination.

[2] Damberger, *Histoire synchron.* t. XIII, p. 264; Chovanetz, *L'abolition et la suppression de l'Ordre des Templiers*, p. 159—161.

Digitized by Google

fice volontaire à tout ce qui est du monde, et n'ambitionnant que le seul honneur d'être des soldats de la croix. Voilà qu'on les traite comme les plus grands impies et les plus affreux scélérats; et on les traîne comme tels, de prison en prison, de supplice en supplice! Ils surmontent, comme par miracle, des souffrances inouïes, des épreuves réellement surhumaines. On les brûle publiquement, mais à petit feu, pour accroître ainsi l'amertume et la durée de leur agonie. Ce supplice même aurait été trop doux. On leur destine donc la douleur des douleurs. En les tuant de corps, on les tue aussi de réputation. Et voilà que le monde entier va les croire tous coupables, ou tous les soupçonner! Des aveux mensongers, que la torture peut à grand' peine extorquer à des faibles, suffisent pour les noircir et les faire exécrer! Le triomphe de l'iniquité sur ces héroïques martyrs va même durer des scièles! Qui ne frissonne, qui ne tremble dans son cœur, à la seule pensée de ce sacrifice moral, de ce calice affreux? Un tel sacrifice a reçu son prix dans le Ciel. Sur le front des Templiers resplendit à jamais la couronne des élus, et dans leurs mains saintes brille à jamais la palme du martyre. Gloire à eux! Mais nous, sur la terre, quelle leçon retirer de leur mort héroïque? Ne semble-t-il pas qu'en nous les montrant ajourd'hui dans les rayons de la gloire éternelle, l'histoire nous dise de sa voix éclatante: «*Peuples chrétiens, votre liberté, votre sécurité, votre salut sont enchaînés par une relation naturelle avec la liberté, la sécurité, le salut de l'Eglise.* ' *Ce que gagne ou ce que perd l'Eglise, vous le gagnez ou le perdez vous-mêmes. Que le pouvoir temporel se fasse oppresseur ou persécuteur de l'Eglise, qu'il asservisse le Pape sous sa main despotique, et aussitôt l'heure fatale de la servitude sonne inévitablement pour les multitudes nationales. Quand le despotisme a brisé sous ses coups la première barrière, il ne songe plus qu'à supprimer toutes les autres barrières. Il y arrive. Tout devient*

Digitized by Google

alors esclave et muet sous son sceptre de fer, selon la prophétie divine.[1] *Et reges eos in virgâ ferreâ.*»

Telle est la leçon morale que, pour clore dignement un aussi grave sujet, nous sommes heureux d'emprunter à la critique allemande. On ne pourrait certes aller puiser à meilleure source. Nous ajouterons seulement que l'histoire des Templiers concorde, en ce point, avec toutes les histoires. Rien n'est donc plus vrai, rien n'est plus important, rien n'est plus digne d'être offert aux méditations du sage que ce principe établi par les grands philosophes modernes :

«L'histoire impartialement étudiée se range à l'opinion de Donoso Cortès, si souvent traitée de paradoxe : *Partout où s'affaiblit le pouvoir de l'Eglise, le pouvoir civil voit grandir sa puissance*, de telle sorte qu'il n'y a rien de plus certain que ce fait : *le despotisme civil prévaut dans les pays où le pouvoir de l'Eglise est opprimé, et la plus sûre garantie de la liberté des races humaines est l'indépendance de l'Eglise.*»[2]

François Jacquot.

Notice sur la vie et les travaux du P. Bach.

Le P. Julien Bach naquit à Metz, le 4 novembre 1795. Après avoir fait de brillantes études dans sa ville natale, il embrassa l'état ecclésiastique. Aussitôt après avoir reçu la prêtrise, il fut professeur au séminaire de Metz, où il se fit remarquer par son zèle extrême pour les études sérieuses. En 1823, il entra dans la Compagnie de Jésus. Il habitait Avignon en 1833, Annecy en 1835, plus tard Namur, Amiens, Vannes, etc. A Namur, il fut professeur de rhétorique, puis d'histoire naturelle. A

[1] Ps. II. 9; Apoc. II, 27 et XIX, 15.

[2] Voir Donoso Cortès, *Discours*; l'abbé F. Martin, *De l'avenir du Protestantisme et du Catholicisme*, p. 335—338; Mgr. Dupanloup, *Protestation du 30 septembre 1859*; Chantrel, *Annales ecclésiastiques* t. I, p. 567—573.

Digitized by Google

Amiens, il devint professeur d'histoire. Il revint à Metz en 1853, pour unir ses destinées à celles du *Collége de Metz*, tour à tour appelé le *Collége Saint-Augustin* et l'*Ecole Saint-Clément.*

Les principaux ouvrages du P. Bach sont les suivants:

1. *Histoire de S. François de Géronimo.*
2. *Baldomir*, drame tiré de l'histoire du pays Messin.
3. *Ephémérides naturelles du pays Messin.*
4. *Antiquités celtiques.*
5. *Antiquités romaines.*
6. *Du Druidisme.*
7. *Des Vierges noires.*
8. *Origine celtique de divers noms.*
9. *Antiquités romaines de Corseul.*
10. *Antiquités celtiques de la Moselle.*
11. *Etudes sur les Origines de Metz, de Toul et de Verdun.*
12. *Essai philologique sur les origines gauloises de quelques villes.*
13. *Poteries acoustiques.*
14. *Remarques sur la révocation de l'édit de Nantes.*
15. *Mémoire sur les habitations gauloises et sur les vestiges qu'on en trouve dans les provinces de l'Est.*
16. *Théâtre des Jésuites de Metz*, ou *Notice sur quelques pièces dramatiques représentées dans l'ancien collége de Metz* (1623—1654—165P et 1670).
17. *Interrègne épiscopal—Démarches faites par Mazarin pour devenir évêque de Metz.*
18. *Cités armoricaines*, Etude de géographie ancienne.
19. *Etude pour servir à l'histoire de l'abbaye Saint-Clément* depuis sa fondation jusqu'à nos jours.
20. *Notice histoirique sur la grotte de Saint-Clément*, au Sablon.
21. *De l'homme considéré comme animal*, Etude de philologie comparée.
22. *Les Origines de Saverne.*

Digitized by Google

23. *Des Oies sauvages et de leurs rapports avec les origines de quelques villes de France.*
24. *Le P. Calmette et les missionnaires indianites.*

Indépendamment de ces travaux imprimés, le P. Bach laisse encore une grande quantité d'ouvrages manuscrits, tous du plus haut mérite. Il avait mis la dernière main à une intéressante *Vie du P. Potot*, qui sera publiée prochainement. Au moment où la mort l'a surpris, il se disposait à commencer une *Histoire de Brunehaut* destinée, avec la *Correspondance de Rodolphe*, à figurer dans la *Revue de Metz*. Ces derniers travaux, à peine ébauchés, sont perdus totalement pour l'histoire de Lorraine; car ce n'est pas de sitôt qu'on reverra jamais un homme aussi versé que l'était le P. Bach dans la connaissance générale de nos antiquités. Membre de la *Société d'Archéologie* et de la *Société d'histoire naturelle*, le P. Bach fut présenté à *l'Académie de Metz*: il se vit repoussé, comme étant jésuite, et comme voyant trop clair dans les questions savantes. Il eut donc le sort, mais aussi l'honneur, de MM. Migette, Barthélemy et autres, qui, tenus en dehors de l'Académie, éclipsaient toute l'Académie. L'épitaphe suivante lui a été faite par un de ses amis:

Ci-gît le docte professeur,
L'homme au devoir toujours fidèle,
Le prêtre saint, le vrai modèle,
L'homme d'esprit, l'homme de cœur:
Sans éclat, sans fauteuil, il termina sa vie,
Tandis que tel ou tel est de l'Académie.

Le P. Bach mourut dans la nuit 14 au 15 mai 1872. On remarqué que, dans tout le cours de sa longue et laborieuse vie, il ne fut jamais malade. Son esprit demeura lucide et profond jusqu'au dernier moment. Seulement ses jambes s'affaiblirent et sa langue devint embarrassée pendant les derniers mois de sa vie, toujours vouée au travail et toute employée au bien. *François Jacquot.*

Digitized by Google

LE CLIMAT DE METZ.

Si, pour quelques hygiénistes, le mot *climat* signifie *région* [1], une définition plus rigoureuse voudra connaître les limites qui déterminent chaque région.

La connaissance du climat astronomique ou de la zone terrestre correspondante, est donnée par Arago. [2] C'est un espace compris entre deux cercles parallèles à l'équateur. Chaque hémisphére se divise ainsi en un certain nombre de climats de l'équateur aux pôles, et cette division est basée sur la durée du jour, comparée à celle de la nuit, au solstice d'été. Mais si la position géographique d'un climat peut être fixée d'une manière exacte, les conditions d'hygiène sont différentes pour chaque lieu dans le même climat. Il ne s'agit pas seulement ici, en effet, du degré de latitude ou du degré de froid ou de chaleur propres à un pays, mais de l'ensemble des circonstances physiques attachées à chaque localité. Ainsi, suivant Malte-Brun, le climat physique, pour un endroit quelconque, comprend la chaleur, le froid, la sécheresse, l'humidité, l'élévation au-dessus du niveau de la mer, la nature géologique du sol, le degré de culture et de population, les vents régnants, etc. De Humboldt avait défini le climat: «L'ensemble des variations atmosphériques qui affectent nos organes d'une manière sensible. » [3]

Avec ces données générales pour guide, nous pouvons avoir un aperçu suffisant des traits caractéristiques du climat physique de Metz.

Ville ancienne, place de guerre d'une grande importance, Metz est située à l'extrémité d'un plateau, au confluent de la Moselle et de la Seille qui se rencontrent sous ses murs. Sa configuration, d'après M. Brault [4], est

[1] Londe, *Nouveaux éléments d'hygiène*, vol. 1, p. 19.
[2] Arago, *Astronomie populaire*, vol. 4, p. 601.
[3] De Humboldt, *Cosmos*, vol. 1, p. 377.
[4] Brault, *Topographie physique et médicale de Metz et de ses environs*, p. 2.

Digitized by Google

celle d'un triangle dont les grands côtés se réunissent au nord pour former un angle aigu, tandis que les angles qui se dirigent vers l'est et le sud sont légèrement arrondis. Elle forme un carré oblong si l'on y comprend la Double-Couronne de Belle-Croix, à l'est-sud-est, et celle du Fort-Moselle, à l'ouest.

Sous le rapport géographique, Metz est située au 49°, 07′, 14″ de latitude septentrionale, et au 3° 50′, 23″ de longitude orientale. L'altitude, prise de la cathédrale, donne pour le haut du garde-corps à la base de la petite flèche 257^{m}, 36; le pavé intérieur à l'aplomb de la flèche, 178^{m}, 68. [1]

Metz est bâtie sur un dépôt d'alluvions. Le sous-sol est formé de marne et de calcaire du lias inférieur, un des terrains les mieux stratifiés du département. D'un côté, on trouve les alluvions argileuses de la Seille; de l'autre côté, les sables vosgiens, alluvions de la Moselle. Sur le versant *est*, on rencontre les sables du diluvium, identiques à ceux du Sablon. A la sortie de Metz, sur les hauteurs de Queuleu, on peut observer, un peu au-dessus du lias proprement dit, le calcaire ocreux, qui renferme beaucoup de fossiles bien conservés. « Le diluvium, dit M. Jacquot, » offre des caractères excessivement tranchés, suivant » qu'il se trouve sur les plateaux ou dans les vallées. » Dans le diluvium des vallées, les éléments qui consti- » tuent les bonnes terres, le carbonate de chaux, l'argile » et le sable sont associés suivant des proportions favo- » rables à la végétation; les débris des roches feldspathi- » ques que cette formation renferme sont de plus très- » riches en potasse. De la réunion de tous ces éléments

[1] Pour l'altitude, nous prenons les chiffres donnés par M. le commandant Goulier, dans la *Statistique du département de la Moselle*, p. 31, *note 2 de la page*, bien qu'ils diffèrent sensiblement de ceux de l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*. Cette différence est sans valeur pour nous.

Digitized by Google

» résulte une terre un peu graveleuse, suffisamment per-
» méable à l'air et à l'eau. C'est sans contredit la meil-
» leure et la plus productive de toutes celles du départe-
» ment, ce qui ne pourra être révoqué en doute lorsque
» nous ajouterons que la plaine aussi riche que variée qui
» suit le cours de la Moselle, entre Metz et Thionville, lui
» doit son étonnante fertilité [1].

Nous avons tenu à faire ressortir la présence des sels à base de chaux dans les couches géologiques du sol de Metz et des points les plus rapprochés. L'action fécondante des sels calcaires, comme engrais, était connue depuis bien des siècles, et Pline, suivant M. Foissac, en recommandait l'emploi si propre à étendre la culture et à augmenter la richesse de production de la terre. [2]

Bornée dans toutes les directions par des collines de hauteur inégale, la position élevée de Metz, au milieu du vaste et magnifique bassin où serpentent la Moselle et la Seille, est admirable et saine. [3]

Cette situation du bassin de la Moselle, moins fermé vers l'occident, laisse un plus libre accès aux vents de sud-ouest dont la prédominance est marquée à Metz et dans toute la contrée qui l'environne. [4] Les vents de sud-ouest sont également ceux qui dominent en France et dans la plus grande partie de l'Europe continentale. [5] C'est à cette prédominance des vents de sud-ouest que notre ville doit d'être rangée parmi celles à climat humide. [6]

Si l'action du climat est toujours profonde sur l'homme; si elle va retentir dans tous les organes de l'économie: si elle détermine les divers tempéraments, la nature du régime,

[1] *Statistique du département de la Moselle*, p. 312.

[2] Foissac, *Météorologie*, vol. 2, p. 467.

[3] Brault, *loc. cit.*, p. 3.

[4] *Statistique du département de la Moselle*; *Météorologie et climat*, par M. Eug. Grellois, *passim*,

[5] *Statistique*, *loc. cit.* — Foissac, *loc. cit.*, vol. 2, p. 5.

[6] *Statistique*, *loc. cit.*

Digitized by Google

celle des travaux auxquels il convient de se livrer; si cette action change le caractère et la marche des maladies, c'est par la température, la plus importante des conditions de climat, et par la pesanteur atmosphérique dont les grandes oscillations peuvent occasionner des modifications considérables dans l'organisation tout entière.

La température moyenne de Metz est de + 9°, 7. Cette température établie, la ligne isotherme de 10°, comprise à la fois, comme limite, dans le climat tempéré et dans le climat froid, en est la plus rapprochée. Le thermomètre peut présenter, sous notre climat, des variations extrêmes assez considérables. La température la plus élevée, observée à Metz, est de 36°, 10, le 3 août 1826. La plus basse est de — 20°,50, le 31 janvier 1830. La plus grande excursion thermométrique comprend ainsi 56°,60 [1].

Pareillement, la hauteur de la colonne barométrique présente à Metz des différences assez notables. Les grandes variations sont toujours l'indice d'une perturbation atmosphérique dans le lieu où on observe ou dans une localité voisine. A Metz, il ne paraît pas que le baromètre se soit jamais élevé au-dessus de 765^{mm}, 77, ni qu'il se soit abaissé au-dessous de 717^{mm}, 35. La différence entre le maximum et le minimum des variations observées, embrasse 48^{mm}, 42.

L'élévation moyenne du baromètre, à Metz, est de 745^{mm}, 56.

Le nombre moyen annuel des jours de pluie, pour notre ville, est de 142. Il est conforme à la position géographique de Metz. D'après M. Foissac, il résulterait d'observations suivies, que la quantité d'eau qui tombe annuellement dans certaines villes, Paris, Metz, Londres,

[1] En 1784, le thermomètre est descendu à — 22° R. = 27°, 50 centig.; il est monté à 30° ½ R. = 38°, 13 centig., en 1782. Différence, 65°. 63. (*Statistique de la Moselle*. p. 111.)

Digitized by Google

Copenhague, etc., n'a pas varié sensiblement dans un espace de plus de cent ans. [1]

Comparer le climat d'une localité au climat de localités voisines, c'est évidemment le moyen le plus efficace d'apprécier les circonstances de climat d'un lieu. Aussi, allons-nous très-brièvement rapprocher Metz de deux ou trois villes également importantes.

Dans sa classification des climats de la France, M. Martins établit cinq régions. Tout le nord-est est confondu sous le nom de climat vosgien, dont les caractères peuvent se résumer ainsi :

C'est le climat le plus excessif de la France; les hivers y sont froids, leur moyenne ne s'élève guère au-dessus de zéro; les étés y sont aussi chauds que sous une latitude plus basse et représentent ceux d'Angers ou de la Rochelle, par exemple. La température moyenne y est indiquée par 9°, 6; la différence de l'été à l'hiver comprend moyennement 18°; on y compte, par an, soixante-dix jours de gelée. Il y tombe environ 669^{mm} d'eau, année commune. La plus forte proportion de pluie est dans l'été, qui compte aussi le plus grand nombre de jours pluvieux. Cette prédominance des pluies d'été distingue nettement cette région climatérique de toutes les autres, où le sol reçoit la plus grande quantité d'eau pendant l'automne.

L'Alsace et le département des Vosges offrent le type du climat vosgien; ses caractèrent s'effacent graduellement à mesure qu'on se rapproche du sud ou de l'ouest. Ainsi, la ville de Metz est voisine de la limite occidentale de la région climatérique vosgienne, et revêt déjà quelques-uns des caractères du climat de Paris (climat séquanien), qui est plus maritime.

Les extrêmes de température sont marqués, à Strasbourg, par une différence de 59°, 2; à Epinal, par 62°, 1; à Nancy, par 64°, 3; à Metz, par 56°, 6.

[1] Foissac, *Météorologie*, vol. 2, p. 81.

Digitized by Google

Les moyennes, au contraire, sont sensiblement les mêmes dans chacune de ces villes; à Strasbourg, 9°, 8; à Epinal et à Nancy, 9°, 5; à Metz, 9°, 7. On compte à Strasbourg et à Metz 57 jours de gelée; on en compte 68 à Nancy.

Le nombre des jours couverts, représenté à Metz par 103, l'est par 138 à Strasbourg et à Nancy. Les jours de brouillards sont indiqués par 59 à Strasbourg, 28 à Epinal, 34 à Nancy, 19, 10 à Metz.

La pluie donne, à Strasbourg, 685^{mm}, 2 par an; à Nancy, 508^{mm}, 4 (M. Grellois dit ce dernier chiffre trop faible); 661^{mm}, 8 à Metz. La différence entre la fréquence des pluies d'été et des pluies d'automne est moindre à Metz que dans ces deux villes. [1]

A ces documents relatifs aux conditions physiques du climat de Metz, nous joindrons un nouveau renseignement officiel sur l'état de la population dans notre département. La population, nous l'avons dit plus haut, et cela tient au cœur de notre sujet, entre aussi comme élément dans une étude approfondie des circonstances climatériques d'une localité. C'est la population et c'est la culture, on ne dit pas l'industrie, qui donnent la mesure des conditions ou des qualités d'un climat. C'est à la culture et au grand air, ou mieux, selon l'expression trouvée si belle par de Humboldt [2], à *l'air libre*, qu'il faudra toujours demander une population forte, virile et digne de répondre aux besoins où à l'appel de la patrie. [3]

[1] Ces renseignements nous sont fournis par le travail de M. Grellois, dans la *Statistique du département de la Moselle.*

[2] De Humboldt, *Cosmos*, vol. 1, p. 5.

[3] Dans la séance du Corps législatif du 19 janvier 1864, M. Jules Simon disait: « J'en appelle au souvenir de tous ceux qui ont visité, à l'époque du tirage au sort pour la conscription, quelques-uns de nos grands centres manufacturiers : Lille, Roubaix, Rouen. Pour ma part, quand j'ai vu les jeunes gens appelés au service militaire, les bras me sont tombés ; on croirait voir des enfants malingres sortant d'une école. *(C'est vrai ! C'est vrai !)* »

Digitized by Google

L'*Annuaire du Bureau des Longitudes* renferme, sous le titre de population spécifique, une table où les départements sont inscrits, par numéro d'ordre et avec le chiffre de leur population par kilomètre carré. L'année 1855, sur laquelle nous devrons nous arrêter plus longtemps, comme année moyenne dans la période de 1850 à 1860, montre le département de la Moselle classé le 14e, avec 85,61 habitants par kilomètre carré. Dans l'Annuaire pour 1754, il occupe le même rang, avec le même nombre d'habitants. Mais la population d'un lieu peut subir quelques fluctuations, sous l'action de causes particulières dont l'appréciation ne rentrent pas actuellement dans notre sujet, et alors l'ordre de classement est changé. Ainsi, dans l'Annuaire pour 1848, notre département tenait le 16e rang, avec 84,10 habitants par kilomètre carré. Avec l'Annuaire pour 1864, il redescend au 18e rang, avec 83,16 habitants. Dans notre examen des conditions climatériques, nous avons comparé Metz à Strasbourg, à Epinal, à Nancy; voyons, dans le même Annuaire du *Bureau des Longitudes*, le rang occupé par les départements de la Meurthe, du Bas-Rhin et des Vosges. Il nous suffira de consulter les deux années 1855 et 1864.

Dans l'Annuaire pour 1855, le Bas-Rhin tient le 4e rang, avec 129,10 habitants par kilomètre carré; la Meurthe, le 24e, avec 73,91 habitants; les Vosges, le 29e, avec 70,30 habitants.

Dans l'Annuaire pour 1864, le Bas-Rhin descend au 5e rang, avec 126,84 habitants par kilomètre carré; la Meurthe descend au 29e, avec 70,38 habitants; les Vosges, au 35e, avec 68,34 habitants.

Nous ne voyons pas que, pour aucune des circonstances envisagées jusqu'ici, nous ayons rien à envier aux localités voisines.

M. Grellois estime, d'après l'étude qu'il a faite d l'état météorologique de notre pays, à deux époques él

Digitized by Google

gnées de vingt-cinq ans l'une de l'autre, qu'une perturbation s'est opérée dans notre atmosphère; les étés sont devenus plus tièdes et les hivers moins rigoureux; il pleut moins et moins souvent aujourd'hui; le ciel est moins nuageux ou couvert. Si donc un changement s'est produit dans la nature de notre climat, c'est une amélioration et non une dégradation. [1]

Des trois questions primordiales établies par le père de la médecine, comme constituant essentiellement la connaissance de tout climat, c'est-à-dire les lieux, les airs et les eaux [2], nous avons satisfait aux deux premières: à la question des lieux, en examinant la situation de Metz et des couches géologiques du sol sous-jacent; à la question des airs, par notre appréciation des circonstances météorologiques. Arrêtons un instant notre attention sur la question des eaux.

Comme l'air, l'eau est absolument nécessaire à la vie; et, après un air pur et salubre, ce qui doit d'abord éveiller la sollicitude d'une bonne administration municipale, c'est incontestablement de donner à une ville de l'eau abondamment distribuée. « L'eau est demandée dans les villes par de nombreux besoins. Il en faut beaucoup; une ville ne saurait jamais en avoir trop pour remplir toutes les conditions sanitaires très-essentielles de l'hygiène la plus élémentaire. [3] » L'air et l'eau sont les deux fluides universels de la nature, et leur étude est d'une égale importance pour l'hygiène. « L'état de l'un, dit M. Michel Lévy, est intimement lié avec celui de l'autre; ce que l'air recèle, l'eau peut l'absorber; et ce que l'eau peut absorber ou dissoudre, elle peut aussi l'abandonner à l'air. [4] » Aussi, quand l'air

[1] *Statistique du département de la Moselle*, p. 201.

[2] Hippocrate, *Œuvres complètes*, vol. 2; *Des airs, des eaux et des lieux.*

[3] Monfalcon et de Polinière, *Traité de salubrité dans les grandes villes*, p. 47.

[4] Michel Lévy, *Traité d'hygiène publique et privée*, vol. 1, p. 413.

Digitized by Google

d'une localité est sain, l'eau compte un élément de pureté de plus: plus évidemment encore, quand l'eau est pure, l'air est sain. Ce que nous disons, ne s'applique-t-il pas immédiatement aux premiers besoins de l'homme? L'eau n'est-elle pas sa boisson la plus ordinaire; n'est-elle pas, le plus souvent, l'unique boisson de l'indigent? « L'homme, subit l'influence des eaux par plusieurs voies: 1° en imprimant les qualités spéciales aux produits du règne végétal et du règne animal, elles modifient consécutivement sa nourriture et par conséquent la composition de son fluide nourricier; 2° ingérées sous forme de boisson, elles passent directement dans la masse liquide de son organisme; 3° épanchées dans l'air sous forme de vapeur, elles sont en contact avec sa surface tégumentaire qui s'en imprègne, et elles agissent sur l'absorption pulmonaire et cutanée. De toutes ces manières, elles établissent entre le sol et lui une circulation jamais interrompue. [3] » Comment ne pas s'étonner que dans notre siècle et à notre époque, quand l'hygiène a fait de tels progrès; quand, partout, l'édilité des grandes villes s'efforce de faire la plus sage application de cet *art de conserver la santé* aux premiers besoins des populations; dans notre cité de Metz, ville de premier ordre, qui va compter bientôt 50,000 habitants de population civile, nous manquions encore de l'eau, cet autre élément indispensable à l'entretien de la vie! Nos administrations municipales n'ignoraient cependant pas que leur premier devoir était de mettre à la disposition de chaque habitant une quantité d'eau largement mesurée, et que donner abondamment de l'eau à une ville qui n'en a pas ou qui en a peu, c'est lui rendre le plus signalé des services? [4]

Dr Saunois.

[3] Michel Lévy, *loc. cit.*, vol. 1, p. 414.

[4] Monfalcon et de Polinière, *loc. cit.*

Digitized by Google

SIMPLE HISTOIRE.

I.

C'était par une belle matinée de mai. La terre fêtait le retour du printemps, et le soleil lui souriait comme un amant à sa bienaimée

Sur une colline, au pied de laquelle une petite rivière fesait tourner la roue d'un moulin, deux jeunes filles étaient assises. Les eaux calmes et transparentes réfléchissaient les silhouettes de quelques chaumières jetées sur la rive gauche; des myriades d'insectes tourbillonnaient sur la berge, et le vent tiède des montagnes apportait l'odeur des premières violettes.

Sur le revers du côteau un village aux maisons blanches se cachait derrière un rideau de cerisiers en fleurs. Du clocher de l'église s'échappait, à intervalles égaux, le tintement matinal de l'angelus.

— Quelle paix délicieuse, ma chère Clémence! s'écria la plus âgée des jeunes filles, en s'appuyant sur l'épaule de son amie... Comme cette solitude est riante et douce!... Dis-moi: cet air qui nous enivre, ces oiseaux qui chantent sous le jeune feuillage, ces roses de mai qui s'épanouissent dans leur virginité — tout cela produit-il sur ton âme les mêmes impressions que sur la mienne?

— Oui, chère Anna, je partage ton émotion, répondit Clémence, en fixant sur sa compagne ses yeux pleins de langueur. Il me semble qu'ici l'esprit s'élargisse et le cœur aime mieux.... Tu sais, continua-t-elle, après un court silence, que depuis longtemps notre bon docteur m'a condamnée... Je dois mourir jeune!.. Eh bien! je désirerais que cette colline fût le lieu de mon repos, et que ces sapins toujours verts ombrageassent ma tombe.

Digitized by Google

— Pauvre amie! reprit Anna, je partage ton désir... Moi aussi je voudrais qu'on m'ensevelît dans cette solitude.

— Unies dans la vie, nous serions encore unies dans la mort!

— Ecoute... il me vient une pensée... jurons-nous que celle de nous deux qui aura le malheur de survivre à l'autre, y fera déposer les restes de son amie, et, plus tard, y réunira les siens...

Clémence saisit vivement la main d'Anna, et, la serrant avec force: «Oh! dit-elle, tes paroles sont le reflet de mes plus intimes sentiments. Oui, ton idée me sourit... Viens, agenouillons-nous devant cette croix de pierre, et que Dieu reçoive notre serment!»

Les pauvres enfants se levèrent et se mirent à genoux. Toutes deux, les mains jointes et les lèvres tremblantes d'émotion, prononcèrent cet engagement sacré. Clémence, appuyée contre la croix, courbait gracieusement sa taille frêle et semblait enchantée par l'ange de la mélancolie et de la mort. Anna, non moins charmante que son amie, mais d'une santé plus robuste, levait vers le ciel ses yeux noirs, puis les abaissait avec affection sur sa compagne.

Elles restèrent, durant quelques minutes, absorbées dans leur muette extase. Après quoi, se prenant la main, elles descendirent la colline. Toutes deux, unies plus intimement par leur commun serment, savouraient cette ineffable pénétrabilité, cette quiétude émue qu'on éprouve après la prière. Souriantes, les yeux baissés, comme deux vierges de la légende, elles regagnèrent le couvent où elles fesaient leur noviciat, non sans se retourner bien des fois vers la colline.

II.

La vocation religieuse de ces deux jeunes filles était née avec leur amitié. Depuis trois ans qu'elles avaient fui le monde pour se réfugier au couvent, leurs vertus modestes et leur touchante liaison les avaient rendues un objet d'in-

Digitized by Google

térêt pour les autres novices. A l'heure de la récréation, Clémence et Anna, entrelaçant leurs bras, se promenaient ensemble sous les grands marronniers qui ombrageaient la cour du cloître. Chaque jour, elles s'agenouillaient, l'une près de l'autre, devant l'autel de la Vierge et adressaient à Marie leurs ferventes prières. C'étaient les anges de cette thébaïde.

. . . . O solitude! sainte solitude, amour des âmes fortes! à notre époque de doute et de ténèbres, chacun t'évite et te proclame un mal. Eh bien! moi qui me suis rassasiée durant trois ans de tes ineffables délices, je t'aime, ô solitude! . . Mère des cœurs puissants et doux, nourrice des voyants et des justes, c'est toi qui nous inspires toutes les hautes pensées; c'est toi qui nous fais oublier les misères de ce monde dans l'universelle contemplation de de l'être et les félicités de la vie absolue.

III

Un égal éloignement pour les amours de la terre et un penchant commun vers tout ce qui élève l'intelligence et la porte à l'extase formaient le fonds du caractère de Clémence et d'Anna. Si jeunes, un merveilleux instinct, une intuition extraordinaire leur avait révélé le vide de nos liens mortels et fait redouter les amères déceptions que le monde réserve aux cœurs tendres. Ces âmes d'élite, éclairées avant le malheur, avaient pris leur vol ensemble vers les régions élevées, et, se rencontrant sur cette noble route, s'y soutenaient mutuellement. Leur conversation, pour parler le langage des livres saints, était dans le ciel, comme toutes leurs pensées. Si Clémence, accoudée le soir sur la fenêtre de sa cellule, tournait vers les étoiles ses yeux humides, plongeant dans l'infini des mondes, la pensive Anna, immobile en face de cette immense majesté des cieux, sentait s'allumer les siens du feu de l'enthousiasme. Son corps restait seul sur la terre: son âme, perdue au-delà des nuages et comme enlevée à la suite de ces éclatants mystères, demeurait une partie de la

Digitized by Google

nuit dans la contemplation; et, quand elle redescendait de ces hauteurs divines, c'était pour gémir de ses liens mortels. Cette existence recueillie imprimait à leur front un sceau particulier. Jamais tant de sérénité ne s'était réfléchie sur des visages humains.

IV

«N'aimez point le monde, ni tout ce qui appartient au monde», a dit l'apôtre préféré du Christ. Rien n'est plus flatteur, au premier coup d'œil que les plaisirs qu'il offre; les sens n'y voient que délices; malheureusement l'épine est cachée sous la rose! bientôt elle fait sentir son cruel aiguillon. Les folles joies de la terre peuvent bien étourdir un instant; mais elles sont impuissantes à remplir le cœur; elles y laissent toujours un vide affreux.

Nous avons dit que Clémence et Anna comprirent de bonne heure ces grandes vérités. Aussi fut-ce un beau jour pour les deux amies que celui où elles prononcèrent leurs vœux. Chacun voulut voir les vierges choisies que le ciel semblait avoir prêtées à la terre. Clémence, plus faible qu'Anna, se trouva mal en rentrant dans sa cellule, et sa compagne, bien qu'éloignée d'elle en ce moment, éprouva le contre-coup de sa souffrance par l'oppression qu'elle-même ressentit.

Un an s'écoula. Toutes deux étaient restées au couvent. Leur amitié, comme un parfum suave, embaumait le pieux asile. Ces jeunes cœurs, embellis par toutes les vertus, ressemblaient à deux épis chargés de grains qui attendent le moissonneur céleste. Leur vœu de reposer dans la même tombe fut connu, et, en voyant la taille délicate de Clémence se pencher vers la terre, leurs compagnes attendries ne pouvaient regarder la colline sans soupirer.

V.

Anna conduisait quelquefois Clémence vers ce lieu de prédilection. Toutes deux gravissaient lentement les hauteurs, se reposant au bord du sentier, quand elles étaient fatiguées.

Digitized by Google

A mi-côte se trouvait une grotte, devant laquelle un saule énorme avait pris racine. Ses branches trempaient dans le courant d'un ruisseau qui les entraînait à la dérive, sans pouvoir les arracher. Quand le soleil venait briser ses rayons sur ce vert feuillage, quand le vent, errant dans les cîmes du bois, évoquait au loin de frémissantes harmonies, et qu'au fond de la vallée, la rivière élevait sa voix monotone, ce singulier accord de lumière vague, de tiède fraîcheur, de mélodie indéterminée donnait à ce coin de terre un charme extrême de recueillement et de mélancolie.

Clémence fixait ses yeux agrandis, qui semblaient nager dans un fluide étrange, sur chaque point de ce paysage aussi doux au regard que suave au cœur. Arrivée au sommet de la colline, elle s'asseyait haletante, moins de la fatigue qu'elle ressentait que des efforts surhumains qu'elle s'imposait pour la cacher à son amie.

Anna la contemplait avec tendresse, comme une mère contemple son enfant malade, se plaçait du côté où soufflait la bise, et, redressant sa taille qui déjà s'inclinait comme celle de Clémence, aspirait à pleins poumons cette odeur balsamique que la montagne donne aux végétaux. Puis, tout en causant avec sa compagne, elle se levait et cueillait, pour en orner l'autel de la vierge, soit la pervenche solitaire, soit le liseron aux clochettes roses et blanches, ou le myosotis éclos aux marges des sources.

VI.

L'automne arriva. Les feuilles, frappées par la gelée nocturne et colorées de teintes roses, tombèrent à grandes pluies des vignes, des châtaigniers et des chênes. Un épais brouillard s'étendait le matin sur la vallée, ne laissant au dessus de lui de vaguement perceptible que le sommet de la colline. Vers midi, le vent balayait cette brume floconneuse qui retombait en gouttelettes d'eau sur les feuilles desséchées.

Clémence, sachant que cette saison était pour elle un arrêt de mort, s'affaiblissait insensiblement. Bientôt elle

Digitized by Google

murmura à l'oreille d'Anna que la colline était bien éloignée, et Anna, essuyant une larme, convint que le vent s'y faisait parfois désagréablement sentir. Elles ne sortirent plus du couvent.

VII.

Un matin d'octobre, Clémence ne descendit pas au réfectoire. Anna s'établit dans sa cellule et y passa les jours et les nuits. Oh! quelles longues et tristes heures que celles où la malade, renversée sur sa couche, les yeux entr'ouverts, dormait de ce demi-sommeil, précurseur de l'anéantissement! Son amie, qui ne pouvait rester longtemps assise devant ce visage pâli, se promenait silencieuse, dans l'étroite cellule, emportée par ses pensées brûlantes; puis elle s'arrêtait tout à coup devant ce lit de souffrance et fixait sur Clémence un regard désespéré.

— Anna, voilà dix nuits que tu me veilles, balbutia la malade. J'exige que tu te reposes aujourd'hui.

— Me reposer! . . Et Anna, se levant de la chaise sur laquelle elle était affaissée, s'approcha du lit . . . . Me reposer, chère Clémence! . . . Mais vois donc comme je suis fraîche et bien portante.

En prononçant ce généreux mensonge, la pauvre enfant fut prise d'un vomissement de sang et s'évanouit. Quand elle recouvra connaissance, elle était couchée sur un lit dressé à la hâte auprès de celui de Clémence. Alors elle étendit la main et, serrant celle de sa compagne, lui dit d'une voix affaiblie, mais où vibrait le saint enthousiasme de l'amitié: Ma sœur, je suis heureuse! . . . . Tout devait être commun entre nous, jusqu'à la souffrance . . . jusqu'à la mort! . . .

Clémence ne put répondre qu'en portant cette généreuse main à ses lèvres. Quelques instants après, elle se souleva, et fixant sur Anna son regard brûlant de fièvre, elle lui dit:

— Dieu m'est témoin qu'après lui c'est toi que j'aurais le plus aimée en ce monde!

Et elle retomba épuisée sur sa couche.

Digitized by Google

VII.

Trois jours après cet entretien, les portes du couvent laissèrent passer quelques prêtres, psalmodiant les prières sur la brièveté de la vie et la certitude de la mort. Derrière eux, la foule émue aperçut deux cercueils couronnés de roses blanches. Clémence et Anna étaient mortes le même jour. Leurs anges gardiens, invisibles à leur chevet, avaient recueilli les âmes des deux vierges et les avaient emportées au ciel.

Leur vœu fut respecté. La colline qu'elles aimaient voit s'élever une double tombe: c'est celle des deux sœurs. Elles dorment à l'ombre de la même croix.

Metz — Avril. Madame Louis Barthélemy.

(Introduction et reproduction interdites).

SUR L'INVASION D'ATTILA
DANS LES GAULES.

On sait que 500 mille Huns envahirent les Gaules, en 451, sous la conduite du célèbre Attila. Ils brûlèrent Toul, Scarpone, Naix, Grand, Soulosse, Dieuze et Metz, dans les pays qui ont formé la Lorraine actuelle. Plusieurs savants modernes ont commis des inadvertances, des bévues même assez fortes relativement à ces faits historiques.

Par exemple, M. Raoul Guérin vient de prétendre que Scarpone fut détruite *vers la fin de l'année.* [1] Le savant Digot croyait que Metz fut brûlé *le jour même* de Pâques [2]. Il croyait aussi que les Huns vinrent sur *deux* colonnes, tandis que le docte abbé Clouet démontre qu'ils formaient *trois* colonnes [3].

En signalant ces contradictions, nous devons rappeler le texte de S. Grégoire de Tours: *In ipsâ sanctæ Paschæ vigiliâ.* [4] On ne saurait parler plus clair.

François Jacquot.

[1] *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, année 1872, p. 192.
[2] *Hist. du royaume d'Austrasie*, t. I, p. 139.
[3] *Hist. de Verdun*, t. I, p. 70—71.
[4] *Historia Francorum*, l. II, c. 9.

K. HOFBIBLIOTHEK
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Fr. Hallsteiner
Hof-Buchbinder
in
WIEN

Digitized by Google